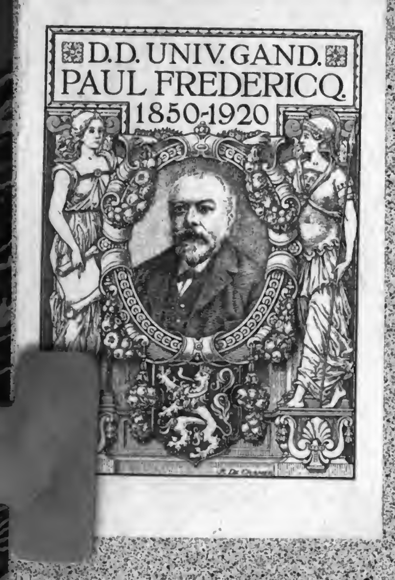



D.D. UNIV. GAND.
PAUL FREDERICQ.
1850-1920


UNIVERSIT
90000

Verkooping Vyt.
4.50

Paul Fredericq
Gent, 3 april 1884

168010

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

MM. le baron DE GERLACHE, président.

GACHARD, secrétaire.

DE RAM.

Le chanoine DE SMET.

DU MORTIER.

BORMANS.

BORGNET.

DON CARLOS

ET

PHILIPPE II.

DON CARLOS

ET

PHILIPPE II,

PAR

M. GACHARD,

De l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts et de la Commission royale d'histoire de Belgique ;
des Académies de Vienne, Madrid, Munich, Amsterdam, etc.

TOME PREMIER.

Bruxelles,

EMM. DEVROYE, IMPRIMEUR DU ROI,
RUE DE LOUVAIN, 40.

1863





J. Demannez sculp — Bruxelles 1855

DON CARLOS,

FILS DE PHILIPPE II.

D'après le portrait original de A. S. Coello existant au Musée royal de Madrid.

PRÉFACE.

L'histoire moderne n'offre pas d'événement qui ait excité un intérêt plus universel, plus soutenu, que l'arrestation et la mort de don Carlos, fils de Philippe II.

Après trois siècles écoulés, cet événement est encore aujourd'hui l'objet d'une curiosité non moins vive que celle qu'il fit naître à l'époque où il se produisit.

Ce n'est pas seulement la soudaineté, l'éclat de la catastrophe, qui frappe l'imagination ; c'est aussi, et surtout, l'obscurité, le mystère qui plane sur les causes auxquelles elle doit être attribuée.

Les historiens espagnols contemporains surent peu de chose du drame dont l'intérieur du palais de Madrid avait été témoin, et ils ne dirent pas même tout ce qui était parvenu à leur connaissance : ils écrivaient sous le contrôle d'une double censure qui n'aurait point souffert que la moindre atteinte fût portée à la mémoire de Philippe II.

Parmi les historiens étrangers, tous ou presque tous se plurent à accueillir, à accréditer, à répandre les versions les plus absurdes, les plus invraisemblables, uniquement parce qu'elles flattaient les préventions populaires, parce qu'elles étaient hostiles à un monarque dont la politique avait soulevé des haines invétérées.

Le roman et le théâtre s'emparèrent à leur tour de don Carlos, et mêlèrent les fictions de la fable aux réalités de l'histoire.

De nos jours, où les études historiques ont pris un si grand essor, où la recherche de la vérité est

la passion des esprits sérieux, on s'étonnait de ne posséder pas encore un récit fidèle, circonstancié, des faits qui amenèrent la fin prématurée du fils de Philippe II.

C'était, dans les annales du XVIe siècle, une regrettable lacune.

J'ai essayé de la remplir en faisant paraître le livre que je soumets aujourd'hui au jugement du public. Y ai-je réussi? Le lecteur en décidera.

Mais qu'il me soit permis de dire comment j'ai été entraîné à écrire ce livre, et quels éléments ont servi à sa composition.

Lorsque, il y a vingt ans, le gouvernement belge me confia la mission d'aller rechercher, dans les archives et les bibliothèques de la Péninsule, les actes de la domination espagnole aux Pays-Bas, ce fut à la bibliothèque nationale, à Madrid, que je commençai mes investigations.

Ce bel établissement, qui doit son origine à Philippe V, renferme une magnifique collection de manuscrits. J'y fis une ample moisson de documents sur l'histoire de la Belgique.

Entre les manuscrits qui attirèrent mon attention,

il y en avait un [1] où étaient contenus deux recueils de pièces ainsi intitulés :

El despacho general que se hizo para el rey sobre el recogimiento del principe don Carlos ;

El despacho general que se hizo para los perlados, grandes, etc., sobre lo de la muerte del principe nuestro señor.

Le premier de ces recueils était formé des lettres adressées par Philippe II, le 22 janvier 1568, aux évêques, aux provinciaux des ordres religieux, aux villes et aux corrégidors de Castille, sur l'arrestation de son fils.

Dans le second étaient les lettres du 27 juillet de la même année par lesquelles ce monarque annonça aux prélats, aux grands et aux villes la mort du prince, arrivée trois jours auparavant, ainsi qu'une lettre particulière du secrétaire d'État Francisco de Erasso écrite à ce sujet aux corrégidors et aux présidents des audiences royales.

La révolution qui marqua les derniers temps de la vie de don Carlos ne pouvait rester étrangère à mes

(1) Il est marqué F f 9.

recherches, car elle se rattachait au soulèvement des Pays-Bas par les intelligences qu'on supposait que le fils de Philippe II avait eues avec les Flamands. Je pris copie de toutes les pièces dont je viens de donner l'indication.

Je trouvai, dans un autre manuscrit [1], les lettres de Philippe à la reine douairière de Portugal, Catherine d'Autriche, et au pape Pie V, datées toutes deux du 20 janvier 1568, et les transcrivis de même.

La curiosité que ces pièces avaient éveillée en moi s'augmenta par la lecture de la correspondance manuscrite, conservée aussi à la bibliothèque de Madrid, de Giovanni-Battista Castagna, archevêque de Rossano, nonce en Espagne durant les pontificats de Pie IV, de Pie V et de Grégoire XIII, et qui fut appelé lui-même à occuper la chaire de saint Pierre [2]. Là, en effet, étaient consignés des détails aussi neufs que

[1] Marqué D d 59.

[2] Elle est renfermée dans un MS. marqué X 172 et intitulé : *Registro di lettere di monsignor arcivescovo di Rossano, che fu poi papa Urbano VII, della sua nuntiatura di Spagna, sotto Pio IV, V et Gregorio XIII. Volume primo.* Ce volume, qui a 1002 pages, commence par une lettre écrite de Bologne, le 18 septembre 1565, et finit par une lettre datée de Madrid, le 2 janvier 1569.

curieux sur ce qui avait précédé, accompagné, suivi l'emprisonnement de don Carlos, et sur les circonstances de sa mort.

Ces premières découvertes m'inspirèrent le désir de pénétrer plus avant dans les mystères dont l'histoire de don Carlos était enveloppée : pour cela, il fallait pouvoir explorer le célèbre dépôt des archives de la couronne de Castille établi par Philippe II au château de Simancas.

L'accès des archives de Simancas n'était pas en ce temps-là aussi aisé qu'il l'est aujourd'hui. Le gouvernement belge avait eu quelque peine à obtenir (1) que j'y fusse reçu pour l'accomplissement de ma mission. Plus tard (2), parut un règlement ministériel, sous la signature du marquis de Peñaflorida, qui ouvrait aux étrangers, aussi bien qu'aux nationaux, les divers dépôts d'archives de l'État dans la Péninsule, mais en exceptant, des pièces dont il serait donné communication, celles qui contenaient des renseignements particuliers sur la vie privée des rois, des princes et

(1) Au mois de juillet 1843.

(2) Le 20 avril 1844. Voy. *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. 57.

d'autres personnages éminents [1]; pour celles-ci une permission spéciale était nécessaire.

Je la sollicitai par rapport aux papiers qui concernaient don Carlos.

M. le marquis de Pidal, qui, après avoir joué un rôle brillant sur la scène politique de son pays [2], consacre aujourd'hui ses loisirs aux lettres [3], avait remplacé M. le marquis de Peñaflorida au ministère de l'intérieur; il m'accorda gracieusement ma demande [4].

Je compulsai, au dépôt de Simancas, les *negociados* de Castille, de Portugal, de Rome, d'Allemagne,

(1) « Serán reservados para todos, á no ser que se conceda especial autorizacion, los papeles que tengan noticias particulares acerca de la vida privada de los señores reyes, príncipes ú otros personages eminentes. »

(2) M. de Pidal a été chargé deux fois, en 1844 et 1846, du portefeuille de l'intérieur, et deux fois aussi, en 1851 et 1857, de celui des affaires étrangères.

(3) Il a publié, l'année dernière, sous le titre de *Historia de las alteraciones de Aragon en el reinado de Felipe II*, 2 vol. in-8°, un livre qui a obtenu un grand et légitime succès.

(4) Par une *real órden* adressée, le 12 août 1844, à l'archiviste de Simancas, et dont voici la teneur : « .... La reyna ha tenido á bien « autorizar á M. Gachard para sacar copia de las piezas que existan en « ese archivo relativas al arresto y muerte del príncipe don Carlos, « hijo del rey don Felipe II, como tambien de las que se refieran á sus « primeros años y á la caida que dió en Alcala.... »

d'Angleterre : on sait que le *negociado* de France est aux archives impériales, à Paris, où il fut transféré en 1811, quand les Français occupaient la province de Valladolid.

Une belle récolte de pièces diplomatiques fut le fruit de ces investigations.

J'eus le regret cependant, en visitant le *negociado* de Portugal, d'y constater l'absence de la correspondance tout entière de Philippe II avec la reine douairière Catherine d'Autriche, grand'tante et aïeule de don Carlos. Nul doute que cette correspondance ne renfermât, sur le caractère, les habitudes, la conduite du prince des Asturies, bien des choses particulières; ce devait être même le motif pour lequel elle n'avait pas été déposée aux archives. Les papiers de cette nature, Philippe II avait pour principe de les garder dans son cabinet, sous sa clef, et quand il sentit approcher ses derniers instants, il prit des mesures afin qu'après sa mort on livrât aux flammes ceux qu'il n'aurait pas détruits lui-même ([1]).

Ce qu'il y a de singulier, c'est que la correspon-

([1]) Voy. le t. II, p. 519.

dance de Catherine et de Philippe manque aussi aux archives royales de la Torre-do-Tombo, à Lisbonne, comme j'en fus informé, quelques années après, à la suite d'une vérification provoquée par la légation belge dans cette capitale.

En résultat, je revins d'Espagne avec quantité de documents, restés ignorés des historiens, sur la vie et la mort de don Carlos (1).

Pendant une dizaine d'années, occupé de publications assez considérables (2), je laissai dormir dans mes cartons tous ces documents; j'étais même indécis sur l'usage que j'en ferais. Les mettrais-je en lumière tout simplement, en me contentant d'y ajouter quelques notes? ou en ferais-je la matière d'une compo-

(1) La plupart de ceux dont j'avais pris copie ou extrait furent publiés, en 1855, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI et XXVII.

(2) La *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, dont quatre volumes in-4° ont paru jusqu'ici ; les *Actes des états généraux* de 1600, in-4° de CLI et 1018 pages, publié en 1849 ; les *Actes des états généraux* de 1632, in-4°, 1853 ; la *Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange*, dont le 6e volume est aujourd'hui sous presse ; les *Lettres sur la retraite de Charles V au monastère de Yuste*, 3 vol. in-8°, qui ont vu le jour en 1854 et 1855, etc.

sition historique? Telle était l'alternative qui s'offrait à moi. A la persuasion de mes amis, ce fut le dernier parti que j'adoptai.

Mais alors je reconnus que, si précieux que fussent les matériaux dont mes recherches à la bibliothèque de Madrid et aux archives de Simancas m'avaient mis en possession, il y avait encore plus d'un point important de la vie de don Carlos qu'ils laissaient dans l'ombre, ou qu'ils n'éclairaient pas d'un jour suffisant. Sur les rapports, par exemple, qui avaient existé entre le prince d'Espagne et son père antérieurement à la catastrophe, sur les faits qui furent la cause immédiate de celle-ci, les actes officiels étaient, pour ainsi dire, muets; les dépêches du nonce soulevaient seules un coin du voile dont ils restaient couverts : or, sans connaître et ces rapports et ces faits, comment comprendre, comment apprécier l'arrestation de don Carlos? Cette arrestation même et la mort du prince, ne fallait-il pas, pour les raconter, pouvoir comparer, avec les relations émanées de la chancellerie de Philippe II, d'autres récits encore que ceux de l'archevêque de Rossano?

De nouvelles recherches devenaient donc nécessaires; je me décidai à les entreprendre.

Je consultai, dans le fonds de Simancas, aux archives de l'Empire, à Paris, le *negociado* de France dont j'ai parlé il y a un instant. J'y recueillis, entre autres pièces intéressantes, les lettres qui furent écrites à Philippe II par son ambassadeur, don Francés d'Alava, sur l'impression que l'emprisonnement et la mort du prince d'Espagne produisirent à la cour de Charles IX.

A la bibliothèque impériale, je parcourus, une à une, les dépêches de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, de Jean-Evrard baron de Saint-Sulpice et de Raymond de Pavie, seigneur de Fourquevaulx, qui représentèrent successivement la France à Madrid dans les années 1561 à 1568 (1). La position des

(1) Les lettres de l'évêque de Limoges, transcrites par son secrétaire, sont contenues dans le MS. Saint-Germain Harlay 228; elles commencent au 3 juillet 1561 et finissent au 11 mai 1562.

Le « Registre des despesches de M. de Sainct-Sulpice, ambassadeur « en Espagne soubs le règne du roy Charles neufviesme, » remplit les MSS. 9746, 9747, 9748. La première dépêche de cet ambassadeur écrite de Madrid porte la date du 21 mai 1562; les dernières, celle du 11 août 1565.

Le recueil des dépêches de Fourquevaulx a été fait par les soins de son fils en deux volumes, qui sont marqués Suppl. franç. 225^1-225^2, sous le titre suivant : « Lettres d'Estat où sont contenus les affaires particu-

ambassadeurs français à la cour d'Espagne était privilégiée : ils avaient leurs entrées libres chez la reine, et des rapports journaliers avec ses dames; ils pouvaient par là apprendre et même voir de leurs yeux presque tout ce qui se passait dans la maison royale. Aussi je me promettais beaucoup du dépouillement de leurs correspondances. Mon attente ne fut pas déçue.

Il y avait une autre correspondance diplomatique à laquelle j'attachais un grand prix : c'était celle

« liers de divers royaumes, soubs la négociation faicte en Espaigne près « du roy catholique Philippe d'Austriche, par le sieur de Forquevauls, « ambassadeur du roy très-chrestien Charles neufviesme. Tome premier « (deuxième). A Forquevauls, l'an M.D.XCVI. » Le premier volume commence au 7 juillet 1565 et finit au 3 octobre 1568; il a 1478 pages. Le second, qui en a 1340, va du 15 octobre 1568 au 15 avril 1572.

Dans le MS. Saint-Germain Harlay 228, cité plus haut, il y a cent quatre-vingt et une lettres originales de Fourquevaulx, du mois de septembre 1567 au mois d'avril 1572.

C'est du MS. Suppl. franç. 225[1] que je me suis servi, comme étant plus complet, quoique la copie puisse n'être pas toujours d'une exactitude minutieuse.

M. le marquis du Prat a donné une cinquantaine de lettres de Fourquevaulx, des années 1566, 1567 et 1568, dans son *Histoire*, si touchante et si complète, *d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne*, Paris, Techener, 1859, in-8°.

du baron Adam de Dietrichstein, que l'empereur Ferdinand I[er] envoya en Espagne, à la fin de 1563, pour y remplir à la fois la charge de son ambassadeur et celle d'*ayo* ou gouverneur des archiducs Rodolphe et Ernest, ses petits-fils. Déjà, à l'époque où Dietrichstein quittait Vienne, il s'agissait du mariage de l'archiduchesse Anne, sœur de ces princes, avec don Carlos, mariage qui, un peu plus tard, fut convenu entre les deux cours : il était donc permis de supposer que l'envoyé d'Autriche avait reçu la recommandation d'instruire régulièrement la maison impériale de tout ce qui se rapportait au prince des Asturies.

La direction des archives de cour et d'État à Vienne mit la plus grande complaisance à me procurer copie des lettres du baron de Dietrichstein. Déjà elle m'avait fait parvenir celles qui concernaient l'emprisonnement de don Carlos, lorsque parut à Leipzig un recueil de documents (¹) où toutes les dépêches de Dietrichstein,

(¹) *Quellen zur Geschichte des Kaisers Maximilian II, in Archiven gesammelt und erläutert von* M. Koch ; Leipzig, Voigt et Günther, 1857 ; in-8° de vi et 303 pages. Les lettres de Dietrichstein remplissent les pages 109-217 ; elles sont au nombre de quatre-vingt-neuf.

depuis le 19 novembre 1563 jusqu'au 25 mai 1568 (1), étaient insérées. Ce recueil avait pour auteur M. Matthias Koch, de Stuttgart, qui, dans ces dernières années, a publié différents écrits sur le règne de Philippe II (2). On verra de quel secours il m'a été, par les citations que j'en ai faites.

Les correspondances du nonce, des envoyés de France et de l'ambassadeur d'Autriche, jointes aux papiers d'État que j'avais rapportés de Simancas, c'était là déjà une collection de matériaux d'une haute valeur. Grâce au concours d'hommes aussi obligeants que zélés pour la science historique, elle s'augmenta notablement encore.

M. le chevalier de Mutinelli, directeur général des archives de Venise, eut la bonté de faire transcrire pour moi les principales dépêches de Paolo Tiepolo et de Sigismondo Cavalli, qui étaient ambassadeurs de la sérénissime république en Espagne : le premier,

(1) Il n'y a pas de lettre de Dietrichstein sur la mort de don Carlos, aux archives de Vienne.

(2) Notamment : *Untersuchungen über die Empörung und den Abfall der Niederlande von Spanien;* Leipzig, Voigt et Günther, 1860 ; in-8° de XII et 219 pages.

quand don Carlos fit à Alcala la chute dont les suites mirent sa vie en danger; le second, lors de l'arrestation et de la mort de ce prince.

M. le professeur Albèri, à qui est dû l'inappréciable recueil des *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato durante il secolo decimo sesto*, se donna la peine, en ma faveur, d'extraire, dans les archives de Florence, les lettres écrites, sur les événements que je viens de rappeler, par l'ambassadeur de Côme de Médicis à Madrid, le chevalier Leonardo de Nobili. Quelques-unes de ces lettres seulement avaient été communiquées au dernier historien de Philippe II, William H. Prescott.

M. le comte Giuseppe Greppi, aujourd'hui conseiller de la légation de S. M. le roi d'Italie à Constantinople, voulut bien m'envoyer différentes pièces tirées des archives du royaume, à Turin, et qui appartenaient, soit à la correspondance du protonotaire Marcantonio Sauli, résident de la république de Gênes à la cour d'Espagne en 1567 et 1568, soit à celle de Baldassaro Ravoyra della Croce, qui était à Vienne l'envoyé du duc Emmanuel-Philibert de Savoie, dans le temps qu'on y reçut la nouvelle de l'arrestation de don Carlos.

Toutes ces dépêches italiennes abondaient en détails sur les mystères que j'avais à approfondir : mais celles de Sigismondo Cavalli et de Leonardo Nobili étaient spécialement importantes; elles justifiaient à tous égards la vieille renommée de la diplomatie de Florence et de Venise.

Je reçus aussi de MM. Albèri et Greppi des extraits de relations vénitiennes sur don Carlos, relations qui depuis ont vu le jour dans le tome XIII (1) du recueil de M. Albèri.

Vers la même époque, le gouvernement belge, sur la proposition de la commission royale d'histoire, chargea M. Ernest Van Bruyssel (2) de visiter les archives et les bibliothèques de Londres. Un des points de l'instruction donnée à M. Van Bruyssel lui recommandait de rechercher, au *State paper Office* et au *British Musaeum,* les documents qui concernaient les règnes de Charles-Quint et de Philippe II. Il trouva, dans le premier de ces dépôts, les dépêches de sir Thomas Chaloner et du doyen John Mann, ambassadeurs de la reine Elisabeth à Madrid;

(1) Publié en 1861.

(2) Actuellement chef du bureau paléographique.

il prit copie de celles qui étaient relatives à don Carlos.

J'avais ainsi en mon pouvoir les correspondances adressées à sept des gouvernements de l'Europe, entre lesquels on comptait les plus considérables, par les diplomates qu'ils entretenaient à la cour de Philippe II, lorsque s'y passèrent les événements dont je me proposais de faire le récit. Et ce n'était pas un médiocre avantage que la réunion de ces correspondances diverses, car elles se contrôlaient et se complétaient, en quelque sorte, les unes par les autres. Chacune d'elles avait d'ailleurs son caractère et son mérite propres.

Tandis que je mettais à contribution les archives étrangères, l'établissement qui est confié à mes soins me fournissait aussi son contingent de matériaux.

A son départ pour l'Espagne, après la conclusion de la paix de Cateau-Cambrésis, Philippe II s'y fit suivre de deux ministres belges qui devaient s'occuper, auprès de sa personne, des affaires des Pays-Bas : l'un, Charles de Tisnacq, en qualité de garde des sceaux; l'autre, Josse de Courtewille, comme

secrétaire d'État. En 1566, Tisnacq fut, à sa demande, remplacé par Joachim Hopperus ; le roi lui conféra la dignité de président du conseil d'État des Pays-Bas : mais, à cause des troubles qui agitaient ces provinces, il ne voulut pas se priver de ses conseils, et il le retint à Madrid jusqu'à la fin de 1569. Courtewille quitta l'Espagne avec le duc d'Albe, au mois d'avril 1567.

Tisnacq, Courtewille, Hopperus, avaient une correspondance suivie avec Viglius de Zuichem, chef et président du conseil privé aux Pays-Bas. Les lettres d'Hopperus ont été publiées au commencement de ce siècle [1]. Celles de Tisnacq et de Courtewille sont restées inédites ; elles forment deux recueils, aux archives de Bruxelles.

Les correspondances des ministres belges n'ont sans doute pas une importance égale à celle des dépêches des ambassadeurs étrangers. Les premiers ne se montrent pas aussi bien informés que les seconds de ce qui se faisait et se disait à la cour : sur les choses

[1] *Joachimi Hopperi, Frisii, Epistolae ad Viglium ab Aytta Zuichemum, sanctioris consilii praesidem.* Utrecht, 1802, in-4°.

qu'ils apprennent, ils s'expriment avec réserve, principalement s'il s'agit des actes et de la politique du maître; ils se croient obligés, par leur position officielle, à des ménagements, à des réticences. Néanmoins, dans ce qu'ils écrivent, il y a une foule d'indications dont l'historien ne manquera pas de prendre note, ou parce qu'elles précisent mieux des détails déjà connus, ou parce qu'elles en révèlent d'ignorés.

J'ai recueilli plusieurs particularités essentielles dans les lettres d'Alonso de Laloo à Philippe de Montmorency, comte de Hornes, que M. le professeur Van Vloet, de Deventer, a placées à la suite de sa Notice sur la vie et la mort du baron de Montigny (1). Laloo était le secrétaire du comte de Hornes, qui l'envoya en Espagne, au commencement de 1566, pour ses affaires particulières (2); il y séjourna jusqu'au mois de mars de l'année suivante. La bibliothèque de l'université de Leyde possède les lettres qu'il écrivit à Philippe de Montmorency, de Madrid

(1) *Montigny's leven en dood in Spanje,* 1566-1570; Amsterdam, Frederik Muller, 1853; in-8° de 71 et 36 pages.

(2) Son instruction est du 5 janvier 1566. Nous l'avons aux archives du royaume, dans un recueil de lettres adressées au comte de Hornes.

et de Ségovie, dans les mois de mai, d'août, de septembre et d'octobre 1566; ce sont celles que M. Van Vloet a livrées à la publicité.

Enfin j'ai fait quelques emprunts à l'Histoire des protestants espagnols, de M. de Castro [1], où l'on regrette que des recherches infiniment curieuses soient mêlées à des assertions hasardées et à des jugements inspirés par l'esprit de système.

L'énumération, qu'on vient de lire, des sources dans lesquelles ont été puisés les éléments de cet ouvrage (sans parler de celles qui sont généralement connues), montrera, je pense, qu'il est peu de sujets historiques sur lesquels on ait rassemblé autant et d'aussi notables documents.

Je suis loin de me le dissimuler : ces riches matériaux auraient voulu une plume plus exercée pour les mettre en œuvre.

Don Carlos aurait dû avoir pour historien l'illustre auteur d'*Antonio Perez et Philippe II* [2], ou l'écrivain éminent qui a peint, d'une main si sûre

[1] *Historia de los protestantes españoles y de su persecucion por Felipe II*; Cadiz, imprenta de la Revista médica, 1851; in-8° de 460 pages.

[2] M. Mignet.

et si vigoureuse, les princes et les peuples de l'Europe méridionale au XVIe et au XVIIe siècle (1).

Ne pouvant pas m'élever à la hauteur de ces maîtres de l'art, j'ai pris à tâche de retracer les faits avec simplicité, mais surtout je me suis imposé la loi d'être vrai et impartial.

J'ose espérer que l'intérêt saisissant du drame fera excuser la faiblesse de la composition.

Ce livre, dont des fragments ont été lus dans les séances de l'académie royale de Belgique des 11 janvier, 1er mars, 11 octobre 1858, 7 mars et 6 mai 1859 (2), et auquel la commission royale d'histoire a accordé les honneurs de l'impression, le 10 janvier de cette dernière année (3), devait paraître beaucoup

(1) M. Ranke, *Fürsten und Völker von Süd-Europa im* XVIen *und* XVIIen *Jahrhundert.*

(2) Voir les *Bulletins* de cette compagnie, 2e série, t. IV, pp. 25, 264; t. V, p. 319; t. VI, p. 375; t. VII, p. 213.

(3) *Bulletins* de la commission, 2e série, t. XII, p. 115.

plus tôt. Si nous nous abstenons de faire connaître ici les causes qui en ont retardé la publication, c'est qu'elles intéresseraient médiocrement le lecteur.

Mai 1863.

DON CARLOS

ET

PHILIPPE II.

CHAPITRE PREMIER.

Mariage du prince Philippe avec Marie de Portugal. — Naissance de don Carlos. — Mort de la princesse : affliction que cet événement cause à Philippe et à toute l'Espagne. — Baptême de don Carlos. — Joie de l'empereur, en apprenant à Worms qu'il lui est né un petit-fils, bientôt troublée par l'arrivée du courrier qui lui apporte la nouvelle de la mort de la mère. — Changement dans les projets qu'il avait formés. — Instincts étranges de don Carlos, qui mange le sein de sa nourrice. — Difficulté qu'il éprouve à parler : mot de l'empereur à ce sujet. — Age de don Carlos, quand le filet lui est coupé. — Doña Leonor de Mascareñas lui est donnée pour gouvernante ; portrait de cette dame. — Résidence de l'infant à Alcala de Henarès et à Toro. — Instruction de l'empereur sur l'ordre à observer dans la maison de son petit-fils. — Officiers attachés à la personne de l'infant. — Chagrin manifesté par don Carlos lors de sa séparation d'avec sa tante doña Juana. — Philippe le fait passer des mains des femmes dans celles des hommes, et lui donne pour gouverneur don Antonio de Rojas. — Partant d'Espagne pour l'Angleterre, il nomme Honorato Juan son précepteur. — Éloge de Juan. — Perspective que lui offre la charge à laquelle il vient d'être appelé. — Plan qu'il soumet à Philippe ; observations de ce prince. — Recommandations de l'empereur à don

Antonio de Rojas. — Application à l'étude montrée dans le principe par don Carlos, mais qui ne se soutient pas.

Le 15 novembre 1543, Philippe II épousa à Salamanque la princesse doña Maria, infante de Portugal, fille du roi Jean III et de Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Ce mariage conciliait les exigences de la politique avec les convenances mutuelles des époux. Les Espagnols voyaient avec plaisir se resserrer l'alliance qui unissait depuis de longues années les deux monarchies de la Péninsule ibérique. Philippe avait seize ans et demi (1); il était l'un des princes de son temps les mieux faits et les plus agréables (2). Marie de Portugal, dont l'âge ne différait du sien que de quelques mois (3), réunissait en sa personne des avantages précieux : sans être grande, elle était bien prise dans sa taille; elle avait de l'embonpoint sans en avoir trop, un visage charmant et un sourire plein de grâce. Elle rappelait beaucoup sa bisaïeule Isabelle la Catholique (4).

(1) Il était né le 21 mai 1527.

(2) « En estos tiempos era de los gallardos y hermosos que avia en el mundo.... » (Sandoval, *Historia de Carlos V*, liv. XXVI, § 1.)

(3) Cabrera, *Historia de Felipe II*, liv. I, chap. II, p. 7, lui donne cinq mois de moins. Selon Sandoval, *l. c.*, elle avait, au contraire, quatre mois de plus.

(4) « Era la princesa muy gentil dama, mediana de cuerpo, y bien proporcionada de faciones, ántes gorda que delgada, muy buena gracia

Le ciel sembla d'abord vouloir favoriser une union formée sous de si heureux auspices. Philippe avait établi sa résidence à Valladolid; le 8 juillet 1545, à minuit, la princesse y donna le jour à un fils.

Sa délivrance avait été laborieuse, car les douleurs n'avaient pas duré moins de deux jours; mais son état était tout à fait satisfaisant (¹). Philippe s'empressa de dépêcher à l'empereur, pour lui porter cette bonne nouvelle, Ruy Gomez de Silva, son écuyer tranchant, et déjà alors son favori (²).

La joie que répandit dans toute l'Espagne la naissance d'un futur héritier de la monarchie, se changea bientôt en une affliction universelle. Quatre jours après son accouchement, la princesse mourut. Les historiens espagnols ne nous expliquent pas les causes de cette mort inopinée; ils font seulement supposer qu'une imprudence y eut quelque part (³).

Il est plus aisé de se figurer que de dépeindre la

en elr ostro, y donayre en la risa. Parecia bien á la casta del emperador, y mucho á la cathólica reyna doña Isabel, su bisabuela. » (Sandoval, liv. XXVI, § 2.) — « Era la princesa muy hermosa, no grande en el cuerpo.... » (Cabrera, *l. c.*)

(¹) « La princesa continuó su preñado con salud, hasta que ayer, á medianoche, plugo á Nuestro Señor alumbrarla con bien de un hijo; y aunque tuvo el parto trabajoso, porque duró cerca de dos dias, ha quedado muy buena.... » (Lettre du prince Philippe à l'empereur, écrite de Valladolid, le 9 juillet 1545, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 467.)

(²) *Ibid.*

(³) A la marge du passage de Sandoval (liv. XXVII, § 4) où cet historien annonce la mort de la princesse, on lit : « Dixose que murió de « mudarse la ropa sin tiempo, y otros de comer un limon, estando rezien « parido. »

douleur où Philippe fut plongé par la mort de sa jeune épouse. Il se retira au monastère de l'Abrojo, près de Valladolid, où il passa trois semaines sans voir personne. Le 2 août, eut lieu le baptême de l'infant, qui fut appelé Carlos, du nom de son aïeul. Ce fut l'évêque de Cartagène ([1]) qui lui administra ce sacrement. Les parrains étaient l'évêque de Léon et don Alejo de Meneses, grand maître de la princesse défunte; la marraine, sa *camarera mayor*, doña Margarita de Mendoza. Philippe rentra à Valladolid le surlendemain de la cérémonie ([2]).

Charles-Quint était à Worms, où il avait tenu la diète de l'Empire, lorsque, le 21 juillet, Ruy Gomez lui apporta la nouvelle de la naissance de son petit-fils; il en éprouva une satisfaction indicible. Le soir même, il voulut que cet événement fût célébré par des feux de joie, et, le lendemain, il fit chanter, dans la chapelle de la cour, une messe, suivie du *Te Deum*, à laquelle assistèrent le roi des Romains Ferdinand, les archiducs ses fils et le cardinal d'Augsbourg ([3]). Le courrier qui devait lui apprendre la mort de la princesse arriva à Worms le 30 ([4]). En ce

([1]) Cabrera, liv. I, chap II, fait administrer le baptême à l'infant par le cardinal de Tavera, archevêque de Tolède. Or, ce prélat était mort a veille de la cérémonie, comme nous l'apprend la lettre du 13 août mentionnée à la note suivante.

([2]) Lettre du grand commandeur Covos à Charles-Quint, du 13 août 1545, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 469.

([3]) Journal MS. des voyages de Charles-Quint et de Philippe II, par Vandenesse.

([4]) *Ibid.*

moment, il se proposait de visiter le duché de Gueldre, dont, deux années auparavant, il avait fait la conquête : il changea de résolution, et se rendit directement à Bruxelles, après avoir recommandé à la reine Marie, sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, de prendre les mesures nécessaires pour que les obsèques de la princesse fussent faites aussitôt après son arrivée dans cette capitale (1).

Si nous en croyons l'ambassadeur vénitien Paolo Tiepolo, don Carlos annonça, dès son entrée dans la vie, des instincts étranges. Non-seulement il mordait mais encore il mangeait le sein de sa nourrice ; il en eut ainsi trois, auxquelles il fit des morsures telles qu'elles faillirent en mourir (2). On crut, pendant plusieurs années, selon le même ambassadeur, qu'il serait muet : il avait cinq ans lorsqu'il prononça la première parole, et cette parole fut *non*. L'empereur fut si charmé de savoir que la langue de son petit-fils s'était déliée qu'il plaisanta sur le mot sorti de sa bouche, disant qu'il avait bien besoin et bien raison de dire *non* à tout ce que dépensaient et donnaient son aïeul et son père (3). Que cette dernière anecdote

(1) Lettre de Charles-Quint à la reine Marie, écrite de Worms, le 30 juillet 1545.

L'empereur arriva à Bruxelles le 25 août, et les obsèques de la princesse d'Espagne eurent lieu le lendemain. (Journal de Vandenesse.)

(2) « Il príncipe Carlo.... tiene alcuni modi di procedere et costumi molto notabili, perchè fanciulo non solamente mordete ma mangiò anchor i petti a tre sue baile, che per questo rispetto forono vicine a morire.... » (Relation faite au sénat de Venise, le 19 janvier 1563, aux Archives de Venise.)

(3) « .... Non parlò innanzi i cinque anni, et la prima parola avertita

soit vraie ou supposée, toujours est-il certain que don Carlos avait vingt et un ans, quand on lui coupa le filet (¹).

Philippe choisit, pour gouvernante de l'infant, doña Leonor de Mascareñas, aux soins de laquelle il avait été confié lui-même dans son bas âge : c'était une dame portugaise de haute naissance; elle avait accompagné la princesse Isabelle en Espagne, lorsqu'elle y vint épouser Charles-Quint; elle était âgée de quarante-deux ans en 1545. Philippe lui dit, en remettant l'infant entre ses mains : « Mon fils a perdu « sa mère; vous lui en servirez; traitez-le comme « telle (²). »

Quand don Carlos passa du gouvernement des femmes à celui des hommes, doña Leonor de Mascareñas voulut prendre le voile; elle avait fait vœu, dès son enfance, de vivre en état de chasteté : elle en référa au prince Philippe, qui lui conseilla de fonder plutôt un couvent, afin de rester libre de se livrer à d'autres exercices de piété. Elle érigea à Madrid le couvent de *Santa Maria de los Angeles*, de l'ordre

in lui fu *no*, la qual subito raportata all' imperatore suo avo, per l'inditio che dava che egli non dovesse restar muto, come si dubitava, gli diede occasion di moteggiare sopra, perchè disse che a quel che suo avo et suo padre spendevano et donavano, havea il figliolo ben ragion et bisogno di dir di no.... »

(¹) L'article suivant fait partie d'un compte conservé aux Archives de Simancas : « Jueves, 28 de novembre 1566, dió, por mandado de « Su Alteza, á Rui Diaz de Quintanilla, mil y cien reales, porque cortó « el frenillo á Su Alteza. » (*Contadurias generales*, pliego 58, p. 1.)

(²) « Mi hijo queda sin madre; vos lo aveis de ser suya, tratádmele como tal. »

de Saint-François, dont les constructions furent achevées en 1563. Elle mourut le 20 décembre 1584 ([1]).

Don Carlos passa les premiers temps de son enfance à Alcala de Henarès, sous la surveillance de ses tantes, les princesses doña Maria et doña Juana ([2]). Au mois de décembre 1547, Philippe, qui venait de tenir les cortès d'Aragon, conduisit ses sœurs et son fils à Valladolid, où bientôt après arriva l'archiduc Maximilien, fils aîné du roi des Romains, pour épouser la princesse Marie. Philippe était appelé par l'empereur en Allemagne ; il quitta Valladolid le 1er octobre de l'année suivante, en recommandant spécialement son fils à la sollicitude de doña Juana. Cette princesse alla s'établir à Toro avec l'infant ([3]).

Le 15 novembre 1549, Charles-Quint, étant à Bruxelles, fit et signa l'instruction suivante, sur l'ordre qui devait être observé dans la maison de son petit-fils, alors âgé de quatre ans et quatre mois : « Premièrement, Francisco de Medrano veillera à ce « que le sérénissime infant soit bien servi, et sa sur- « veillance s'exercera surtout sur ce qu'on donnera « à l'infant pour sa nourriture, selon les ordres de « doña Leonor de Mascareñas, sa gouvernante. 2° Les « vêtements nécessaires audit infant seront faits ainsi

([1]) *Teatro de las grandezas de Madrid*, por el maestro Gil Gonzalez d'Avila, Madrid, 1623, in-fol., p. 287.

([2]) *El felicissimo viaje del principe don Phelipe*, etc., *desde España á sus tierras de la Baxa Alemaña*, por J. C. Calvete de Estrella, Anvers, 1552, fol. 1 v°. — Cabrera, liv. I, chap. II, p. 10.

([3]) Vandenesse, Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II.

« que doña Leonor le dira. 3° Luis Sarmiento [1] sera « présent, quand doña Leonor réglera ces différents « points ; il interviendra aussi à la fixation des « dépenses et à la reddition des comptes : tout ce qui « concerne l'emploi des deniers lui sera soumis. « 4° Ledit Francisco de Medrano fera rapport de tout « à ladite doña Leonor et audit Luis Sarmiento, afin « que l'infant soit mieux servi, et qu'il y ait en sa « maison l'ordre qu'il convient [2]. »

Dans des ordonnances de payement de l'année 1550, nous trouvons mentionnés, comme officiers de la maison de don Carlos, après doña Leonor de Mascareñas : Francisco Osorio, aumônier (*limosnero*) ; Gaspar Muriel, chargé en chef des dépenses de la table (*despensero mayor de mesa*) ; Fernando Ortiz de Bibanco, contrôleur de la dépense (*veedor de los*

(1) Don Luis Sarmiento de Mendoza, qui avait négocié à Lisbonne, au nom de l'empereur, le mariage du prince Philippe avec la princesse Marie, et qui était revenu en Castille à la suite de cette princesse. En 1552, il accompagna en Portugal doña Juana, sœur de Philippe, qui allait y épouser le prince don Juan, et resta dans ce pays comme ambassadeur de l'empereur. (*Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 393. — Sandoval, liv. XXVI, § 2.)

(2) « Primeramente, que Francisco de Medrano tenga cargo de qu'el illustrissimo infante sea bien servido, teniendo especial cuidado de mirar lo que se le ha de dar de comer, segun lo ordenare doña Leonor Mascareñas, su aya ; y que los vestidos que se hubieren de hacer para el dicho infante se hagan conforme á lo qu'ella dijere ; y que Luis Sarmiento se halle presente á ello, y á las quentas y gastos, y que se le dé razon de todo lo que tocare al dinero ; y que el dicho Francisco de Medrano dé de todo cuenta y razon á la dicha doña Leonor y al dicho Luis Sarmiento, para qu'el dicho infante sea mejor servido, é haya la buena orden que convenga en su casa. » (Archives de Simancas, *Casa real*, leg. 41.)

gastos); Fernan Alvarez Osorio, garde de l'argenterie et du linge (*que fué recibido para tener cargo de la plata y ropa*); Jorge Suarez et Juan Lopez, domestiques d'antichambre (*reposteros de camas*); Juan de la Peña et Pedro Hurtado, huissiers (*reposteros d'estrados*); Juan Bernaldo, maréchal des logis (*aposentador*); trois pages, don Antonio, don Benito et don Alonso de Teves; deux cuisiniers, un *brasero,* un portier, une lavandière et une esclave, du nom d'Antona (¹).

Don Carlos était encore à Toro avec sa tante doña Juana, quand Philippe revint en Espagne au mois de juillet 1551. Il continua d'y résider, même après que la princesse, au mois de juin de l'année suivante, en fut partie pour Lisbonne, où elle allait épouser le prince don Juan, héritier présomptif de la couronne de Portugal. La séparation de doña Juana et de son neveu fut des plus touchantes; ils pleurèrent l'un et l'autre durant trois jours. On entendit don Carlos s'écrier en sanglotant : « Que va devenir l'enfant (ainsi s'appelait-« il lui-même), seul ici, sans père ni mère, mon aïeul « étant en Allemagne, et mon père à Monzon? » Il se jeta dans les bras de don Luis Sarmiento, qui avait reçu l'ordre d'accompagner la princesse, en le priant de revenir bien vite (²). Cette scène, racontée par un

(¹) Cédule du 3 juin 1550, donnée, sous le nom du roi Charles, par Maximilien et Marie, gouverneurs des royaumes d'Espagne. (Archives de Simancas, *Casa real*, leg. 41.)

(²) « .... A la partida de la princesa de Toro, fué cosa grande su despidimento del infante, que duró tres dias el llorar del uno y del otro....

témoin oculaire, prouve qu'au moins dans ses premières années, don Carlos n'était pas dépourvu de sensibilité.

Jusqu'à l'âge de sept ans accomplis, Philippe laissa son fils entre les mains des femmes. Sur la fin de 1552, il résolut de lui donner un gouverneur. Il tenait alors, à Monzon, les cortès d'Aragon, de Catalogne et de Valence : il commanda à don Antonio de Rojas, Sr de Villerias de Campos, son premier sommelier de corps, à Gutierre Lopez de Padilla, l'un de ses maîtres d'hôtel, et à Jean de Vandenesse, son contrôleur, de lui soumettre un projet pour l'organisation de la maison de l'infant (1). Le gouverneur sur qui il avait jeté les yeux était don Antonio de Rojas lui-même. Ce seigneur alla chercher don Carlos à Toro, et le conduisit à Madrid ; il n'entra toutefois dans l'exercice de sa charge qu'après l'arrivée de Philippe en cette ville, qui eut lieu le 13 janvier 1553 (2).

L'année suivante, Philippe quitta de nouveau l'Espagne : cette fois, c'était pour aller épouser la reine d'Angleterre, Marie Tudor ; il s'embarqua à la Corogne

El infante decia : « El niño (que así se nombra él á sí mismo) ¿ como ha « de quedar aqui solo, sin padre ni sin madre, y teniendo el agüelo en « Alemania y mi padre en Monzon? » y echándome á mí los brazos, diciéndome que me volviese luego. » (Lettre de don Luis Sarmiento de Mendoza à l'empereur, du 24 novembre 1552, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 392.)

(1) Malgré toutes les recherches que don Manuel Garcia a eu la complaisance de faire dans les Archives de Simancas, il n'y a trouvé ni le règlement que Philippe fit pour la maison de son fils, ni la liste des officiers dont il la composa.

(2) Vandenesse, Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II.

le 12 juillet [1]. Avant son départ, il nomma précepteur de son fils Honorato Juan : « L'expérience que j'ai « acquise de votre bonté et de votre science, pendant « le temps que vous avez été au service de l'empe- « reur et au mien, — lui écrivit-il — m'a engagé à « vous choisir pour maître de l'infant don Carlos, « mon fils, comme don Antonio de Rojas vous le dira. « Je vous charge beaucoup de travailler à le former « à la vertu et aux connaissances humaines, ainsi « que vous le devez à la grande confiance que j'ai « placée en vous, en vous donnant un emploi de tant « d'importance [2]. » Un religieux sur lequel nous savons peu de chose, fray Juan de Muñatones, était, depuis quelque temps déjà, chargé d'enseigner au jeune prince les premiers éléments de la grammaire ; Philippe le remercia de ses soins et l'invita à les continuer, selon les instructions qu'il recevrait de don Antonio de Rojas [3]. Don Carlos devait résider à Valladolid, auprès de sa tante la princesse doña Juana, veuve, après un an de mariage, du prince don Juan de Portugal, et que l'empereur avait nommée gouvernante des royaumes d'Espagne pendant l'absence qu'allait faire son fils.

Le choix que le prince avait fait d'Honorato Juan fut universellement approuvé. Né à Valence le 14 jan-

(1) Vandenesse, Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II.

(2) Lettre du 3 juillet 1554, apud Ath. Kircher, *Principis christiani archetypon politicum*, etc., 1672, in-4°, p. 135.

(3) Lettre de la même date, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 396.

vier 1507, et issu d'une famille ancienne et distinguée, Juan, après avoir fait de brillantes études dans son pays, était allé à Louvain, où il avait suivi les leçons du savant Vivès ; il passait pour un des hommes les plus instruits de l'Espagne : « Sa science dans toutes « les branches des belles-lettres — dit un contempo- « rain — est si grande et si rare qu'elle a émerveillé « tous ceux de notre temps, italiens, allemands, fran- « çais, flamands, anglais, espagnols, qui sont vérita- « blement doctes, et qui tous rendent témoignage de « son génie extraordinaire, ainsi que de la variété et « de l'étendue de ses connaissances dans les littéra- « tures grecque et latine, dans la philosophie natu- « relle et morale, et dans les mathématiques [1]. » Honorato Juan à un savoir prodigieux joignait le caractère le plus élevé et des mœurs exemplaires. Charles-Quint, qui appréciait le mérite, l'avait appelé à sa cour [2]. Il faisait partie de la suite de Philippe, quand ce prince passa aux Pays-Bas, en 1548 [3].

C'était une difficile et délicate mission que celle qu'acceptait le disciple de Vivès ; mais aussi quelle perspective n'offrait-elle pas à celui à qui elle était confiée ? Adrien d'Utrecht, précepteur de Charles-Quint,

[1] « Su sciencia en todo género de letras es tanta y tan rara, que todos los verdaderamente doctos de este tiempo, italianos, alemanes, franceses, flamencos, ingleses y españoles, admirados, han dado testimonio de su muy peregrino ingenio, y del mucho y hondo conocimiento que en los autores griegos y latinos, y en la filosofía natural y moral, y disciplinas matemáticas, tiene.... » (ALVARO NUÑEZ, cité par KIRCHER, p. 146.)

[2] KIRCHER, *Principis christiani archetypon*, etc., p. 131.

[3] ALONSO ULLOA, *Vita Caroli V*, lib. IV, fol. 243.

s'était élevé des derniers rangs de la hiérarchie ecclésiastique jusqu'au trône pontifical. Juan Martinez Siliceo, de simple professeur de théologie en l'université de Salamanque, était devenu cardinal et archevêque de Tolède, pour avoir été le précepteur du prince Philippe. Honorato Juan ne se trouvait pas, il est vrai, dans les mêmes conditions ; il était laïque : mais que fallait-il pour que, lui aussi, il pût aspirer aux hautes dignités de l'Église? Il fallait seulement qu'il prît les ordres, et ce fut ce qu'il fit, avec l'assentiment du roi, dans la cinquième année de l'exercice de sa charge ([1]).

Juan ne perdit pas de temps pour commencer l'éducation de don Carlos, puisque nous le voyons, dès le mois d'août 1554, lui donner ses premières leçons ([2]). Quelques mois après, il soumit au prince Philippe, alors en Angleterre, le plan qu'il se proposait de suivre pour développer graduellement l'intelligence de son élève : Philippe, tout en approuvant ce plan, engagea le précepteur de son fils à mettre entre ses mains, dans le principe, les auteurs les plus faciles, afin que les difficultés ne le rebutassent point, et ne lui fissent pas abhorrer l'étude ([3]).

([1]) « He holgado de que os determinásedes á mudar ábito, como escrivís que lo aveys hecho, porque será mas á propósito para el rezar y asistir á la missa, como tengo ordenado. » (Lettre du roi à Honorato Juan, écrite de Bruxelles, le 31 mars 1559, ap. KIRCHER, p. 140.)

([2]) Dans une lettre en date du 4 novembre 1554 (ap. KIRCHER, p. 136), Philippe II exprime à Juan la satisfaction avec laquelle il a appris, par la sienne du 25 août, qu'il a commencé « á leer al infante. »

([3]) « .... Lo que me parece sobre ello es que por aora, á los principios,

De son côté, Charles-Quint écrivait à don Antonio de Rojas, *ayo* et grand maître de don Carlos : « Don « Hernando de Rojas m'a rendu compte avec détail « de la santé de l'infant et d'autres particularités que « j'ai été charmé d'apprendre, comme je l'ai été de « savoir qu'on observe un ordre tel qu'il ne se refuse « pas à l'étude, et qu'il est si bien corrigé et disci- « pliné. Je vous en remercie et le tiens à service. « Quoique cela ne soit pas nécessaire, d'après le soin « et la diligence que vous apportez en tout, je vous « charge d'être très-attentif à ce qu'il vive retiré, et « de faire en sorte qu'il se modère dans ses actions, « qu'il ne soit pas aussi libre qu'il l'a été jusqu'ici, « car on me dit qu'il l'a été trop, et vous comprenez « les conséquences que cela peut avoir, surtout eu « égard à son âge ; enfin je désire que vous l'éloigniez, « autant que possible, de la société des femmes (1). »

Les soins d'Honorato Juan produisirent d'abord le

le deveys poner en los autores mas fáciles, porque la dificultad no le espante, ó le haga aborrecer las letras.... » (Lettre de Philippe II à Juan, écrite de Hamptoncourt, le 6 mai 1555, ap. KIRCHER, p. 137.)

(1) « .... Don Hernando de Rojas me ha hecho relacion particularmente de la salud del infante y otras particularidades que he holgado de saber, y así de que se tenga tal órden que no rehuse el estudio y esté tan bien corregido y deciplinado, lo cual os agradezco y tengo en servicio. Y aunque no será menester, segund el cuidado y diligencia que en todo poneis, os encargo mireis mucho por su recogimiento, endereszando que sea templado y moderado, y no tan libre como hasta aquí, que me dicen que ha sido demasiado, pues veis lo que en ello va, especialmente teniendo los años que tiene, apartándole lo que se sufriere de la comunicacion de las mugeres.... » (Lettre du 10 janvier 1555, écrite de Bruxelles, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 478.)

fruit qu'il pouvait s'en promettre : l'infant montrait de l'application; il écoutait avec plaisir les leçons qui lui étaient données; il en profitait. Il ne manquait pas, d'ailleurs, d'esprit naturel, et l'on citait de lui des saillies dont on fit même un recueil, pour l'envoyer à l'empereur, son aïeul (1). On conçoit la joie de Philippe, en recevant des nouvelles aussi satisfaisantes (2).

Malheureusement, comme on le verra bientôt, cette ardeur de don Carlos pour l'étude ne se soutint pas; ce beau commencement eut une suite qui y répondit peu.

(1) Relation de Federico Badoaro, faite au sénat de Venise en 1557. Voy. nos *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 65.

(2) Philippe, écrivant, de Bruxelles, le 2 mai 1556, à Honorato Juan, lui accuse la réception de sa lettre du 23 mars, et ajoute : « Holgué con « ella, por las nuevas que me dais de los estudios del príncipe mi hijo, « y de lo bien que aprovecha, que no avia cosa que me pudiesse dar « mayor contentamiento, que ver que del trabajo que ternays sale el « fruto que yo desseo. » (Kircher, p. 138.)

Voy. encore ce qu'Honorato Juan dit des commencements de don Carlos, dans sa lettre du 30 octobre 1558, que nous donnons à la fin du chap. II.

CHAPITRE II.

Abdication de Charles-Quint. — Philippe II est proclamé à Valladolid : don Carlos préside à cette cérémonie. — Joie et impatience manifestées par le jeune prince, à la nouvelle du débarquement de l'empereur à Laredo. — Lettre qu'il lui écrit. — Entrevue de Charles avec son petit-fils. — Il arrive à Valladolid; séjour qu'il y fait. — Scène plaisante entre lui et le prince, à qui il racontait ses entreprises de guerre. — Don Carlos veut avoir un poêle qu'il avait apporté des Pays-Bas; il le lui refuse. — Versions différentes sur le jugement porté par l'empereur de son petit-fils. — Amélioration dans les études et les exercices de don Carlos. — Lettre de son gouverneur sur sa situation physique, l'emploi de ses journées et les dispositions qu'il montrait. — Philippe II envoie Ruy Gomez en Espagne : l'historien Cabrera prétend, à tort, qu'il l'avait chargé d'emmener don Carlos aux Pays-Bas. — La princesse doña Juana songe à établir la demeure de son neveu hors du palais et même de Valladolid : raisons pour lesquelles il n'est pas donné suite à ce dessein. — Philippe II, à son tour, désigne Tordesillas pour la résidence de son fils; mais les renseignements pris par don Garcia de Tolède l'engagent à ne pas observer les instructions du roi. — Maladies et mortalité à Valladolid. — Les médecins, consultés, s'opposent à ce que la résidence du prince soit transférée ailleurs. — Éloge de don Carlos par l'aumônier Francisco Osorio; témoignages opposés de don Garcia de Tolède, qui supplie l'empereur d'appeler son petit-fils auprès de lui. — La princesse écrit à son père pour le même objet. — Induction qu'on peut tirer de ces démarches. — Portrait de don Carlos par l'ambassadeur vénitien Badoaro. — Motifs qui portent Charles-Quint à fermer l'oreille aux supplications de don Garcia de Tolède. — Influence de la mort de l'empereur sur les penchants de don Carlos : lettre notable de son précepteur au roi; réponse de Philippe. — Invasion des doctrines luthériennes en Espagne : Constantino Ponce de la Fuente ;

Agustino Cazalla. — Découverte, par l'inquisition, d'un foyer de luthéranisme à Valladolid ; arrestation des affiliés à la nouvelle secte ; poursuites dirigées contre eux. — Indignation et colère de Charles-Quint, en apprenant que le luthéranisme a pénétré dans la Castille : il écrit lettres sur lettres pour que les hérétiques soient châtiés exemplairement ; il envoie Quijada à Valladolid ; il fait des recommandations expresses à son fils dans son codicille. — Auto-da-fé célébré à Valladolid, en présence de doña Juana et de don Carlos : serment que la princesse et le prince prêtent entre les mains des inquisiteurs. — Assertion de Llorente à ce sujet, dénuée de preuves.

Usé par les fatigues et les maladies, las des grandeurs dont quarante années d'exercice du pouvoir suprême l'avaient rassasié, Charles-Quint avait pris la résolution de descendre du trône, pour passer le reste de ses jours dans la retraite et la solitude d'un cloître, au fond de l'Estrémadure. Le 25 octobre 1555, en présence des états généraux des Pays-Bas assemblés au palais de Bruxelles, il céda à son fils la souveraineté de ces provinces ; le 16 janvier suivant, il abdiqua les couronnes de Castille, d'Aragon et de Sicile [1] : il possédait encore, à titre héréditaire, le comté de Bourgogne ; il le transmit au roi Philippe le 10 juin 1556 [2]. Des considérations politiques d'une haute importance lui firent différer jusqu'au mois de février 1558 la résignation de la dignité impériale.

Les actes de renonciation de Charles-Quint aux

[1] *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, Introduction, p. 111.
[2] *Ibid.*, p. 117.

royaumes d'Espagne parvinrent à Valladolid vers le milieu du mois de mars : la princesse doña Juana, dont son frère venait de confirmer les pouvoirs, prit incontinent les mesures nécessaires pour faire proclamer le nouveau souverain. Le 28 mars, à trois heures de l'après-midi, don Carlos (1) partit du palais de Valladolid, précédé de deux rois d'armes, et accompagné de don Duarte de Almeida, ambassadeur de Portugal, de l'évêque don Antonio de Fonseca, président du conseil de Castille, de l'évêque de Lugo, du duc de Sesa, de l'amiral des Indes, du marquis de Mondejar, du comte de Tendilla, son fils, du comte de Buendia, du comte de Gelves, de plusieurs autres gentilshommes, et des membres du conseil de Castille, de la chancellerie et de la *contaduría mayor* ; il se rendit sur la place, où avait été dressée une estrade au centre de laquelle était un dais de brocart d'une grande richesse. Il s'assit sous ce dais, et fit placer, à sa gauche, sur l'estrade, l'ambassadeur de Portugal : les prélats, les grands, le conseil, la chancellerie, la *contaduría mayor* se rangèrent tout autour, debout ; les deux rois d'armes avec deux massiers étaient devant. Le magistrat et le conseil de la ville arrivèrent peu d'instants après ; ils apportaient l'étendard de Castille. Don Carlos se leva ; il fit déployer l'étendard, et le prenant en mains, avec l'aide de don Antonio de Rojas,

(1) Doña Juana écrivait au roi le 26 mars : « Ha parescido que el « príncipe mi sobrino, con los consejos y la villa, se halle en el auto « que desto se hiziere, y sea el que levantare el pendon. » (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 112.)

son gouverneur, il dit à haute voix : « Castille ! Cas-« tille ! pour le roi don Philippe, notre seigneur ! » La cérémonie terminée, il retourna au palais ([1]).

Charles-Quint s'était proposé de partir pour l'Espagne avant l'hiver de 1556 : des circonstances que nous avons rapportées ailleurs ([2]) le retinrent aux Pays-Bas beaucoup plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu ; ce fut seulement le 15 septembre de cette année qu'il s'embarqua à Flessingue. Il descendit à Laredo le 28.

Dès que don Carlos apprit l'arrivée de l'empereur en Castille, il manifesta la joie la plus vive, avec une extrême impatience de voir son aïeul ([3]). Il voulait aller à sa rencontre : don Garcia de Tolède, qui avait remplacé auprès de lui, dans les charges de gouverneur et de grand maître, don Antonio de Rojas, mort depuis peu, eut beaucoup de peine à l'en empêcher ; il n'y parvint qu'en lui disant qu'agir ainsi, sans connaître la volonté de l'empereur, serait lui manquer de respect ([4]). Le prince alors se détermina à envoyer à son aïeul don Pedro Pimentel, gentilhomme de sa chambre, porteur de la lettre suivante, qu'il écrivit et rédigea lui-même ([5]) :

([1]) Sandoval, *Historia de Carlos V*, liv. XXXII, § 28, t. II, p. 606.

([2]) *Retraite et mort de Charles-Quint*, Introduction, pp. 105 et suiv.

([3]) Lettre de don Garcia de Tolède à Charles-Quint, du 3 octobre 1556. (*Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 182.)

([4]) « .... Para detenelle, no ha habido otro medio sino decille que tan gran desacato seria determinar nada sin saber la voluntad de V. M. » (*Ibid.*)

([5]) « .... Sin ayudarse de nadie, » dit don Garcia de Tolède dans sa lettre du 3 octobre.

« Sacrée Impériale et Catholique Majesté,

« J'ai appris que Votre Majesté est arrivée saine et sauve. Je m'en suis réjoui infiniment, et tant que je ne le saurais assez exprimer. Je supplie Votre Majesté de me faire savoir si je dois aller la recevoir, et en quel lieu. Don Pedro Pimentel, gentilhomme de ma chambre et mon ambassadeur, va trouver Votre Majesté. Je la supplie d'ordonner ce qui se doit faire en cela, pour qu'il me l'écrive. Je baise les mains de Votre Majesté. Valladolid, 2 octobre.

« Très-humble fils de Votre Majesté,

« Le Prince [1]. »

Don Pedro Pimentel fut reçu par l'empereur, le 8 octobre, à Agüera [2]. Charles-Quint, après l'avoir entendu, choisit, pour son entrevue avec son petit-fils, le bourg de Cabezon, à deux lieues de Valladolid, où il arriva le 20 octobre. Il est à regretter

[1] Voici le texte, dont on trouvera le fac-simile en tête de ce volume, et qui a été publié dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 483 :

« S. C. C. Mt,

« Yo e sabido que V. Mt está en salvamento, y e holgado dello infinitamente, tanto que no lo puedo mas encarecer. Suplico á V. Mt me haga saber si e de salir á recebir á V. Mt, y adónde. Ay va don Pedro Pimentel, gentilhombre de mi cámara y mi embaxador, al qual suplico á V. Mt mande lo que en esto se ha de hazer, para que él me lo escriva. Beso las manos de V. Mt. En Valladolid, 2 de otubre.

« Muy humilde hijo de V. Mt,

« El Principe. »

[2] *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., t. I, p. 11.

que le majordome Quijada et le secrétaire Gaztelú, auxquels nous devons tant et de si minutieux détails sur les faits et gestes de l'empereur pendant son voyage à travers la Castille ([1]), ne nous apprennent rien de cette entrevue, qui aurait fourni plus d'une particularité intéressante à l'histoire : car Charles-Quint ne connaissait pas encore son petit-fils, ayant quitté l'Espagne, la dernière fois, en 1543, et sans doute il était avide de juger par lui-même des espérances qu'il pouvait fonder sur celui qui était appelé à continuer sa dynastie. Quelques jours auparavant, à Palenzuela, Quijada lui disant la fête que le prince se faisait des moments qu'il allait passer avec lui, il avait répondu que cette ardeur se calmerait bien vite ([2]).

L'empereur fit son entrée à Valladolid le 21 octobre; don Carlos alla au devant de lui jusque hors de la ville, suivi des grands qui étaient à la cour. Un témoin oculaire raconte que, comme le temps était un peu froid, il s'était vêtu d'une robe fourrée qui lui seyait à ravir et lui donnait l'air d'un étranger ([3]).

Charles-Quint passa deux semaines à Valladolid, et eut ainsi tout le temps de juger du caractère et des penchants de son petit-fils. On rapporte qu'un jour où il lui faisait le récit de ses entreprises de guerre, il le

([1]) *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., t. I et II, *passim*.

([2]) *Ibid.*, t. I, p. 27.

([3]) « .... El dia que salió á recebir á Su Magestad, hacia un poco fresco, y llevó una ropa aforrada que le parecia muy bien, y parecia Su Alteza estrangero.... » (Lettre de Francisco Osorio à Philippe II, du 26 octobre 1556, dans la *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, t. II, p. 101.)

trouva si attentif qu'il en éprouva un plaisir extrême; il s'émerveilla surtout lorsque, lui ayant dit la nécessité où l'électeur Maurice le mit de s'enfuir, le jeune prince lui déclara qu'il était content de ce qu'il venait d'entendre, mais que, pour lui, il n'aurait jamais pris la fuite. L'empereur eut beau lui expliquer qu'il y avait été contraint par le manque d'argent, de capitaines et de soldats, ainsi que par l'indisposition de sa personne : il répondit toujours qu'il n'aurait jamais voulu fuir. L'empereur chercha à lui faire comprendre alors que, s'il y avait eu un pareil nombre de ses pages qui eussent cherché à s'emparer de lui, il lui aurait bien fallu prendre la fuite : il répliqua tout en colère, au milieu des éclats d'admiration et de rire de l'empereur et des personnes qui étaient présentes, que lui jamais ne se serait enfui ([1]).

Un des traits par lesquels se manifestait, dès ce temps-là, le caractère de don Carlos, était une véhémence de désirs que rien n'arrêtait. Charles-Quint eut l'occasion de s'en convaincre. Ses infirmités le rendant très-sensible au froid, il avait apporté des Pays-Bas un poêle pour échauffer sa chambre. Ce meuble n'était pas connu en Castille; don Carlos lui témoigna l'envie de l'avoir, et il y mit une telle insistance ([2]), que son grand-père fut obligé de lui

([1]) Relation de Federico Badoaro faite au sénat de Venise, en 1557. (*Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 44.)

([2]) Lettre de Quijada au secrétaire Vazquez, du 8 novembre 1556. (*Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., t. I, p. 37.)

répondre : « Tu l'auras quand je serai mort ([1]). »

Nous avons des versions différentes sur l'impression que l'empereur, en quittant Valladolid, emporta de l'héritier présomptif de la monarchie espagnole. Selon l'aumônier du prince, Osorio, il aurait été si charmé de son petit-fils qu'il aurait voulu qu'on l'appelât au conseil d'État, quand on aurait eu à y discuter des affaires importantes ([2]). Selon d'autres, au contraire, il aurait dit à la reine Éléonore : « Il me semble « qu'il est très-turbulent ; ses manières et son humeur « ne me plaisent guère ; je ne sais ce qu'il pourra « devenir un jour ([3]) : » il l'aurait même repris sur le peu de respect et d'égards qu'il montrait à la princesse doña Juana, sa tante ([4]). »

Quoi qu'il en soit, après cette séparation de don Carlos d'avec son aïeul, qu'il ne devait plus revoir, une amélioration se fit remarquer dans ses études et dans les exercices de son âge auxquels on s'appliquait à le former ([5]), amélioration assez peu sensible toutefois

([1]) *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste,* par M. Mignet, p. 153.

([2]) « .... En gran manera Su Magestad se huelga con el príncipe nuestro señor, y me dicen que tiene muy gran contentamiento de Su Alteza, y muestra que es tanto que, cuando se ofreciere algo que importe, le a Su Magestad de tenerle en consejo d'Estado.... » (Lettre du 26 octobre 1556, citée p. 21, note 3.)

([3]) Manuscrit du chanoine Gonzalez, cité par M. Mignet, *Charles-Quint*, etc., p. 155.

([4]) « Reprehendió al príncipe su nieto su poca mesura i mucha desenboltura con que vivia y trataba con su tia ... » (Cabrera, *Historia de Felipe II*, liv. II, chap. XI, p. 91.)

([5]) « ... Hasta agora no se ha ofrecido de que avisar á V. Md en la orden de vida que el príncipe tiene, ... continuando lo del estudio y

pour que son précepteur crût devoir encore engager le roi à lui adresser des exhortations à ce sujet ([1]). A la vérité, don Garcia de Tolède prenait à tâche de lui épargner tout travail, toute fatigue, qui aurait pu nuire à sa santé ([2]).

Une lettre de ce seigneur, qui porte la date du 27 août 1557, nous donne des renseignements très-précis et très-curieux sur la situation physique de don Carlos, sur l'emploi de ses journées, et sur les dispositions qu'il montrait :

« Le prince — écrit don Garcia à l'empereur — est en bonne santé, Dieu merci. En ce qui concerne le manger, comme en tout le reste, sa vie est bien réglée. Il se lève avant sept heures ; la prière et le déjeuner le conduisent jusqu'à huit heures et demie, que commence la messe. Après la messe, il se met à ses études. A onze heures, il dîne. Le dîner achevé, et jusqu'à son goûter, qui a lieu à trois heures et demie, il cause avec les personnes de sa maison ; il joue aussi un instant au truc ou au palet, et fait un

estotros exercicios que en su edad pueden aprovechalle ; y aunque todas estas cosas haze Su Alt^a con poca inclinacion, hay harta mejoría en ellas.... » (Lettre de don Garcia de Tolède à l'empereur, du 29 juillet 1557, Archives de Simancas, *Estado*, leg. 119.)

([1]) « S. A. estudia como allá dirá el marqués de las Navas, que es el que mas veces se ha hallado en sus liciones, aunque mucho hará al caso que V. M^d en sus cartas se lo acuerde, que harto lo deseo algunas veces.... » (Lettre d'Honorato Juan au roi, du 2 août 1557, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 479.)

([2]) « .... En ninguna cosa aprieto mas de lo que entiendo que no duede dañar á la salud de Su Alteza.... » (Lettre de don Garcia de Tolède, du 29 juillet 1557.)

peu d'escrime. Dès qu'il a goûté, il prend sa leçon. Il va quelquefois à la campagne, avant ou après le souper, selon le temps qu'il fait. Il se couche ordinairement à neuf heures, après qu'il a dit son rosaire, de manière qu'il passe au lit neuf heures et demie, et quelquefois dix. Il dort si bien que, depuis plus d'un an que je suis à son service, il s'est éveillé une seule fois, à cause de quelque indisposition qu'il eut cette nuit-là. Il n'a pas bonne couleur, et jamais il ne l'a eue; mais, comme il ne se porte pas mal, il n'y a point à s'en inquiéter. A l'égard de ses études, il est peu avancé, parce qu'il étudie de mauvaise grâce. Il en est de même des exercices de la gymnastique et de l'escrime. Pour tout, il a besoin d'être excité par l'appât d'une récompense. Quelquefois il a couru à cheval; mais je ne l'y laisse pas monter souvent, parce que j'ai appris qu'il est trop évaporé, pour pouvoir le faire sans danger (1). »

(1) « S. C. C. Md;.... Su Alta es sano, á Dios gracias, y en lo del comer, como en todo lo demás, trae la vida bien concertada. Lebántase ántes de las siete, y en rezar y almorzar tarda hasta las ocho y media que se comienza la missa, y luego en acabándola comienza á estudiar; come á las once; desde que a comido, hasta las tres y media que merienda, gasta el tiempo en hablar con los que allí estamos, y en jugar algun rato á los trucos ó á los tejos, y esgrime un poco; despućs de la merienda comienza la licion; sale Su Alta algunas vezes al campo, ántes de cenar ó despues, sigun hace el dia. Acuéstase ordinariamente á las nueve, haviendo rezado ántes un rosario, de manera que está en la cama nueve horas y media, y algunas vezes diez; duerme tan bien que, desde que yo sirvo á Su Alta hasta oy, que a mas de un año, no ha despertado mas de una noche, que tuvo cierta indispusicion. La color no trae buena, y siempre la ha tenido así, pero, con no ser de mala dispusicion, no hay que parar en esto. En lo del estudio está poco aprobechado, porque lo

D'après les lignes que nous venons de transcrire, il semblerait que don Carlos jouît d'une santé satisfaisante. Cependant on lit, dans un autre passage de la même lettre : « Jusqu'aujourd'hui, je ne sache « pas que les médecins aient pensé à donner quel- « que chose au prince pour la bile. Je ne consen- « tirais pas qu'ils le fissent, sans en rendre compte « préalablement à Votre Majesté. Je ne vois point, « d'ailleurs, qu'il y ait nécessité, quant à présent, « de lui administrer pour cela des médecines ([1]). » Or, cette bile, ce teint blême du prince étaient des symptômes réels et sérieux du mal qui éclata peu d'années après, et qui rendit sa jeunesse si languissante.

Quelque temps auparavant, Ruy Gomez de Silva, qui possédait toute la confiance de Philippe II, avait été envoyé par ce monarque en Espagne, avec la mission d'y solliciter l'envoi de prompts secours en hommes et en argent ([2]). Cabrera prétend, à tort, que Ruy Gomez était chargé d'emmener don Carlos aux Pays-Bas, pour être reconnu comme futur souverain de ces provinces, et les gouverner après le départ du roi, mais que son incapacité en fit abandonner le

hace de mala gana, y ansimismo los otros exercicios de jugar y esgremir : que para todo es menester premio. Algunas vezes ha corrido á caballo, pero no le he dexado hazer esto muchas, porque entiendo que está muy descuidado á caballo, para hacello sin peligro.. . » (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 119.)

([1]) « Hasta agora no sé que los médicos ayan tratado de dar ninguna cosa al príncipe para la cólera, ni yo lo consintiera hazer, sin dar primero quenta dello á V. Md, ny veo que tenga necesidad hasta agora de preparar esto con medicinas. »

([2]) *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., t. II, p. LIII.

dessein (1). Les instructions de Ruy Gomez sont connues aujourd'hui ; elle ne disent mot de ce projet (2), non plus que les documents si nombreux qui ont été exhumés des archives de Simancas, depuis quelques années, sur les hommes et les choses de ce temps-là. Au contraire, dans celles que Philippe II donna, le 5 juin 1558, à fray Bartolomé de Carranza, archevêque de Tolède, on trouve la recommandation suivante, au sujet des démarches que ce prélat devait faire auprès de la reine Marie de Hongrie, afin de l'engager à reprendre le gouvernement des Pays-bas : « Si la reine vous parle d'emmener avec elle « le prince, mon fils, en alléguant que ce serait le « véritable remède à la situation présente, vous lui « direz que, quand le prince aura été inauguré dans « les royaumes de Castille et dans ceux d'Aragon, de « Valence et de Catalogne, il en pourra être fait ainsi « qu'elle le jugera convenable : alors le prince sera « plus âgé et plus propre pour seconder la reine et la « soulager dans les fatigues du gouvernement (3). »

Le palais de Valladolid, où don Carlos habitait avec la princesse doña Juana, était devenu insuffisant depuis l'arrivée des reines douairières de France et de Hongrie (4). Doña Juana, désirant que son neveu fût plus à l'aise, exprima à don Garcia de Tolède l'inten-

(1) *Historia de Felipe II*, liv. IV, chap. II, pp. 143 et 144 ; chap. XXV, p. 219.

(2) *Retraite et mort de Charles-Quint* etc., t. II, p. LIV, pp. 159, 161.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 433.

(4) *Ibid.*, t. II, pp. 94, 102.

tion qu'il allât occuper la maison du grand commandeur de Castille, ou qu'il s'établît dans quelque lieu des environs de Valladolid ([1]). Don Garcia prit des renseignements sur l'état sanitaire de tous les endroits qui pouvaient convenir à la résidence du prince ; il réunit ensuite les médecins de la cour et de la ville, et les leur communiqua. L'avis de ces hommes de l'art fut contraire au changement projeté ([2]). Quant à la maison du grand commandeur, il parut à don Garcia que, si l'on y transférait l'habitation du prince, ce serait une nouveauté qui pourrait exciter les murmures du public ([3]).

Cependant le roi, à qui doña Juana en avait écrit, trouva, avec elle, qu'il importait, pour l'éducation de son fils, de l'éloigner pendant quelque temps de Valladolid ; il désigna Tordesillas comme le lieu le plus propre à la résidence du prince : il y avait là une maison spacieuse et commode ([4]), celle où la reine Jeanne, veuve de Philippe le Beau, avait passé la

([1]) « Muchos dias ha que la princesa me dixo que, visto quan apretado estava el aposento desta casa, por haver en ella tanta gente, le parecia que convenia que el príncipe se mudase á la del comendador mayor, ó á otro lugar de la comarca donde pudiese estar á su plazer, y con mas seguridad de la indispusiçion d'este.... » (Lettre de don Garcia de Tolède à l'empereur, du 29 juillet 1557, ci-dessus citée.)

([2]) « .... Se resolvieron en que no convenia mudar al príncipe... » (*Ibid.*)

([3]) « Quanto á lo de la casa del comendador, parecióme que sacalle de aquí fuera novedad en que la gente huviera que mormurar.... » (*Ibid.*)

([4]) « .... Con este correo me escrive Su Mag[d] que le parecé que, para la crianza del príncipe, conviene que esté alguna temporada fuera de aquí, y que sea en Tordesillas, por haver allí buena casa.... » (*Ibid.*)

plus grande partie de sa vie et fini ses jours. Don Garcia de Tolède aurait souhaité, puisque le prince devait quitter Valladolid, que ce fût pour vivre auprès de l'empereur dont la surveillance aurait exercé sur lui une influence salutaire ([1]) : il se mit toutefois en mesure d'accomplir les ordres du roi, et envoya à Tordesillas le docteur Veja, accompagné de don Hernando de Rojas, majordome du prince, afin qu'ils s'enquissent de l'état sanitaire de cette ville, ainsi que de ce qu'il y aurait à faire au palais, pour l'approprier à sa nouvelle destination ([2]). Les rapports du médecin et du majordome ne permirent pas qu'il fût donné suite aux ordres du roi : ils avaient constaté que Tordesillas comptait une foule de personnes atteintes de fièvres et de léthargies ([3]).

L'été de 1557 avait été excessivement chaud en Castille ; un vent du nord très-âpre y signala le commencement de l'automne. Cette révolution dans la température occasionna un grand nombre de maladies : les deux tiers des habitants de Valladolid en souffrirent ; don Carlos eut la fièvre. Dans le même temps, plusieurs personnes notables moururent en cette ville. Don Garcia de Tolède en revint alors à

([1]) « Bien quisiera que la mudanza del príncipe fuera á estar cerca de V. Md, porque entiendo que le conviene mucho tenelle en parte donde V. Md le vea y comunique muchas vezes.... » (Lettre de don Garcia de Tolède, du 29 juillet.)

([2]) Lettres de don Garcia de Tolède, du 29 juillet et du 27 août 1557, ci-dessus citées.

([3]) « Hallaron hartos enfermos de tercianas y modorras. » (Lettre du 27 août 1557, ci-dessus citée.)

l'idée de transférer ailleurs la demeure du prince. La situation sanitaire des environs de Valladolid était plus mauvaise encore que celle de la capitale : il fit explorer Toro, Rioja, Burgos ; il envoya même jusqu'à Vitoria, pour savoir en quel état étaient ces différentes localités (1). Lorsqu'il eut reçu les renseignements qu'il désirait, il réunit les médecins de Valladolid : cette fois encore ils opinèrent, et unanimement, pour que le prince ne changeât point de résidence, car, dirent-ils, il ne régnait point dans la ville de maladie contagieuse, et l'on n'y voyait aucune apparence de peste (2).

Don Carlos avait beaucoup grandi, depuis l'arrivée de l'empereur en Espagne (3). Si nous voulions en croire son aumônier, Francisco Osorio, les développements de son intelligence et de sa raison auraient égalé ses progrès physiques (4). Mais des témoignages

(1) Lettre de don Garcia de Tolède à l'empereur, du 6 octobre 1557. (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 119.) — *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., t. II, p. 252.

(2) Lettre de don Garcia de Tolède à l'empereur, du 16 octobre 1557. (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 119.)

(3) « El príncipe crece mucho, » mandait Quijada à l'empereur, de Valladolid, le 23 mars 1558. (*Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., t. II, p. 351.)

Déjà, le 27 août 1557, don Garcia de Tolède lui avait écrit : « El príncipe está crecido harto. » (Lettre citée ci-dessus.)

Il lui écrivit encore, le 8 juillet 1558 : « Paréceme que, de tres meses « á esta parte, el príncipe ha crecido de manera que se le echa bien « de ver. » (*Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 409.)

(4) Dans une lettre datée du 20 février 1558, à Valladolid, Osorio, après avoir dit au roi que don Carlos était allé visiter la princesse doña Juana à Cigalès, ajoutait : « El mismo dia se bolvió á continuar su « estudio, y en esto y en todo gana cada dia lo que se puede desear,

plus dignes de foi nous peignent le prince sous des couleurs un peu différentes. Don Garcia de Tolède écrivait à l'empereur le 13 avril 1558 : « Le prince a « très-bien passé le carême, pendant lequel il a mangé « du poisson la moitié des jours de chaque semaine ; « quoiqu'il y fût fortement opposé, les médecins « furent d'avis qu'il le devait faire, jouissant d'une « aussi bonne santé que celle qu'il a, grâces à Dieu, « et qu'il continuera d'avoir, j'espère, de longues « années, au moyen de la règle qui s'observe aujour- « d'hui. Quant à ce qui regarde l'étude et les exer- « cices corporels, il n'avance pas autant que je le « voudrais, et néanmoins je ne pense pas qu'il soit « possible d'apporter plus de soin et de zèle qu'on « n'en apporte ici pour lui enseigner toutes les choses « qu'il doit savoir. Je désirerais beaucoup que Votre « Majesté trouvât bon de lui faire faire un tour à « Yuste, afin qu'elle le vît, et que, après s'être rendu « compte des obstacles que rencontre son éducation, « elle décidât s'il y a quelque changement à apporter « à la manière dont je remplis ma charge. Pour moi, « jusqu'à présent, je n'y vois rien à changer ; mais, « comme je remarque que, bien que S. A. ait à mon « égard tout le respect et toute la crainte possibles, « mes paroles ni la discipline, qui lui sont pourtant « fort sensibles, ne produisent pas l'effet désirable, il

« que verdaderamente es tanto que por no lo estragar, lo dejo de referir « á V. Md. » Le 13 mars suivant, il lui mandait : « El príncipe nuestro « señor gana cada dia, en entendimiento, valor y prudencia, todo lo « que se puede desear. » (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 129.)

« me paraît très-nécessaire que Votre Majesté voie « S. A. de plus près pendant quelque temps, ou même « pendant peu de jours. Je sais que Votre Majesté « pourra recevoir des informations bien différentes « sur le prince, de personnes qui ne l'observent pas « du même lieu et avec la même sollicitude que moi : « par ce motif surtout, je souhaiterais que, contrôlant, « de ses yeux, et mon rapport et ceux des autres, « elle jugeât à la fois de l'ordre que je suis dans l'ac- « complissement de ma charge, et de ce qui devrait « être modifié en une chose qui importe tant. Ces « jours-ci S. A. s'arme et prend part à des tournois à « pied le matin : cet exercice lui fait beaucoup de « bien. Elle ne monte pas à cheval, parce qu'il me « paraît que pour le moment l'équitation ne lui con- « vient pas (1). »

(1) « S. A. ha salido muy bien de la cuaresma, con haber comido la mitad de los dias de cada semana pescado, y aunque harto contra su voluntad, les paresció á los médicos que lo debia hacer, con tan buena salud como, á Dios gracias, tiene S. A., y continuando la órden con que se trata, espero que la terná muchos años. En lo demás del estudio y egercicios, no va tan adelante como yo querria, no embargante que de todo ello y de las cosas que S. A. debe saber, no entiendo que puede haber mayor cuidado ni diligencia de la que aquí se tiene. Deseo mucho que V. M. fuese servido que el príncipe diese una volta por allá para velle, porque, entendidos los impedimentos que en su edad tiene, mandase V. M. lo que fuera de la órden con que yo le sirvo se deba mudar, en la cual hasta agora no hallo qué; pero, como veo que, con tenerme S. A. el mayor respeto y temor que se puede pensar, no hacen mis palabras, ni la disciplina, aunque le escuece mucho, el efeto que debrian, paréceme muy necesario que V. M. lo viese de mas cerca alguna temporada, sin que fuese de muchos dias. Y porque sé cuan diferentemente pueden informar á V. M. del príncipe los que no le miran del lugar ni con el cuidado que yo, querria mucho que V. M. por vista se satisficiese

Dans une lettre du 22 mai, don Garcia de Tolède insista pour que l'empereur appelât auprès de lui son petit-fils ([1]).

La princesse doña Juana elle-même en écrivit à son père : « Ce sera un peu de fatigue pour Votre Majesté, « lui dit-elle, que d'avoir le prince à Yuste, mais ce « sera lui donner la vie : aussi je supplie Votre « Majesté d'ordonner qu'il s'y rende incontinent, car « Votre Majesté ne saurait croire à quel point il im- « porte qu'elle nous fasse à tous cette grâce ([2]). »

Des instances aussi pressantes, et les termes dans lesquelles elles sont exprimées, doivent faire supposer qu'il n'y avait pas à reprocher seulement à don Carlos un manque d'application, mais que des penchants vicieux, de graves défauts de caractère, alarmaient ceux qui avaient mission de veiller sur sa jeunesse. On est porté ainsi à admettre ce que raconte, de ses inclinations et de son naturel, l'ambassadeur vénitien Badoaro. Il est vrai que cet ambassadeur n'était jamais allé en Espagne ; mais il parle d'après les récits qui se fai-

de la relacion mia y de todo, ansí de lo que se hace por mi parte en el servicio de S. A., como de lo que en cosa que tanto va se deba mudar. Estos dias se arma por las mañanas, y tornea á pié, que le hace muy buena dispusicion. Solo de hacer mal á caballo no trata S. A., porque no me parece que por agora lo debe usar. » (*Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 406.)

([1]) *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 408.

([2]) « .... Aunque sea un poco de trabajo para V. Md, será dalle la vida; y así suplico á V. Md sea servido de mandarle ir luego, porque no puede V. Md creer lo que va en que V. Md nos haga á todos esta merced.... » (Lettre du 8 août 1558, dans la *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., t. II, p. 466.)

saient à la cour de Philippe II, dans les Pays-Bas, et là on pouvait être bien informé. Voici ce que Badoaro disait de don Carlos dans son rapport au sénat de Venise, quelques mois avant l'époque où nous sommes parvenu :

« Le prince don Carlos est âgé de douze ans. Il a la tête disproportionnée au reste du corps. Ses cheveux sont noirs. Faible de complexion, il annonce un caractère cruel. Un des traits qu'on cite de lui est que, lorsqu'on lui apporte des lièvres pris en chasse, ou d'autres animaux semblables, son plaisir est de les voir rôtir vivants. On lui avait fait cadeau d'une tortue de grande espèce : un jour, cet animal le mordit à un doigt ; aussitôt il lui arracha la tête avec les dents. Il paraît devoir être très-hardi et extrêmement porté pour les femmes. Quand il se trouve sans argent, il donne, à l'insu de la princesse, ses chaînes, ses médailles et jusqu'à ses habillements. Il aime à être vêtu avec pompe.... Tout en lui dénote qu'il sera d'un orgueil sans égal : car il ne pouvait souffrir de rester longtemps en présence de son père ni de son aïeul, le bonnet à la main. Il est colère autant qu'un jeune homme peut l'être, et obstiné dans ses opinions..... Son précepteur s'attache uniquement à lui expliquer les Offices de Cicéron, afin de modérer l'impétuosité de son caractère : mais don Carlos ne veut presque toujours parler que des choses de la guerre et lire que des ouvrages qui s'y rapportent. Si quelqu'un des sujets de son père va lui faire de ces protestations dont on use ordinairement avec les princes, il les reçoit,

et, le prenant à part, il le force à jurer, en un livre, qu'il le suivra dans toutes les guerres où il ira ; il le contraint ensuite à accepter à l'instant même quelque présent. Les Espagnols prétendent qu'il sera un autre Charles-Quint, s'il ne lui arrive pas ce qui est arrivé au roi des Romains, duquel, alors qu'il était infant en Espagne, on croyait généralement qu'il ferait des merveilles à la guerre [1]. »

Charles-Quint, en choisissant pour sa retraite le monastère de Yuste, avait voulu s'affranchir de toute espèce de soucis et d'embarras ; « une vie tranquille, « partagée entre le soin de sa santé et des exercices « pieux, c'était là — nous l'avons dit ailleurs — ce « qu'il était venu chercher au fond de l'Estréma- « dure [2], » et si, cédant aux désirs du roi, il était intervenu dans plusieurs affaires importantes, il avait fallu, pour l'y déterminer, toute la sollicitude qu'excitaient en lui la gloire de son fils et la grandeur de la monarchie espagnole. La présence à Yuste d'un enfant turbulent et indocile, et la surveillance qu'il aurait eu à exercer sur lui, auraient troublé son repos, altéré le calme dont il jouissait : aussi ferma-t-il l'oreille aux supplications de don Garcia de Tolède. Quand la lettre de la princesse doña Juana lui parvint, il souffrait de la goutte ; il ne s'en vit délivré que pour retomber dans une maladie plus grave, et ce fut celle qui l'emporta le 21 septembre 1558.

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, pp. 63 et suiv.

[2] *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., t. II, p. LXII.

La mort de l'empereur ne fut pas sans exercer de l'influence sur la conduite de don Carlos : il respectait et redoutait son aïeul; au contraire, il n'avait ni crainte ni déférence pour sa tante doña Juana, et les instructions écrites de son père venaient de trop loin, pour qu'il en fût beaucoup touché. A partir de cette époque, on remarqua qu'il s'abandonnait de plus en plus à ses penchants : une lettre d'Honorato Juan, adressée au roi pour lui seul, et avec prière de la déchirer après l'avoir lue, nous fournit là-dessus des renseignements qui méritent plus de croyance que les rapports de l'aumônier Osorio [1]. Le précepteur s'exprimait ainsi :

« Son Altesse se porte bien, béni en soit Dieu ! Je fais, relativement à ses études, ce que je puis, et plus et avec plus de peine que ne feraient peut-être d'autres précepteurs. Je regrette de ne pas réussir autant que je le désirerais. La cause d'où je pense que cela procède, Votre Majesté, par aventure, l'apprendra quelque jour de Son Altesse [2], s'il plaît à Dieu, ainsi que les efforts que je n'ai cessé de faire pour servir Votre Majesté et Son Altesse, au milieu de toutes ces difficultés, qui n'ont pas été peu nombreuses ni de peu de gravité. C'est pour moi un cha-

[1] Voy., dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, pp. 196, 199, 202, les lettres d'Osorio à Philippe II, des 10 janvier, 23 avril et 17 mai 1559, où il dit et répète que le prince « gana cada dia « en bondad, cristiandad y entendimiento. »

[2] Par *Son Altesse* Honorato Juan entend évidemment ici la princesse doña Juana : mais est-ce d'elle ou de don Carlos qu'il est question deux lignes plus bas ?

grin bien sensible, que de voir le fruit des leçons données à Son Altesse ne correspondre pas à ce qu'il fut dans le commencement et pendant plusieurs années, comme tout le monde le vit ici et que Votre Majesté en fut informée là-bas. Mais je ne veux pas donner à ce sujet plus d'ennui à Votre Majesté, surtout après ce que je lui ai écrit dernièrement : tenant pour certain d'ailleurs que cela et beaucoup d'autres choses ne pourront se redresser qu'à la venue de Votre Majesté, et après qu'elle aura jugé par elle-même de ce qu'il convient de faire pour le bon établissement de tout. Je supplie Votre Majesté de me pardonner la hardiesse que je me permets dans cette lettre, et d'ordonner qu'elle soit déchirée, car mon intention est qu'elle soit lue de Votre Majesté seule [1]. De Valladolid, 30 octobre 1558.

« Honorato Juan. »

[1] « Su Alteza esta bueno, bendito Dios, y yo hago en sus estudios lo que puedo, y harto mas de lo que otros maestros quiza hizieran, y con arto mas trabajo. Pésame que no aproveche tanto esto como yo deseo. La causa de donde yo pienso que esto procede, entendera por aventura V. M[d] de Su Alt[a] algun dia, plaziendo a Dios, y lo que con todas estas difficultades, que no han sido pocas ni de poco momento, me he esforzado siempre á servir á V. M[d] y á Su Alt[a]. Pésame en el alma que el aprovechamiento de Su Alt[a] no sea al respeto de como comenzó y fué los primeros años, que fué el que aqui vieron todos y allá entendió V. M[d]. Pero yo no entiendo de dar en esto mas pesadumbre á V. M[d], especialmente haviéndolo hecho los dias passados, y tiniendo por cierto que esta y otras muchas cosas no se pueden bien remediar hasta la venida de V. M[d], y hasta que V. M[d] mismo vea lo que conviene que se haga para el buen asiento de todo ello. Y suplico á V. M[d] me perdone este atrevimiento, y sea servido de mandar romper esta, porque mi intencion es que solo V. M[d] la lea. » (*Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 398.)

Philippe II lui répondit de manière à le tranquilliser : « Je sais — lui dit-il — que vous avez de mon « fils tout le soin convenable ; je vous invite à conti- « nuer, quoique le prince ne profite pas de vos leçons « et de vos avis autant qu'il le faudrait : mais cela « servira toujours à quelque chose [1]. » En même temps, il écrivit à don Garcia de Tolède, pour qu'il eût l'œil sur ceux qui fréquentaient le prince, et qu'il soupçonnait de le détourner de ses études [2].

Malgré la terreur qu'inspirait en Espagne l'inquisition établie, ou plutôt confirmée avec une autorité plus grande par les rois catholiques [3], les opinions de Luther avaient pénétré dans ce pays, et, circonstance bien notable, elles y avaient pour principaux propagateurs deux hommes qui, par leur savoir et leur doctrine, s'étaient attiré la bienveillance particulière de Charles-Quint, qui avaient été ses prédicateurs favoris, et dont il avait employé la parole éloquente contre les protestants d'Allemagne. L'un,

(1) « .... He entendido la salud del serenissimo príncipe mi hijo, y lo que passa en lo de su estudio, de que sé que teneys el cuidado que conviene; y assí os encargo lo hagays, aunque no salga tambien á ello como seria menester, que todavía aprovechará.... » (Lettre du 31 mars 1559, ap. KIRCHER, p. 140.)

(2) *Ibid.*

(3) L'ambassadeur vénitien Gaspardo Contarini, dans sa relation faite au sénat, le 16 novembre 1525, disait du conseil de l'inquisition d'Espagne : « Questo consiglio è di tanta autoritá e tanta venerazione che « tutti tremano di lui. » (*Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*, serie 1re, t. II, p. 40.)

Federico Badoaro disait, à son tour, dans sa relation de 1557 : « Procedono tanto rigorosamente che inducono terrore in tutti.... » (*Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 72.)

Constantino Ponce de la Fuente, chanoine magistral de Séville, s'appliquait à les répandre dans l'Andalousie; l'autre, Agustino Cazalla, chanoine de Salamanque, avait choisi la Vieille Castille pour le centre de ses prédications : c'était le plus souvent à Valladolid, dans la maison de sa mère, doña Leonor de Vibero, veuve de Pedro Cazalla, *contador* du roi, qu'il réunissait ses adhérents (¹).

Ces deux foyers d'hérésie furent découverts, quelques mois avant la mort de Charles-Quint, par les soins de l'inquisiteur général, Fernando de Valdès, archevêque de Séville. Nous allons dire comment, en ce qui concerne le dernier; nous avons là-dessus des renseignements très-précis que Valdès lui-même mit sous les yeux de l'empereur : il n'est pas de notre sujet de parler de ce qui se passa en Andalousie.

Valdès était à Valladolid, occupé d'affaires très-importantes pour la religion, lorsqu'on vint lui révéler que des personnes, en grand secret, et sous couleur d'enseigner des choses qui paraissaient saintes et bonnes, y mêlaient des maximes mauvaises et hétérodoxes. Les révélateurs étaient du nombre de ceux qu'on avait voulu endoctriner : ils étaient scandalisés du langage qu'ils avaient entendu tenir. Valdès se garda d'éclater d'abord : il prescrivit, au contraire, aux dénonciateurs de retourner aux conventicules où ils

(¹) LLORENTE, *Histoire de l'inquisition*, passim. — ADOLFO DE CASTRO, *Historia de los protestantes españoles*, pp. 160 et suiv. — MIGNET, *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*, pp. 352 et suiv.

avaient assisté, de tâcher de recueillir par écrit quelques-unes des opinions qui y étaient avancées, et surtout de s'attacher à connaître les noms de ceux par qui elles étaient expliquées et soutenues. Il obtint ainsi la plupart des éclaircissements qu'il désirait. Il dissimula pourtant encore, dans l'espoir de mettre la main sur un plus grand nombre d'affiliés à la nouvelle secte.

Sur ces entrefaites, il arriva que l'évêque de Zamora fit renouveler, dans son église, certains édits qu'on avait l'habitude de publier en carême, pour obliger ceux qui avaient connaissance de quelques péchés publics, ou de quelques superstitions, de les dénoncer. A cette occasion on lui signala, comme ayant proféré des paroles suspectes en matière de foi, un gentilhomme de sa ville épiscopale, nommé Cristoval de Padilla; il le fit saisir et emprisonner. Il ne le tint pas toutefois au secret, et Padilla en profita pour communiquer, verbalement et par lettres, avec ses amis. Il leur donna ainsi l'éveil, de manière que plusieurs d'entre eux jugèrent prudent de s'enfuir. Valdès, qui en fut instruit, crut ne devoir plus différer les mesures qu'il méditait. Il ordonna l'arrestotion du docteur Cazalla, de trois de ses frères et deux de ses sœurs, de don Pedro Sarmiento de Rojas, fils de don Juan de Rojas, premier marquis de Poza, de doña Mencia de Figueroa, sa femme, de doña Ana Enriquez, sa nièce, fille du marquis d'Alcañices, de don Luis de Rojas, petit-fils du marquis de Poza, héritier de sa maison, et d'autres individus des deux

sexes de divers lieux de la Vieille Castille : tous furent enfermés dans les prisons du saint-office. Des exprès furent envoyés en même temps aux frontières vers la France, afin qu'on s'emparât des personnes de ceux qui allaient chercher un refuge à l'étranger : on arrêta ainsi en Navarre don Carlos de Sesso ou Sesse, gentilhomme italien, mais qui avait été corrégidor de Toro et était devenu bourgeois de Logroño, ainsi que fray Domingo de Rojas, frère de don Pedro Sarmiento. Un seul de ceux qui étaient en fuite put s'échapper : il venait de s'embarquer sur un bateau frété par un marchand flamand, à Castro-Urdiales, lorsque les alguazils envoyés à sa poursuite y arrivèrent (1). Plus tard, le résultat des informations des juges du saint-office donna lieu à de nouvelles arrestations.

Rien ne saurait dépeindre l'indignation et la colère de Charles-Quint, quand on lui annonça que le luthéranisme avait envahi la Castille, et qu'il y comptait déjà de nombreux adhérents. Lui qui, durant tout son règne, avait poursuivi impitoyablement les doctrines et les sectateurs de Luther partout où il avait pu les atteindre, il était condamné, au déclin de sa vie, à les voir triompher de ses rigueurs, jusqu'en Espagne, et au lieu même où siégeaient le gouvernement et les conseils, où le tribunal suprême du saint-office exerçait une surveillance incessante! Dès ce moment, il n'eut plus de repos qu'un châtiment

(1) *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, t. II, pp. 401, 417, 419.

exemplaire ne fût fait de ces hérétiques. Il écrivit lettres sur lettres à la princesse *gobernadora*, au secrétaire d'État Vazquez, à la reine de Hongrie, au roi son fils; il envoya à Valladolid Luis Quijada, qui était le dépositaire de toute sa confiance, pour stimuler le zèle de doña Juana, du grand inquisiteur, du conseil d'État, du conseil de Castille, du conseil de la *Suprême* [1]. L'inquisition n'ayant pu, malgré toute son ardeur, procéder aussi vite qu'il le désirait, il pria son fils, de la manière la plus pressante, dans le codicille qu'il fit quelques jours avant de mourir, et il lui ordonna même, par l'obéissance qu'il lui devait comme à son père, de veiller à ce que les coupables fussent punis avec la dernière sévérité, sans exception aucune, sans qu'il se laissât toucher par nulle supplication, sans avoir d'égard particulier pour qui que ce fût [2].

Enfin, au mois de mai 1559, les causes des luthériens de la Vieille Castille se trouvèrent instruites et décidées. D'accord avec le roi, l'inquisition jugea qu'il fallait frapper un grand coup, afin de porter l'épouvante dans l'âme de tous ceux qui pourraient être

[1] *Charles-Quint*, etc., par M. MIGNET, pp. 364 et suiv. — *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., t. I, pp. 288, 289, 293, 294, 297, 301, 304, 305, 308; t. II, pp. 386, 410, 416, 435, 441, 443, 447, 456, 464.

[2] « .... Le ruego y encargo, con toda instancia y vehemencia que puedo y devo, y mando, como padre que tanto lo quiero, y por la obediencia que me deve, tenga desto grandissimo cuidado,... para que los herejes sean oprimidos y castigados con toda la demostracion y rigor, conforme á sus culpas, y esto sin ecepcion de persona alguna, ni admitir ruegos, ni tener respeto á persona alguna.... » (SANDOVAL, *Historia de Carlos V*, t. II, p. 657.)

tentés de suivre l'exemple de ces audacieux novateurs, et il fut décidé qu'un auto-da-fé général, auquel assisteraient doña Juana, don Carlos et toute la cour, serait célébré, le dimanche 21 mai, sur la *plaza mayor* de Valladolid [1].

[1] Dans son *Historia de los protestantes españoles*, M. DE CASTRO a donné des détails intéressants sur la manière dont se célébraient les auto-da-fé, et sur les cérémonies par lesquelles l'inquisition y préludait. Ces détails sont assez peu connus, pour que nous croyions devoir les consigner ici.

« La publication de l'auto-da-fé se faisait par l'alguazil *mayor* et par un secrétaire du saint-office, lesquels sortaient du palais de l'inquisition a cheval, accompagnés de plusieurs familiers et d'autres ministres, ainsi que de la plupart des gentilshommes de la ville. Arrivés avec eux à la porte de l'ayuntamiento, ils y donnaient la première lecture du *bando* portant que, pour la gloire de Dieu et l'exaltation de la sainte foi catholique, il serait célébré un acte général tel jour et à telle heure; puis, suivis de tambours, trompettes et hautbois, ils allaient répéter cette lecture dans les principales rues et carrefours.

« On construisait dans le même temps, sur la grand'place, un échafaud au centre duquel était dressé un autel avec une croix verte, et deux chaires, une de chaque côté de l'autel, pour les secrétaires chargés de lire les sentences des condamnés. On élevait aussi deux estrades, pour les chapitres ecclésiastique et séculier, avec une galerie circulaire en bas, où les hallebardiers, comme formant la garde du tribunal, devaient se tenir. Enfin on construisait un échafaud, appelé *media naranja* (coupole), pour les condamnés.

« La veille de l'auto-da-fé, un secrétaire et d'autres ministres de l'inquisition, précédés des crieurs publics, parcouraient les lieux les plus fréquentés de la ville, et y publiaient un *bando* contenant la défense : 1° de porter des armes offensives ou défensives, depuis ce moment jusqu'au lendemain après l'exécution des sentences, sous peine de confiscation desdites armes et d'excommunication majeure; 2° d'aller, le lendemain, à partir de deux heures de l'après-midi, en voiture, à cheval ou en chaise, dans les rues où devait passer la procession, et sur la grand'place.

« Le même jour, la procession de la croix verte sortait du saint-office, accompagnée de toutes les communautés de religieux qu'il y avait en la

Dans cette horrible cérémonie, qui dura depuis sept heures du matin jusqu'à sept de l'après-midi, deux

ville et aux environs, des commissaires, écrivains et familiers du district, à la suite desquels marchaient les consulteurs, les qualificateurs et les autres officiers du tribunal, avec les secrétaires, l'alguazil *mayor* et le fiscal, tous portant de grands cierges blancs allumés. La croix verte marchait entre les officiers, enveloppée d'un voile noir, sous un dais. Des musiciens chantaient l'hymne *Vexilla regis prodeunt*, etc. En cet ordre, la procession se rendait à la grand'place, où était construit l'échafaud; la croix verte était placée sur l'autel, pour y demeurer toute la nuit, entourée de douze torches blanches allumées, sous la garde de moines de l'ordre de Saint-Dominique et des hallebardiers.

« Le jour de l'auto-da-fé, aux premières lueurs de l'aube, tous ceux qui devaient y être sentenciés étaient réunis dans la chapelle de l'inquisition. A la même heure se formait la procession pour les conduire à l'échafaud. En tête était portée la croix de la principale église, couverte d'un voile, et accompagnée des curés des paroisses et de nombre d'autres ecclésiastiques. Puis venaient les condamnés, avec les effigies de ceux qui étaient morts ou qu'on n'avait pu prendre, et les os des défunts. La compagnie des hallebardiers répartie en deux files les escortait; ils étaient rangés selon la gravité de leurs délits, les moins coupables précédant ceux qui l'étaient davantage. Tous étaient affublés du *sanbenito*; ils avaient, de plus, une mitre de carton sur la tête, une corde de genêt au cou, et une torche de cire verte à la main : des familiers de l'inquisition marchaient à leurs côtés. Cette procession était fermée par l'alguazil *mayor* de l'inquisition, et par quantité de gentilshommes qui tenaient à honneur d'être familiers de ce très-compatissant (*piadosisimo*) tribunal.

« Peu après, le tribunal lui-même sortait de la maison du saint-office, accompagné des deux chapitres, ecclésiastique et séculier, et de quelques familiers portant la verge haute, tous à cheval. A leur arrivée sur la grand'place, ils mettaient pied à terre, et allaient occuper les siéges qui leur étaient destinés. A l'extrémité de l'échafaud, il y avait une estrade de huit marches, couverte d'un grand tapis, sur laquelle étaient disposés trois fauteuils de velours cramoisi, appuyés à un dais de la même matière, où l'on voyait les armes royales avec les insignes de l'inquisition. Les inquisiteurs s'asseyaient dans ces trois fauteuils : le fiscal de l'inquisition, ayant devant lui l'étendard du saint-office déployé sur un piédestal, occupait un siége à leur droite.

« Lorsque tout le monde était assis, un prêtre montait dans la chaire

personnes, Francisco de Vibero Cazalla, frère du docteur de ce nom, curé de Hormigos en l'évêché de Palencia, et le bachelier Antonio Herrezuelo, avocat à Toro, furent brûlées vives. Agustino Cazalla, ayant abjuré ses opinions, mourut par le *garrote* (¹); son cadavre seul fut livré aux flammes. Il en fut de même d'Alonso Perez, prêtre de Palencia, docteur en théologie, de don Cristoval de Ocampo, de Zamora, aumônier du grand prieur de Castille et Léon, de Cristoval de Padilla, de Juan Garcia, orfévre à Valladolid, du licencié Perez de Herrera, de Gonzalo Baez, portugais, et de cinq femmes parmi lesquelles étaient doña Beatriz Vibero Cazalla, sœur de Francisco et d'Agustino, et doña Catalina de Ortega, veuve du commandeur Loaysa. On plaça, en outre, sur le bûcher, le cadavre et l'effigie d'une sixième femme, doña Leonor de Vibero, mère des Cazalla, morte

placée au côté droit de l'autel, pour adresser à l'assistance un sermon dit *de foi*. Ce sermon terminé, un des secrétaires de l'inquisition, ou, selon les circonstances, un personnage plus considérable, lisait à genoux la protestation de foi, que tous répétaient. Ensuite les autres secrétaires, que secondaient parfois quelques-uns des ecclésiastiques présents, donnaient lecture des sentences des condamnés.

« Les sentences lues, les inquisiteurs livraient ceux qui devaient périr par le feu à la justice royale. Pendant que ceux qui avaient témoigné leur repentir avant l'auto-da-fé abjuraient leurs erreurs, les impénitents étaient conduits, sur des juments, au *quemadero* (lieu du bûcher), ordinairement choisi hors de la ville, sous la garde d'alguazils et d'autres ministres de justice. Des moines les entouraient, pour les exhorter à se convertir. Ceux qui, avant d'être livrés aux flammes, se confessaient, souffraient le supplice du *garrote*, et leurs cadavres seuls étaient brûlés. » (*Historia de los protestantes españoles*, pp. 157-160.)

(¹) Collier de fer, au moyen duquel on étranglait les criminels. Cet instrument de supplice est encore aujourd'hui usité en Espagne.

depuis plusieurs années, et qui fut exhumée du monastère de Saint-Benoît le Royal. Seize autres condamnés furent admis à la réconciliation, c'est-à-dire notés d'infamie, privés de leurs titres et de leurs biens, et ramenés, couverts de l'ignominieux *sanbenito* (¹), à la prison, où ils devaient pour la plupart demeurer enfermés le reste de leurs jours : on comptait, dans ce nombre, don Pedro Sarmiento de Rojas, don Luis de Rojas, doña Mencia de Figueroa, doña Ana Henriquez de Rojas, doña Maria de Rojas, sœur de la marquise d'Alcañices et fille du premier marquis de Poza, don Juan de Ulloa Pereira, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fils et frère des seigneurs de la Mota, doña Costanza de Vibero Cazalla, sœur d'Agustino, don Juan de Vibero Cazalla, son frère, doña Juana Silva de Ribera, femme de ce dernier, doña Francisca Zúñiga de Baeza, béate de Valladolid, etc.

Avant qu'il fût donné lecture des sentences de condamnation, et lorsque le célèbre Melchior Cano, évêque démissionnaire des Canaries, eut prêché le sermon sur la foi, don Francisco Baca, inquisiteur de Valladolid, s'avançant vers l'estrade qu'occupait la cour, demanda au prince don Carlos et à la princesse doña Juana de jurer, non-seulement qu'ils soutiendraient et favoriseraient toujours le saint-office, mais encore qu'ils lui révéleraient tout ce qui serait dit et

(¹) C'était un scapulaire de drap jaune. Il y en avait de plusieurs sortes, selon les diverses classes des condamnés. (Voy. LLORENTE, *Hist. de l'inquisition*, etc., t. I, pp. 326 et suiv.)

fait contre la religion catholique, et dont ils acquerraient la connaissance. Don Carlos et doña Juana satisfirent à cette étrange réquisition (1). Llorente assure que, dès lors, don Carlos voua à l'inquisition une haine implacable; mais il n'administre aucune preuve à l'appui de cette assertion (2).

(1) *Histoire de l'inquisition*, etc., t. II, pp. 220-234. — *Historia de los protestantes españoles*, par Adolfo de Castro, pp 160-175.
(2) *Histoire de l'inquisition*, etc., t. II, p. 234.

CHAPITRE III.

Conséquences funestes, pour l'Espagne, de l'absence de ses souverains. — Messages pressants envoyés à Philippe II, afin de solliciter son retour. — Les désirs personnels de ce monarque sont d'accord avec le vœu de la nation ; mais la guerre avec la France ne lui permet pas d'y avoir égard. — Paix de Cateau-Cambrésis. — Organisation du gouvernement des Pays-Bas. — Philippe met à la voile de Flessingue, et débarque à Laredo. — Il trouve son fils malade à Valladolid. — Il le revêt des insignes de la Toison d'or. — Nouvel auto-da-fé à Valladolid ; Philippe et don Carlos y assistent. — Paroles horribles adressées par Philippe à l'un des condamnés. — Départ de la cour pour Tolède. — Assemblée des cortès de Castille. — Arrivée d'Élisabeth de Valois à Guadalajara. — Philippe va l'y voir secrètement. — Le cardinal de Burgos les marie. — Entrée de la reine à Tolède ; première entrevue avec don Carlos. — Les cortès reconnaissent don Carlos pour héritier de la couronne de Castille, et lui prêtent serment.

Depuis que l'Espagne, par l'extinction de sa dynastie nationale, était passée à la maison d'Autriche, elle s'était vue souvent privée de la présence de ses souverains. Charles-Quint, durant un règne de quarante années, y avait résidé quinze ou seize ans à peine ; il l'avait quittée, tantôt pour aller se faire investir de la dignité impériale, ou pour recevoir des mains du pape les insignes de cette dignité, tantôt

pour batailler contre les Mores en Afrique, ou pour réduire les Gantois, qui ne voulaient pas reconnaître l'autorité de son gouvernement, tantôt enfin pour défendre les Pays-Bas, envahis par les Français d'un côté, et de l'autre par le duc de Juliers et de Gueldre, ou pour soumettre à ses lois les protestants indociles de l'Allemagne : il y avait douze ans et plus qu'il était parti la dernière fois de la Péninsule ibérique, lorsqu'il abdiqua. Philippe II, comme on l'a vu, en était absent aussi, au moment où il monta sur le trône.

Dans une si grande monarchie, de laquelle dépendaient plusieurs royaumes, et même un monde tout entier, l'éloignement prolongé du maître avait des conséquences funestes. Les affaires qui exigeaient des résolutions graves étaient ajournées (1); l'obéissance des vassaux se relâchait ; des ministres s'arrogeaient une autorité absolue, et distribuaient, au gré de leurs passions, les charges et les faveurs, faisant ainsi, dit un historien national, d'un État monarchique un gouvernement républicain (2); le pays, épuisé d'hommes et

(1) C'est ce qui arriva, notamment, après la perte de Bougie en Afrique, qui émut toute l'Espagne. Les royaumes de Castille, de Valence et de Catalogne offraient, pour la reprendre, de lever huit mille hommes et de payer 100,000 ducats; le cardinal-archevêque de Tolède, Siliceo, à l'exemple de son prédécesseur Ximenès, voulait se mettre à la tête de l'entreprise et y consacrer toutes ses ressources. Ces propositions furent envoyées à Philippe II, aux Pays-Bas : mais, dit Cabrera, « apretado en « la provision de los negocios de Flandes, remitia la resolucion para « su venida. » (*Felipe II*, liv. I, chap. VIII, p. 37.)

(2) « Hazian de república el gobierno de monarquía real los ministros absolutos, i mas los profesores de letras legales, en quien estaba la universal distribucion de la justicia, policía, mercedes, onras, cargas, en el colmo de poder i autoridad, etc. » (*Ibid.*)

d'argent par les secours qu'il avait fournis à l'empereur dans ses guerres continuelles, résistait aux demandes, incessamment renouvelées, dont on l'accablait ([1]).

Aussi, tous les ordres de la nation soupiraient-ils après l'arrivée du nouveau roi; et, dès qu'on sut en Castille qu'une trêve avait été signée avec la France ([2]), des messages pressants lui furent envoyés aux Pays-Bas, afin qu'il ne différât plus son retour. La princesse doña Juana joignit ses instances à celles des cortès et des conseils; pour leur donner plus de poids, elle députa à son frère don Fadrique Enriquez, majordome du prince don Carlos ([3]).

Philippe II n'eût souhaité rien avec autant d'ardeur que de pouvoir se rendre au vœu qui lui était exprimé : il était pénétré de la nécessité de sa présence au centre de la monarchie, et puis il n'aimait que l'Espagne, il ne se plaisait qu'avec les Espagnols ([4]).

([1]) Dans l'instruction que Philippe II donna, le 5 juin 1558, à l'archevêque de Tolède, en l'envoyant en Espagne, il convenait lui-même que la nation espagnole avait raison de se plaindre ; il y dépeignait « los « del reino tan necesitados y descontentos, y no con poca razon, viendo « que de tantos años á esta parte no se hace otra cosa sino sacar para « todas partes tan grandes y continuas sumas de dinero.... » (*Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, etc., t. II, p. 431.)

([2]) Le 3 février 1556.

([3]) Nous avons publié la lettre qu'elle écrivit au roi, le 13 juin 1556, dans la *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., Introduction, p. 203.

([4]) « Non stima alcuna natione più che la spagnuola ; con questa si trattiene, con questa si consiglia, con questa si governa ;.... fa poco conto degli Italiani et dei Fiammenghi, et manco dei Tedeschi.... » (Relation de Michele Suriano, faite au retour de son ambassade, en 1559, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 129.)

Dans sa relation, faite en 1567, Antonio Tiepolo dit aussi que le roi Philippe « ama et stima sola la nation spagnuola. » (*Ibid.*, p. 148.)

Il l'avait bien prouvé, en faisant cette tentative dont nous avons parlé ailleurs, pour engager son père à demeurer aux Pays-Bas, tandis que lui il passerait dans la Péninsule ([1]). Mais la trêve récemment conclue n'était pas assez solide, ainsi que l'événement le fit voir, pour qu'il pût s'éloigner de ces provinces, sans les laisser exposées à de grands périls.

D'un naturel tout différent de celui de Charles-Quint, Philippe abhorrait la guerre ([2]). Obligé de prendre de nouveau les armes pour repousser l'agression de la France, il se promit bien de ne laisser échapper aucune occasion propice de mettre un terme aux hostilités. Sa bonne fortune voulut que des généraux entreprenants et habiles remportassent pour lui deux éclatantes victoires, celles de Saint-Quentin et de Gravelines. Le vaincu dut subir la loi du vainqueur : mais Philippe avoua, en confidence, à l'ambassadeur vénitien Michele Suriano, que, si le roi de France n'avait pas demandé la paix, il l'aurait demandée lui-même, car il la voulait de toute façon ([3]).

La paix faite et ratifiée ([4]), il restait à Philippe II à

([1]) *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., Introduction, p. 122.

([2]) L'ambassadeur vénitien Giovanni Micheli, dans sa relation de 1557 sur l'Angleterre, s'exprime ainsi, à propos de Philippe : « Da ottimo « luogo so ch'egli di natura aborrisce la guerra.... » (*Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. LXII.)

Federico Badoaro, dans sa relation aussi de 1557, et Michele Suriano, dans celle qu'il fit en 1559, se servent d'expressions analogues. (*Ibid.*, pp. 42 et 128.)

([3]) *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 100, note 1.

([4]) La paix de Cateau-Cambrésis, du 3 avril 1559.

régler le gouvernement des Pays-Bas. Le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, qui, après l'abdication de l'empereur, avait été chargé de la régence de ces provinces, ne pouvait plus la conserver; le traité de Cateau-Cambrésis venait de le rétablir dans ses États. Le roi le remplaça par Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, sa sœur naturelle, qu'il appela d'Italie; il institua un conseil d'État, où il fit entrer les seigneurs les plus considérables du pays, mais en recommandant à sa sœur de suivre tout particulièrement les avis d'Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras; il pourvut aux gouvernements particuliers des provinces et aux charges de capitaines des bandes d'ordonnance, qui étaient vacants pour la plupart; il adressa des instructions aux conseils de justice, afin qu'ils châtiassent sévèrement les délits commis contre la religion; il posa les bases d'une nouvelle organisation ecclésiastique; il présida à un chapitre de la Toison d'or, où l'on remplit le nombre des chevaliers de l'ordre; enfin il assembla à Gand les états généraux, et prit congé d'eux le 7 août 1559, après leur avoir présenté leur nouvelle gouvernante.

Une flotte était, depuis plusieurs mois, rassemblée dans les ports de Zélande, pour le transporter en Espagne. Le 25 août, il mit à la voile de Flessingue, et, après une navigation heureuse, il débarqua à Laredo le 8 septembre [1]. Le 14, il fit son entrée à Valladolid, au milieu des plus vives démonstrations

[1] VANDENESSE, Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II.

de l'allégresse publique (1). Le bonheur qu'il éprouvait de revoir sa ville natale fut troublé par l'état où il trouva son fils : don Carlos avait été, quelque temps auparavant, atteint de la fièvre quarte, et il n'en était pas guéri (2). Dès qu'il fut un peu mieux, le roi le revêtit des insignes de la Toison d'or, qui lui avait été conférée dans le chapitre tenu à Anvers au mois de janvier 1556 (3).

Les luthériens arrêtés en Castille et livrés au saint-office, l'année précédente, n'avaient pas tous été compris dans l'auto-da-fé du 21 mai; les inquisiteurs avaient voulu en réserver un certain nombre, pour donner au roi catholique, à son retour en Espagne, un spectacle qui réjouît son cœur et charmât ses yeux. La cérémonie fut fixée au dimanche 8 octobre. Elle eut lieu, comme la précédente, sur la grand'place de Valladolid.

C'était le premier auto-da-fé auquel Philippe II assistât : les plus grands préparatifs furent faits, afin de l'environner d'une solennité et d'un apparat extraordinaires : on imagina, notamment, de construire pour les condamnés un échafaud disposé de façon qu'ils pussent être vus de toutes les parties de la grand'place et des rues qui y aboutissaient. Aujourd'hui que les sentiments d'humanité et de tolérance ont pénétré dans les masses aussi bien que dans les classes supérieures de la société, on a de la peine à comprendre

(1) Vandenesse. — Cabrera, *Felipe II*, liv. V, chap. III, p. 235.
(2) Vandenesse.
(3) De Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, pp. 449 et 482.

l'affluence de curieux qu'attira, des divers points de la Castille, ce spectacle abominable ; des témoins oculaires (¹) n'en évaluent pas le nombre à moins de deux cent mille. Le roi s'y rendit, accompagné de la princesse sa sœur, de don Carlos, du prince de Parme Alexandre Farnèse, et d'une suite nombreuse, où l'on remarquait les ambassadeurs de France, plusieurs évêques, le connétable et l'amiral de Castille, les ducs de Nájera et d'Arcos, les marquis de Denia et d'Astorga, les comtes d'Urueña, de Benavente, de Buendía, etc.

Le sermon fut prêché par don Juan Manuel, évêque de Zamora ; ensuite il fut donné lecture, selon l'usage, des sentences des condamnés. Cela fait, le cardinal-archevêque de Séville, don Fernando de Valdès, inquisiteur général, se tournant vers le roi, lui dit : *Domine, adjuva nos*. Philippe se leva, et tira son épée en signe de la volonté qu'il avait de s'en servir pour la défense du saint-office. L'archevêque alors lui adressa les paroles suivantes : « Les décrets apos- « toliques et les saints canons ayant ordonné que les « rois jurent de favoriser la sainte foi catholique et la « religion chrétienne, V. M. jure-t-elle, par la sainte « croix, qu'elle donnera tout l'appui nécessaire au « saint-office de l'inquisition et à ses ministres contre « les hérétiques et apostats, contre ceux qui les sou-

(¹) VANDENESSE, dans son Journal manuscrit des voyages de Charles V et de Philippe II, et DIEGO DE SIMANCAS, secrétaire à cette époque du saint-office, qui a laissé une description de l'auto-da-fé du 8 octobre 1559, citée par M. DE CASTRO dans son *Historia de los protestantes españoles*, p. 176.

« tiendront et favoriseront, et contre quiconque, « directement ou indirectement, mettrait obstacle à « l'action du saint-office; qu'elle forcera tous les « sujets et naturels de ses royaumes à obéir et se « conformer aux constitutions et lettres apostoliques « données et publiées pour la défense de la sainte foi « catholique contre les hérétiques et contre ceux qui « les croient, reçoivent ou favorisent? » A quoi le roi répondit : « Je le jure ([1]). »

Les condamnés étaient au nombre de dix-huit. Parmi eux figuraient don Carlos de Sesse, d'une famille illustre d'Italie, et dont la femme, doña Isabel de Castille, descendait du roi don Pedro; doña Isabel de Castille elle-même et doña Catalina de Castille, sa nièce; fray Domingo de Rojas, religieux dominicain, de la famille des marquis de Poza; Pedro Cazalla, curé de Pedrosa, dans l'évêché de Zamora; Domingo Sanchez, prêtre des environs de Logroño, et huit religieuses du couvent de Belen, de l'ordre de Cîteaux, à Valladolid. Sesse, Rojas et un serviteur de Pedro Cazalla, ayant persévéré dans leurs erreurs, furent brûlés vifs. On jeta aussi dans le feu l'effigie et les os d'une béate de Valladolid, nommée Juana Sanchez, qui s'était donné la mort en se frappant de plusieurs coups de ciseaux à la gorge. Cinq des religieuses et quatre autres condamnés se confessèrent afin d'échapper au bûcher; ils subirent la peine

([1]) Cabrera, *Felipe II*, liv. V, chap. III. — Adolfo de Castro, *Historia de los protestantes españoles*, pp. 176 et 177.

du *garrote*. Enfin, les autres religieuses, avec doña Isabel et doña Catalina de Castille, furent ramenées en prison, pour y rester détenues à perpétuité (1). « C'estoit grande pitié à veoir, » dit Vandenesse, auteur d'un Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II, qui était présent.

Lorsque l'on conduisait don Carlos de Sesse au *quemadero*, il dit au roi, en passant devant lui : « Com-« ment vous, qui êtes un si grand gentilhomme, pou-« vez-vous permettre qu'on me livre aux flammes ? » Philippe lui répondit froidement : « Si mon fils était « aussi mauvais que vous, j'apporterais moi-même le « bois pour le brûler (2). » Paroles horribles, et qui

(1) Adolfo de Castro, ouvrage cité, pp. 177-183.

(2) Il y a plusieurs versions de ces fameuses paroles, *famosa sentencia*, comme dit un des panégyristes de Philippe II.

Celle que nous donnons est tirée de Cabrera : « Yo traere la leña « para quemar á mi hijo, si fuere tan malo como vos. » (*Felipe II*, liv. V, chap. III.)

Fray Agustino Davila, qui prononça l'oraison funèbre de Philippe, en 1598, à Valladolid, lui fait dire : « Si mon fils etait contraire à l'Église « catholique, j'apporterais les sarments pour qu'on le brûlât : » *Si mi hijo fuere contra la Iglesia católica, yo llevare los sarmientos para que lo quemen.* (Adolfo de Castro, *Historia de los protestantes españoles*, p. 184.)

Balthasar Porreño, dans les *Dichos y hechos del rey don Felipe II el Prudente* (Séville, 1639), amplifie ainsi les paroles prononcées par le roi : « Il est bien que le sang noble, s'il est taché, se purifie dans le feu, si le « mien propre l'était en la personne de mon fils, je serais le premier « qui l'y jetterait : » *Muy bien que la sangre noble, si está manchada, se purifique en el fuego; y si la mia propia se manchare en mi hijo, yo seria el primero que lo arrojase en él.* (Adolfo de Castro, ouvrage cité, p. 178.)

Malgré le témoignage de Cabrera et de Davila, il nous restait encore quelque doute sur les affreuses paroles qu'on met dans la bouche de

montrent jusqu'à quel point ce monarque poussait le fanatisme!

Philippe II quitta Valladolid le lendemain. Il avait hâte d'assembler les cortès de Castille : son trésor était épuisé, il lui fallait de l'argent, et il voulait aussi que les représentants de la nation reconnussent, pour son futur héritier, le prince des Asturies, qui allait bientôt accomplir sa quinzième année ([1]). Il les convoqua à Tolède, où il se rendit avec doña Juana, don Carlos et toute sa cour.

L'ouverture des cortès se fit le 9 décembre, dans la grande salle de l'alcazar : le roi y présida, assis sous un dais, et ayant le prince à son côté. La proposition fut lue par le secrétaire d'État Juan Vazquez de Molina; elle roulait principalement sur les deux objets que nous avons indiqués ([2]). Les *procuradores* répondirent qu'ils étaient prêts à reconnaître le prince, et, quant aux subsides demandés par le roi, « qu'ilz

Philippe II; mais nous n'en avons plus conservé, après avoir lu une lettre que l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, ambassadeur de France à Madrid, écrivait à Catherine de Médicis, le 20 janvier 1562. Plusieurs Français avaient été arrêtés par l'inquisition, les uns pour avoir apporté des livres en Espagne, les autres pour avoir parlé de matières religieuses; elle venait de faire emprisonner Bobuze, apothicaire de la reine Élisabeth et beau-frère du médecin de Charles IX. L'Aubespine écrit à ce propos : « Quoy que j'en fasse instance (pour sa mise en » liberté) au roy catholicque et à tous ceulx de par deçà, je n'ay responce » autre de S. M. : *que, si c'estoit son propre filz, et qu'il eust en cest* » *endroit péché, il le feroit morir.* »

([1]) Philippe II avait été reconnu par les cortès pour futur héritier de la couronne, lorsqu'il ne comptait pas encore un an. (CABRERA, liv. I, chap. I, p. 3.)

([2]) VANDENESSE, Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II.

« espéroient se monstrer telz que S. M. auroit cause « raisonnable de s'en contenter [1]. »

La prestation du serment que le prince avait à recevoir de tous les ordres de l'État et à leur faire réciproquement, était une cérémonie longue et fatigante ; elle dut être différée, à cause de l'état de don Carlos que la fièvre avait repris.

Cependant Élisabeth de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, dont le mariage avec le roi d'Espagne avait été convenu dans les négociations de Cateau-Cambrésis, venait de quitter la cour de France, se dirigeant vers sa nouvelle patrie. Reçue à Roncevaux, le 4 janvier 1560, par don Francisco de Mendoza, cardinal-archevêque de Burgos, et par le duc de l'Infantado, elle poursuivit sa route, à travers les provinces de la Péninsule, au milieu des marques de respect, des cris de joie et d'amour de toutes les populations, charmées de sa jeunesse, de sa beauté, de sa grâce, et heureuses d'une alliance qui présageait de longues années de paix. Le 28 janvier, elle arriva à Guadalajara [2], où devait se célébrer le mariage ; elle descendit au palais du duc de l'Infantado, que ce seigneur avait mis à la disposition du roi : la princesse doña Juana l'y attendait, et lui en fit les honneurs [3].

[1] Lettre du secrétaire Courtewille au président Viglius, écrite de Tolède, le 23 décembre 1559.

[2] Lettre de Courtewille à Viglius, du 29 janvier 1560.

[3] Vandenesse.

Cabrera, copié par presque tous les historiens, prétend qu'Élisabeth fut reçue à Guadalajara par la princesse *et par don Carlos*. C'est une des nombreuses erreurs que nous aurons à lui reprocher.

Philippe II, qui était à Madrid, vint le lendemain à Alcala. Le 30, dans la soirée, il se rendit secrètement à Guadalajara, pour voir sa future épouse. Le lendemain, le cardinal de Burgos les maria ([1]). Une réflexion du secrétaire Courtewille, qui était présent, mérite d'être rapportée ici : « Il me semble — écrivit-il « au président Viglius — les partyes se contentent et « se contenteront fort bien l'une de l'aultre. Les « signalz qui me le font dire auriont meilleure grâce « de bouche que par escript ([2]). »

Le 12 février, eut lieu l'entrée de la reine à Tolède ([3]) : elle ne dura pas moins de six heures, d'une à sept de l'après-midi. Conduite d'abord à l'église métropolitaine, où elle fit sa prière, Élisabeth fut reçue au palais par don Carlos, qu'accompagnaient don Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse ([4]). Après ce qui s'était passé au congrès de Cateau-Cambrésis, cette première entrevue excitait quelque curiosité : la fille de Catherine de Médecis montra au prince des Asturies un visage plein de bienveillance et où se peignait l'intérêt qu'elle prenait à sa situation, car le

([1]) Vandenesse. — Lettre de Courtewille, du 29 janvier, déjà citée.

([2]) Lettre du jour de la Chandeleur (2 février).

([3]) Dans les *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II,* publiées par M. Louis Paris, Paris, 1841, in-4°, p. 271, il y a une lettre de l'évêque de Limoges où le 3 février est donné comme le jour de l'entrée de la reine ; il doit y avoir ici une erreur de copiste. Vandenesse précise les dates : le 3 février, dit-il, LL. MM. allèrent à Alcala ; le 5, elles allèrent à Madrid, où la reine fit son entrée ; le 9, le roi fut à Aranjuez ; le 12, au matin, il vint à Tolède, et l'après-dîner, la reine y fit son entrée, etc.

([4]) Vandenesse.

pauvre prince était tout exténué. Don Carlos fut touché de l'accueil de la reine ; dès ce moment, il conçut pour elle des sentiments de respect et de déférence qui ne se démentirent jamais depuis ([1]).

Les prélats, les grands, la noblesse, les députés des villes de Castille attendaient avec impatience, à Tolède, la solennité de la prestation du serment à l'héritier présomptif de la couronne, pour laquelle ils y étaient réunis depuis plusieurs mois ; le jour en fut enfin fixé au 22 février. Le roi voulut qu'elle se fît à la cathédrale. Le siége de Tolède était occupé, en ce temps-là, par fray Bartholomé de Carranza, de l'ordre de Saint-Dominique ; mais cet illustre prélat avait été arrêté, au mois d'août de l'année précédente, par ordre de l'inquisiteur général, Fernando de Valdès, et il était gardé en une étroite prison. Philippe notifia ses intentions au chapitre métropolitain.

Le 22 février, à neuf heures du matin, le cortége royal partit du palais, pour se rendre à la cathédrale. Don Carlos, vêtu avec magnificence, montait un cheval blanc, richement enharnaché et caparaçonné ; à sa gauche était don Juan d'Autriche : la bonne mine, la tournure élégante du fils naturel de Charles-Quint contrastaient avec l'attitude disgracieuse et le teint blême du prince des Asturies ([2]). Devant eux allaient Alexandre Farnèse, l'amiral de Castille, les comtes de

([1]) Lettre de l'évêque de Limoges à François II, du 23 février 1560, dans les *Négociations, lettres*, etc., p. 271.

([2]) « Con mal color de quartanario, » dit Cabrera.

Benavente et d'Urueña, les ducs de Nájera, d'Albe, de Francavilla, les marquis de Villena, de Denia, del Cenete, de Mondejar, de Comarès, le maître de Montesa, les deux prieurs de Saint-Jean, de Castille et de Léon, et une foule d'autres personnages de marque, qui, à la grande satisfaction du prince ([1]), rivalisaient par la richesse de leurs vêtements, tout étincelants d'or et de pierreries, la beauté de leurs chevaux, le luxe de leurs harnais, de leurs selles, de leurs housses, parmi lesquelles il y en avait dont la valeur était de plus de deux mille ducats ([2]). La princesse doña Juana venait en litière, après don Carlos, entourée de ses dames ([3]). Le roi était à cheval : quatre rois d'armes avec quatre massiers le précédaient, et le comte d'Oropesa, un peu en avant de lui, portait l'épée à l'épaule, qui était découverte. Une attaque de petite vérole obligeait la reine à garder ses appartements ([4]).

Le chapitre métropolitain s'était empressé de faire les dispositions nécessaires pour l'imposante cérémonie qui allait s'accomplir. Le chœur de la cathédrale avait été entièrement tendu de brocart. On avait construit, au bas de la nef, une estrade de huit degrés de hauteur et de quarante pieds en carré, couverte d'épais tapis. Au centre de cette estrade, s'élevait,

([1]) « .... Contentando al príncipe, que gustaba mucho dello. » (Cabrera.)

([2]) « .... Avia gualdrapas de dos mil ducados de costa, sin computar valor de piedras.... » (*Ibid.*)

([3]) Joyeuses, dit Cabrera, de ce que les dames françaises de la cour de la reine Élisabeth n'assistaient pas à la cérémonie.

([4]) Cabrera, *Felipe II*, liv. V, chap. VII, pp. 246 et suiv.

sous un dais, un autel orné de drap d'or frisé ; à la droite de l'autel, était un autre dais sous lequel on avait placé trois fauteuils et trois coussins de drap d'or : le fauteuil du milieu pour le roi, celui de droite pour la princesse, celui de gauche pour le prince. Du côté de la princesse, et à quelque distance, en dehors du dais, il y avait un tabouret pour don Juan d'Autriche. En face de l'autel, était un fauteuil garni de velours cramoisi, destiné au cardinal-archevêque de Burgos ; vis-à-vis de ce fauteuil, une petite table, où l'on voyait le livre des Évangiles ouvert, avec une croix d'or au-dessus ; devant la table, un coussin, aussi de velours cramoisi, sur lequel s'agenouilleraient ceux qui devaient prêter serment. Au bas de l'estrade, on avait disposé des bancs — plus ou moins richement garnis, selon la qualité des personnages qui allaient s'y asseoir — pour les ambassadeurs des puissances étrangères, les prélats, les grands, les gentilshommes titrés et les *procuradores* des villes. Le milieu de la nef était vide (¹).

Le cortége étant arrivé à l'église, chacun prit la place qui lui était destinée. Le marquis de Mondejar, comme officier des fiefs, se tint debout, à gauche de la table où était déposé le livre des Évangiles, ayant auprès de lui trois conseillers au conseil royal de Castille, quatre conseillers au conseil royal d'Aragon, les uns et les autres appelés pour servir de témoins à cet acte solennel, les massiers, les rois d'armes et les

(¹) VANDENESSE. — CABRERA.

maîtres d'hôtel du prince. A la droite de la même table se tinrent le duc d'Albe et le comte d'Oropesa. Les quatre maîtres d'hôtel du roi, leurs bâtons en mains, se rangèrent derrière don Juan d'Autriche ([1]).

Quand tout le monde eut été placé, la messe fut célébrée pontificalement, et avec le concours des chantres et des instrumentistes de la chapelle royale, par le cardinal de Burgos, assisté des archevêques de Séville et de Grenade, des évêques d'Avila et de Pampelune.

La messe achevée, le cardinal alla occuper le fauteuil qui lui était réservé, et les autres prélats les bancs destinés à leur ordre. Le licencié Menchaca, auditeur de la *Cámara,* donna lecture de la formule du serment à prêter par les personnages qui avaient été appelés à la cérémonie : elle portait, en substance, qu'ils recevaient don Carlos, fils unique du roi Philippe, leur naturel et légitime seigneur, pour successeur à la couronne de Castille après la mort de son père, et que, dès ce moment pour lors, ils le reconnaissaient comme leur roi et seigneur naturel, promettant de lui obéir et de le servir avec fidélité et dévouement. Puis un des rois d'armes proclama que tous eussent à se présenter dans l'ordre où ils étaient assis, sans égard au rang qui pouvait leur appartenir ([2]).

Le comte d'Oropesa, l'épée toujours appuyée à

([1]) VANDENESSE.
([2]) *Ibid.*

l'épaule, dit alors à la princesse doña Juana que c'était à elle de faire serment la première. Doña Juana se leva, accompagnée par le roi et le prince jusqu'en dehors du dais : elle alla s'agenouiller devant le cardinal, et, la main posée sur les Évangiles, elle jura fidélité et obéissance à son neveu. Elle voulut, en revenant à sa place, baiser la main du prince; il refusa de la lui donner, et l'embrassa ([1]). Après elle, le licencié Menchaca appela don Juan d'Autriche, qui, n'ayant pas l'âge requis, avait obtenu des dispenses du roi ([2]). Don Juan, le serment prêté, fit une profonde révérence à don Carlos, et lui demanda sa main qu'il baisa, malgré la résistance du prince. Les prélats, les grands, les seigneurs de titre et les *procuradores* des villes vinrent ensuite, et successivement, remplir le même devoir ([3]) : l'ancienne dispute qu'il

([1]) Le conseil d'État avait examiné le point de savoir si la princesse devait baiser la main de don Carlos. Ayant trouvé, dans les précédents, des exemples pour et contre, il avait conclu, en proposant au roi cet expédient : que doña Juana ferait comme si elle voulait baiser la main de son neveu, et que le prince s'en excuserait : « En lo de la señora « princesa se podria tomar un medio de que hiciese alguna demostra- « cion, y tambien el príncipe por su parte, de manera que se cumpliese « con lo necesario.... » (*Lo que se trató y platicó cerca del juramento del príncipe nuestro señor, en Toledo, año* 1560, Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 139.)

([2]) « .... Parece que por todos respectos se debe hallar presente don Juan de Austria, y que jure y haga pleito homenage, y bese la mano á Su Alteza; y por no tener edad cumplida, se supla por V. M., puniendo las causas que el derecho dice, y metiéndolo así en el auto.... » (*Ibid.*)

([3]) Cabrera rapporte que le prince ne voulut pas se laisser baiser la main par les prélats. Mais Vandenesse dit le contraire; il s'exprime ainsi : « Puis vindrent d'en bas de l'eschaffault où tous estoient assiz, les

y avait, pour la préséance, entre les villes de Tolède et de Burgos, se renouvela à cette occasion ; la dernière obtint gain de cause, mais sans préjudice au droit que pouvait avoir sa rivale. Le comte d'Oropesa, don Garcia de Tolède, gouverneur du prince, les maîtres d'hôtel du roi, le marquis de Mondejar, jurèrent à leur tour. Le duc d'Albe, qui avait présidé à la solennité, le bâton à l'épaule, en qualité de grand maître de la maison du roi, se présenta le dernier : comme il oubliait d'aller baiser la main du prince, don Carlos le lui fit sentir par un regard plein de mécontentement; il s'aperçut de son inadvertance et vint s'en excuser; le prince l'embrassa. L'archevêque de Séville reçut le serment du cardinal de Burgos. Don Carlos jura, entre les mains de don Juan d'Autriche, de garder les *fueros* et les lois des royaumes de Castille et de Léon, de maintenir ces royaumes en paix et justice, de défendre la foi catholique de sa personne et de tous ses moyens.

Il était trois heures, quand la famille royale rentra au palais, où elle reçut les félicitations des ambassadeurs étrangers ([1]).

« prélatz, les grands, tous l'ung après l'aultre, jurer et faire l'hom« maige, et baiser les mains au prince. » Vandenesse était présent. Il n'y avait aucune raison de dispenser les prélats du baisemain, et l'étiquette ne le permettait pas.

([1]) Vandenesse, Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II. — Cabrera, *Felipe II*, liv. V, chap. VII, pp. 246-248.

CHAPITRE IV.

Dépérissement de don Carlos. — Les médecins conseillent au roi de le faire changer d'air. — Le roi, après des informations prises à Gibraltar, Malaga et Murcie, se décide à l'envoyer à Alcala de Henarès. — Description de cette ville. — Départ de don Carlos pour Alcala. — Heureux effets qu'il ressent de son changement de résidence. — Sa fièvre cesse. — Elle reprend à la suite de quelques imprudences. — Elle le quitte tout à fait. — Il va assister, au Pardo, à une fête donnée par le roi. — Il devient amoureux d'une des filles du concierge du palais. — Il fait une chute dans un escalier en allant la voir, et se blesse à la tête. — Les gens de sa maison et ses médecins accourent à ses cris. — Paroles de Quijada au licencié qui lui met le premier appareil. — Le roi, averti par don Garcia de Tolède, fait partir pour Alcala plusieurs de ses médecins. — Il y vient lui-même, mais il retourne bientôt à Madrid, rassuré par les déclarations des hommes de l'art. — Jugement sur les médecins espagnols de ce temps. — Caractère grave que prend la blessure de don Carlos; symptômes alarmants. — Le docteur Olivarès cherche à tranquilliser le prince; repartie de don Carlos. — On lui découvre le crâne. — Le roi accourt à Alcala. — Une légère amélioration dans l'état du malade est suivie des complications les plus inquiétantes; il tombe en délire. — Le roi fait dire des prières et faire des processions dans toute l'Espagne; il appelle un empirique de Valence; il prodigue à son fils les soins les plus affectueux. — Dévouement du duc d'Albe, de don Garcia de Tolède, de Quijada et de tous les serviteurs du prince. — Regret exprimé par don Carlos à son père. — Patience et douceur qu'il montre pendant sa maladie. — Part que l'Espagne entière prend à l'affliction du roi. — Marques éclatantes de la douleur de la reine et de la princesse doña Juana. — Sentiments divers des Flamands, des Italiens, des Portugais, des Français et des partisans de la branche allemande de la maison d'Autriche. — Les médecins désespèrent de la vie

de don Carlos. — Le roi quitte Alcala, laissant des instructions pour les obsèques de son fils au duc d'Albe et au comte de Feria. — Don Carlos est trépané. — On apporte dans sa chambre et on lui fait toucher le corps de fray Diego, religieux de Saint-François. — Soulagement instantané qu'il éprouve. — Fray Diego lui apparaît la nuit, et le rassure. — Arrivée de l'empirique de Valence; application de ses onguents, dont on n'est point satisfait; il est congédié. — Le roi, instruit du changement inespéré qui est survenu dans l'état de son fils, revient à Alcala. — Don Carlos perd la vue. — Il la recouvre au moyen d'une opération pratiquée par le conseil de Vésale. — Le roi repart pour Madrid. — Extraction d'un os de la tête de don Carlos. — Cicatrisation de sa plaie. — Sa convalescence et son rétablissement. — Il va rejoindre la famille royale. — Joie des Madrilènes en le revoyant. — Félicitations adressées au roi par les princes étrangers. — Lettre particulière et compliments de l'empereur à don Carlos. — Ce prince prie son père de solliciter du pape la canonisation de fray Diego.

Don Carlos dépérissait de jour en jour, consumé par la fièvre qui le dévorait depuis plus de deux années déjà, malgré tous les moyens employés pour la combattre (1). La science, à cette époque, n'avait pas à sa disposition ce précieux spécifique, le quinquina, dont la découverte ne se fit qu'un siècle plus tard (2) : les médecins conseillèrent au roi de le faire

(1) « .... Se trouvant ledict pouvre prince si affligé et tant exténué, que, s'il ne pert ce mal pour tout cet hiver, la plus saine et commune opinion des médecins siens est qu'il s'en va éthique et sans grande espérance de l'avenir.... » (Mémoire de l'évêque de Limoges pour Charles IX, du 5 septembre 1561.)

(2) Il fut apporté en Espagne, en 1640, par la femme du comte de Chinchon, vice-roi du Pérou; on ne le connut en France qu'en 1670. (BOUCHARDAT, *Manuel de matière médicale.*)

changer d'air ; ils étaient d'avis que le prince fût envoyé de préférence dans quelque lieu du littoral de la Méditerranée. Philippe écrivit aux corrégidors de Gibraltar, de Malaga et de Murcie, afin de savoir : 1° si la ville où ils habitaient était propre pour la guérison de la fièvre quarte ; 2° quel était son état sanitaire, actuel et précédent ; 3° s'il y régnait ou y avait régné des maladies dangereuses ou contagieuses. Les corrégidors devaient réunir les médecins de leur juridiction respective, réclamer d'eux des rapports détaillés sur ces différents points, et les lui transmettre avec la plus grande diligence (1).

Nous ne connaissons pas les réponses que firent au roi les corrégidors de Murcie et de Malaga ; mais celle du corrégidor de Gibraltar était entièrement satisfaisante (2). Philippe, à qui il en coûtait sans doute d'éloigner de lui son fils, objet encore en ce temps-là de ses affections, ne se décida pour aucune des villes que nous venons de nommer : il choisit Alcala de Henarès, qui lui avait été recommandée aussi, se réservant d'envoyer don Carlos aux bords de la Méditerranée, si plus tard cela était jugé indispensable (3).

(1) *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, etc., t. XXVII, p. 207. La lettre est du 13 septembre 1561.

(2) Elle est dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVII, p. 208.

(3) Il écrivait au cardinal de Granvelle le 6 octobre 1561 : « .... Yo « voy previniendo todo lo necesario para la yda á Monçon al verano, « aunque en la indisposicion del príncipe no hay mejoría, que viene mal « á propósito, siendo tan larga y tomándole en tal edad ; y todavía, « porque no quede nada por provar, le embio agora á Alcala, que dizen « que es para aquel mal mejor lugar que este ; y si así no se hallare

Distante de six à sept lieues seulement de Madrid([1]), la ville d'Alcala est située dans une plaine riante qu'arrose le Narès, dont les rives présentent aux yeux des jardins fleuris et des promenades ombragées par des peupliers touffus. Le ciel s'y montre presque toujours serein ; l'air y est pur et la température agréable, quoiqu'un peu froide pendant l'hiver. Il y existe un vaste et magnifique palais, construit pour servir de demeure aux archevêques de Tolède. Ferdinand, frère de Charles-Quint, reçut le jour dans ce palais([2]). Don Carlos, comme nous l'avons dit, y avait habité dans son enfance, avec ses tantes, les princesses doña Maria et doña Juana.

Ce prince partit pour Alcala le dernier du mois d'octobre 1561 ([3]); il y fut rejoint, quelques jours après, par don Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse, ses compagnons d'étude et de plaisir ([4]). Le change-

« mejor, le embiaré á algun lugar á la mar, que dizen que es el mejor « remedio de todos.... » (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. VI, p. 375.)

Il paraît pourtant que Philippe hésita pendant quelques jours. On lit, dans une lettre du garde des sceaux Tisnacq à Viglius, du 27 septembre 1561 : « On a fort parlé qu'il yroit à Taragona ou Valence, et après « à Murtia ou Malaga, pour voir si, par changement du lieu, il pourroit « trouver fin de sa fiebvre. »

([1]) Quatre lieues et demie d'Espagne.

([2]) Miñano, *Diccionario geográfico-estadistico de España y Portugal,* etc., Madrid, 1826, in-8°, t. I, p. 84. — Madoz, *Diccionario geográfico-estadistico-histórico de España,* Madrid, 1845, in-4°, t. I, pp. 364 et suiv.

([3]) Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 6 novembre 1561.

([4]) *Ibid.* — Mémoire de l'évêque de Limoges pour Charles IX, du 12 novembre 1561.

ment d'air exerça tout d'abord sur sa santé une heureuse influence : les accès de fièvre devinrent moins fréquents, et même bientôt ils cessèrent tout à fait ([1]). L'état du malade s'améliorait à vue d'œil; il reprenait de l'embonpoint ([2]). Le roi, qui alla le visiter deux fois, dans le courant des mois de novembre et de décembre ([3]), se félicitait de la résolution qu'il avait prise de lui faire quitter Madrid.

Quatre semaines s'étaient écoulées, pendant lesquelles don Carlos n'avait plus eu de fièvre : quelques imprudences commises par lui furent cause qu'il en ressentit un nouvel accès, lequel fut suivi de plusieurs autres ([4]). C'était au mois de janvier 1562. Dans le commencement, la recrudescence du mal se manifesta d'une manière assez violente; mais il déclina peu à peu, et déjà au milieu de février, l'ambassadeur de France pouvait annoncer à sa cour la convalescence du prince ([5]). Les accès qu'il éprouva encore

([1]) Lettre de l'évêque de Limoges à Catherine de Médicis, du 12 novembre 1561 ; lettres du même au roi et à la reine-mère, du 18 novembre. — Lettres de Tisnacq à la duchesse de Parme, des 10, 16, 28 novembre et 15 décembre 1561.

([2]) « Le prince d'Hespaigne est tantost régénéré, car il engrosse de santé et bonne disposition.... » (Lettre de l'évêque de Limoges à Catherine de Médicis, du 3 janvier 1562.)

([3]) Lettres de Tisnacq à la duchesse de Parme, des 28 novembre et 21 décembre 1561.

([4]) « .... Le prince, ayant esté quicte de sa quarte ung mois tout entier, s'est si mal gouverné, soyt par ceste faulte, ou par n'estre pas de guères bonne habitude, qu'elle l'a reprins, et jà en a eu six ou sept accez plus roiddes que les précédans.... » (Lettre de l'evêque de Limoges à Catherine de Médicis, du 20 janvier 1562.)

([5]) « .... Le prince d'Hespaigne, ayant eu un accez pénultiesme de sa

n'eurent point de gravité (1). Le 12 mars, il se trouva assez bien pour aller assister, au Pardo, à une fête que Philippe II donnait à la reine, sa femme, et à la princesse, sa sœur (2).

Il y avait juste cinquante jours que don Carlos était sans fièvre (3), et son rétablissement faisait des progrès de plus en plus sensibles (4), lorsqu'un funeste

quarte bien vingt et quatre heures, s'est, en ces deux derniers, mieulx porté, et semble que son mal vousist, par ceste violence, prendre congé : car les nouvelles que nous avons disent que hier son accez lui faillit du tout.... » (Lettre de l'évêque de Limoges à Catherine de Médicis, du 16 février 1562.)

(1) « .... La fiebvre de monseigneur nostre prince se diminue bien fort, et ne l'a eue qu'assez peu en son dernier excès.... » (Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 6 mars 1562.)

Le 9 mars, l'évêque de Limoges écrivait dans le même sens à Catherine de Médicis.

(2) « Sa Majesté festoye cejourd'huy la royne et la princesse au Pardo..... Monseigneur nostre prince y sera aussi, qui coucha hier guaires loing dudict lieu, et a passé jà plusieurs jours des excès de sa fiebvre, sans l'avoir eue.... » (Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 12 mars 1562.) — « Monseigneur nostre prince demeure délivré de sa fiebvre.... Il se trouva à la feste donnée au Pardo, et s'est depuis derechef retiré en Alcala.... » (Lettre du même à la même, du 18 mars 1562.)

C'était la première fois que la reine Élisabeth allait au Pardo. Tisnacq, écrivant au président Viglius, le 17 mars, lui dit ces paroles énigmatiques : « Sa Majesté Réginalle n'avoit encoires oncques heu le crédit de « y entrer. »

(3) Relation de Dionisio Daza Chacon, citée plus loin.

(4) « .... Le prince d'Hespaigne se porte mieulx, et quasi du tout hors de sa quarte, de laquelle peu souvent il se resent.... » (Lettre de l'évêque de Limoges à Catherine de Médicis, du 25 mars 1562.) — « Le prince d'Hespaigne continue en sa bonne santé, et est sans fiebvre quarte, bien qu'en ses jours ordinaires il luy en reste quelque mémoire, laquelle peu à peu, s'augmentant les chaleurs, passera, à ce que l'on recognoist par chascun jour.... » (Lettre du même à la même, du 3 avril.) — « Le prince d'Hespaigne continue en sa santé.... » (Lettre du même à la même, du 15 avril.)

accident vint non-seulement détruire les espérances qu'on en avait conçues, mais encore mettre en péril la vie du prince.

Don Carlos avait pris de l'affection pour une des filles du concierge du palais, et, afin de la voir, il descendait au jardin par un escalier dérobé, obscur et fort raide. La plupart des personnes de sa maison qui connaissaient cette intrigue, ne la voyaient pas avec déplaisir; au contraire, elles se disaient que l'amour éveillerait et stimulerait l'esprit du prince, en même temps qu'il lui inspirerait quelque énergie physique. Son gouverneur, don Garcia de Tolède, ne raisonnait probablement pas ainsi, car il fit fermer la porte par laquelle l'escalier communiquait avec le jardin, et don Carlos essaya en vain de l'ouvrir, aidé d'un de ses gentilshommes. Le dimanche 19 avril, voulant absolument parler à la jeune fille, il lui fit dire de se trouver en dehors de la porte à midi et demi. Dès qu'il eut dîné, il éloigna tous ceux qui étaient autour de lui, pour que personne ne sût où il allait, et il courut à l'escalier, dont il franchit les degrés avec précipitation. Il avait presque atteint les dernières marches, quand, le pied venant à lui manquer, il tomba la tête en avant (1).

(1) Voy. la lettre de l'ambassadeur de Venise, Paolo Tiepolo, du 24 avril 1562, dans l'*Appendice* A.

L'évêque de Limoges, écrivant à Catherine de Médicis, le 11 mai, lui mandait que le prince « estoit tombé, la teste la première, dedans une « petite viz obscure par laquelle il pensoit, seul et à cachettes, descen- « dre dedans ung jardin, pour avoir la veue d'une jeune fille du con- « cierge, qui lui sembloit belle. »

Aux cris qu'il fit entendre, don Garcia de Tolède, Luis Quijada ([1]) et plusieurs autres de ses serviteurs accoururent : ils le relevèrent et le transportèrent dans son appartement. Les docteurs Vega et Olivarès, médecins *de cámara,* et le licencié Dionisio Daza Chacon, chirurgien du roi, qui étaient à Alcala, furent immédiatement appelés : Daza reconnut que le prince s'était fait, derrière la tête, à gauche, une blessure de la grandeur de l'ongle du pouce ; il se mit en devoir de la panser. Cette opération ayant occasionné à don Carlos une douleur qui lui arracha quelques plaintes, Quijada craignit que le licencié n'osât pas continuer ; il lui dit : « Ne pansez pas Son Altesse « comme un prince, mais comme un particulier. » Le pansement achevé, don Carlos se mit au lit ; il eut une transpiration d'une heure et demie, à la suite de laquelle on lui fit prendre une médecine ; puis on lui tira huit onces de sang ([2]).

([1]) Philippe II, après la mort de l'empereur, l'avait nommé grand écuyer du prince.

([2]) Il existe une relation circonstanciée de la chute et de la maladie de don Carlos à Alcala, écrite, à la demande de ce prince lui-même, par le licencié Dionisio Daza Chacon, qui lui donna ses soins depuis le 19 avril jusqu'au mois de juillet 1562. Cette relation, publiée en 1609, dans un ouvrage de Daza devenu très-rare (*Práctica y teórica de cirurgía*) a été réimprimée en 1851 dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España,* t. XVIII, pp. 537-563 ; elle est intitulée : *Relacion verdadera de la herida de cabeza del serenissimo príncipe don Carlos, nuestro señor, de gloriosa memoria, la cual se acabó en fin de julio del año de 1562.*

On trouve, dans le tome VI des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* publié en 1846, pp. 587-607, une relation du même événement attribuée au docteur Olivarès, médecin de la chambre du roi, et qui n'est

Don Garcia de Tolède, dès que le premier appareil eut été mis sur la plaie, dépêcha au roi don Diego de Acuña, gentilhomme de la chambre du prince, pour l'informer de ce qui se passait. Philippe, à cette nouvelle, ordonna au docteur Juan Gutierrez, son médecin de chambre et proto-médecin général, de partir incontinent pour Alcala, accompagné des docteurs Portuguès et Pedro de Torrès, ses chirurgiens. Tous trois y arrivèrent le 20, au lever du soleil.

Ce jour-là, dans la matinée, Daza s'étant présenté pour lever l'appareil qu'il avait appliqué sur la blessure du prince, don Carlos lui dit : « Licencié, il me « sera agréable que le docteur Portuguès s'acquitte « de ce soin ; ne vous en fâchez pas. » Le licencié répondit que, puisque telle était la volonté de S. A., il serait trop heureux de s'y conformer. Le pansement

autre que celle du licencié Daza ; seulement on en a retranché le préambule et la conclusion.

Il est singulier que les éditeurs de la *Coleccion de documentos inéditos*, qui connaissaient la relation originale, aient, dans le tome XV de ce recueil, pp. 553 et suiv., reproduit, à leur tour, comme un ouvrage distinct, la prétendue relation d'Olivarès.

Nous avons recueilli, aux archives de Simancas, une autre relation, que Philippe II envoya à ses ambassadeurs, pour qu'ils en donnassent communication aux cours près desquelles ils étaient accrédités ; elle est intitulée : *Relacion del successo de la enfermedad y cura del principe nuestro señor, hasta los* XXVII *de mayo* 1562, *en Alcala*. Nous la publions dans l'*Appendice* A.

Notre récit de l'accident arrivé à don Carlos sera naturellement emprunté, pour la plus grande partie, aux deux relations que nous venons de mentionner ; nous ne saurions puiser à de meilleures sources : mais nous ferons usage aussi d'autres documents que nous avons à notre disposition. Nous citerons ces derniers chaque fois que nous les emploierons.

fut donc fait par le docteur Portuguès. Il y eut ensuite, en présence de don Garcia de Tolède, une consultation des hommes de l'art qui se trouvaient au palais : tous jugèrent convenable qu'on tirât encore au prince huit onces de sang.

Après la première saignée, don Carlos avait ressenti un peu de fièvre : elle augmenta le quatrième jour, mais elle diminua graduellement depuis, et le septième, qui était le 26 avril, elle avait cessé ; seulement le prince se plaignait, par intervalles, de mal de dents, de certaines petites glandes qui le faisaient souffrir au côté gauche du cou, et d'un peu d'engourdissement à la jambe droite.

Philippe II avait suivi de près, à Alcala, son protomédecin ([1]). Les hommes de l'art ne trouvant à la blessure de son fils aucun caractère alarmant ni même grave, il retourna à Madrid.

Mais les médecins espagnols de ce temps-là semblaient être restés étrangers aux progrès que les travaux et les ouvrages d'André Vésale avaient fait faire à la science : toute leur conduite, depuis l'origine jusqu'à la fin de la maladie occasionnée à don Carlos par sa chute, dénota leur peu d'expérience et d'habileté ([2]). Le 29 avril, la plaie que le prince avait à la tête com-

([1]) Lettre de l'évêque de Limoges à Catherine de Médicis, du 25 avril 1562.

([2]) « Chi non vede non può creder la poca prattica di questi cerujici, » dit l'ambassadeur de Florence, Nobili, dans une lettre à Côme de Médicis, du 1er mai 1562.

Le même ambassadeur, annonçant à son maître, le 8 octobre 1568, la mort de la reine Élisabeth, accusait formellement ses médecins

mença d'offrir un aspect plus inquiétant. Dans la nuit, le malade se réveilla avec une fièvre ardente, un grand mal de tête, et les mêmes douleurs, mais plus intenses, au cou et à la jambe, qu'il avait éprouvées les premiers jours. Don Garcia de Tolède manda le docteur Olivarès. Celui-ci, pour tranquilliser le prince, lui dit que ce n'était rien, que ce qu'il éprouvait était seulement un peu d'agitation ; mais don Carlos repartit : « La fièvre, et le onzième jour, dans un mal causé « par une blessure à la tête, c'est d'un mauvais « augure ! » Il ne se trompait pas. Le mal devint si violent qu'on ne crut pas devoir le laisser dormir jusqu'au point du jour ([1]).

Le 30, de grand matin, don Garcia de Tolède réunit les médecins et les chirurgiens du palais, au nombre de six, pour examiner ce qu'il y avait à faire. Tous furent d'avis que les symptômes qui s'offraient à leurs

espagnols de l'avoir tuée : « Mi pare a proposito che V. E. sappia come « li medici espressamente hanno amazzata la reina, avendole dato la « mattina medesima una medicina, e appiccato infinite coppette per la « vista, e cavato sangue per li piedi, tanto che si vidde la creatura avere « abbrucciato tutto il comignolo del capo : cosa certo miserabile. »

L'ambassadeur français Saint-Sulpice, dans ses lettres à Catherine de Médicis, se plaint fréquemment des médecins espagnols attachés au service de la reine Élisabeth, et surtout de leur manie de saigner. Fourquevaulx, son successeur, à propos de remèdes que Catherine de Médicis avait envoyés pour les couches de sa fille, dit : « J'entends que ces méde-« cins espagnols en ont mesprisé la pluspart, comme grosses bestes « qu'ils sont, n'ayant rien que présomption et arrogance en eux. »

L'ambassadeur d'Angleterre, dans sa lettre du 12 mai, qu'on trouvera à l'*Appendice* A, accuse également d'impéritie les médecins de don Carlos.

([1]) « La calentura era tan crecida que convino no le dejar dormir hasta el amanecer. » (Relation de Daza.)

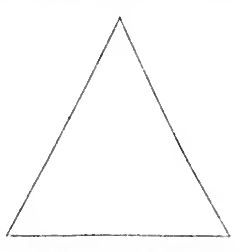
yeux accusaient une lésion au crâne et peut-être au cerveau [1]; ils résolurent, afin de s'en assurer, de mettre à nu la partie du crâne sur laquelle la blessure s'étendait : cette opération se fit à l'instant même [2]. Le résultat fut que le crâne était intact : seulement le péricrâne paraissait avoir été légèrement atteint.

Philippe II donnait audience, ce jour-là, à l'ambassadeur de France, l'évêque de Limoges, quand deux gentilshommes, dépêchés coup sur coup par don Garcia de Tolède, vinrent lui apprendre le fâcheux changement qui s'était opéré dans l'état de son fils, et la détermination à laquelle s'étaient arrêtés les

(1) Voir, dans l'*Appendice* A, la lettre de l'ambassadeur de Venise au doge, du 16 mai 1562.

Ce diplomate reproche aussi leur ignorance aux médecins espagnols, et dit que l'état d'inflammation de don Carlos était produit par les humeurs vicieuses qu'il y avait en lui.

(2) Dans une lettre à Charles IX, du 11 mai 1562, l'évêque de Limoges donne la forme et la dimension suivante à la partie du crâne qui fut mise à découvert :



La même forme lui est donnée par l'ambassadeur de Venise, mais avec une dimension moindre, si j'en juge par la copie que M. le chevalier Mutinelli m'a envoyée.

médecins. Il se mit en route la nuit même pour Alcala, emmenant avec lui Vésale (¹) et un autre médecin de sa chambre, le docteur Mena, ainsi que ses deux ministres principaux, le duc d'Albe et le prince d'Eboli; les autres membres de son conseil, avec les dignitaires de sa cour, l'y suivirent à quelques heures d'intervalle (²). A son arrivée, le prince était mieux; le sang qu'il avait perdu en abondance lui avait procuré quelque soulagement : Philippe s'empressa d'expédier un courrier à la reine, pour lui en donner avis (³). Mais cette amélioration ne se soutint pas : au contraire, bientôt la fièvre augmenta, accompagnée de mal de tête, d'insomnie, de vomissements, de flux de ventre, d'inflammation du visage, d'ophthalmie, de paralysie de la jambe droite, et d'une prostration extrême; la blessure devint livide et infecte; le malade avait les lèvres pendantes et comme déjà frappées de mort (⁴). Le 5 mai, il commença à délirer.

(¹) Après avoir été le médecin de Charles V, Vésale était passé, avec le même titre, au service de Philippe II.

D'après la lettre de l'ambassadeur de Florence, du 1er mai 1562, les médecins espagnols avaient fait en sorte que Vésale ne vînt point à Alcala : « E questi medici spagnoli hanno indugiato sino a ora a volere « il Vesalio.... »

Il est juste d'ajouter pourtant que, dans sa relation, le licencié Daza qualifie Vésale, tantôt de *hombre doctissimo*, tantôt d'*insigne y raro varon*.

(²) Mémoire de l'évêque de Limoges pour Charles IX, du 10 mai 1562. — Lettre de l'ambassadeur de Florence, du 14 mai, dans l'*Appendice* A.

(³) « Ora, che è di notte, è venuto un corriero alla regina, che riferisce che, poi che hanno aperta la ferita, S. A. se sente meglio.... » (Lettre de l'ambassadeur de Florence, du 1er mai 1562.)

(⁴) Lettre de l'ambassadeur de Venise, du 16 mai 1562.

A la vue du danger que courait son fils, Philippe II ordonna que des prières publiques fussent dites journellement dans toute l'Espagne, et qu'on fît, dans chaque ville, dans chaque village, des processions où l'on porterait le saint sacrement, avec les reliques que les fidèles avaient le plus en vénération ([1]). Lui-même il passa des heures entières, les genoux fléchis, à prier et à demander à Dieu qu'il lui conservât son unique enfant ([2]). Il voulut présider à toutes les consultations des médecins, quoiqu'il y en eût qui ne durèrent pas moins de quatre heures ([3]). Il avait entendu parler d'un vieux chirurgien morisque de Valence qui, au moyen d'onguents de sa composition, faisait des cures merveilleuses : il lui envoya l'ordre de se rendre sur-le-champ à Alcala ([4]). Dès le 2 mai, il avait pourvu à ce que le prince se confessât et reçût la communion ([5]).

Pendant toute cette crise, le roi prodigua à son fils

([1]) Voy., dans le tome XXVI de la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, p. 443, sa lettre du 2 mai 1562 aux prieurs de Guadalupe et de Notre-Dame del Pilar, et aux abbés de Valvanera et de Monserrate.

([2]) Lettre de l'ambassadeur de Venise, du 16 mai. — Relation jointe à une lettre écrite, le 23 mai 1562, à la duchesse de Parme, par le secrétaire Courtewille.

([3]) Il y en eut quatorze auxquelles il assista. Elles se faisaient de cette manière : le roi se plaçait dans un fauteuil, ayant à sa droite le duc d'Albe, à sa gauche don Garcia de Tolède, et derrière lui les personnes de sa cour, les médecins et chirurgiens étaient rangés circulairement vis-à-vis, sur des siéges. Don Garcia donnait la parole à celui qu'il voulait entendre. (Relation de Daza.)

([4]) Lettre de l'ambassadeur de Florence, du 14 mai, déjà citée. — Lettre de l'ambassadeur de Venise, du 16 mai.

([5]) Lettre de l'ambassadeur de Florence, du 14 mai.

les soins les plus tendres, les attentions les plus affectueuses. Le comte Annibal d'Emps, neveu du pape Paul IV ([1]), qui était présent, disait à l'ambassadeur de Florence, quelques jours après, que voir le prince dans son lit, la pâleur de la mort sur le visage, avait été certes un sujet de grande compassion, mais que voir le roi servir incessamment son fils, les yeux remplis de larmes, avait été un spectacle à faire pleurer les pierres ([2]). Le duc d'Albe aussi fit preuve d'un rare dévouement à son jeune maître. Depuis le jour de son arrivée avec le roi, il ne quitta pas la chambre du prince; il ne se dépouilla de ses vêtements que pour en changer; s'il prit quelque repos, ce fut en se jetant tout habillé sur un lit, dans les moments où le prince sommeillait ([3]). Don Garcia de Tolède n'apporta pas moins de zèle dans l'accomplissement de sa charge. Luis Quijada se donna tant de fatigue qu'il faillit en mourir. Honorato Juan, quoiqu'il relevât à peine d'une longue et grave maladie, ne manqua pas d'assister un seul jour au pansement de son élève et aux consultations des médecins. Tous les serviteurs, en un mot, de don Carlos rivalisèrent de diligence et de sollicitude pour lui. Le pauvre prince, dans un des intervalles lucides qu'il eut pendant son délire, dit à son père que, s'il regrettait la mort, c'était surtout parce

([1]) Il était venu en Espagne, porteur de la permission accordée au roi, par le pape, d'employer une partie des biens de l'Église à l'entretien de cinquante galères pendant cinq ans. (Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 10 février 1561.)

([2]) Lettre de l'ambassadeur de Florence, du 14 mai.

([3]) *Ibid.* — Relation de Daza.

qu'il ne voyait pas d'enfant issu de son mariage avec la reine ([1]). Un des chirurgiens qui le soignaient, le licencié Dionisio Daza Chacon, a rendu, de sa patience et de sa douceur pendant sa maladie, un témoignage que nous devons reproduire : « S. A.—dit-il—montra « beaucoup de respect et d'obéissance à son père ; « toutes les choses que le duc d'Albe et don Garcia « de Tolède lui dirent de faire au nom de S. M., il « les fit sans la moindre observation, même dans les « moments où la raison l'avait abandonné. Il se prêta « de la même manière à ce que sa santé exigeait, « étant si soumis aux prescriptions des médecins que, « à l'étonnement de tous, non-seulement il ne refusait « pas les remèdes, quelque désagréables et violents « qu'ils fussent, mais encore, quand il était dans son « bon sens, il les demandait lui-même ([2]). »

L'Espagne entière s'associa à l'affliction de son roi. Partout les églises se remplirent de gens qui venaient demander à Dieu, avec la plus grande ferveur, la guérison du prince. A Madrid, il y eut des processions, de jour et de nuit, où une foule de personnes se donnèrent la discipline, comme il était d'usage de le faire le jeudi saint. A Tolède, on compta jusqu'à

([1]) Lettre de l'évêque de Limoges à Charles IX, du 11 mai 1562, dans l'*Appendice* A.

([2]) « Mostró S. A. gran obediencia y respeto á S. M., porque ninguna cosa de las que el duque de Alba ó don Garcia de Toledo le decian en su nombre, dejó de hacer con gran facilidad, aun en los dias del delirio. Lo que á su salud cumplia hizo de la misma suerte, siendo tan obediente á los remedios, que á todos espantaba, que por fuertes y recios, nunca rehusó, ántes, todo el tiempo que estuvo en su acuerdo, él mismo los pidió.... »

trois mille cinq cents disciplinants (1). Mais ce furent surtout la reine Élisabeth de Valois et la princesse doña Juana qui firent paraître la douleur dont elles étaient pénétrées : les deux illustres femmes ne se bornèrent pas à assister aux processions qui eurent lieu dans la résidence royale ; elles passèrent une nuit tout entière à prier et à pleurer devant une image de la mère du Sauveur consacrée par la piété des fidèles, et qu'elles avaient fait apporter solennellement au palais (2). Doña Juana fit plus encore : elle alla le soir, pieds nus, par un froid inaccoutumé en Castille, jusqu'au monastère de Nuestra Señora de la Consolacion fondé par elle (3). A la première nouvelle qu'elle avait eue de l'accident arrivé à son neveu, elle avait commadé au licencié Daza de l'informer, jour par jour, avec ponctualité, de l'état du prince.

Les Flamands et les Italiens qui habitaient Madrid mêlèrent leurs prières et leurs vœux à ceux de la nation : les Flamands s'étaient flattés de l'espoir d'avoir bientôt don Carlos pour gouverneur ; les Italiens attendaient de lui une amélioration de leur con-

(1) Lettre de l'ambassadeur de Florence, du 14 mai. — Lettre de l'ambassadeur de Venise, du 16 mai. — Relation jointe à une lettre du secrétaire Courtewille à la duchesse de Parme, du 23 mai.

(2) Lettre de l'ambassadeur d'Angleterre, du 12 mai 1562, dans l'*Appendice* A. — Lettre de l'ambassadeur de Venise, du 16 mai.

(3) Lettre de l'ambassadeur de Florence, du 14 mai.

Doña Juana avait fondé, en 1559, ce couvent, qui était de religieuses déchaussées, de l'ordre de Saint-François. Voy. d'Avila, *Teatro de las grandezas de Madrid*, p. 286.

dition politique. Parmi les étrangers qui n'étaient pas soumis au sceptre de l'Espagne, les plus désintéressés appréhendaient que la mort du prince n'occasionnât de grands changements en Europe ([1]); d'autres, comme les Portugais, s'en réjouissaient ouvertement : don Carlos étant l'héritier présomptif de la couronne de Portugal, ils se voyaient menacés de tomber sous le joug des Castillans, « qu'ils aimaient aussi peu que « les Turcs. » Les Français, avec plus de discrétion, considéraient que la mort de don Carlos ouvrirait le chemin du trône aux enfants que le roi aurait d'Élisabeth. Les partisans de la branche allemande de la maison d'Autriche, de leur côté, voyaient déjà les princes de Bohême appelés à recueillir l'héritage de la branche espagnole ([2]).

Neuf médecins et chirurgiens ([3]) étaient réunis autour du lit de don Carlos; ils avaient épuisé les ressources de leur art; tous leurs efforts étaient restés vains. Dans la soirée du 8 mai, l'état du malade s'aggrava à un tel point que, selon leur jugement unanime, il n'avait plus que trois ou quatre heures à vivre. Les ministres du roi lui conseillèrent de s'éloi-

([1]) Lettre de l'ambassadeur de Florence, du 14 mai.

([2]) Lettre de l'évêque de Limoges à Charles IX, du 11 mai 1562.

([3]) C'était, selon la relation de Daza, les docteurs Gutierrez, Vega, Olivarès, Vésale, Mena, Portuguès, Pedro de Torrès, le bachelier Torrès et le licencié Daza.

Le secrétaire Courtewille, dans sa relation du 23 mai, dit qu'il y en avait onze : « Il fut comme abandonné des médecins, qui estiont « en nombre de unze, et n'y eut nul d'eulx à qui il sembla qu'il poeust « vivre plus de III ou IIII heures. »

gner, pour n'être pas témoin d'un spectacle qui lui aurait déchiré le cœur : Philippe partit au milieu de la nuit, par une obscurité et une tempête affreuse, en proie à une douleur inexprimable, et souffrant lui-même de la fièvre, résultat des peines d'esprit et de corps qu'il venait d'endurer. Le duc d'Albe et le comte de Feria restèrent à Alcala : le roi leur laissa ses instructions sur la manière dont il désirait que se fissent les obsèques de son fils. La mort de don Carlos paraissait si imminente que plusieurs des personnes de sa maison firent provision de drap pour leurs vêtements de deuil [1].

Les médecins étaient divisés d'opinion sur le caractère de la blessure et de la maladie du prince ; Vésale, le docteur Portuguès et le bachelier Torrès, chirurgien renommé qu'on avait appelé de Valladolid, soutenaient que les symptômes qui faisaient désespérer de sa vie étaient causés par une lésion interne. Après de longs débats, il fut décidé qu'on le trépanerait. Cette opération se fit le 9 mai, dans la matinée. Le docteur Portuguès la commença, et, sur l'ordre du duc d'Albe, le licencié Daza la poursuivit. Le crâne fut trouvé blanc et solide ; seulement, quelques gouttes de sang très-coloré en sortirent.

On conservait, au couvent de Saint-François dit de Jésus et de Marie, à Alcala, le corps d'un religieux de ce couvent, du nom de fray Diego, mort une centaine d'années auparavant en odeur de sainteté. Le

[1] Lettre de l'ambassadeur de Venise, du 16 mai.

duc d'Albe (1), dans l'après-midi du même jour, le fit tirer du cercueil où il était renfermé, et apporter processionnellement en la chambre de don Carlos. Le malade le toucha (2) : quelques instants après, il ressentit du soulagement; la respiration lui revint. Le soir, on le saigna à la veine nasale; on lui appliqua des ventouses; il s'endormit ensuite d'un sommeil paisible et qui se prolongea pendant six heures. Selon ce qu'il conta depuis, fray Diego lui apparut la nuit, habillé en franciscain, tenant à la main une croix de roseau entourée d'un ruban vert, et lui dit qu'il ne mourrait pas cette fois (3). Le duc d'Albe s'empressa d'informer

(1) « Vero esempio di amorevolezza e di fede, » dit l'ambassadeur de Florence.

(2) C'est l'expression dont se sert don Carlos lui-même dans son testament dont nous parlons au chapitre VI : l'ambassadeur de Florence dit qu'il le *baisa*.

Dans sa relation, Dionisio Daza donne à entendre que le prince ne put ni sentir ni voir ce qu'on lui fit faire : « Metiéronle (el cuerpo « de fray Diego) en el aposento del príncipe, y llegáronselo lo mas « que fué posible, aunque aquel dia estaba tan fuera de si S. A. y los « ojos estaban tan apostemados, que dara muy poca razon de lo que « acaeció. »

(3) Dans la relation attribuée au docteur Olivarès, il y a ici un passage que ne contient pas celle de Daza, probablement parce qu'il jugea à propos de l'en retrancher, lorsqu'il publia sa *Práctica y teórica de cirurgia;* nous croyons devoir en donner la traduction : « Le vulgaire « a pris occasion de cette apparition de fray Diego, pour s'imaginer « que le rétablissement du prince fut l'effet d'un miracle. Certes, cela « eût pu être, puisqu'il était aussi facile au bienheureux Diego de supplier Dieu de rendre la santé au prince, que de lui apparaître et de le « consoler, comme il le fit selon le témoignage de S. A. Néanmoins, à « mon avis, il n'y eut pas de miracle, dans l'acception propre du mot : « car le prince fut guéri par les remèdes naturels et ordinaires dont on « use pour toutes personnes atteintes de la même maladie, même en des cas plus graves. Je crois bien et je tiens même pour certain que nous

le roi du symptôme favorable qui venait de se manifester dans l'état de son fils.

La journée du 10 se passa sans changement. Le Pinterete, ce Morisque de Valence que le roi avait fait venir, était à Alcala depuis la veille. Avant son arrivée, il y avait eu de vives discussions entre les médecins sur la question de savoir si l'on ferait usage de ses onguents. La plupart étaient contraires à ce qu'on les employât, disant qu'on en ignorait la composition, et qu'il ne convenait point que, dans un cas d'une telle gravité, et lorsqu'il s'agissait d'un si grand prince, on appliquât des remèdes, sans connaître les ingrédients qui y entraient : ils ajoutaient qu'il répugnait à la raison de se servir toujours des mêmes médicaments, quelque divers que fussent les âges, les temps et les complexions. Cependant, voyant la confiance que bien des personnes avaient en ces onguents, l'opinion générale du public, qui leur reprochait de n'y pas

« fûmes aidés de la faveur particulière de Dieu, principalement par « l'intercession de la très-sacrée Vierge, sa mère, par les oraisons, « prières, processions, disciplines, jeûnes qui se firent pour S. A. dans « toute l'Espagne, et même au dehors, par l'intercession de beaucoup de « justes qu'il y avait entre un si grand nombre de gens, et de plus, comme « la piété autorise à le croire, par les mérites du bienheureux fray « Diego, à qui S. A. avait depuis longtemps une dévotion particulière. « Mais, comme il est dit, ce fut selon l'ordre naturel des choses, puisque « le prince se rétablit par les remèdes qu'on lui donna, et l'on appelle « proprement des miracles les choses qui excèdent toutes les forces « naturelles, etc. »

Il est à remarquer que, dans son testament, don Carlos garde le silence sur l'apparition de fray Diego, et que la relation officielle envoyée par le roi à ses ambassadeurs ne dit mot de cette apparition, non plus que du transport du corps de fray Diego au palais.

recourir, et celle de quelques-uns des hommes de l'art présents, qui en avaient expérimenté la vertu, ils avaient fini par céder.

Les onguents du Pinterete étaient au nombre de deux, l'un blanc et l'autre noir : le premier avait un effet répercussif ; le second était caustique, et il fallait le modérer par le blanc [1]. On les avait appliqués déjà le 8 et le 9, selon l'instruction dont le Morisque en avait accompagné l'envoi. Le 10, il assista à leur application. Le lendemain, il y procéda lui-même [2]. Le 12, ce fut le docteur Portuguès qui se chargea de ce soin. Soit prévention, soit qu'en effet le résultat ne fût pas satisfaisant, les médecins trouvèrent que la blessure du prince allait de mal en pis, tandis que tous les phénomènes morbides dont elle s'était compliquée perdaient successivement de leur gravité ; ils s'effrayèrent aussi, en voyant le crâne du malade devenir noir comme de l'encre. Ils en conclurent que les topiques du Morisque ne valaient rien ; ils le firent congédier, lui et ses onguents [3], et ils appliquèrent un emplâtre de bétoine

[1] « .... Uno blanco, que se tiene por repercusivo ; otro negro, el cual es caliente, que es necesario templarle con el blanco.... » (Relation de Dionisio Daza.)

[2] Dans sa lettre du 14 mai, l'ambassadeur de Florence donne les détails suivants : « Le Morisque mit la plaie à nu, l'ouvrit, y plongea le « nez qu'il y laissa pendant deux secondes, et, l'ayant retiré, demanda « au prince si le front lui faisait mal. Don Carlos répondit que non. « Alors il l'assura que bientôt, avec l'aide de Dieu, il le rendrait à la « santé, et il lui enduisit le crâne de son onguent.... »

[3] « Todos estos dias, con haber mejorado S. A. de todos los accidentes, la herida iba de mal en peor, porque el ungüento negro la quemó de manera que puso el casco tan negro como una tinta ; entendióse que pues la virtud iba mejorando y la calentura disminuyéndose, que la

sur la plaie, après y avoir mis de la charpie sèche et en avoir oint les bords avec du beurre lavé dans de l'eau de rose.

Philippe II ne comptait plus revoir son fils; il s'attendait, de moment en moment, à recevoir la nouvelle de sa mort : aussi, aux premiers avis qui lui furent donnés de l'amélioration inespérée survenue dans l'état du prince, il craignit que, comme la première fois, elle ne fût qu'apparente. Des dépêches postérieures l'ayant rassuré tout à fait, il quitta, le 15, le monastère de Saint-Jérôme où il s'était retiré, pour aller passer quelques heures avec la reine, au palais de Madrid, et le lendemain il revint à Alcala ([1]).

Tout danger pour la vie de don Carlos avait cessé; mais la fièvre persistait, et la paupière inférieure de l'œil gauche était toujours très-enflée. Le 16, l'inflammation se communiqua à la paupière de l'œil droit. Les médecins espagnols essayèrent de la combattre par des remèdes; ils ne firent qu'empirer le mal. Vésale conseilla de pratiquer une ouverture au-dessous des

falta estaba en los ungüentos. Acordamos dar con los ungüentos y con el Morillo al través. » (Relation de Daza.)

Daza ajoute : « Et il alla à Madrid traiter Hernando de Vega, qu'il « envoya dans l'autre monde avec ses onguents » (Y él se fué á Madrid á curar á Hernando de Vega, al cual con sus ungüentos envió al cielo).

La lettre de l'ambassadeur de Florence, du 14 mai, et celle de l'ambassadeur de Venise, du 16 mai, semblent, au contraire, attribuer à l'application des onguents du Pinterete l'amélioration qui survint dans l'état de don Carlos.

([1]) Lettre de l'ambassadeur de Venise, du 16 mai. — D'après la relation de Daza, ce fut le 13 que le roi revint à Alcala.

paupières, afin de donner issue aux humeurs qui s'y étaient amassées : on ne l'écouta pas d'abord ; mais, comme il insista, les autres médecins cédèrent. Le résultat justifia la sagesse et l'opportunité de ce conseil : une matière abondante étant sortie par l'ouverture que fit un coup de lancette, le malade fut soulagé instantanément. Dès lors, l'inflammation disparut peu à peu, et don Carlos recouvra la vue. Le 20 mai, il eut le bonheur de se voir délivré de la fièvre (1). Philippe II repartit pour Madrid le lendemain, laissant l'ordre à don Garcia de Tolède de lui faire parvenir des nouvelles de son fils deux fois par jour (2). Il assista, le 24, avec le nonce et tous les ambassadeurs, à une procession solennelle qui eut lieu pour la convalescence du prince (3).

Il restait à guérir la plaie que don Carlos avait à

(1) Le garde des sceaux Tisnacq écrivait, le 22 mai, à la duchesse de Parme : « S. A. s'en va amendant, de jour à aultre, de plus en plus ; et « y a deux jours et demy que les médecins dient qu'il ayt esté sans quel- « que fiebvre, du moins que l'on ne s'appercevoit d'aucune. L'on luy a, « depuis le dernier dépesche (du 17 mai), faict quelque ouverture des- « soubz les parpèbres des deux yeulx, comme l'on estimoit qu'il y avoit « quelque matière qui eust peu aultrement donner quelque mal, mes- « mes quelques fistules, et, après l'ouverture, ladicte matière en est « sortie : ce qu'a esté faict par le conseil du docteur Vezalius, qui avoit « esté de ceste opinion avec quelque suite, ores que les aultres avoient « tenu le contraire, assavoir : que le pourquoy n'y estoit.... »

La relation de Daza ne parle pas du conseil donné par Vésale.

(2) « Ledict seigneur prince s'est porté, de jour à aultre, de bien en mieulx, de manière que S. M., le tenant entièrement hors de danger, s'est retournée en ce lieu dès avant-hier soir. » (Lettre du secrétaire Courtewille à la duchesse de Parme, du 23 mai 1562.)

(3) Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 25 mai 1562. — Lettre de Saint-Sulpice à Charles IX, du 1er juin.

la tête, et il fallait y procéder avec d'autant plus de précaution, que le crâne avait été lésé par le trépan. Le 2 juin, le docteur Portuguès, le sondant avec un petit crochet (*garabatillo*), en enleva l'os, qui sortit sous la forme d'un cœur ([1]). A partir de ce moment, les médecins firent usage d'un emplâtre composé de cire et de céruse (*emplasto geminis*); ils pansèrent la plaie deux fois par jour : ils parvinrent ainsi à la cicatriser peu à peu. L'érésipèle qu'avait eu le prince lui avait laissé, en plusieurs endroits de la tête, des croûtes qui lui causaient de la démangeaison; on la calma au moyen de graisse de porc cuite dans du vin blanc. On lui rasa aussi la tête, pour la nettoyer mieux.

Le 14 juin, don Carlos se leva pour la première fois; il entendit la messe et reçut le saint sacrement. Le roi, qui avait passé à Alcala les deux derniers jours de mai, y vint encore le 16 juin, pour s'assurer, par ses yeux, de l'entier rétablissement de son fils : sa joie fut grande lorsqu'il vit, le matin, le prince entrer dans sa chambre, et il l'embrassa avec effusion. Le 29, fête de Saint-Pierre, don Carlos assista aux offices du couvent de Jésus et de Marie, où on lui montra le corps du bienheureux fray Diego, qui n'avait pas été réintégré dans son cercueil depuis qu'on l'avait porté au palais. A partir de cette époque, il

([1]) Relation de Daza. — « L'on a naguaires osté à S. A. l'os qui avoit « esté découvert par la seconde incision, qui est grand. S. M. partit « d'icy samedi 30 mai, pour aller reveoir son filz, et s'est de là retiré en « Aranjuez. » (Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 8 juin 1562.)

sortit presque toutes les après-midis, pour prendre l'air de la campagne. Son précepteur, Honorato Juan, avait fixé le 5 juillet et choisi l'église de Saint-Bernard pour sa première messe ([1]) : il voulut y être présent. Il se pesa, afin d'accomplir le vœu qu'il avait fait, au plus fort de sa maladie, d'offrir, en cas de guérison, quatre fois son poids en or et sept fois son poids en argent à plusieurs maisons religieuses ([2]). Le 17 juillet, sa plaie étant entièrement cicatrisée, quoiqu'on y appliquât encore des cataplasmes destinés à fortifier la peau, il quitta Alcala, pour aller rejoindre la famille royale à Madrid ([3]).

Les habitants de la capitale firent éclater leur allégresse, en revoyant le prince qu'ils avaient été si près de perdre. Le peuple aimait don Carlos ; les grands l'estimaient ([4]) : c'était sur lui que reposaient l'avenir de la dynastie et les destinées futures de l'Espagne. La plupart des princes chrétiens envoyèrent des ambas-

([1]) Voy. p. 13.

([2]) Il constata que son poids était de trois arrobes et une livre. L'arrobe fait vingt-cinq livres de seize onces. Il pesait donc soixante-seize livres.

([3]) « Monseigneur nostre prince vint hier soir bien tard en ceste ville, et se porte fort bien ; et est la playe guarie, ores que l'on use encoires d'emplastre pour renforcer la chair.... » (Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 19 juillet 1562.)

Don Carlos avait couché le 17 à Barajas.

([4]) « È universalmente amata da' populi et stimata da' grandi, » disent, dans leur relation au sénat, les ambassadeurs vénitiens Andrea Badoaro et Augustino Barbarigo, qui avaient été envoyés à Madrid, en 1561, afin de complimenter Philippe II sur son mariage.

Cette relation, qui existe aux archives de Venise et de Turin, est datée du 27 août 1568 ; mais cette date est celle de sa remise à la chancellerie ducale.

sadeurs au roi catholique, pour le féliciter sur le rétablissement de son fils [1]. L'empereur Ferdinand écrivit à don Carlos, lui disant la peine que lui avait causée sa maladie, et le plaisir qu'il éprouvait de son retour à la santé. L'ambassadeur de ce monarque l'alla visiter de sa part [2].

Don Carlos, qui attribuait sa guérison à l'intercession de fray Diego, pria instamment son père de demander au pape la canonisation de ce saint religieux. Philippe II en écrivit à Rome. Le souverain pontife fit un accueil favorable au vœu qui lui était exprimé; mais, à cause des informations indispensables en pareil cas, l'affaire souffrit quelque délai, et don Carlos n'eut pas la satisfaction de la voir terminée de son vivant [3].

(1) Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 12 août 1562.

(2) Nous donnons, dans l'*Appendice* A, la réponse que don Carlos fit à l'empereur.

(3) « Y en el tiempo que se escrive esta historia, por la devocion grande del rey católico, el sumo pontífice, á su instancia, ha puesto fray Diego en el número de los santos. » (Herrera, *Historia general del mundo*, etc., t. I, p. 143.)

CHAPITRE V.

Philippe II, dès son retour en Espagne, se propose de convoquer les cortès d'Aragon, de Valence et de Catalogne. — Circonstances qui y mettent obstacle pendant plusieurs années. — Il fait enfin expédier les lettres de convocation. — Une nouvelle maladie survenue à don Carlos l'empêche de l'emmener avec lui. — Il part de Madrid et arrive à Monzon. — Ouverture des cortès; demandes qu'il leur fait. — Remontrances des cortès. — Paroles de Philippe à l'ambassadeur de France sur la constitution des peuples d'Aragon. — Il donne satisfaction aux cortès sur plusieurs points de leurs remontrances, mais il élude celles-ci en ce qui concerne l'inquisition. — Grands débats qui en résultent. — Amélioration dans l'état de don Carlos, suivie d'une rechute. — Le roi demande que les cortès reconnaissent son fils pour héritier de la monarchie, par procuration. — Presse qu'il donne à leurs travaux; sollicitations personnelles qu'il leur fait. — Mauvaises dispositions qu'il trouve chez les Aragonais et les Catalans. — Il se met cependant d'accord avec les premiers et avec les Valenciens, mais il ne peut obtenir d'eux qu'ils reconnaissent le prince, et ils ne lui accordent qu'un faible subside. — Il quitte Monzon pour se rendre à Barcelone. — Fêtes qui lui sont données dans cette capitale. — Auto-da-fé. — Opposition qu'il éprouve de la part des cortès de Catalogne, malgré les concessions qu'il leur fait. — Manière cavalière dont il les licencie. — Arrivée à Barcelone des archiducs Rodolphe et Ernest. — Comment les nécessités de la politique et leur intérêt commun avaient rapproché les deux branches de la maison d'Autriche, après le refroidissement qu'il y avait eu entre elles à la diète d'Augsbourg, et nonobstant l'antipathie réciproque de Philippe et de Maximilien, et comment le roi de Bohême s'était déterminé à envoyer le premier et le second de ses fils en Espagne. — Accueil affectueux que Philippe fait à ses neveux. — Honneurs qu'il veut qu'on leur rende. — Il entre avec eux à Valence. —

Fêtes qui ont lieu à cette occasion. — Philippe reprend le chemin de la Castille.

Philippe II, à son retour en Espagne, s'était proposé de convoquer les cortès d'Aragon, de Valence et de Catalogne, afin de leur présenter le prince, son fils, et de le faire reconnaître par elles pour héritier de la couronne d'Aragon, aussitôt après que les cortès de Castille lui auraient prêté serment, en qualité de prince des Asturies (1). Les représentants de ces trois royaumes (2) n'avaient pas été réunis depuis l'année 1552, quoique, d'après leurs *fueros*, ils le dussent être tous les cinq ans au plus tard (3): ils s'en plaignaient avec vivacité. Lors de l'abdication de Charles-Quint, ce n'avait pas été sans résistance que les Aragonais avaient consenti à admettre le nom et l'autorité du nouveau roi; leur opposition se fondait sur ce que,

(1) C'est ce qui résulte des dépêches de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, publiées dans les *Négociations, lettres, etc., du règne de François II*, par M. Louis PARIS, ainsi que des lettres du garde des sceaux Tisnacq et du secrétaire Courtewille.

(2) « Li regni di Aragona, di Valenza e di Catalogna, sebbene questo anzi ha titolo di contado o principato, » dit Francesco Soranzo dans la relation de son ambassade en Espagne pendant les années 1597 à 1602. (*Relazioni degli Stati europei lette al senato dagli ambasciatori veneziani nel secolo XVII°*, publiées par MM. BAROZZI et BERCHET, Venise, 1856, t. I, p. 41.)

(3) « .... Ogni volta che il re vi va a tenere le cortès, che dovrebbe essere al più tardi ogni cinque anni.... » (Relation de Girolamo Soranzo, sur son ambassade en Espagne, dans les années 1608-1611, *ibid.*)

aux cortès de Monzon, en 1542, Philippe avait bien été reconnu pour successeur à la couronne d'Aragon, mais seulement « après la mort » de la reine doña Juana, son aïeule, et du roi Charles, son père ([1]).

La fièvre prolongée de don Carlos et la maladie qui fut la suite de sa chute à Alcala, ne permirent au roi de réaliser ses intentions, ni en 1560, ni les deux années suivantes ([2]). Quand son fils fut rétabli, il se vit arrêté par d'autres obstacles. Ce monarque, dont la puissance et les richesses faisaient l'admiration et l'envie de l'Europe, était dans des embarras d'argent continuels. Non-seulement ses revenus étaient engagés jusqu'à concurrence de près de vingt millions de ducats, mais encore il devait aux marchands d'Espagne, de Flandre et d'Allemagne sept millions de ducats empruntés à de gros intérêts ; la solde de ses troupes de terre et de mer était arriérée de plus de deux millions ([3]); depuis son départ des Pays-Bas, sa maison n'avait pas été payée ([4]) : en un mot, selon sa propre

([1]) *Historias ecclesiásticas y seculares de Aragon*, por Vincencio Blasco de Lanuza, 1622, in-fol., t. I, p. 378 ; t. II, p. 3.

([2]) Philippe écrivait à Granvelle, le 17 janvier 1561 : « El príncipe « va mejorando, aunque todavía le tiene su cuartana. Por una de las « cosas que deseo que se le quite, es por llevarle á jurar á Aragon.... » ; et le 6 octobre suivant : « Yo voy previniendo todo lo necesario para la « yda á Monçon al verano, aunque en la indispusicion del príncipe no « hay mejoría, que viene mal á propósito, etc. » (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, pp. 268 et 375.)

([3]) Voy., dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, pp. 156 et suiv., le tableau de sa situation financière envoyée par Philippe II au cardinal, le 7 septembre 1560.

([4]) Lettre de Philippe II à Granvelle, du 13 juin 1563, dans les *Papiers d'État*, etc., t. VII, p. 83.

expression, il se trouvait sans un seul réal pour faire le voyage (1); et se montrer à ses peuples d'Aragon, de Catalogne, de Valence, en prince nécessiteux, c'était compromettre sa dignité et donner matière à des discours qui porteraient atteinte à sa réputation (2). Sa présence dans cette partie de ses États était pourtant indispensable : indépendamment de la réception du prince, il avait à y régler, de concert avec les cortès, des questions importantes pour la bonne administration du pays ; il fallait aussi obtenir d'elles des subsides qu'elles n'avaient pas votés depuis onze ans. Il résolut donc de passer par tout, plutôt que de différer davantage leur convocation (3).

Il tenait en ce moment, à Madrid, les cortès de Castille, qu'il avait ouvertes en personne, le 25 février 1563 (4). Il s'était flatté que cette session ne serait pas de longue durée : mais il ne se contenta point de l'aide ordinaire de douze cent mille ducats, payable en trois années, qui lui fut accordée par les *procuradores;* il voulut qu'ils lui fournissent un secours extraordinaire (5), et cette demande rencontra beaucoup de difficultés. Elles n'étaient pas levées

(1) « .... La mayor dificultad que en esto ay, es no tener un real con que ir.... » (*Papiers d'État,* etc., t. VII, p. 83.)

(2) « .... Allí no se sufre estar sin dinero y pasando las vergüenzas que aquí se pasan cada dia, aunque yo estoy determinado, quando no tenga otro remedio, de irme solo ó como pudiere, aunque no dexará de ser de poca reputacion, y dar que decir en todas partes.... » (*Ibid.*)

(3) « .... Yo pasaré por todo y iré.... » (*Ibid.*)

(4) Lettre de Tisnacq à Viglius, du 22, et P.-S. du 26 février. — Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 27 mars.

(5) Lettre de Philippe à Granvelle, du 13 juin 1563, citée plus haut.

encore, lorsque, dans les premiers jours de juillet, il fit expédier les lettres de convocation des cortès d'Aragon, de Catalogne et de Valence (1).

Son départ et celui du prince pour l'Aragon étaient fixés au 16 août (2). Quelques jours auparavant, don Carlos eut un nouvel accès de fièvre, qui d'abord ne donna pas d'inquiétude, et se dissipa même assez promptement(3) ; mais, quand on croyait le mal passé, et que le prince faisait ses préparatifs de voyage, la fièvre lui revint avec violence (4).

D'après les dispositions qu'il avait prises, Philippe ne pouvait pas attendre que son fils fût guéri, pour se mettre en route. Il quitta Madrid le 18 août (5). Il s'arrêta à l'Escurial, où, le jour de Saint-Bernard (20 août), il posa la première pierre (6) du monastère qu'il avait résolu d'y ériger, en mémoire de la victoire de Saint-Quentin, et auquel, par ce motif, il donna le

(1) Lettre de Saint-Sulpice à Charles IX, du 8 juillet 1563.

(2) « Nous nous préparons au voyage de Monçon, estant le partement pièça déclaré pour le xvie de ce mois. » (Lettre de Tisnacq à Viglius, du 9 août 1563.)

(3) « Monseigneur nostre prince tumba, ces jours passez, en une fiebvre assez forte et longue pour le premier accès ; depuis tourna en tierce : mais présentement il en est quicte.... » (Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 15 août 1563.)

(4) « Monseigneur nostre prince, ores que S. A. avoit esté quelques jours sans fiebvre, est retumbé en l'excès avant-hier, l'ayant heu assez forte pour icelle fois. L'on avoit résolu qu'il partiroit aultrement pour le xxvi. » (Lettre du même à la même, du 21 août 1563.)

(5) Lettre de Courtewille à la duchesse de Parme, du 19 août 1563. — Lettre de Tisnacq à Viglius, du 21 août.

(6) Sigüenza, *Historia de la órden de San Gerónimo,* part. III, liv. III, p. 546.

nom de Saint-Laurent-le-Royal. De l'Escurial il alla au Bois de Ségovie, où il passa aussi quelques jours. Il continua ensuite son chemin par Valladolid et Saragosse.

C'était à Monzon qu'avaient été convoquées les cortès. Monzon était une très-petite ville d'Aragon, « un « trou, » comme l'appelait le secrétaire d'État flamand de Courtewille (¹); mais un antique usage voulait qu'elle fût choisie pour la réunion générale des représentants des trois royaumes qui dépendaient de la couronne d'Aragon. Philippe y arriva le 12 septembre; le jour suivant, il fit l'ouverture des cortès. Dans le discours qu'il leur adressa, il s'excusa, sur son mariage d'Angleterre, sur la guerre des Pays-Bas, sur la maladie du prince et sa chute, de ce qu'il avait été onze ans sans les réunir, et il leur promit de le faire, dorénavant, aux époques accoutumées; il les pria ensuite d'expédier, avec toute la célérité possible, les affaires dont elles auraient à s'occuper, afin qu'il pût retourner en ses autres pays, où sa présence était nécessaire. Quatre jours après, se fit la proposition sur laquelle les cortès étaient appelées à délibérer : elle avait pour principal objet les subsides; le roi se promettait de la fidélité et du dévouement de ses peuples d'Aragon qu'ils auraient égard aux besoins pres-

(¹) « Nous sommes enfin arrivez en ce trou de Monchon, qu'est une petite ville bien mal plaisante, et où nous sommes bien estroitement. » (Lettre de Courtewille à Viglius, du 17 octobre 1563.)

Monzon dépend aujourd'hui de la province de Huesca et de l'évêché de Lerida. Selon le Dictionnaire géographique de M. Madoz, elle compte 486 maisons, 420 chefs de famille et 2,597 habitants.

sants de l'État. Il était de règle que les cortès siégeassent journellement, de neuf à onze heures du matin, et de trois à cinq de l'après-midi : il demanda que, pour accélérer leurs travaux, elles y employassent deux heures de plus chaque jour, en entrant en séance le matin à huit heures, et l'après-dîner à deux ([1]).

La vérification des pouvoirs des députés et les autres formalités préliminaires qu'exigeait la tenue des cortès ne durèrent pas moins d'un mois ([2]). Ces opérations terminées, l'assemblée entama l'examen des propositions royales. Avant d'en délibérer, elle décida que trois choses seraient réclamées du souverain : la première, qu'à l'avenir il choisit, aussi bien dans les pays de la couronne d'Aragon que dans les autres provinces de la monarchie, les officiers de sa maison ([3]); la seconde, que les gouvernements et offices principaux de ces pays, ainsi que des royaumes qui leur étaient adjoints (les Deux-Siciles, la Sardaigne, Majorque et

([1]) Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, écrite de Balbastro, le 11 octobre 1563. — Lettres de Tisnacq à la duchesse de Parme et à Viglius, écrites d'Almunia, près de Monzon, le 15 octobre.

([2]) Lettres de Tisnacq, du 15 octobre, déjà citées.

([3]) Un des principaux griefs des Aragonais était la préférence exclusive que Philippe II donnait aux Castillans pour les charges de sa cour. Federico Badoaro, dans sa relation de 1557 au sénat de Venise, disait : « È il re da' Castigliani amato, per esser nato et nutrito tra loro, et per- « chè cuasi tutta la sua corte è piena di signori, cavaglieri et altra gente « di quel regno.... Ma i popoli dei regni d'Aragona, per non ricevere « de' simili gradi et beneficii, non li portano amore, anzi qualche « poco d'odio, stimando l'accrescimento dell' honori de' Castigliani un « diminuimento del loro proprio, regnando odio mortale tra di loro.... » (*Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 67.)

Minorque), fussent réservés pour les naturels de ces pays et royaumes; la troisième, qu'il fût pourvu aux empiétements de l'inquisition, laquelle citait devant son tribunal, en une foule de cas qui étaient étrangers à la foi, des citoyens appartenants à tous les ordres de l'État [1]. Ils firent aussi entendre des plaintes sur la conduite arbitraire et la mauvaise administration de don Garcia de Tolède, vice-roi de Catalogne [2].

Quelques jours après son arrivée à Monzon, Philippe II, donnant audience à l'ambassadeur de France, le Sr de Saint-Sulpice, l'avait entretenu de la constitution des peuples d'Aragon, et il lui avait dit à ce sujet des paroles assez notables pour que l'ambassa-

[1] Le 17 novembre 1563, Tisnacq écrivait à Viglius : « L'on dispute « fort de l'extension dont use l'inquisition en l'exercice de sa jurisdic- « tion, attirant ung chascun, tant nobles qu'aultres, devant icelle, mes- « mes en toutes actions passives, soubz prétexte de pluisieurs offenses « et cas que entreviennent entre les susdicts et les familiers d'icelle « inquisition, ne concernant toutesfois le faict de la religion : ce que a « fort retardé le progrès. Ne sçay si l'on s'en sçaura facillement démes- « ler, selon que les membres desdictes cortès ou estatz (à ce que entens) « insistent.... »

Les Aragonais, dans leur pétition relative à l'inquisition, s'exprimaient ainsi : « Y porque los inquisidores en muchas cosas y negocios han « puesto la mano fuera de los dichos casos (de heregía) y de lo que, en « virtud de la comision apostólica, deben conocer, con mucho daño y « agravio de los regnícolas deste reino, verdaderos cristianos y fidelísi- « mos vasallos de V. M.; y como á V. M. toque amparar sus vasallos, « para que no se les haga agravio por jueces algunos, los cuatro brazos « del reino de Aragon humildemente suplican á V. M. sea servido pro- « veer en esto de suerte que semejantes agravios ni otros algunos se « hagan á los de este reino por los inquisidores que hoy son, ni los que « de aquí adelante fueren. » (Lafuente, *Historia general de España*, t. XIII, p. 127.)

[2] Lettre de Saint-Sulpice, du 11 octobre, déjà citée.

deur crût devoir les transmettre à sa cour : « Il me « conta — écrivait Saint-Sulpice — il me conta, des « trois royaulmes d'Aragon, Vallance et Cathalogne, « aulcunes loix et coustumes fort amples pour la « liberté et privillége des subjectz, et assez estroictes « et qui limitent beaucoup la puissance du roy, bien « qu'il estimoit, quand elles seroient regardées de plus » près, qu'elles luy donnoient plus de liberté qu'on « ne disoit ; toutesfois que, luy rendantz ceulx « desdicts pays toute fidellité et obéissance, il ne leur « vouloit rien innover (1). » Cette déclaration de Philippe II était-elle bien sincère ? Il est permis d'en douter, quand on considère la suite des actes de son règne (2). Quoi qu'il en soit, il donna quelque satisfaction aux cortès sur les deux premiers points de leurs remontrances ; il fit aussi annoncer, par cri public, qu'il était prêt à entendre ceux qui auraient à articuler des griefs contre le vice-roi de Catalogne, et qu'il leur ferait justice (3). Mais, quant au point qui tenait le plus à cœur aux Aragonais, celui de l'inquisition, il éluda leur requête, car il songeait plutôt à

(1) Lettre de Saint-Sulpice à Charles IX, du 11 octobre 1563.

(2) Il n'avait pas toujours été, du moins, dans les dispositions qu'il manifestait à Saint-Sulpice. Le prédécesseur de ce diplomate, l'évêque de Limoges, mandait à Catherine de Médicis, le 25 mars 1562, à propos de la convocation des cortès de Monzon dont il était question à cette époque, « que le roy pensoit leur rongner les ongles, et assez retrancher de « beaucoup de privilléges et libertez qui les rendoient braves et demy- « afranchis, et peu estimant le maistre, aussi bien que ceste nation de « Castille, de laquelle ilz estoient presque autant ennemys que des « Turcs et Mores, qu'ilz avoient vers la marine pour voisins. »

(3) Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 11 octobre 1563.

étendre qu'à restreindre l'autorité du saint-office [1], et ce fut là une maxime constante de sa politique : il était convaincu que l'inquisition était un frein très-fort, et peut-être le plus fort de tous, contre les troubles intérieurs de ses royaumes [2]. Les cortès cependant insistèrent. Le roi, qui croyait se débarrasser ainsi d'une opposition importune, les pria d'expédier les autres affaires, promettant, quand il serait en Castille, de régler celle-là d'une manière conforme au bien public. Elles répondirent, avec fermeté, qu'elles ne voulaient pas être réunies en Castille, et qu'elles ne passeraient outre, s'il n'était fait droit à leurs griefs [3]. C'était surtout les nobles qui montraient de l'opiniâtreté sur ce point [4]. Le roi parvint enfin à

[1] « Il se présume que le roy catholicque prétend confirmer l'authorité que ladicte inquisition a desjà sur les causes de la religion, ains la luy ampliffier sur touts autres crimes, affin de retenir ceulx-cy en plus grande craincte et subjection qu'ilz ne sont.... » (Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 11 octobre 1563.)

[2] C'est ce que l'ambassadeur vénitien Antonio Tiepolo disait au sénat, à son retour d'Espagne, en 1567. (Voy. nos *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 148.)

[3] « Despuis trois jours, il y a cuidé avoir quelque confusion à Monsson, pour avoir esté proposé par ceulx des estatz qu'il pleût à S. M. ne vouloir permettre à l'inquisition une grande authorité, comme elle prend, de cognoistre sur toutes choses criminelles. Et, pour ce que cedict roy entend principalement à establir son obéissance par l'authorité de ladicte inquisition, il les a priez de vouloir despêcher les aultres matières, et de remettre cestuy-là quant il seroit en Castille, où il détermineroit ce qu'il cognoissoit estre nécessaire pour le bien publicq : à quoy les autres ont assez hautement respondu qu'ilz ne vouloient estre réunis en Castille, et qu'ilz ne passeroient plus oultre, qu'il ne fût pourveu à cela. » (Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, écrite de Balbastro, le 25 novembre 1563.)

[4] Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 17 novembre 1563.

apaiser les cortès, en déclarant qu'il ferait visiter [1] les inquisitions d'Aragon, de Catalogne et de Valence, et que, à la suite de cette inspection, il serait fait, d'accord avec leurs députés, un nouveau règlement sur l'exercice de la juridiction du saint-office dans les trois royaumes. Il nomma pour visiteur le licencié Francisco Soto de Salazar, du conseil suprême de l'inquisition. L'enquête à laquelle celui-ci se livra exigea beaucoup de temps; elle donna lieu aussi à bien des débats dans le sein du conseil suprême de l'inquisition, du conseil suprême d'Aragon et des députations des cortès. Ce fut en 1568 seulement que le nouveau règlement fut mis en vigueur [2].

En quittant Madrid, Philippe II espérait que son fils pourrait venir le rejoindre à Monzon. L'amélioration qui se manifesta peu après dans l'état de don Carlos, confirma d'abord cet espoir [3]; mais elle ne fut pas de longue durée : la manière de vivre désordonnée du jeune prince lui occasionna une rechute, et la fièvre ne le quitta presque plus; il était en tout

[1] On entendait, par ce mot, en Espagne, une enquête que le roi faisait faire sur la conduite des juges et autres officiers.

[2] *Historias ecclesiásticas y seculares de Aragon*, par Vincencio Blasco de Lanuza, Saragosse, 1622, in-fol., t. II, p. 11.

[3] Dans l'audience que le roi donna à Monzon, le 24 septembre, à l'ambassadeur de France, il lui dit qu'il venait de recevoir la nouvelle de la convalescence du prince. (Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 11 octobre 1563.)

Le garde des sceaux Tisnacq écrivait à la duchesse de Parme, le 15 octobre : « Monseigneur nostre prince est pièça délivré de sa fiebvre, « et se renforce de jour à aultre, et ne s'entent encoires quant S. M. le « vouldra faire venir icy.... »

cas trop faible pour supporter les fatigues d'un voyage aussi long et aussi pénible ([1]). Philippe, s'appuyant sur ces raisons, demanda aux cortès, le 29 décembre, que son fils fût reconnu pour futur héritier de la couronne d'Aragon, par procuration ([2]).

Il pressait, autant qu'il le pouvait, les délibérations de cette assemblée ([3]), car il avait hâte de retourner

([1]) Le 1er novembre, Saint-Sulpice mandait à Catherine de Médicis qu'il perdait l'espoir de voir arriver la reine Élisabeth à Monzon, à cause de l'indisposition du prince, qui ressentait encore trop de faiblesse pour pouvoir se mettre en voyage.

Il lui écrivait, le 25 novembre, que le roi l'avait assuré qu'il eût déjà fait venir la reine Élisabeth, sans la maladie des femmes principales de sa maison, « joinct aussy la fiebvre du prince, qui, pour son maulvais « gouvernement, le reprenoit de jour à aultre. »

Dans une lettre secrète de la même date, il revient sur « l'indisposi- « tion du prince, qui aulcun jour est bien et aulcun mal. »

Enfin, le 17 décembre, il dit à Catherine de Médicis : « Le roy catho- « licque monstre bien fort désirer estre hors de Monsson, et de pouvoir « aller retrouver la royne catholicque sa femme, laquelle il luy semble « que, à cause de la maladie du prince et de celle de la plupart de ses « principales dames, et de l'incommodité dudict Monsson, il n'eust peu « faire venir par deçà.... »

([2]) « De la part de S. M., fut proposé avant-hier à ceux des cortès d'admectre le jurement de monseigneur nostre prince par procureur. » (Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 31 décembre 1563.)

« S. M. prétend fort de faire recepvoir et jurer le prince son fils, par procuration, successeur du royaume, affin de ne l'exposer au traveil du chemin, en ceste foiblesse où il est encores ; mais l'on estime que, sellon ce que les aultres choses tomberont en différend ou accord, que ceste-cy sera aussy accordée ou reffusée.... » (Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 17 décembre 1563.)

([3]) « Le roy catholicque presse tousjours l'avancement de ses courtz tant qu'il peult ; mais il semble que les affaires y multiplient tant, d'heure à aultre, que la fin ne s'en verra si tost qu'on cuydoit.... » (Lettre de Saint-Sulpice à Charles IX, du 1er novembre 1563.)

« Ces courtz d'Aragon se continuent tousjours, desquelles le roy

en Castille; il ne dédaignait même pas, pour stimuler le zèle des membres des états, de les solliciter en personne : le 24 décembre, veille de Noël, il avait assisté à leur séance jusqu'à trois heures après minuit, y faisant porter son souper, et ensuite son lit, pour leur signifier qu'ils eussent à accélérer leurs travaux (1). Les Valenciens étaient assez bien disposés; mais il n'en était pas de même des Aragonais et des Catalans : ceux-ci se montraient obstinés dans leurs prétentions. Irrité d'un mauvais vouloir auquel il ne s'était pas attendu, Philippe annonça le dessein de quitter Monzon le 20 janvier. La veille, les députés d'Aragon vinrent le supplier de différer son départ de quelques jours, sous la promesse de ne rien négliger pour qu'on parvînt à s'entendre : il y consentit (2). Il

catholicque presse, tant qu'il peult, l'expédition.... » (Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 17 décembre 1563.)

(1) Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 13 janvier 1564.

« Sa Majesté se donne grande haste pour l'achèvement des cortès, et y va souvent, et y demeure longtemps, voires parfois jusques après minuict. » (Lettre du secrétaire Courtewille à la duchesse de Parme, du 31 décembre.)

(2) « Après les continuelles sollicitations que le roy a fait en personne vers les trois estatz, assavoir : d'Arragon, Cataluña et Valence, qu'ilz appellent les trois bras, comme nous appellons en Flandres les quatre membres, S. M. s'est apprestée pour partir vers Barcelonne, avec grand contentement de ceulx de Cataluña et de Valence, remettant d'achepver ce que leur touche jusques à son arrivée audit Barcelonne et Valence. Mais n'a sceu venir à boult avecq ceulx d'Arragon, pour l'opinion d'aucuns particuliers *qui quærunt quæ sua sunt, sed non quæ reipublicæ* : de sorte que, les voyant si rétifz, s'estoit délibéré de s'en aller aujourd'huy de bon mattin. Que voiant lesdicts d'Arragon, vindrent hier au soir bien tard à supplier très-humblement à S. M. de vouloir surceoir son partement encoires quelques deux ou trois jours, donnant espoir de

se mit d'accord en effet avec les cortès, en ce qui concernait les affaires particulières des royaumes d'Aragon et de Valence ([1]); mais elles ne voulurent pas consentir à reconnaître le prince par procureur, et elles n'accordèrent, en sus de l'aide ordinaire de cinq cent mille écus, qu'un subside extraordinaire de cent cinquante mille écus, pour tout ce qu'elles n'avaient pas payé depuis onze ans. Philippe, qui voulait en finir, parut se contenter du résultat de leurs délibérations : il promit de faire venir son fils en Aragon dans le délai d'un an, afin qu'il prêtât serment aux cortès et reçût le leur ([2]).

Il partit, le 24 janvier, pour Barcelone, après avoir prorogé au 7 février, dans cette ville, les cortès de la principauté de Catalogne et des comtés de Cerdagne et de Roussillon. Il y fit son entrée le 6, au milieu de grandes démonstrations d'amour et d'allégresse de la population. Pendant plusieurs jours, des fêtes eurent lieu en son honneur ([3]). Pour leur donner plus d'éclat,

meilleur succès.... » (Lettre du secrétaire Courtewille au président Viglius, du 20 janvier 1564.)

([1]) « Sa Majesté se partit hier, ayant dépesché les négociations des Valenciens et Arragonois, et prorogué celle des Catalans jusques à Barcelonne, pour commencer à la continuer au VIIe du mois advenir. La diligence et accélération dont il a usé a esté incroyable. » (Lettre de Tisnacq à Viglius, du 25 janvier 1564.)

([2]) Lettre de Saint-Sulpice à Charles IX, du 18 février 1564.

Cabrera, qui ne dit que peu de mots des cortès de Monzon, fait cependant suffisamment comprendre l'opposition qu'y rencontra Philippe II : « Fueron muy litigiosas, dit-il, por aver muchos años que no las tu- « vieron.... » (*Felipe II*, liv. VI, chap. XVI)

([3]) Lettres de Tisnacq à la duchesse de Parme et à Viglius, du 18 février 1564.

l'inquisition fit célébrer un auto-da-fé, auquel assistèrent les évêques espagnols qui revenaient du concile de Trente. L'échafaud fut dressé sous les fenêtres même du palais royal. Huit malheureux furent brûlés vifs, et un plus grand nombre condamné aux galères : c'était presque tous des Français [1].

A Barcelone, les discussions des cortès avec les ministres du roi recommencèrent, non moins vivement qu'à Monzon. Trois fois Philippe prolongea le terme qu'il avait assigné à leur assemblée ; il révoqua certaine déclaration qu'il avait rendue, et qui leur paraissait contraire à leurs *fueros* [2] ; les commis-

[1] Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 11 mai 1564.

Cet ambassadeur français fit en vain tous ses efforts pour épargner ce sort cruel à ses nationaux. Dans une audience qu'il eut de Philippe II, le 16 décembre 1564, il se plaignit du mauvais et rigoureux traitement dont usait l'inquisition envers les Français trafiquant en Espagne, lesquels, sans qu'ils fissent acte scandaleux ni aucun exercice de leur religion, étaient accusés, ou par leurs compagnons mêmes, par esprit de vengeance, ou par des Espagnols, et fort misérablement condamnés. Philippe lui répondit qu'il n'avait pas été fait de commandement particulier pour les Français ; que l'inquisition procédait sans respect de la nature ni des qualités des personnes ; que toutefois il parlerait au grand inquisiteur. (Lettre de Saint-Sulpice à Charles IX, du 31 décembre 1564.)

Quelque temps après, Saint-Sulpice vit lui-même le grand inquisiteur (Fernando de Valdès), qui l'assura que les Français ne seraient châtiés en Espagne que pour le scandale qu'ils y donneraient, ou les propos qu'ils y tiendraient, et qu'ils ne seraient pas plus maltraités que les Castillans. (Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 21 janvier 1565.)

[2] Elle portait « que le dissentiment de certains particuliers, assa- « voir de quelques syndicques (députés des villes), ne debvoit empes- « cher le progrès des cortès.... » (Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 21 mars 1564.)

saires qu'il avait choisis pour négocier avec elles ne leur étaient pas agréables, il en nomma d'autres [1]; il fit plus : il remplaça le vice-roi de Catalogne, don Garcia de Tolède, qui était impopulaire [2]. Tout cela ne fit point cesser l'opposition qui s'était déclarée dans les cortès : comme il ne voulait pas leur accorder différentes choses dont elles avaient fait la demande, elles se refusèrent, de leur côté, à plusieurs des points sollicités par lui. Afin de leur faire sentir le mécontentement qu'il en éprouvait, le 22 mars, jour où il devait partir de Barcelone, il se rendit tout botté au *solio* [3] qui avait été disposé pour la clôture de leur session, et de là il monta à cheval. D'ordinaire, le souverain, en licenciant les cortès, créait chevaliers plusieurs de leurs membres; il n'en fit pas un seul [4].

Ce fut pendant le séjour de Philippe II à Barcelone, qu'y arrivèrent les archiducs Rodolphe et Ernest, fils aînés de Maximilien, roi de Hongrie et de Bohême, et petits-fils de l'empereur Ferdinand Ier.

[1] Lettres de Tisnacq à la duchesse de Parme, des 18 et 21 mars 1564.

[2] Il le fit général des galères, et lui donna pour successeur en Catalogne le duc de Francavilla, beau-père du prince d'Eboli. (Lettres de Tisnacq à la duchesse de Parme et à Viglius, du 18 février 1564; lettre de Saint-Sulpice à Charles IX, du 11 mai 1564.)

Il ne faut pas confondre ce Garcia de Tolède avec le personnage du même nom et de la même famille qui était gouverneur de don Carlos.

[3] *Solio,* littéralement trône. Mais, en Catalogne, ce mot avait reçu une signification plus étendue : il voulait dire le théâtre qui était dressé pour l'ouverture et la clôture des cortès, et sur lequel, aux degrés les plus élevés, était disposé le trône du souverain. Ainsi l'on se servait de ces expressions : *abrir el solio, tener el solio, subir al solio,* etc.

[4] Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 11 mai 1564.

A la suite de la diète d'Augsbourg, de 1550, où Charles-Quint avait usé de tout son ascendant sur Ferdinand et sur Maximilien, pour les faire consentir à ce que Philippe devînt roi des Romains quand Ferdinand deviendrait empereur [1], il y avait eu un refroidissement marqué entre les deux branches de la maison d'Autriche. Les princes de la branche allemande se plaignaient hautement que Charles sacrifiât tout à l'avantage du prince d'Espagne [2]. Maximilien et Philippe, dont les intérêts particuliers avaient été en lutte dans cette occasion, et qui étaient si dissemblables de caractère, d'inclinations, de sentiments, en avaient conçu l'un pour l'autre une antipathie qui allait presque jusqu'à la haine; Maximilien l'étendait même à toute la nation espagnole : il avait renvoyé de sa cour la plupart des personnes de cette nation qui y étaient attachées [3]. Lorsque, en 1556, il vint à Bruxelles avec sa femme, pour faire ses adieux à l'empereur, il y eut entre lui

[1] *Charles-Quint*, etc., par M. Mignet, p. 40.

[2] « Con il re de' Romani non stanno così bene come per lo passato, perchè s'è veduto che non si tien conto se non dell' utile particolare del principe di Spagna, e nulla degli altri, etc. » (Relazione di Marino Cavalli, ritornato ambasciatore da Carlo V l'anno 1551, dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*, série 1re, vol. II, p. 219.)

[3] « .... Sopra tutti gli altri odia Spagnuoli, nè si può in alcun modo ritenere che con alcuno non ne dica grandissimo male, et faccia ogni sforzo ancora per far partire ancora quei pochi che restano appresso la regina, perciochè nelle sue corti non vene sono restati più di due pur di qualche conto. .. » (Relatione del clarissimo messer Paolo Tiepolo, tornato ambasciatore dal serenissimo Ferdinando d'Austria, re de' Romani, l'anno 1557, à la Bibliothèque impériale à Paris, MS. Saint-Germain-Harlay 277, fol. 488.)

et Philippe une sorte de réconciliation [1]; mais elle fut plus apparente que réelle, car il n'eut pas lieu d'être satisfait de l'accueil que lui firent le roi et ses ministres, et il n'obtint de son beau-frère rien de ce qu'il prétendait : aussi, à son départ, dit-il avec humeur à la reine douairière de Hongrie que, puisqu'on tenait si peu de compte de lui, il s'arrangerait avec la France, et, s'il le fallait, avec le Turc [2]. Philippe, dès son avénement à la couronne, entretint des relations amicales et suivies avec le roi des Romains, son oncle [3]; il n'eut avec son beau-frère

(1) *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc , Introduction, p. 132.

(2) *Ibid.*, t. II, p. xxv.

Dans une lettre que François II écrivit, le 3 septembre 1560, à l'évêque de Rennes, son ambassadeur à Vienne, on lit : « J'ay bien noté ce « que vous m'escrivez des propos que vous a tenuz le roy de Bohesme, « lequel vous ne sçauriez mieux faire que de visiter souvent, *pour « l'entretenir tousjours en l'amytié qu'il faict démonstration de me porter*, « et l'asseurer que je y correspondray tousjours de pareille affec- « tion.... » (*Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, p. 505.) Ce passage est digne de remarque, eu égard à la date de la lettre.

(3) Sa correspondance avec Ferdinand, du 18 mars 1556 au 3 février 1563 (avec des lacunes toutefois) a été publiée dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. II, pp. 419-592.

Ferdinand avait reporté sur Philippe l'affection qu'il avait toujours témoignée à Charles-Quint. Granvelle écrivait au roi le 6 novembre 1560 : « La voluntad que muestra el emperador en todas las cosas de V. M. « merece que V. M. tenga toda cuenta en lo que puede redundar en « beneficio de su casa.... » (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 192.)

Giovanni Micheli, dans la relation qu'il fit au sénat de Venise, en 1563, au retour de son ambassade auprès de Ferdinand, s'exprime ainsi : « Fra l'imperatore et il re di Spagna vi è maggior et stretta intelligenza « che sia possibile, et senza dubbio Sua Maestà gli porta quasi quel « rispetto che portava all' imperator Carlo, communicando di propria

que les rapports les plus indispensables. Les principes de ce dernier dans les matières religieuses, les complaisances qu'il montrait pour les novateurs ([1]), devaient élargir encore la barrière qui les séparait. Quoiqu'il se fît dire la messe et qu'il observât la plupart des pratiques de l'Église romaine, Maximilien laissait douter s'il était plus catholique que protestant. Il avait pour prédicateur un prêtre marié et père de plusieurs enfants, lequel soutenait publiquement les doctrines de Luther; il évitait les occasions de se montrer dans les processions, aux offices des morts et à d'autres cérémonies où sa présence eût pu être interprétée comme une preuve qu'il avait l'esprit catholique. Les principaux de sa cour, son grand maître surtout, qui jouissait de beaucoup d'influence auprès de lui, étaient connus pour luthériens ([2]).

Cependant les répugnances personnelles devaient

« mano li suoi pensieri insieme, et sopra molte cose si consigliano.... » (Bibliothèque impériale à Paris, MS. Saint-Germain-Harlay 277, t. II, fol. 316.)

([1]) « A tutte le novità che gli vengono messe inanzi, egli dà l'orecchie.... » (Relatione del clarissimo messer Paolo Tiepolo.)

([2]) « .... Ha nome di saper meglio che alcun' altro dissimulare, et trattenersi con chiascuno : però non si alienando in tutto da' catholici, si ha guadagnato una gran gratia con lutherani, perciochè dall' un canto ritiene la messa et gran parte delle cerimonie della chiesa romana, dall' altro usa per predicatore un prete maritato con alquanti figliuoli, il quale publicamente predica quasi tutta la dottrina da Luther ; et da un tempo in quà ha fuggito l'occasione di ritrovarsi a processioni, ad officio di morti et ad altro che potesse dar giuditio certo che l'animo suo fosse catholico, et li principali della sua corte, massime il maggiordomo, che appresso di lui può grandissimamente, sono conosciuti da ciascuno per lutherani.... » (*Ibid.*)

finir par céder aux nécessités de la politique et à l'intérêt commun des deux branches de la maison de Habsbourg.

Bien que la plupart des électeurs fussent décidés à n'avoir aucun égard au pacte de 1551 fait entre Charles-Quint, Ferdinand et Maximilien sur la succession à l'Empire, Maximilien ne pouvait se dissimuler que sa signature placée au bas de ce pacte constituait un engagement qu'on serait en droit de lui opposer, quand il briguerait la dignité de roi des Romains. Il était donc d'une haute importance pour lui que Philippe II se désistât de toutes prétentions fondées sur la convention d'Augsbourg, et que ce monarque secondât ses démarches en Allemagne, au lieu de les traverser. En outre, il avait une nombreuse famille, pour l'établissement de laquelle il comprenait le prix qu'il devait attacher à la bienveillance de son beau-frère.

De son côté, Philippe II avait des motifs sérieux de désirer que de meilleurs rapports s'établissent entre lui et Maximilien. Les Pays-Bas lui causaient de graves soucis; il y régnait un sourd mécontentement; déjà même des symptômes peu favorables au maintien de l'autorité royale et de la religion s'y manifestaient, et l'état de la France ainsi que de l'Angleterre lui faisait craindre que ces deux puissances ne cherchassent à y fomenter l'esprit de trouble et de rébellion. Il sentait ainsi le besoin de se créer des amis en Allemagne, et il n'ignorait pas en quelle haute estime était Maximilien auprès des peu-

ples et des princes de la Germanie [1]. Il savait également que le concours du roi de Bohême pouvait contribuer beaucoup au succès du concile qui venait d'être convoqué à Trente, et dont il se promettait d'importants résultats.

Les choses étaient donc toutes disposées pour un rapprochement entre les enfants de Ferdinand et de Charles-Quint.

Ce fut Philippe qui prit l'initiative. Sur la fin de 1560, il écrivit à Maximilien une lettre pleine d'expressions affectueuses et de paroles de confiance : il l'y entretenait des questions religieuses qui étaient à l'ordre du jour; il avait soin aussi de lui parler d'autres choses propres à l'intéresser plus particulièrement, comme du mariage de sa seconde fille, l'archiduchesse Élisabeth, avec le roi don Sébastien de Portugal [2]. Cette lettre devait lui être remise par l'ambassadeur d'Espagne à Vienne, don Claudio Fernando de Quiñones, comte de Luna, qui était chargé d'en amplifier le contenu. Il était autorisé, de plus, à satisfaire le roi de Bohême sur les conséquences de l'acte de 1551, au cas qu'il en fût question.

Philippe souhaitait ardemment que Maximilien envoyât les deux aînés de ses fils en Espagne : il au-

[1] Paolo Tiepolo disait de lui, en 1557 : « Nella Germania è celebrato « per rarissimo principe, et havuto in grandissima existimatione et « reverenza. » (Relation déjà citée.)

[2] Cette lettre nous manque malheureusement ; elle n'est pas aux Archives de Simancas. Le sens de ce qu'elle contenait ne nous est connu que par la dépêche du comte de Luna, du 29 janvier 1561, dont il sera question plus loin.

rait ainsi des gages de l'amitié de leur père ; il ferait en sorte qu'ils s'imprégnassent d'idées et de sentiments espagnols, ce qui ne devait pas être difficile, puisque l'un, Rodolphe, comptait huit ans à peine, étant né en 1552, et que l'autre n'en avait que sept ; enfin — et cela était à ses yeux d'un intérêt capital — leur séjour à Madrid les préserverait des doctrines pernicieuses qui n'avaient que trop cours en Allemagne. Il fit faire une insinuation, dans ce sens, à don Martin de Guzman, ambassadeur de Ferdinand à sa cour (¹). Il en écrivit vraisemblablement aussi à la reine, sa sœur.

Maximilien fut touché de la lettre de son beau-frère : le caractère de ce prince était tel qu'avec des paroles amicales et douces on pouvait beaucoup sur

(¹) C'est ce qui résulte d'une lettre du duc d'Albe à Philippe II que nous avons sous les yeux. Dans cette lettre, qui est datée du 23 juin 1568, le duc donne son avis sur la forme en laquelle le roi doit répondre à l'empereur Maximilien, qui réclamait le retour de ses fils en Autriche. Il s'exprime ainsi :

« Pues he començado esta materia, no dejaré de decir á V. M. el camino que me paresce que, tratando de sus hijos, al emperador se le podria responder, para seguir el mismo que se tuvo para hacerles enviar á V. M., porque creo fuí yo solo á quien V. M. mandó que lo tratase ; que me acuerdo que apretó Martin de Guzman mucho en que se resolviese V. M. luego en el casamiento de Su Alteza con la princesa Ana ; y tanto para desviar entonces aquella plática cuanto *para ver si se podria salir con traer los principes á España,* me mandó V. M. que le digese que V. M. atendia muy atentamente al bien de ambas casas, y que miraba las cosas por venir para la conservacion dellas, y queriendo prevenir á muchas cosas de las que podrian suceder, y que á todo lo que á esto convenia era que sus hijos fuesen conoscidos en España ; y en el hablarle yo, aunque las palabras fueron estas en el semblante, le dí sombras grandes de que él se empreñó tanto que vino á hacerse el efecto de ambos sus hijos.... » (Arch. de Simancas, *Estado,* leg. 539.)

lui [1]. En lui présentant cette lettre, le comte de Luna s'appliqua, par ses discours, à en augmenter l'effet. Il lui dit que les seuls motifs qui avaient engagé son maître à l'écrire étaient l'amour fraternel qu'il lui portait, et le souci qu'il avait de son honneur, de sa réputation, de sa grandeur, égal à celui qu'il avait des siens propres; que, convaincu que ces grands objets dépendaient du maintien de la religion, ainsi que l'expérience du passé le montrait clairement, il n'avait pu se dispenser d'appeler l'attention du roi sur ce qu'avait de critique la situation de la majeure partie de la chrétienté, en proie à toute sorte de sectes et d'opinions qui pervertissaient les esprits et corrompaient les âmes; que, dans ces circonstances, il importait aux princes d'être sur leur garde et vigilants, tant pour remédier au désordre que pour éviter toute occasion qui pût les faire soupçonner de connivence aux erreurs et aux nouveautés courantes : car, comme chacun avait les yeux fixés sur eux, ils pouvaient, à leur gré, prévenir ou causer beaucoup de mal, les sujets et les inférieurs étant prompts à concevoir les choses, et plus prompts encore à adopter celles qui entraînent avec elles la liberté de vivre à sa guise; que, pour tous ces motifs, il convenait beaucoup, non-seulement de s'abstenir avec soin de donner de

[1] « .... A lo que yo he podido entender, después que trato al rey, de su condicion y manera, es que, tratándole con amor y blandura, por via de amistad y de consejo se podrá mucho con él.... » (Dépêche du comte de Luna à Philippe II, du 29 janvier 1561, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España,* t. XXVI, p. 410.)

telles occasions, mais encore d'écarter tous les soupçons par des actes publics. Il exprima enfin la confiance que Maximilien, à la prudence et aux lumières de qui chacun rendait hommage, comprendrait, mieux que personne, tout ce qu'on pourrait lui représenter là-dessus, et qu'il se conduirait en cela selon l'obligation que lui avaient transmise tant et de si valeureux princes catholiques, ses prédécesseurs ([1]). Luna annonça ensuite au roi qu'un ambassadeur allait partir de Madrid pour le Portugal, afin de négocier le mariage de l'archiduchesse Élisabeth avec don Sébastien. Il termina en le remerciant, au nom de son souverain, des démarches qu'il avait faites auprès de plusieurs princes d'Allemagne, pour les engager à députer au concile de Trente.

Maximilien lui répondit : « Le roi m'a fait une « grande faveur par sa lettre, et je puis dire qu'il y a « longtemps qu'aucune chose ne m'a causé autant de « plaisir, parce que, dans cette lettre, il me dit de « très-bonnes paroles. Je reconnais qu'elles lui ont « été dictées par l'affection et la bienveillance qu'il me « porte. S'il m'était donné de montrer, par les effets, le « désir que j'ai de le servir, il s'assurerait que je le « mérite ; mais je regrette de n'en avoir pas eu l'oc- « casion. Vous pouvez lui marquer que je lui baise « les mains pour sa lettre ; que j'apprécie la faveur « qu'il me fait, et que je suis convaincu que ce qu'il « m'écrit procède de ses bons sentiments à mon égard.

([1]) Dépêche du comte de Luna, du 29 janvier 1561, déjà citée.

« Quant à l'affaire du concile, je n'ai rien à ajouter à « mes déclarations précédentes ; j'observerai ce que « j'ai promis, et plût à Dieu que tous ceux qui ont à « y intervenir en fissent autant, car alors le concile « aurait le résultat désiré ! En ce qui concerne le « mariage de l'archiduchesse Élisabeth, je remercie le « roi du soin qu'il prend des choses qui me touchent, « bien que je les tienne pour siennes propres, puisque, « nous et nos enfants, nous sommes tous à lui [1]. »

Il chargea le comte de Luna de faire savoir à sa cour qu'il avait le dessein d'envoyer le prince de Bohême à Madrid, pour qu'il y fût élevé, si le roi le permettait. Il lui expliqua les motifs qui l'avaient engagé à prendre cette résolution, dans laquelle il se flattait que son beau-frère trouverait un témoignage signalé de son affection et de son dévouement : d'une part, dit-il à l'ambassadeur, il était persuadé que son fils recevrait une meilleure éducation en Espagne ; il craignait qu'en Allemagne, vu la situation où se

[1] « Habiendo visto su carta y mostrado que holgaba mucho con ella, y habiéndome oido muy bien, me dijo : « El rey me ha hecho muy gran « merced con su carta, y puedo decir que ha buenos dias que no he hol- « gado con cosa mas, porque en ella me dice muy buenas palabras, y « conozco que nacen del amor y buena voluntad que me tiene ; y si yo « pudiese mostrar por la obra el deseo que de serville tengo, conoceria « bien que todo me lo debe ; mas pésame que no se aya ofrecido en « que yo pueda mostrar esta. Vos le podeis decir que yo le beso las « manos por ella, y que conozco que todo me hace merced, y que lo que « me dice procede de la buena voluntad que me tiene.... Cuanto à lo de « la yufanta doña Ysabel, yo beso las manos al rey, por el cuidado con « que toma las cosas que me tocan, aunque yo las tengo por tan suyas, « pues lo somos todos, padres y hijos.... » (Dépêche du comte de Luna, du 29 janvier 1561.)

trouvait ce pays, il ne fût exposé à l'influence de maximes dangereuses; d'autre part, il voulait que le prince de Bohême connût le roi et le prince des Asturies ([1]). Il parut toutefois regretter, quelques jours après, de s'être avancé autant : il fit prier le comte de Luna, par la reine, de ne pas écrire à Madrid que c'était lui qui avait proposé l'envoi de son fils en Espagne, mais de dire que c'était la reine, et que lui, pour complaire à sa femme et à son beau-frère, y avait consenti ([2]). Singulier scrupule et précaution étrange de la part d'un prince aussi intelligent que Maximilien! car, malgré tout ce que pouvait promettre le comte de Luna, il devait bien s'attendre que ce diplomate rendrait au roi d'Espagne un compte fidèle de ce qui s'était passé.

La résolution de Maximilien causa une joie extrême à la reine, sa femme. Zélée catholique, Marie d'Autriche l'avait vu avec chagrin se laisser aller aux opinions des novateurs et introduire, dans sa maison, dans son intimité, des personnes suspectes en matière

([1]) « Mandóme que yo escribiese á V. M. qu'él queria enviar al príncipe su hijo, para que se criase ahí, si V. M. se contentaba, por enviar la mejor prenda que tenia ni podia dar del amor y deseo que de servir á V. M. tiene ; y hablando en esta materia, me dixo que se criaban mejor por allá, y que era peligro, segun las cosas estaban por acá, que no se les pegase algo, y que ansí, por esto como porque conosciese á V. M. y al príncipe, y se criase en su compañía, lo habia determinado. » (Dépêche du comte de Luna, du 29 janvier 1561.)

([2]) « La reyna me dijo, habiendo escrito esta, qu'el rey le habia dicho que querria que yo no escribiese qu'él habia propuesto la ida de sus hijos, sino ella, y qu'él, por hacerle placer á ella y á V. M., se contentaria dello, y que me lo mandase y rogase ansí. Yo le dije que ansí lo haria. » (Postdata à la dépêche du comte de Luna, du 29 janvier.)

de foi. Elle s'en était plainte souvent et amèrement, du vivant de l'empereur Charles-Quint [1]. Ce qui la préoccupait surtout, c'était la crainte que la contagion de l'hérésie ne se communiquât à ses enfants [2]. Leur départ pour l'Espagne la tirait d'inquiétude. Le roi, son mari, n'avait, à la vérité, parlé que du prince Rodolphe ; mais elle ne doutait pas qu'il ne consentît à y envoyer aussi l'archiduc Ernest. Quant à l'empereur Ferdinand, il avait toujours souhaité la réconciliation de son fils et de son neveu ; il approuva donc de tout son pouvoir l'offre de Maximilien, et exprima le désir qu'elle se réalisât dans un bref délai [3].

Le courrier qui apportait ces nouvelles à Philippe II lui parvint dans un temps où elles devaient lui être particulièrement agréables. Des événements se passaient en France, qui lui causaient de vives et légitimes préoccupations. François II était mort le 5 décembre 1560 ; Antoine de Bourbon, roi de Navarre, venait d'être appelé à partager la régence avec Catherine de Médicis, pendant la minorité de Charles IX. De grands changements, politiques et religieux, tous au désavantage de l'Espagne, s'annonçaient sous le nouveau règne. Les Guise étaient écartés du pouvoir. Dans ces circonstances, il importait plus que jamais

[1] *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, t. II, pp. XX-XXVI.

[2] « La reyna está con el mayor contentamiento del mundo de aquesto, porque una de las cosas que mas afligen á S. A. es pensar que no se les pegue algo con las compañías de esta tierra.... » (Dépêche du comte de Luna, du 29 janvier 1561.)

[3] *Ibid.*

à Philippe de resserrer ses liaisons avec la cour impériale. Aussi il écrivit au comte de Luna de hâter le départ des jeunes archiducs.

Dans l'automne de 1561, Maximilien annonça à l'ambassadeur d'Espagne que ses fils se mettraient en route au printemps ou, au plus tard, à la fin de l'été de l'année suivante [1]. En attendant, il leur donna un maître dont les principes religieux étaient à l'abri de tout reproche; il prescrivit qu'ils se confessassent et qu'ils fussent, à tous égards, élevés en bons catholiques [2]. Il s'appliqua à composer leur maison, pour leur voyage d'Espagne, de personnes que ne pût atteindre le moindre soupçon en matière de foi, nommant, pour leur *ayo* et grand maître, le baron Adam de Dietrichstein, qui devait aussi être revêtu du titre d'ambassadeur de l'empereur, en remplacement de don Martin de Guzman, et pour leur grand écuyer Marcantonio Spinola [3]. Il écrivit à son beau-frère : « Nous gagnons tant à ce que mes fils, dès leur bas

(1) Dépêche du comte de Luna à Philippe II, du 13 octobre 1561, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 415.

(2) « He holgado, y no poco, de lo que me avisais de la órden que se ha dado en el maestro de sus hijos, y en que se confiesen y crien como deben.... » (Lettre de Philippe II au comte de Luna, du 28 janvier 1562 : *ibid.*, p. 427.)

(3) Lettres du comte de Luna à Philippe II, des 19 février, 30 mars et 16 août 1562. Les deux premières sont dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, pp. 430 et 439. La troisième est conservée aux Archives de Simancas, *Estado*, leg. 651.

Dans celle du 30 mars, Luna louait beaucoup le choix fait du baron de Dietrichstein, « porque — disait-il — es católico, y agudo, y muy « bien entendido, y muy hombre de bien, casado con doña Margarita de « Cardona, y muy aficionado al servicio de V. M. »

« âge, apprennent à servir Votre Altesse, que nous « les ferons partir, elle peut nous en croire, aussitôt « que possible (1). » Quelque temps auparavant, il avait donné une marque non équivoque de son désir de complaire au roi catholique : il avait renvoyé son prédicateur marié, et l'avait remplacé par un ecclésiastique dont les opinions et la doctrine étaient plus conformes aux maximes de l'Église romaine (2).

La lettre de Maximilien que nous venons de citer est du 14 août 1562. Le 7 septembre, il fit avec Marie d'Autriche son entrée solennelle à Prague; ils y furent couronnés, le 20 et le 21, comme roi et reine de Bohême (3). A quelques jours de là, ils prirent le chemin de Francfort, où l'empereur avait convoqué la diète, pour qu'elle procédât à l'élection d'un roi des Romains. Maximilien devait paraître à cette assemblée avec quelque éclat, lui qui prétendait à la future succession de l'Empire : or, il n'était pas riche, et ce fut à grand'peine qu'il se procura l'argent dont il avait besoin. Ses ressources étant épuisées, il se vit obligé de remettre à plus tard le départ de ses fils pour l'Espagne (4).

(1) « Nosotros ganamos tanto en que mis hijos sirvan á V. A. y desde chiquitos aprendan hacer (*sic*), que se nos puede creer que en pudiendo irán. » (Lettre autographe du 14 août 1562 : Archives de Simancas, *Estado*, leg. 651.)

(2) Le comte de Luna écrivait à Philippe II, le 19 janvier 1562 : « El « predicador que agora tiene el rey, dicen que lo hace bien, y que apro- « vecha. » (*Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 426.)

(3) Lettre du comte de Luna à Philippe II, du 20 octobre 1562. (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 651.)

(4) Dans sa lettre du 20 octobre 1562, le comte de Luna disait à ce

Ils se mirent en route seulement dans l'automne de 1563, sous la conduite du cardinal d'Augsbourg [1]. Ils traversèrent l'Allemagne méridionale, le Tyrol, l'État de Milan, et allèrent s'embarquer à Villafranca, près de Nice, où les galères d'Espagne les attendaient. Retardés pendant plusieurs semaines par les vents contraires, ils débarquèrent à Barcelone le 17 mars. Philippe II leur fit faire une réception solennelle. Lui-même il se porta à leur rencontre; il leur donna la main, à la descente de la galère qui les avait amenés, les embrassa, les fit monter à cheval, voulant que l'archiduc Rodolphe se plaçât à sa droite, et, sur les excuses de ce jeune prince, l'en priant avec instance, la main au bonnet : l'archiduc Ernest suivait, avec le cardinal d'Augsbourg. Des fêtes qui durèrent plusieurs jours eurent lieu en l'honneur des fils de Maximilien : le roi ordonna qu'ils fussent traités à sa cour de princes de Hongrie, que les grands les qualifiassent de *señores,* et que les autres gentilshommes se découvrissent devant eux [2].

sujet : « Los grandes gastos que para esta jornada (de Francfort) se han « ofrescido á estos príncipes, y el trabajo que han tenido para podello « cumplir, ha sido causa de no se poder dar órden en la partida de los « príncipes Rudolfo y Ernesto para España ; y así me llamó S. M. (Fer- « dinand), y me dijo que, hablando conmigo la verdad, esta era la causa « por donde no podrian partir agora.... »

[1] Othon Trusches de Waldpurg, évêque d'Augsbourg, créé cardinal en 1544, mort en 1573.

[2] Lettre du baron de Dietrichstein à Maximilien, du 17 mars 1564, dans les *Quellen zur Geschichte des Kaisers Maximilian II,* de M. Koch, p. 117. — Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 18 mars. — Lettre de Saint-Sulpice à Charles IX, du 11 mai.

Philippe II alla passer les fêtes de Pâques ([1]) au monastère de Poblete, près de Tarragone, et les princes de Hongrie au célèbre couvent de Monserrate. Ils se rejoignirent ensuite, et se dirigèrent ensemble vers Valence, où ils firent leur entrée le 14 avril. Pendant leur séjour dans cette ville, les tournois, les jeux de cannes ([2]), les bals, les banquets, se succédèrent sans interruption ([3]). Un festin fut offert au roi, auquel les principales dames de Valence assistèrent, « vestues « comme roynes, » au rapport de l'ambassadeur de France, qui était présent; le roi y fit danser les jeunes princes, ses neveux ([4]).

Le 24 avril, Philippe reprit le chemin de la Castille. Il s'arrêta à Cuenca, où l'évêque, son confesseur ([5]), avait sollicité la faveur de le recevoir. A Ocaña, il trouva la reine et la princesse qui étaient venues au-devant de lui ([6]); il séjourna plusieurs semaines avec elles à Aranjuez. Il était de retour à Madrid dans les premiers jours de juin.

([1]) Pâques, en 1564, tomba le 2 avril.

([2]) *Juegos de cañas*, l'un des divertissements favoris des Espagnols, à cette époque.

([3]) Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 24 avril 1564. — Lettre de Tisnacq a la duchesse de Parme, du même jour.

([4]) Lettre de Saint-Sulpice à Charles IX, du 12 mai 1564.

([5]) Don Bernardo de Fresneda, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, évêque de Cuenca. Il fut en faveur auprès de Philippe II jusqu'en 1572, que le roi l'éloigna de la cour, en le nommant évêque de Cordoue. (Voy. nos *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, pp. 36, 106, 150, 179.)

([6]) Lettre de Tisnacq, du 24 avril 1564.

CHAPITRE VI.

Don Carlos, malade, retourne à Alcala. — Réflexions sur la destinée de ce prince. — Il songe à faire son testament. — Il confie ce dessein au docteur Hernan Suarez de Toledo.—Suarez l'aide à le réaliser, et écrit le testament de sa main. — Préambule et dispositions de cet acte. — Témoins qui y interviennent. — Démenti qu'il donne à une assertion de l'historien Cabrera.

Don Carlos avait obtenu de son père la permission de retourner à Alcala [1]. C'était une triste destinée que celle de ce prince. Jeune, héritier de la plus vaste monarchie de l'Europe, objet des hommages de toute une cour, de tout un peuple, il aurait pu souvent envier le sort du moindre des vassaux de la couronne de Castille : depuis six ans déjà, il se voyait en proie à un mal qui lui avait laissé à peine quelques instants de trêve, et qui épuisait en lui les sources de la vie [2].

[1] Lettre de Luis Quijada au roi, du 17 octobre 1563, et réponse du roi, du 25 octobre : Archives de Simancas, *Estado*, leg. 143.

[2] Tisnacq écrivait de Valence, le 24 avril 1564, à la duchesse de Parme : « Monseigneur nostre prince est, ces jours passez, derechief « tumbé en fiebvre tierce, et avoit esté par deux fois saigné ; et ce que « le courier qui en vint avant-hier apporta, portoit seullement que Son « Altèze n'en estoit encoires délivrée. »

Faut-il s'étonner si, dans une de ces heures d'abattement et de désespoir où sa fin lui apparaissait comme prochaine, il songea à faire son testament?

Le roi et les princes du sang royal, partout où ils résidaient, avaient à leur suite un alcade de maison et de cour (*alcalde de casa y corte*), dont les attributions consistaient à veiller à leur sûreté, à punir les délits commis par les officiers de leur maison, à donner ordre à ce qu'on apportât au palais les denrées et provisions de bouche nécessaires, et à fixer le prix de celles-ci (1). L'alcade qui avait été désigné cette fois pour exercer ses fonctions auprès de don Carlos, à Alcala, était le docteur Hernan Suarez de Toledo, naturel de Talavera, homme d'une grande instruction, d'un commerce doux, d'un caractère prudent (2).

Don Carlos avait pris en affection le docteur Suarez; il lui confia son dessein. Suarez l'aida à le réaliser, et

(1) « Los alcaldes tienen á su cargo el govierno de la corte, y hazen en ella el oficio como de corregidores. Nómbranse alcaldes de corte y rastro, porque su jurisdicion se estiende á los que siguen al rey, quando haze jornada de importancia.... Pertenéceles el abasto de mantenimientos, poner precio en ellos, averiguar los delitos, y tener de dia y de noche en seguridad la corte, y hacer acuerdos, y prover autos de buena gobernacion..... » (*Teatro de las grandezas de Madrid*, por el maestro Gil Gonçales d'Avila, p. 403.)

« Los nuestros alcaldes de corte, ó alguno de ellos, por sí mismo pongan los precios del pan, vino y cebada, y paja y carnes, y caza y aves, y otros mantenimientos que se traxeren á vender á nuestra corte, de fuera parte.... » (*Novisima recopilacion*, lib. III, tit. XVIII.)

(2) « Hombre de muchas letras, de trato afable y prudente. » (Adolfo de Castro, *Historia de los protestantes españoles*, p. 344.)

M. de Castro ajoute, immédiatement après, que le docteur fut *ayo* (gouverneur) de don Carlos. On ne s'explique pas plus cette erreur que celle des historiens qui font de Suarez l'aumônier du prince.

il écrivit de sa main le testament ([1]), afin que, selon les intentions du prince, il demeurât plus secret.

Cet acte important ([2]) s'est conservé dans les archives d'Espagne : c'est le plus curieux et l'on pourrait dire même l'unique monument que nous ayons des pensées, de l'esprit, du caractère de don Carlos. Il convient donc de le faire connaître avec quelque détail ; c'est pourquoi j'en traduirai littéralement le préambule entier, ainsi que les principaux articles :

« Au nom de Dieu, amen. Soit notoire à tous ceux qui verront ou oiront cette écriture publique de testament, que moi, don Carlos, par la grâce de Dieu, fils aîné du roi don Philippe, mon père et mon seigneur, prince héritier de ses royaumes et seigneuries d'Espagne, d'Italie, de Flandre, des îles de la mer Méditerranée, et de toutes les Indes de terre ferme de la mer Océane qu'on appelle le nouveau monde ; consi-

([1]) « .... La cual escriptura de mi testamento yo mandé que escribiese el doctor Hernan Suarez de Toledo, alcalde de la casa y corte de S. M., que al presente reside sirviendo en la mia.... »

Don Modesto Lafuente, *Historia general de España*, t. XIII, 1854, p. 307, exprime l'opinion que ce fut fray Diego de Chaves, confesseur de don Carlos, qui lui inspira son testament, et qui peut-être même en fut le rédacteur : « Nos inclinamos á creer que seria inspiracion y tal « vez obra de su confesor fray Diego de Chaves. » La circonstance que don Carlos fit écrire son testament par le docteur Suarez suffirait seule, selon nous, pour infirmer l'opinion de M. Lafuente ; mais il y a plus : on verra, dans la suite de ce livre, que le prince avait une affection véritable et une grande déférence pour le docteur Suarez, tandis qu'on ne trouve aucun indice de rapports d'intimité et de confiance qui auraient existé entre don Carlos et son confesseur.

([2]) Il a été publié, en 1854, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXIV, pp. 515-550.

dérant qu'il est si naturel de mourir que, dès qu'on acquiert la connaissance de la vie, on apprend aussi qu'elle doit se terminer par la mort, et que le plus grand bien et faveur qu'on puisse obtenir auparavant est d'être préparé de manière que, moyennant la grâce de Notre-Seigneur, on se rende digne, dans le ciel, de la place pour laquelle on a été créé; désirant, comme chacun le doit désirer sur toutes choses, observer le saint Évangile de Dieu où il nous avertit d'être prêts, puisque nous ne savons ni le jour ni l'heure où nous serons appelés; voulant faire ce qui est en moi pour que, quand l'époux viendra, je sois pourvu de la lampe et de la lumière avec laquelle mon âme doit aller au-devant de lui; croyant, comme je crois, très-fermement en la sainte Trinité, Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit, trois personnes différentes, et en essence un seul Dieu, qui voulut se faire homme et mourir sur la croix pour le péché de l'homme, afin que nous pussions, par nos bonnes œuvres en même temps que par notre croyance à sa foi catholique, et par l'observation de sa sainte et douce loi, obtenir la rémission de nos fautes; et y croyant selon et comme y croit et ordonne d'y croire notre sainte mère l'Église catholique romaine visible et une; appelant, ainsi que j'appelle, pour intercéder en ma faveur et être mon avocate, la très-bénie vierge Marie, mère de Dieu et de miséricorde, notre dame et patronne générale des chrétiens, laquelle je supplie d'être la mienne, avec son très-glorieux fils, en tous mes jours et au temps de ma mort : à ces causes, étant

en santé corporelle, et avec le jugement et entendement qu'il a plu à Dieu de me départir, pour son honneur et gloire, je fais et ordonne le présent testament fermé, en la manière suivante :

« 1° Je recommande mon âme à Dieu, qui fut son créateur et son rédempteur. Je le supplie, puisqu'il l'a créée et rachetée, de daigner, par son immense miséricorde, perfectionner en elle son ouvrage, me donnant le moyen de vivre et mourir en état de grâce : de sorte que, au temps où je quitterai ce monde, je mérite de l'aller trouver dans sa gloire infinie. J'ordonne que mon corps soit rendu à la terre dont il fut formé ; qu'il soit enseveli, vêtu de l'habit du seigneur saint François, en la grande chapelle du monastère de San Juan de los Reyes, à Tolède, et qu'il soit porté en ladite chapelle, aussitôt après ma mort, en la forme et dans l'ordre que le roi mon seigneur et mes exécuteurs testamentaires jugeront convenable. J'ordonne, de plus, qu'on ne me fasse aucune espèce de mausolée, et que sur ma sépulture on ne mette qu'une pierre de jaspe simple et unie, sans sculpture.

« 2° J'ordonne et je veux que, dans mon enterrement, mes obsèques et mon anniversaire, lesquels auront lieu ainsi qu'il est d'usage, on ne place, sur ma sépulture ni ailleurs, aucun catafalque ; qu'on ne fasse aucune dépense qui se puisse éviter ; qu'on allume seulement en tout vingt-quatre cierges et quarante-huit bougies, et que, aux jours de fête et autres de l'année où des cierges devront brûler sur ma sépulture, il y en ait seulement un aux quatre coins de la

tombe, sans plus. J'ordonne que les vêtements de deuil qui se distribueront à l'occasion de ma mort soient donnés avec modération, et pour le seul profit de ceux qui les recevront. Je supplie le roi mon seigneur, et je charge mes exécuteurs testamentaires, de veiller à ce que tout se fasse sans ostentation et vanité mondaine : car ma volonté est qu'il n'y en ait en aucune chose.

« 3° J'ordonne que, l'année de mon décès, on dise, dans le monastère de San Juan de los Reyes et dans les autres couvents de la ville de Tolède, pour les âmes des rois défunts desquels je descends et pour la mienne, dix mille messes de réquiem avec leurs répons, et que, chaque année suivante, à perpétuité, on en dise mille, à la même intention, dans ledit monastère. Je veux qu'il soit donné en aumône mille ducats pour les dix mille messes de la première année, et cent ducats pour les mille messes des années suivantes.

« 4° Je lègue à Notre-Dame de Monserrate et de Guadalupe et à Sainte-Marie de Tolède, à chacune trente ducats. J'assigne la même somme pour les autres legs pieux qu'on a accoutumé d'appeler indispensables.

« 5° J'ordonne qu'on distribue en aumône dix mille ducats pour la rédemption des chrétiens captifs qui se pourront racheter, lesquels devront être du nombre de ceux qu'on saura en avoir le plus besoin pour le salut de leurs âmes, et qui furent pris en remplissant le mieux leurs devoirs, au service de Dieu et du roi mon seigneur. Je supplie le roi mon seigneur, et j'en-

joins à mes exécuteurs testamentaires, de pourvoir à ce qu'il en soit fait ainsi.

« 6° J'ordonne que, par-dessus les mille ducats dont le roi mon seigneur me fit la faveur de gratifier Mariana de Garcetas ([1]), jeune fille étant présentement au monastère de San Juan de la Penitencia, en la ville d'Alcala de Henarès, pour l'aider à se marier, ou lui fournir les moyens d'entrer en religion, on lui donne, si elle y entre, mille autres ducats avec lesquels elle achètera une rente qui servira à ses besoins particuliers, et, si elle se marie, trois mille ducats : de manière qu'elle ait quatre mille ducats ([2]) de dot en se mariant, et deux mille en entrant en religion.

« 7° J'ordonne qu'on règle incessamment, avec Christophe Herman, allemand, et Juste Fichte, flamand, le compte des sommes qu'ils m'ont prêtées pour me faire plaisir, et qu'on les leur rembourse, à leur satisfaction.

« 8° J'ordonne que, si quelques personnes demandent payement de sommes dont elles prétendent que je leur suis redevable, elles soient ouïes dans leurs

([1]) Mariana de Garcetas serait-elle, par hasard, la jeune fille du concierge du palais d'Alcala pour laquelle don Carlos, en 1562, avait conçu de l'inclination ? Cela assurément n'aurait rien d'invraisemblable ; mais, malgré les recherches faites dans les archives de Simancas, il a été impossible de le vérifier.

([2]) Quatre mille ducats, en 1564, faisaient une somme assez considérable. Il fallait que don Carlos prît beaucoup d'intérêt à la demoiselle de Garcetas, pour se montrer aussi libéral envers elle.

Nous voyons, dans les comptes du prince, que, le 9 avril 1566, il lui fit présent d'une belle mantille. (Archives de Simancas : *Contadurías generales*, 1a época, leg. 1056.)

réclamations, et que, si mes exécuteurs testamentaires trouvent celles-ci fondées, ils y satisfassent, sans recourir aux voies judiciaires. Je charge de cela la conscience de mesdits exécuteurs, et je supplie le roi mon seigneur d'ordonner que la chose s'effectue ainsi, pour la décharge de mon âme.

« 9° Je déclare que je dois à Garcilaso Puertocarrero, frère du comte de Palma, une robe de martre qu'il me donna il y a quelques années. Je veux qu'on lui compte mille ducats pour l'en payer.

« 10° Comme j'ai de grandes obligations au révérend père en Dieu don Honorato Juan, évêque élu d'Osma, mon maître, et que je l'aime beaucoup, ainsi qu'il le mérite, je veux qu'on paye toutes ses dettes de même que si elles étaient les miennes propres. J'espère, et je l'en prie, qu'il voudra bien accepter cette faible marque de l'amitié que je lui porte.

« 11° Je lègue audit don Honorato Juan, pour la peine qu'il prendra d'être mon exécuteur testamentaire, mes tapisseries d'or et de soie représentant la prise du très-chrétien roi de France, François, près de Pavie.

« 12° Je lègue à Luis Quijada, mon grand écuyer, toutes les choses qu'il a et aura à moi au jour de mon décès, sans qu'il ait à en rendre aucun compte. Je lui lègue, de plus, toutes les pièces d'artillerie que j'ai et aurai dans l'alcazar de Ségovie, sous la garde du comte de Chinchon, gouverneur dudit alcazar, et de son lieutenant, auxquels j'ordonne de les lui délivrer. Je lui fais ces legs, pour la peine qu'il prendra d'être mon exécuteur testamentaire.

« 13° J'ordonne que les saintes reliques que j'ai confiées à doña Leonor de Mascareñas ([1]), et toutes les autres qui m'appartiennent, en quelque lieu qu'elles se trouvent, soient remises au monastère de San Juan de los Reyes, que j'ai choisi pour ma sépulture, afin d'y être placées là où les religieux dudit monastère le trouveront convenable. Mais comme, entre ces reliques, il y a une épine réputée l'une de celles dont fut couronné Notre-Seigneur Jésus-Christ en sa passion, laquelle me fut donnée par feu don Antonio de Rojas, mon gouverneur et grand maître, et que j'ai entendu dire, sans toutefois le savoir avec certitude, qu'elle appartenait à son majorat, dont elle ne pouvait être distraite, selon les dispositions de ses ancêtres, j'ordonne et veux que, s'il est reconnu qu'elle fasse partie dudit majorat, elle soit rendue à celui qui y a succédé ou y succédera.

« 14° J'ordonne que Diego et Juan, mes esclaves, auxquels j'ai voulu qu'on fasse apprendre l'art de la sculpture, sous la direction de Jacome de Trezo, maître de cet art, s'ils l'apprennent et se conduisent en hommes de bien, soient déclarés libres. J'ordonne de plus que, en ce cas, mes exécuteurs testamentaires pourvoient à ce qu'ils se marient, et les gratifient, pour les y aider, de ce qu'ils jugeront convenable. Mais s'il leur paraît que lesdits Diego et Juan n'aient pas des mœurs et un caractère tels que la liberté leur puisse être avantageuse, ma volonté est qu'alors elle ne leur soit pas donnée, et je lègue, en toute propriété,

([1]) Voy. p. 6.

ledit Diego à l'évêque élu d'Osma, mon maître, et ledit Juan à don Pedro Pimentel, marquis de Távara, gentilhomme de ma chambre, que je charge l'un et l'autre de les faire bien traiter et de manière qu'ils ne se perdent pas. Je charge aussi mes exécuteurs testamentaires, sur leur conscience, de se régler, dans l'accomplissement de cette disposition, selon la volonté que j'y exprime.

« 15° Attendu qu'en l'année 1562, étant en la ville d'Alcala de Henarès, si malade que je crus l'heure de ma mort arrivée, je promis à Dieu, s'il daignait me rendre à la santé, que je donnerais aux monastères de Notre-Dame de Monserrate, de Notre-Dame de Guadalupe, et du Crucifix de Saint-Augustin en la ville de Burgos, à chacun trois arrobes d'or et neuf d'argent [1]; que je promis de même trois arrobes d'or et trois d'argent au monastère de Saint-François en ladite ville d'Alcala, où repose le corps du père nommé saint fray Diego; que depuis, ayant plu à Dieu de me délivrer de cette grave maladie, le roi mon seigneur, à ma prière, me fit la grâce de se charger du payement desdites douze arrobes d'or et trente d'argent; et comme je désire que ce payement s'effectue, je déclare, pour le cas où, au temps de ma mort, il n'aurait pas eu lieu, que le roi mon seigneur s'est, ainsi que je l'ai dit, engagé à y satisfaire, et que les monastères susnommés auront à recourir à Sa Majesté, laquelle je

[1] Ceci diffère quelque peu de ce qui est rapporté p. 91 ; mais, en ce dernier endroit, nous avons suivi la relation de Daza.

supplie de nouveau, autant que je le puis, d'ordonner ledit payement, afin que mon vœu s'accomplisse.

« 16° Comme, étant en proie à ladite maladie, abandonné des médecins, laissé pour mort par le roi, mon père et mon seigneur, et les dispositions étant prises pour mon enterrement, on m'apporta le corps dudit père nommé saint fray Diego, et que, du moment où on l'eut approché de moi et où je l'eus touché, j'éprouvai l'amélioration que Dieu Notre-Seigneur daigna me donner; comme je suis fondé à croire que j'en fus redevable aux mérites de fray Diego et à son intercession favorable auprès de Sa Divine Majesté, ainsi qu'en jugèrent ceux qui étaient là présents, et que, par ce motif, mon intention est depuis lors d'obtenir, autant que cela sera en moi, la canonisation dudit père, afin que, de l'autorité de notre mère la sainte Église romaine, on puisse vraiment lui donner le nom de saint, dont il s'est rendu digne par sa vie et ses miracles, je supplie le roi mon seigneur, si la chose ne pouvait avoir lieu de mon vivant, de faire en sorte qu'elle se réalise plus tard, selon le propre désir que je sais que Sa Majesté en a.

« 17° Quand, en l'année 1563, don Martin de Cordova, frère du comte d'Alcaudete, défendit si héroïquement, selon qu'il est notoire, le fort de Mazalquivir, près d'Oran en Barbarie, que l'armée algérienne, composée de Turcs et de Mores, tenait assiégé par mer et par terre, et auquel elle avait livré plusieurs assauts, après l'avoir battu avec furie, le sauvant, par cette énergique résistance, d'une perte

qui aurait été des plus graves pour les royaumes d'Espagne [1], je désirai que ledit don Martin de Cordova fût immédiatement récompensé d'une manière aussi éclatante qu'il le méritait, pour servir d'exemple à d'autres. Le roi mon seigneur n'ayant pu alors, à cause des nécessités publiques, réaliser ce vœu, je promis, déterminé par la volonté que j'ai toujours d'accorder des grâces à ceux qui se signalent par leurs services, de gratifier ledit don Martin de trois mille ducats de rente perpétuelle pour lui et ses descendants, afin de conserver la mémoire éternelle d'un si haut fait. Comme il n'a pas encore été en mon pouvoir d'accomplir cette promesse, j'ordonne, si la mort m'empêche de le faire, qu'on achète pour don Martin de Cordova lesdits trois mille ducats de rente perpétuelle, à raison de trente mille ducats pour mille,

[1] Cet événement est rapporté avec détail dans une lettre que Philippe II écrivit, le 15 juin 1563, à l'évêque de la Cuadra, son ambassadeur à Londres. Nous la transcrivons ici :

« Ya habreis entendido como el rey de Argel habia acometido la empresa de Oran. Lo que ha sucedido es que comenzó á batir á Maçalquivir á los 8 de mayo, y á los 22 le dió un asalto, y fué rebutado con pérdida de arta gente, y los tornó á batir por otra parte hasta los 2 de junio, que les dió otro asalto, por la batería vieja y nueva, y por la parte de la mar ; y los de dentro se defendieron tan valerosamente, que los rebutaron y hicieron retirar, y le mataron muchos y hirieron tantos que enviaron ocho galeotas cargadas de heridos á Argel. Despues, á los 6, les dieron otro asalto, y támbien fueron rebutados ; y á los 8 deste llegó nuestro socorro, que enviamos desde Cartagena ; y las velas de los enemigos que alli estaban, entendiendo que iban nuestras galeras, se fueron huyendo hacia Argel. Y el rey con su egército, en descubriendo nuestra armada, se retiró á tanta priessa que perdió toda el artillería con que batia, y los nuestros socorrieron á Maçalquivir y á Oran, que tenian arta necesidad.... » (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 816.)

faisant ainsi quatre-vingt-dix mille ducats, desquels je veux qu'il soit formé un majorat pour lui et ses descendants. J'ordonne, de plus, qu'il soit dressé acte de la concession de ces trois mille ducats de rente perpétuelle, ainsi que de la substitution dont ils seront grevés, et qu'on y insère la présente clause de mon testament, afin qu'il conste que cette grâce lui a été accordée pour sa belle défense du fort de Mazalquivir contre les ennemis de notre sainte foi catholique; et je supplie le roi mon seigneur de commander que la volonté que j'exprime ici soit accomplie, comme je l'espère de la grandeur et de la magnificence dont il use et désire entièrement user envers ceux qui servent Dieu et Sa Majesté avec tant de distinction.

« 18° Je veux qu'on achète, en telle quantité que le roi et mes exécuteurs testamentaires le jugeront suffisant pour l'accomplissement à perpétuité de ce que par le présent testament j'institue et j'ordonne, des biens-fonds, des rentes domaniales et autres qui y restent affectés à perpétuité. Et comme tout cela, je l'ordonne et l'établis, dans l'espoir que le roi, mon père et mon seigneur, l'approuvera, et fera pourvoir à ce qu'on l'observe, je supplie Sa Majesté Catholique, et je lui demande à titre de dernière faveur, aussi affectueusement que je le puis, de daigner prescrire qu'après ma mort on l'exécute avec toute la promptitude possible, puisque je lui aurais coûté bien davantage pendant ma vie, et de le prescrire de la même manière que la volonté que j'ai de lui obéir, de lui être agréable et de le servir en tout, me fera accom-

plir son testament, s'il arrive que, selon l'ordre de la nature, je vienne à lui succéder. Je me confie en Sa Majesté, et j'espère d'elle, comme mon père et mon seigneur, qu'elle daignera me faire ce bien et cette grâce que je sollicite, comme son seul et très-obéissant fils, pour l'exécution du présent testament, qui doit servir à la décharge de mon âme et de ma conscience. Je recommande à mes exécuteurs testamentaires de le lui rappeler. J'attends d'eux qu'ils feront tout ce qu'il convient pour s'acquitter de leur office avec l'exactitude, la fidélité et la bonté que toujours ils ont mises à remplir les charges que le roi mon seigneur leur a confiées.

« 19° Je veux et ordonne que, au moyen des biens-fonds et des rentes domaniales et autres qui seront achetés et hypothéqués, selon le prescrit de l'article précédent, on paye, chaque année, à tous mes serviteurs et officiers de ma maison, depuis le premier jusqu'au dernier, et aussi bien à ceux qui le seront au temps de ma mort qu'à ceux qui l'auront été à quelque époque que ce soit (ceux qui auraient été renvoyés pour mauvaise conduite seuls exceptés), à chacun d'eux les gages entiers dont jouissent aujourd'hui les serviteurs du roi mon seigneur qui remplissent dans sa maison des offices analogues, et cela pendant leur vie, où qu'ils veuillent demeurer, et sans qu'ils soient obligés de servir personne. C'est, de plus, ma volonté que don Pedro Pimentel, marquis de Távara, gentilhomme de ma chambre, reçoive les mêmes gages, salaire et émoluments que reçoit

Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, en sa qualité de sommelier du corps du roi mon seigneur, car je désire qu'il soit le mien, pour la manière dont il m'a servi et me sert, et je me propose de supplier Sa Majesté qu'elle me fasse la faveur de lui conférer cette charge; j'entends donc qu'après ma mort il en touche les gages et émoluments. Dans ma situation présente, je ne saurais faire davantage pour mes serviteurs, quelque désir que j'en aie : mais, si Dieu dispose de moi avant que j'aie pu les récompenser, je les recommande particulièrement au roi, mon père et mon seigneur. Les grâces qu'ils recevront de sa main seront plus grandes et plus signalées que celles que j'aurais été en état de leur accorder, si j'avais vécu; et celle que Sa Majesté me fera ainsi sera égale au contentement que tout prince doit éprouver en répandant ses bienfaits sur ceux qui le méritent par leurs bons services. »

Dans l'art. 20, don Carlos, voulant donner à Juan Estebez de Lobon, son *ayuda de cámara,* une marque particulière de sa satisfaction, lui assigne, chaque année, le triple des gages et émoluments affectés à cette charge. On verra plus loin comment Lobon, qui était alors en si grande faveur auprès du prince, encourut sa disgrâce.

Les art. 21-27 concernent l'érection d'un collége dans le monastère de San Juan de los Reyes, à Tolède, où des prières seront dites pour l'âme de don Carlos et pour celle des rois, ses prédécesseurs : ils déterminent le nombre de chaires qui y sera établi, la forme de son administration, les qualités requises

pour y être recteur, professeur ou boursier, les avantages dont les boursiers jouiront, etc.

L'art. 28 est relatif à l'entretien de la chapelle que le prince a désignée pour sa sépulture.

Par l'art. 29, il institue le roi, son père, son héritier universel, au cas qu'il meure sans enfants légitimes.

Par le 30e, il nomme, pour ses exécuteurs testamentaires : le roi d'abord, qu'il supplie humblement d'accepter cette charge ; puis le très-révérend père en Dieu don Fernando de Valdès, archevêque de Séville, inquisiteur général et du conseil d'État ; don Honorato Juan, évêque élu d'Osma, le père fray Diego de Chaves, son confesseur, les révérends pères en Dieu don Cristoval de Rojas, évêque de Cordoue, don Pedro Ponce de Leon, évêque de Plasencia, don Pedro Gasca, évêque de Sigüenza, tous trois du conseil royal ; Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, sommelier de corps du roi, du conseil d'État et grand trésorier de Castille ; le régent Juan de Figueroa, président du conseil des ordres et aussi du conseil d'État ; Luis Quijada ; le commandeur Francisco de Eraso, secrétaire du roi et membre du conseil de guerre ; le licencié Vaca de Castro, du conseil royal ; le licencié Otalora, qui fut et voulut cesser d'être du même conseil royal, de celui de la sainte et générale inquisition, ainsi que de ceux de la *cámara* et des finances ; enfin le docteur Hernan Suarez de Toledo.

L'art. 31 prévoit le cas qu'un ou plusieurs de ces exécuteurs testamentaires viennent à mourir.

Dans l'art. 32, don Carlos déclare qu'il n'a fait aucun autre testament.

Il dispose, dans l'art. 33, que celui-ci demeurera en sa force et vigueur, alors même qu'il en ferait un nouveau ou un codicille, à moins qu'il ne dise, en termes clairs et explicites, dans ledit nouveau testament ou codicille, qu'il entend révoquer celui-ci ou quelqu'une des clauses y contenues.

Suivent six articles additionnels.

Par le premier, don Carlos ajoute le docteur don Diego Cobarubbias de Leyva, évêque de Ciudad-Rodrigo, du conseil royal, au nombre de ses exécuteurs testamentaires.

Par le deuxième, il abandonne aux mêmes exécuteurs testamentaires la fixation des mois et des jours où se diront les messes qu'il a ordonnées et fondées dans le monastère de San Juan de los Reyes.

Il exprime la volonté, dans le troisième, que le collége à annexer au monastère de San Juan de los Reyes compte au moins trois chaires et trois régents, l'un de l'Écriture sainte et les deux autres de Saint-Thomas. Ses dispositions primitives ne comprenaient qu'une seule chaire de Saint-Thomas.

Le quatrième article additionnel est relatif au collége de Saint-Thomas, de l'ordre de Saint-Dominique, à Alcala, auquel don Carlos fait don de mille ducats.

L'objet des deux derniers est de recommander à la bienveillance particulière du roi fray Diego de Chaves et don Honorato Juan, mais surtout le dernier. Don Carlos y rappelle que c'est à sa prière que le roi a nommé don

Honorato évêque d'Osma ([1]); il lui a de si grandes obligations et il l'aime tant, dit-il, qu'il ne voudrait pas que sa mort vînt nuire à l'avancement dont il est digne par son mérite.

Le 19 mai 1564, don Carlos, étant au lit, malade ([2]), délivra ce testament, fermé et scellé de son

([1]) Honorato Juan, on ignore pour quelle raison, avait encouru pendant quelque temps la disgrâce de Philippe II. C'est ce que nous apprend le passage suivant d'une lettre de Gonçalo Perez au cardinal de Granvelle, du 15 juin 1563 : « Honorato Juan es buelto aquí, llamado de « S. M., y se tiene por cierto que le daráu un obispado, de los que están « vacos, y será confesor del príncipe. Él lo meresce todo, y me pesava « harto de que se huviese arrinconado un hombre como él.... » (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. VII, p. 102.)

Juan, en effet, selon la prévision de Gonçalo Perez, eut un évêché ; mais Philippe II donna le poste de confesseur du prince à fray Diego de Chaves, de l'ordre de Saint-Dominique.

Don Carlos, après avoir obtenu du roi la nomination de son précepteur au siége d'Osma, écrivit au pape, ainsi qu'à don Luis de Requesens, grand commandeur de Castille, ambassadeur d'Espagne à Rome, et au cardinal Borromée, afin que l'expédition de ses bulles se fît promptement, que la taxe en fût réduite, et qu'il jouît des fruits de l'évêché depuis qu'il était devenu vacant. « Traitez cette affaire comme une chose « qui m'est personnelle, » mandait-il au grand commandeur de Castille. (Voy. la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España,* t. XXVI, pp. 402-405.)

L'expédition des bulles d'Honorato Juan souffrit quelque retard, parce que, selon le concile de Trente, les sujets nommés à des églises cathédrales devaient justifier des grades requis, ou produire une déclaration de quelque université qui y suppléât. Le roi lui en écrivit le 21 février 1564. Il exprima en même temps à l'université d'Alcala le désir qu'elle lui délivrât la déclaration dont il avait besoin. L'université s'empressa de déférer à cette invitation Elle répondit au roi qu'elle l'avait fait avec un grand plaisir, car l'élu d'Osma était l'une des personnes les plus méritantes des Espagnes : « por ser, como es, una de las personas mas beneméritas « que ay en estos reinos. » (Kircher, p. 141. — *Coleccion de documentos inéditos,* etc., t. XXVI, p. 405.)

([2]) « .... Estando en la cama, á lo que parecia, enfermo, » porte l'acte du notaire Çávala.

sceau, à Domingo de Çávala, *escribano de cámara* du roi et notaire public, en présence de sept témoins, qui tous appartenaient à l'ordre ecclésiastique : c'étaient don Martin Ramos, recteur du grand collége et de l'université d'Alcala ; le docteur don Fernando de Balbas, grand abbé de cette ville ; le père fray Alonso de Hontiberos, recteur du collége de Saint-Thomas ; le père fray Mancio et le docteur Pedro de Balbas, professeurs de théologie ; le père fray Luis de Strada, recteur du collége de Saint-Bernard, et le père fray Juan de Andrada, gardien du couvent de Saint-François. Selon l'expresse volonté du prince, cet acte ne devait s'ouvrir qu'après sa mort (1).

Cabrera prétend que le cerveau de don Carlos fut atteint par la blessure qu'il avait reçue à la tête, dans sa chute à Alcala, et que de là naquirent les extravagances et les désordres auxquels il se livra depuis (2). L'acte que nous venons de faire connaître donne un démenti à cette assertion : car il est plein de sens, de raison et de cœur ; il respire les sentiments les plus nobles et les plus généreux. Si l'histoire avait à juger don Carlos sur son testament, elle n'aurait que des éloges à décerner à sa mémoire.

(1) « .... Y quiere que se abra después del fin de sus dias, y no ántes. » (Déclaration du notaire Çávala.)

(2) « .... El cérebro del principe mostró su lesion, estando la voluntad menos sujeta á la razon, ajustada con la de su padre, etc. » (*Historia de Felipe II*, liv. VI, chap. V, p. 396.)

CHAPITRE VII.

Don Carlos, délivré enfin de la fièvre, va rejoindre la famille royale à Madrid. — Portrait que le baron de Dietrichstein fait de lui, d'abord sur des ouï-dire et ensuite après l'avoir vu. — Autres portraits du prince, tracés par les ambassadeurs vénitiens. — Le roi donne à son fils entrée au conseil d'État et organise sa maison. — Il nomme Ruy Gomez de Silva son grand maître. — Déplaisir que cette nomination cause à don Carlos. — Composition de sa maison. — Dangereuse maladie de la reine Élisabeth de Valois : affliction qu'en montre don Carlos. — La reine est sauvée par un médecin français. — Le prince éprouve un nouvel accès de fièvre. — Passage de Brantôme par Madrid. — Ce qu'il raconte de don Carlos. — Pie IV envoie au prince d'Espagne l'estoc et le chapeau bénits. — Arrivée à Madrid du comte d'Egmont : doute exprimé sur la démarche qu'il aurait faite auprès de don Carlos, suivant Brantôme. — Sollicitations pressantes de Catherine de Médicis pour avoir une entrevue avec le roi d'Espagne. — Philippe II, après les avoir éludées pendant plusieurs années, consent à ce que sa femme aille voir la reine-mère à Bayonne. — Départ et voyage d'Élisabeth de Valois; attentions que don Carlos montre pour elle; fêtes qui lui sont données à Valladolid.— Son retour en Espagne. — Le roi et don Carlos se portent à sa rencontre. — Incident relatif à don Juan d'Autriche. — Intempérance de don Carlos, qui lui occasionne une nouvelle indisposition. — Il va avec le roi au devant du légat du pape, et ensuite à Tolède pour la réception du corps de saint Eugène.



La fièvre abandonna enfin don Carlos; le 31 mai, pour la dernière fois, il en ressentit les atteintes. Sa

convalescence fut rapide, et il put songer bientôt à aller rejoindre la famille royale; il arriva à Madrid le 10 juin, le même jour que son père. Tout le monde fut frappé de la croissance qu'il avait prise pendant sa maladie (1). Le 24 juin, à l'occasion de la Saint-Jean, les jeunes seigneurs de la cour organisèrent un jeu de cannes; il se mêla à eux, et se fit remarquer par son adresse dans ce divertissement si cher aux Espagnols (2).

Le baron de Dietrichstein, qui était venu remplacer à la cour de Madrid l'ambassadeur don Martin de Guzman, avait reçu, de l'empereur et du roi de Bohême, la recommandation expresse de s'enquérir avec soin du caractère, des habitudes, des qualités physiques et morales du prince des Asturies. A peine arrivé dans la Péninsule, Dietrichstein se mit en devoir de recueillir les renseignements qui intéressaient sa cour. Le 22 avril il écrivit, de Valence, au roi de Bohême :

« Les informations que j'ai obtenues jusqu'à pré-

(1) « Monseigneur nostre prince a encoires, depuis quelques jours, derechief eu quelque petit excès de sa terciane, mais se va présentement renforsant, et entens que Son Altèze rethournera aussy de brief en ce lieu.... » (Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 31 mai 1564.)

« Le prince d'Espagne, depuis le dernier de may, n'a point eu d'accès de fiebvre, et se porte assez bien. Il est assez creu durant sa maladie, et est depuis samedy dernier en ce lieu.... » (Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, écrite de Madrid, le 12 juin 1564.)

(2) « Le jour de Saint-Jan y eust icy jeu de cainnas, où Son Altèze estoit de la compaingnie, et s'acquita fort bien.... » (Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 28 juin 1564.)

sent sur le prince d'Espagne, sont peu satisfaisantes. A ce qu'on dit, il a le teint blanc et les traits réguliers, mais il est d'une pâleur excessive. Une de ses épaules est plus haute que l'autre; il a la jambe droite plus courte que la gauche. Il bégaye légèrement. En beaucoup de choses il montre un bon entendement; en d'autres, un enfant de sept ans ferait preuve d'autant de raison que lui. Il veut tout savoir et pose quantité de questions, mais sans jugement et *in nullum finem,* plutôt par habitude qu'autrement. Jusqu'ici on n'a pu remarquer s'il a de nobles inclinations, ni voir à quoi il est porté, si ce n'est au plaisir de la table : car il mange tant et avec tant d'avidité que ce n'est pas à dire, et à peine il a fini qu'il est prêt à recommencer. Ces excès de table sont la cause de son état maladif, et bien des personnes pensent qu'en continuant de la sorte, il ne pourra vivre longtemps. Il ne fait aucun exercice. Quand il s'est proposé quelque chose, il le poursuit avec ardeur. Il ne connaît pas de frein à sa volonté : pourtant sa raison n'est pas assez développée pour lui faire discerner le bon du mauvais, le nuisible de l'avantageux, ce qui est convenable de ce qui peut ne pas l'être. On ne s'est pas aperçu encore qu'il ait du penchant pour le commerce avec les femmes : d'où beaucoup de gens infèrent qu'il est inhabile à la génération; mais, selon d'autres, il aurait dit qu'il veut que la femme qu'il épousera le trouve vierge. Dans l'opinion de quelques-uns, il est devenu si chaste et il a tant de défauts, parce que, ayant une grande âme, il voit son père ne faire nul cas de lui et ne lui donner

aucune autorité : ce qui le rend à moitié désespéré. Il paraît aussi qu'on a mal dirigé son éducation : car son naturel était bon, et, étant plus jeune, il se montrait tout différent de ce qu'il est aujourd'hui [1]. »

Dietrichstein parlait ainsi sur des ouï-dire. Dans une dépêche du 29 juin, il put s'exprimer avec plus de certitude ; il avait vu don Carlos et s'était appliqué à l'étudier.

« Le prince — manda-t-il au roi de Bohême — se porte maintenant assez bien. Le portrait que je puis

[1] « Die Informazion so ich bisher hab, ist schlecht genueg. Er (der printz Hispani) sol von angesicht bais vnd guter fatzionen sein, awer gar blaher farb....; die ain Schulter oder axl hoher dan die ander, den rechten fues kurtzer dan den linken, stamlet etwas mit der red. In vilen erzaigt er ain guten verstant, herwider in anderen so ist er noch so kindisch als ain kint von siben jaren, redt gern vnd fragt vmb alle ding, awer mit khainen judicio oder *in nullum finem*, mer aus gewonheit als sunsten. So hat man bisher nit merkhen khundten, das er zu etzwas guten geneigt, oder sunsten nit abnemen mogen zu wo er ain lust vnd incliniert, alls allain zum essen, vnd also ist er so geitig vnd so vil das nit davon zu sagen, vnd wan er erst gessen, so as er von newem wieder. Solches yberessen sei ain vrsach aller seiner Sbaheit, vnd tregt des meniklich besorg, er werde nit lange leben khinden bej dem wesen. Vnd braucht sich khainer uebung nit. Was er im fürnimbt, das will er das uort ge, vnd last im sein willen nit brechen, vnd ist doch die vernunfft nit also, das er zu vnterschiden wüste unter dem was recht vnd vnrecht, schedlich oder nutz ist, was *acondicionado all possibile* vnsauber. Bisher hat man nit spuren khundten, das er ainige zuneigung oder begier zu weibern gehabt, dardurch ir vil inferiren wollen, *quod sit impotens*. Andere leut sagen, das er sag, er wöll das ime die so er zu ainem weib nem, jungfraw fint. Vil mainen, das er so gar *pudico* und *mal acondicionado,* bescheh aus dem das er ain gros gemuet, vnd darneben sieht das sein Vater so gar seiner nit acht vnd er so gar nix vermag ; sej halb verzweiflet, so sej auch vil versaumbt worden das er nit anderst erzogen, dan seine *naturalia* sein guet, so sei er auch, wie er khliner, nit also gewest. » (Koch, *Quellen zur Geschichte des Kaisers Maximilian II*, p. 122.)

faire de lui à Votre Majesté ne différera pas beaucoup de celui que j'ai fait précédemment. Il est assez bien de figure, et ses traits ne sont pas désagréables. Il a les cheveux bruns et lisses, la tête médiocre, le front assez peu élevé, les yeux gris, les lèvres moyennes, le menton un peu long, la figure très-pâle. Rien en lui ne rappelle le sang des Habsbourg. Il n'est pas large des épaules, ni d'une taille élevée; l'une de ses épaules est un peu plus haute que l'autre. Sa poitrine rentre; il a une petite bosse au dos, à la hauteur de l'estomac. Sa jambe gauche est beaucoup plus longue que la droite, et il se sert moins facilement de tout le côté droit que du côté gauche. Il a les cuisses assez fortes, mais mal proportionnées, et il est faible des jambes. Sa voix est fine et fluette; il éprouve de la gêne quand il commence à parler, et les mots sortent difficilement de sa bouche; il prononce mal les *r* et les *l*; en somme toutefois, il sait dire ce qu'il veut, et parvient à se faire comprendre assez bien.

« Comme je le fréquente peu, je ne peux écrire à Votre Majesté, sur sa conduite, que ce qu'on raconte de lui. Il ne témoigne que de l'amitié et de l'affection à mon gracieux seigneur (le prince Rodolphe). S'il passe pour avoir des défauts, il y a beaucoup de gens qui ne s'en étonnent pas, en considérant ce qui s'est fait à son égard, sans compter qu'il a été toujours faible et maladif. On a essayé maintenant de remédier à la négligence qui a été apportée à son éducation dans son jeune âge, et de le tenir comme on aurait dû le faire alors; sa fierté naturelle se révolte contre ces

tentatives. Tous les serviteurs qu'il a lui sont donnés contre sa volonté. Son père ne l'emploie en rien : ce qui le chagrine vivement. Peut-être y a-t-il des raisons pour cela, car il est d'un caractère violent et irritable, et il se laisse quelquefois aller à de terribles colères. Ce qu'il a sur le cœur, il le dit sans déguisement ([1]), n'importe la personne qui pourrait en être blessée. Quand il a conçu du mécontentement contre quelqu'un, il n'en revient pas aisément. Il se montre opiniâtre dans ses idées, et poursuit jusqu'au bout ce qu'il s'est proposé une fois : de façon qu'il y a bien des gens qui s'effrayent de ce qu'il serait capable de faire, si la raison cessait de le maintenir dans la bonne voie. Il m'a parlé plusieurs fois et questionné, selon son habitude; mais loin d'être hors de propos, comme on dit qu'elles le sont souvent, toutes ses questions m'ont semblé très-convenables. Sa mémoire est excellente. Il a l'esprit piquant : ce qui donne parfois occasion au monde de discourir sur ce qu'il est si libre dans son langage, si franc et si inconsidéré; mais certainement plusieurs des défauts qu'on remarque en lui auraient pu être corrigés par l'éducation. Jusqu'ici il n'a manifesté aucun penchant à nulle chose en particulier. Il est fort glouton; pourtant on a su le plier à une sorte de régime : ordinairement il ne mange que d'un mets, qui est tout un chapon bouilli coupé en petits morceaux, et sur lequel on a versé le jus ex-

([1]) L'archevêque de Rossano, nonce à Madrid, écrivant, le 30 juin 1566, au cardinal Alessandrino, lui disait la même chose : « È principe che « quello che ha in cuore ha in bocca. »

primé d'un gigot de mouton; il ne boit qu'une fois pendant son repas, et de l'eau [1] : car le vin lui répugne.

« Il est extrêmement pieux et grand amateur de la justice et de la vérité. Il déteste le mensonge, et ne pardonne jamais à celui qu'il a surpris une fois à mentir. Il affectionne les personnes intègres, probes, vertueuses et distinguées. Il veut qu'on le serve bien et exactement; il aime et favorise ceux qui le servent ainsi. Il est hospitalier. Quant au commerce avec les femmes, il n'a pas encore fourni d'indice de ses inclinations à cet égard, et au fond il n'y a personne qui puisse affirmer qu'il est inhabile à la génération. Si j'avais à en décider, la nuit seulement me fournirait quelque soupçon à cet égard.

« Conclusion : don Carlos est un prince infirme et faible, mais, en revanche, il est le fils d'un puissant monarque [2]. »

(1) En ce point, don Carlos ressemblait à son quatrième aïeul, Charles le Téméraire, qui, selon M. Michelet, « était buveur d'eau. » (Voy. *Louis XI et Charles le Téméraire*, 1461-1477, Paris, 1853, in-12, p. 120.)

(2) « So vill awer des Printzen person betrifft, ist er hierez zimblich wol auf...., khan im I. M. nit vil anderst beschreiben alls ich zuvor getan. Von angesicht ist er zimblich wol gestalt, hat kheine bose Faction, ain praun lats haar, *mediocre caput,* nit sunders hoche stiern, grable augen, ain mittelmasige lefzen, ain langelet khin, vnd angesicht gar blah, schlecht nit aus dem osterreichischen geschlecht, nit prait von axl, von leib auch nit gross, der ain axl hoher ain wenig alls die andere, ain aingebogene Brust, vnter den schultern herab schier gegen den magen ywer ain pukhele, den linkhen fuess auch vmb ain gutz lenger dan den rechten, vnd braucht die ganz recht seiten ybler dan die linkhe, zimblich stark schenkhel, awer ybel proportioniret, vnd schwach auf den schenkhel; hat gar aine khlaine vnd subtile stimm, die red khumbt im anfangs was schwer an, das er's mues herausdruc-

Quelques jours après, l'ambassadeur revint sur le point le plus délicat de ceux qui concernaient la per-

khen, pronuntzieret das r vnd l ywel, awer in Summa, redt was er will vnd das man ime denoch zimblich verstee.

« Von seiner conduite, weil ich ime wenig tractire, khan ich nit anderst schreiben alls wie man vom ime sagt; gegen meinen genadigsten herrn erzaigt er sich nur freuntlich vnd wolgesunnen, macht man im *mal acondicionado*, hinwidervmb, so nimbt iere vill desen nit wunder vnd vermainen, man hab ime bisher wol vrsach dartzue geben, neben dem das er bisher stets schwach vnd kränkh gewest; was in der jugent mit ime versaumbt gewest, hat man hierz wollen remedieren, vnd im wie man ime darzuemal halten sollen, hietzunt haben wöllen, welches alls (er)der ain gros vnd hoch gemuet hat, nit leiden wollen: alle diener die er gehabt, ime all wieder seinen willen zuegeben, so hat im sein vater zu nichtig gebraucht, das ime den nit wenig beschmerzt, auch ime khainer handlung theilhafftig machen wöllen, wie dem allen so mag auch etzwas daran sein, dan er gar ain schnellen vnd hefftigen zoren, last sich den zoren gar ywel gen; was er umbs hertz das sagt er frey vnd vnuerholen, es dref wem es wolle, vnd da er ain vnwillen gegen iemant gefast, last er den nit liederlicher fallen, verharret feintlich auf seiner mainung, vnd was er ime fürnimbt, dass will er das vorgeen soll, desen den ierer vil erschröckhen da er etzwa den verstant nit zum rechten brauchen wolt. Er hat mit mier auch vill mal geredt vnd vill gefragt wie sein brauch, awer seine fragen sein gar nit ungereimbt gewesen, wie man wol sagt das er die thuen soll, sunder alles fragen die hat ime meines erachtens gar wol gepurt vnd zu thuen angestanden. So hat er ein treffentliches gedechtnuss vnd wie man sagt in vielen nur zu gar *agudo*. Das gibt den leuten vrsach zu zeiten zu reden, das er feintlich frej mit seinen reden vnd gar *apertus* ist vnd darneben gar unachtsam, *et certe, multa que videntur peccata naturae, educatione corrigi poterant*. Bisher hat man ime khain *inclinacion* oder lust zu etzwan particulariter spüren khinden, ist gar geitig, gleichwol hat man ime *ad dietam* gebracht, ist nit mer als ain speis alweg, die ist ain gantzer gesotener kapaun, khlein geschnitten, vnd darnach ain pruch darauf gossen, von ain Chastraunen schlegel den safft heraus gedruckht, trinkt auch nur ain mal vnd wasser, ist ime der wein gar zuwider.

« Ist gar feintlich gottsforchtig, ain grosser liebhaber der gerechtigkeit vnd der wahrheit; mag gar khein vnwarheit nit leiden, vnd den er ain mal auf vnwahrheit befunden, des mag er nimer. Hat dapfere, redliche, tugendhaffte, erliche vnd ansehnliche leit lieb, will das im wol

sonne de don Carlos : « Je me suis informé avec « soin — écrivit-il — si le prince est ou non capable « de procréer des enfants; mais il n'y a personne qui « puisse rien dire de certain à cet égard. L'opinion « générale est qu'il n'a pas vu de femme jusqu'ici. « On a, dit-on, conseillé à son père de lui faire faire « une épreuve; mais le roi n'a pas voulu y consentir. « Lorsqu'on lui parle de rapports avec les femmes, il « répond qu'il n'en veut connaître d'autre que celle « qui sera son épouse, dût-on le traiter d'eunuque et « faire des plaisanteries sur son compte, etc. [1]. »

A côté du portrait de don Carlos que vient de nous donner l'ambassadeur d'Autriche, nous croyons devoir placer ceux que faisaient du prince des Asturies, vers le même temps, les ambassadeurs de Venise envoyés en Espagne : ces diplomates, on le sait, étaient, en général, des observateurs judicieux et exacts.

vnd fleissig gedient werde, vnd den der solches thuet, hat er lieb vnd befuerdert im, ist chostfrei. So vill das puehlen betrifft, hat er bisher noch khain prob getan, vnd ist khainer der im grund *quod impotens sit aliquid affirmare. Si mihi indicium esset faciendum, nox tantum mihi aliquam suspicionem preberet....*

« Allerdings sei es wahr das don Carlos ain presenhaffter schwacher herr, awer hinwiederum eines mechtigen khunigs sun. » (Koch, *Quellen zur Geschichte des Kaisers Maximilian II*, p. 127.)

(1) « So vil des printzen person betrifft, hab ich mit allen fleis nach gefragt : *an ad procreandam prolem aptus vel inaptus sit,* awer *in summa.... nemo est qui aliquid certi hac in re possit affirmare. Communis opinio est et consensus omnium,* das er aigentlich bisher khain weibspild erkennt hat, vnd sagen ier etlich, das man dem khunig geraten, er soll ime ainstens ain prob zu thuen anfieren vnd anbringen lassen, hab es awer nit thuen wöllen. Wann man mit ime vom puelen redt, sagt er das er khain weib als die sein werden soll, erkhennen woll, vnd wan man mit ime scherczen vnd zechen woll alss sej er ain Capaun, etc. » (Lettre du 11 juillet 1564, *ibid.*, p. 131.)

Andrea Badoaro et Augostino Barbarigo, que la république, en 1561, chargea d'aller complimenter Philippe II sur son mariage avec Élisabeth de Valois, s'exprimaient ainsi dans le rapport dont ils donnèrent lecture au sénat, au retour de leur mission :

« Le prince don Carlos est âgé de seize ans..... Il est petit de taille. Il n'est pas beau. Sa figure dénote de l'inclination à la colère et beaucoup de cœur. Il est très-curieux : à toutes les personnes avec qui il parle, il fait de nombreuses questions, et veut tout savoir. Il a le menton qui avance. On croit qu'il sera plus porté à faire la guerre et à s'agrandir, que son père (1). »

Paolo Tiepolo, qui avait résidé trois ans à la cour de Madrid, en qualité d'ambassadeur ordinaire de la sérénissime Seigneurie, disait, à son tour, au sénat, en 1563 :

« Le prince don Carlos est très-petit de taille (2). Sa figure est laide et désagréable. Il est de complexion mélancolique : c'est pourquoi il a, pendant trois ans, presque sans interruption, souffert de la fièvre quarte, avec aliénation d'esprit parfois : accident d'autant plus notable chez lui qu'il paraît en avoir hérité de son grand-père et de sa bisaïeule. Par suite d'une aussi longue maladie, mais plus encore de celle dont

(1) « Il principe Carlo è d'anni 16..... È Sua Altezza di statura picciola, di faccia non bella. Mostra in ciera iraconda et haver spirito assai. E curiosa d'intender le cose ; anche con tutti quelli ch'ella parla le fa molte interrogationi et ogni cosa vuol sapere. Ha anchor loi il mento in fuori. Si fa giudicio ch'ella debba haver più il pensiero alle armi et alla grandezza che non ha il padre. » (Voy. la note 4 à la page 91.)

(2) Il avait grandi depuis. Voy. p. 144, note 1.

il a été atteint en dernier lieu, et dont, selon l'opinion commune, il a été délivré miraculeusement, il est demeuré extrêmement faible et languissant, outre que, de sa nature, il n'a pas beaucoup de santé ni de vigueur..... Lorsqu'il est passé de l'enfance à la puberté, on ne l'a vu prendre plaisir ni à l'étude, ni aux armes ([1]), ni à l'équitation, ni à d'autres choses vertueuses, honnêtes et plaisantes, mais seulement à faire mal à autrui. Ainsi, quand des personnes qui lui paraissent de peu de considération se présentent devant lui, il leur fait donner le fouet ou la bastonnade, et il n'y a pas longtemps qu'il voulait absolument que quelqu'un fût châtré. Il n'aime personne, qu'on sache; mais il y a beaucoup de gens qu'il hait à mort. Il est enchanté de recevoir des présents et il les recherche; mais il n'en fait point aux autres ([2]). Dans tout il montre de la répugnance à être utile et une très-grande inclination à nuire. Il est ferme, obstiné même dans ses opinions. Il parle avec difficulté et lenteur, et ses paroles manquent de suite. Eu égard à son âge de dix-sept ans, il s'entend très-peu aux choses du monde; et, quoique les Espagnols, qui ont coutume d'exagérer leurs faits et de s'émerveiller de tout,

([1]) Ce que Tiepolo dit ici du peu de goût de don Carlos pour les armes, est confirmé par les comptes de sa maison. Il devait payer à son maître d'escrime, Juan Fernandez, un écu pour chaque jour qu'il ne prenait pas leçon, et les payements de cette nature figurent assez fréquemment dans ces comptes. (Voy. *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVII, pp. 81, 83, 84, 99.)

([2]) Cependant nous en voyons figurer un assez grand nombre dans ses comptes. (*Ibid.*, passim.)

exaltent quelques questions qu'il adresse indistinctement à tous ceux qui l'approchent, d'autres, avec plus de fondement peut-être, tirent de l'inopportunité de ces questions un argument peu favorable à son intelligence [1]. »

Don Carlos allait accomplir sa dix-neuvième année. Le roi, son père, se décida enfin à lui donner entrée au conseil d'État; il y siégea pour la première fois le 16 juin [2]. Philippe II s'occupa, dans le même temps,

(1) Il principe Carlo.... è di persona picolissimo, d'aspetto bruto et ingrato, et di complession melanconica, per la qual ha patito quasi tre anni continui febbre quartana, con alienation alle volte di mente, accidente in lui tanto più considerabile quanto che pare tenerlo per heredità dell' avo et della bisavola. Però, per così lunga malatia, et molto più per l'ultimo pericolosissimo mal che a corso, dal qual per comun opinion miracolosamente si ha liberato, è rimaso assai debole et afflitto, oltra che naturalmente non ha molta prosperità et fortezza.... Cresciuto poi, non si ha delettato di lettere, d'armi, di cavalli, o di altra cosa virtuosa, honorata et piacevole, ma solamente di far mal ad altri, perchè a quanti li vengono innanzi, che a lui apparano persone di poca stima, fa dar hora la coltra, hora cavalli, et non è gran tempo anchora che voleva al tutto che uno fosse castrato. Non ama, che si sappia, alcuno, ma odia ben a morte molti. Ha caro et procura di essere donato, ma egli non dona ad altri, et in tutti i modi si dimostra alieno di giovare et inclinatissimo a nuocere. Nelle sue opinioni è fisso et ostinato, et nel parlare dificile et tardo, con parole tronche et spezzate; et se 'l si ha respetto all' età sua di 17 anni, egli intende pochissimo delle cose del mondo; et benchè Spagnuoli, che sogliono agrandir le cose loro, et di ogni cosa maravigliarsi, esaltino alcune domande che egli indiferentemente fa a tutti quei che gli vanno innanzi, nientedimeno altri forse più veramente argumentano dalla impertinenza di quelle la poca sua cognitione. » (Relation du 19 janvier 1563, aux Archives de Venise.)

(2) Lettre de Dietrichstein, du 29 juin 1564. (Koch, p. 129.) — « Monseigneur nostre prince se porte très-bien, et a Son Alteze, passez quelques jours, commencé à entrer au conseil et entendre aux négoces. » (Lettre de Tisnacq à la duchesse de Parme, du 28 juin 1564.)

La duchesse de Parme, écrivant à Lazarus Schwendy, le 26 août, lui

de l'organisation de sa maison. Don Garcia de Tolède, *ayo* et grand maître du prince, était mort le 29 janvier de cette année ([1]) : c'était son grand écuyer, Luis Quijada, l'ancien et fidèle serviteur de Charles-Quint ([2]), qui depuis lors remplissait provisoirement les fonctions du défunt. Philippe II, plus d'une fois déjà, avait eu à se plaindre de l'esprit d'indépendance de son fils et du peu de déférence qu'il lui montrait ([3]) : il lui parut important de placer auprès du prince quelqu'un qui lui fût tout dévoué. Il conféra à Ruy Gomez de Silva la charge que le décès de don Garcia de Tolède avait rendue vacante ([4]); pour que

disait : « Par les dernières qu'avons d'Espaigne, du vi^e de ce mois, l'on « nous advertist que monseigneur le prince se renforçoit de plus en « plus, et fréquentoit desjà le conseil d'Estat, à la grande satisfaction « d'ung chascun, *pour le grand espoir qu'il donne et de sa personne et « de son esprit.* » (Archives du royaume, papiers d'État.)

Sur quel témoignage Marguerite de Parme faisait-elle cet éloge de don Carlos? Nous avons vainement cherché à le découvrir.

([1]) Archives de Simancas : *Contadurías generales*, 1ª época, leg. 1031, *Nominas originales de la casa del principe nuestro señor.*

([2]) Philippe II, comme nous l'avons dit (p. 73, note 1), l'avait nommé grand écuyer du prince, après la mort de l'empereur. Nous aimons à consigner ici les expressions de la lettre où le roi l'informait de cette nomination : « En lo que á vos toca, acordándome de lo mucho, bien y « continuamente que servistes á S. M. y á mí, y á vuestros méritos y « calidades, y lo que importa poner cerca del serenissimo príncipe, « mi hijo, persona tal como la vuestra, de quien tengo tanta satisfa- « cion, e determinado elegiros y proveeros del cargo de su cavallerizo « mayor, etc. » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 2.)

([3]) Saint-Sulpice écrivait à sa cour, le 12 juin 1564, que don Carlos commençait à se montrer « assez à rebours au roy et à ce qu'il luy ordon- « noit. »

([4]) L'ambassadeur Saint-Sulpice étant allé féliciter le prince d'Eboli sur sa nouvelle charge, celui-ci lui répondit « que le roy son maistre « luy avoit voulu commettre ceste charge, pour la fiance qu'il avoit en

Quijada ne fût point blessé de cette préférence, il le fit conseiller d'État, et le gratifia, en outre, de la meilleure commanderie, parmi celles qui étaient disponibles [1].

Issu d'une ancienne et illustre famille de Portugal, Ruy Gomez de Silva était venu enfant en Castille avec sa mère, à la suite de la princesse Isabelle, qui épousa Charles-Quint en 1526 [2]. L'empereur l'ayant admis au nombre de ses pages, il fut élevé avec le prince Philippe, et une grande intimité s'établit entre eux. Pour des raisons qu'on ignore, Charles-Quint jugea convenable un jour de l'éloigner de son fils ; le prince

« luy, et pour estre prez de son filz jusques à ce qu'il seroit marýé, car « lors sa femme prendroit le soing de luy. » (Lettre secrète du 7 octobre 1564.)

Lorsque l'entrevue de Bayonne entre la reine Élisabeth et la reine-mère fut convenue, Saint-Sulpice, conformément à ses instructions, sollicita le roi afin que le prince d'Eboli accompagnât la reine. Philippe II lui dit « que, pendant ce voyage de Bayonne, le prince son filz debvoit « aller à Notre-Dame de Guadalupe, *lequel il ne voultroit fyer à homme « du monde que Ruy Gomez*, et estoit dangier, s'il n'estoit tousjours « bien près de luy, qu'on ne le trouvast au retour là où on l'auroit laissé « au partir. » (Lettre secrète du 16 mars 1565.)

[1] « .... Ya Vm. sabrá como Su Mag^d hizo mayordomo mayor de su hijo al señor Ruy Gomez, y á Luis Quijada hizo del consejo, y le dió la mejor encomienda vacante.... » (Lettre de Gonçalo Perez à Juan Vazquez de Molina, du 26 août 1564 : Archives de Simancas, *Estado,* leg. 144.)

[2] « Os Silvas tinham una grandeza que não possuia nenhuma outra familia de Europa.... Ruy Gomes de Silva, d'esta mesma casa, senhor de algumas terras em Portugal, passou a Castella ao serviço de dona Isabel, mulher do emperador Carlos V. » (A. P. Lopes de Mendonça, *Apontamentos para a historia da conquista de Portugal por Filippe II*, dans les Annales des sciences et des lettres de l'Académie royale de Lisbonne, partie des sciences morales et politiques et des belles-lettres, t. I, 1857, p. 268.)

en éprouva une telle affliction qu'il fallut le lui rendre [1]. C'était Ruy Gomez, comme on l'a vu, que Philippe avait chargé d'aller porter à l'empereur, alors en Allemagne, la nouvelle de la naissance de don Carlos; c'était lui encore qu'en 1547 il avait envoyé à Augsbourg, pour féliciter son père des victoires signalées qui venaient de le rendre l'arbitre suprême de la Germanie [2].

Lorsque Philippe fut monté sur le trône, il combla Ruy Gomez de ses faveurs : il le fit son sommelier de corps, membre de son conseil d'État et grand trésorier de Castille; il lui conféra le titre de comte de Melito, et bientôt après l'éleva à la dignité de prince d'Eboli. Telle était l'influence de ce ministre auprès de lui, que communément on ne l'appelait plus Ruy Gomez, mais *roi Gomez* [3]. Aussi, son dévouement à son souverain était-il sans limites, et il offrait le modèle d'un courtisan accompli. Antonio Perez a dit de lui qu'il était le plus grand maître de la science des cours qu'il y eût eu en beaucoup de siècles [4]. Le duc d'Albe, dont il était l'émule, reconnaissait que, s'il n'avait pas été au nombre des plus éminents

[1] Relation de Federico Badoaro, faite au retour de son ambassade auprès de Charles-Quint et de Philippe II, en 1557, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, etc., p. 45.

[2] SANDOVAL, *Historia de Carlos V*, liv. XXIX, § 38.

[3] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, etc., p. 45.

[4] « El príncipe Ruy Gomez, aquel gran privado, aquel maestro de privados y de conoscimiento de reyes.... El mayor maestro desta sciencia que ha havido en muchos siglos.... » (*Obras y relaciones*, pp. 539 et 636.)

ministres, nul n'avait mieux connu que lui l'humeur et le naturel des rois (1).

Don Carlos avait peu regretté don Garcia de Tolède, qu'il n'aimait pas (2); il vit avec un déplaisir marqué la nomination du prince d'Eboli : il comprit parfaitement que c'était un surveillant que son père lui donnait dans Ruy Gomez. Ce favori du roi était toutefois si souple, si insinuant, si adroit, qu'il parvint, pendant quelque temps du moins, à convertir en affection la haine que le prince lui portait (3).

La maison de don Carlos se trouvait, à cette époque, composée de la manière suivante :

(1) « Me dixo un dia el duque d'Alva á mí estas mismas palabras en el retrete del rey : « Señor Antonio, el señor Ruy Gomez, de quien tan « apasionado vivís, no fué de los mayores consejeros que ha habido, pero « del humor y natural de reyes, os le reconozco por tan gran maestro « de lo de aquí dentro, que todos los que aquí andamos, tenemos la « cabeza donde pensamos que traemos los piés.... » (ANTONIO PEREZ, *Obras y relaciones*, etc., p. 539.)

(2) L'évêque de Limoges écrivait à Catherine de Médicis, le 25 mars 1562: « Don Garcia de Tolède, gouverneur du prince d'Espagne, est un petit « homme assez fascheux, et que le père désire oster, pour sçavoir que « son filz ne l'a pas fort à gré.... »

(3) « .... Ama poco li servitori del padre, et odiava don Roi Gomez, sebben li era maggiordomo maggiore; ma è tale la destrezza con la quale procede, mediante la quale astringe hora ad amarlo.... » (Relation d'Antonio Tiepolo, retourné de son ambassade auprès du roi catholique, en 1567, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, etc., p. 153.)

Le fait suivant, que nous fournissent les comptes de la maison de don Carlos, vient à l'appui de ce qui est rapporté ici par l'ambassadeur vénitien. Dans l'été de 1566, don Carlos, étant à Ségovie, envoya à San Lucar de Barrameda, où le duc de Medina-Sidonia résidait, un gentilhomme chargé, en son nom, de recevoir l'acte (*pleito homenage*) par lequel le duc devait promettre d'accomplir ce qu'il avait traité touchant son mariage avec la fille du prince d'Eboli, encore enfant à cette époque. (Archives de Simancas : *Contadurías generales*, 1a época, leg. 1070.)

Grand maître : Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli.

Grand écuyer : Luis Quijada.

Confesseur : fray Diego de Chaves (¹).

Chapelle : Honorato Juan, ancien précepteur du prince, élu évêque d'Osma; Francisco Osorio, aumônier; don Antonio Manrique, chapelain.

Maîtres (majordomes) : don Fadrique Enriquez; don Fernando de Rojas.

Gentilshommes de la chambre : don Diego de Acuña; le marquis de Távara; le comte de Gelves, don Alonso de Cordova.

Premier écuyer : don Pedro de Ulloa.

Écuyers de pied : Francisco de Porres; Juan de Vallejo; Juan de Torres; Pedro de Soto; Diego de Hoyos; Francisco de Carrion; Juan de Fuentes.

Pages : don Antonio Osorio; don Carlos Osorio; Diego Maldonado; don Alejo de Teves.

Aides de chambre : Juan Estebez de Lobon; don Juan de Hondarza; Pedro Laynez; Juan Martinez de la Cuadra; Diego de Neyra; Pero Alvarez de Casasola.

Aide de garde-robe : Garcia Alvarez Osorio.

Maréchal des logis du palais : Juan de Paiva; Juan Suarez, aide.

Fourrier : Francisco de Anaya de Grado; Gonzalo de Castro, aide.

Grand muletier (*acemilero mayor*) : Simon de Silbra.

(¹) Il remplissait cette charge depuis le 28 juillet 1563. (Archives de Simancas : *Contadurias generales*, 1ª época, leg. 1031.)

Nous laissons de côté une foule d'officiers subalternes, tels que panetiers, sommeliers, cuisiniers, pâtissier, saucier, barbiers, tailleur, cordonnier, lavandières, couturière, huissiers, laquais, portier, etc. (1).

Le roi compléta la maison de son fils, en lui donnant pour secrétaire Martin de Gaztelú (2), qui avait rempli cette charge auprès de l'empereur Charles-Quint pendant les deux dernières années de sa vie.

Dans le mois d'août 1564, une nouvelle vint remplir d'émotion et d'inquiétude l'Espagne entière : on apprit que la reine était dangereusement malade. A la suite d'une fausse couche, elle avait eu une fièvre violente accompagnée de divers accidents des plus graves. On l'avait saignée quatre fois, la dernière au haut du front; son état n'avait fait qu'empirer. Élisabeth de Valois comptait à peine dix-neuf ans; par sa douceur, sa grâce, sa bonté envers tous ceux qui l'approchaient, par sa tendresse pour son mari, elle avait conquis l'amour des Espagnols. Aussi, la désolation fut universelle, et se manifesta par des processions, des prières, des jeûnes, des vœux, des disciplines qu'on vit des enfants mêmes prendre sans hésitation. Au milieu de l'affliction générale, don Carlos se montra plus affligé que personne (3) : plusieurs

(1) Cédule de Philippe II donnée à Valladolid, le 14 mai 1564. (Archives de Simancas : *Contadurias generales*, 1ª época, leg 1031.)

(2) Il prêta serment le 29 novembre 1564. (Archives de Simancas : *Contadurias generales*, 1ª época, leg. 1121.)

(3) « Doulant oultre mesure, » dit de lui l'ambassadeur Saint-Sulpice, dans une lettre du 19 août.

jours de suite il alla processionnellement, avec les princes de Bohême, les ambassadeurs et les grands, visiter les églises et les hôpitaux de Madrid. La situation de la reine était désespérée : ses médecins espagnols la regardaient comme perdue ; elle avait fait son testament, et l'on s'apprêtait à lui donner l'extrême-onction. Alors un médecin français de sa suite, le docteur Monguyon, demanda au roi l'autorisation de tenter l'emploi d'un remède dont les effets devaient être décisifs : l'ayant obtenue, il administra à l'auguste malade un purgatif d'agaric qui, en moins de deux heures, produisit des résultats merveilleux. Élisabeth était sauvée. Quelques jours après, elle entra en convalescence ([1]). Notons ici, sans tirer de ce fait aucune induction, que, pendant sa maladie, Philippe II ne voulut pas permettre une seule fois à son fils de la voir, tandis que l'ambassadeur de France put l'approcher aussi souvent qu'il le désira ([2]).

Au mois de septembre, la fièvre reprit à don

([1]) Lettres de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, des 10, 19 et 25 août 1564. — Lettres de Tisnacq à Viglius, des 2 et 24 août. — Lettre de Courtewille à Viglius, du 26 août.

Courtewille s'exprime ainsi : « Par une fiebvre continue, elle (la « reine) a avorty au bout de sept jours, demeurant icelle tousjours, et « s'augmentant de jour à aultre, avecq divers accidens : de sorte que, « au boult du XVIIIe, l'on se trouvoit en désespoir de sa vie, et n'y eust « médecin qui n'y eust perdu le noort, si avant que l'on tenoit l'extrême-« unction preste en court pour la luy donner. Et, comme à une créa-« ture abandonnée, l'on hazarda, par consentement du roy, de luy « donner une purge bien forte en ung breuvaige, qui opéra de sorte « qu'il s'en ensuivit jusques à XXXII ou XXXIII chambres : chose non « espérée, et de laquelle elle s'est trouvée mieulx.... »

([2]) C'est Saint-Sulpice qui l'écrit ainsi dans sa lettre du 19 août.

Carlos, et d'une manière assez sérieuse ; mais elle dura peu (1).

Ce fut vers ce temps (2) que Brantôme passa par Madrid, revenant de Portugal. Il s'y fit présenter à la cour, et le prince d'Espagne ne fut pas le personnage qu'il y observa le moins : « A mon petit jugement, — dit-il — je le jugeois un jour grand, et luy « trouvois une très-bonne façon et bonne grâce, « encores qu'il eust son corps un peu gasté ; mais cela « paroissoit peu. » Son témoignage est moins favorable au caractère et à la conduite de don Carlos : « S'il eust vécu, — c'est ainsi qu'il s'exprime — il « eust fait enrager son père, car il estoit fort bizarre « et tout plein de natretés (3). Il menaçoit, il frappoit, « il injurioit : si bien que don Ruy Gomez, fort favory « du roy d'Espagne, s'il en fut oncques, n'en pouvoit « jouir, et à toute heure il supplioit le roy de lui « oster ceste charge, et de la donner à un autre ; qu'il « en seroit très-aise (4). Mais le roy, se fiant en luy,

(1) Lettres de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 12 et du 27 septembre 1564.

(2) Nous trouvons la date précise dans une dépêche de Saint-Sulpice. Cet ambassadeur écrit, le 9 novembre 1564, à Catherine de Médicis, qu'il profite du passage par Madrid du seigneur de Bourdeille, revenant de Portugal, pour lui annoncer, etc.

(3) *Natretés*, ruses, détours. Dans plusieurs éditions de Brantôme, on lit : *d'opiniâtreté*.

(4) Ceci ne contredit pas absolument ce que nous avons avancé p. 158, car il est certain que, au commencement, don Carlos ne souffrait point Ruy Gomez. Je ferai observer toutefois que, dans la correspondance de Saint-Sulpice, il n'y a pas un mot qui puisse servir d'appui à l'assertion de Brantôme : or, l'ambassadeur de France était au mieux avec Ruy Gomez, dont il parle souvent.

« ne voulut jamais ; et tousjours ce prince menaçoit « son gouverneur qu'un jour, quand il seroit grand, « il s'en repentiroit. Quant à ses autres serviteurs et « officiers, quand ils ne le servoient pas bien à son gré, « il ne faut point demander comment il les estrilloit. » Brantôme ajoute : « Moy estant en Espagne, il me « fut fait un conte de luy, que son cordonnier luy « avoit fait une paire de bottes très-mal faites ; il les « fit mettre en petites pièces et fricasser comme tripes « de bœuf, et les lui fit manger toutes devant lui, en « sa chambre, de ceste façon ([1]). Il aymoit fort à ribler

([1]) Ce que Brantôme donne ici comme un conte qui lui a été fait de don Carlos, Cabrera le rapporte d'une manière positive, comme un des griefs que le roi avait contre son fils : « El rey avia mandado á don « Pedro Manuel que hiziese el menestral las votas para el príncipe « justas como él las traia, porque al contrario las queria don Carlos. Al « calçarlas con dificultad, diziendo que su padre mandó fuesen tan « estrechas (estando en Alcala), dió un bofeton á don Pedro Manuel, « *i guisadas i picadas en menudas piezas hizo comer las votas al « menestral.* » (Liv. VII, chap. XXII, p. 469.) Il semble que, si ce fait révoltant avait été avéré, Brantôme se fût exprimé d'une autre manière. Et puis il est difficile de croire que Philippe II s'occupât de la dimension des bottes de son fils, à un âge surtout où ce dernier croyait pouvoir se permettre de donner des soufflets à un officier de sa cour.

Quoi qu'il en soit, cette anecdote du cordonnier forcé de manger le cuir des bottes faites par lui, passa dans les traditions populaires. On trouve, en un recueil de poésies (*Diversas rimas*) d'Espinel, imprimé à Madrid, en 1591, p. 110, les vers suivants :

Hizo pues bien el otro cocinero
Que convidó á comer (por ser mandado)
Contra su voluntad á un zapatero,
Y para regalar al convidado,
Y mostrar variedad en la comida,
Le hizo de unas botas un guisado,
La mejor cosa que comió en su vida.

(Voy. le *Serapeum*, année 1855, p. 133.)

M. de Castro regarde, comme une calomnie inventée par les conseil-

« le pavé [1] et faire à coups d'espée, fust de jour, « fust de nuit : car il avoit avec luy dix ou douze « enfants d'honneur, des plus grandes maisons d'Es- « pagne, les uns les forçant d'aller avec luy et en faire « de mesmes, d'autres y allant d'eux-mesmes et de « très-bon cœur..... Quand il alloit par les rues « quelque belle dame, et fust-elle des plus grandes du « pays, il la prenoit et la baisoit par force devant tout « le monde, et il l'appeloit p....n, bagasse, chienne, « et force autres injures lui disoit-il. Celles qui le « venoient baiser à l'amiable, quand il leur disoit : « *P....n, baisez-moy,* il les caressoit plus modeste- « ment, en leur disant qu'elles estoient fort gracieuses « p....ns et vesses. Bref, il leur faisoit mille petits « affronts, car il avoit très-meschante opinion de « toutes les femmes, et plus encore des grandes dames « que des autres, les tenant pour très-hypocrites et « traistresses en amour ; qu'en cachette et sous les « rideaux elles estoient plus p....ns que les autres. « Bref, il estoit le fléau de toutes, fors de la royne, « que j'ay veu qu'il honoroit fort et respectoit, « car, estant devant elle, il changeoit du tout d'hu- « meur et de naturel, voire de couleur. Enfin il estoit « un terrible masle..... [2]. »

lers de Philippe II contre don Carlos, l'anecdote du cordonnier forcé de manger le cuir de ses bottes. (*Historia de los protestantes españoles*, p. 340.)

[1] *Ribler le pavé,* « courir la nuit, comme font les filoux, les débau- « chés, les traîneurs d'épée.... » (Dictionnaire de Trévoux.)

[2] Brantôme, *Œuvres complètes*, édit. Buchon, 1838, t. I, pp. 126 et 127.

Pie IV n'en crut pas moins devoir donner au fils du plus puissant et du plus zélé protecteur de l'Église une marque de sa bienveillance spéciale : au mois de février 1565, il envoya à don Carlos, par Wenceslas Rangon, l'un de ses camériers, l'estoc et le chapeau qu'il avait bénits le jour de Noël précédent, selon l'usage des souverains pontifes ([1]).

Le comte d'Egmont, chargé par la duchesse de Parme d'aller représenter au roi la situation déplorable où se trouvaient les Pays-Bas, et de le supplier de s'y rendre, ou de les secourir d'une manière efficace, arriva à Madrid à cette époque. Il y séjourna un mois environ ([2]). Il ne manqua certainement pas de faire sa cour au prince qui était placé sur les plus proches degrés du trône; mais faut-il ajouter foi à ce que Brantôme rapporte : que don Carlos fut engagé par lui à partir pour la Flandre, même sans

([1]) « .... El estoque y pileo consagrado que Su Santidad envió á Su Alteza con Vinceslao Rangon, su camarero, por hebrero del año pasado de 1565.. . » (Archives de Simancas : *Contadurias generales*, 1ª época, leg. 1051.)

Dans une lettre à Charles IX, du 16 mars 1565, Saint-Sulpice annonce l'arrivée du camérier, porteur de l'épée bénite, et ajoute qu'il doit la remettre au prince d'Espagne « ung de ces jours. »

« Acostumbran — dit Sigüenza, *Historia de la órden de San Gerónimo,* part. III, liv. III, pp. 636 et suiv. — los pontífices romanos, en la ilustre fiesta de la Natividad del Señor, dar ó embiar á algun célebre y christianissimo príncipe una espada guarnecida ricamente. »

En 1591, Grégoire XIII envoya l'estoc et le chapeau bénits au prince Philippe, depuis Philippe III. Sigüenza, l. c., donne la description de ces objets, et raconte les cérémonies qui en accompagnèrent la remise.

([2]) *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas,* t. I, pp. 334 et suiv.

le su et le consentement du roi [1]? Nous y sommes d'autant moins disposé que Brantôme parle ici d'après des bruits recueillis longtemps après : il n'était plus en Espagne, quand le comte d'Egmont y arriva.

Depuis plusieurs années, Catherine de Médicis, sous le prétexte de revoir sa fille, sollicitait une entrevue avec Philippe II : c'était une des choses qu'elle désirait le plus ardemment; ses ambassadeurs, l'évêque de Limoges et le Sr de Saint-Sulpice, n'avaient négligé aucune occasion ni aucun moyen de la faire goûter au roi catholique, ainsi qu'aux deux ministres influents, le prince d'Eboli et le duc d'Albe; de son côté, Élisabeth, docile aux avis de sa mère, ne cessait d'agir dans le même but auprès du roi. Philippe II avait bercé pendant quelque temps Catherine de Médicis de l'espoir d'une décision conforme à ses vœux; elle avait pu s'en flatter surtout en 1563, au moment où il partait pour l'Aragon, puisque là il allait être à proximité des frontières de France, et qu'en quittant Madrid, il avait formellement promis à la reine Élisabeth de la faire venir à Monzon. Tout démontre cependant que ce monarque était bien résolu de n'acquiescer pas à la conférence proposée. Au commencement de 1565, le duc d'Albe dit à Saint-Sulpice, par son ordre, qu'il regrettait beaucoup de

[1] « .... Il se faschoit fort de demeurer oysif en Espaigne, et mesmes quand il ouyt parler le comte d'Aiguemont, qui luy proposa force belles choses, dont les mains luy desmangèrent si fort pour mener guerre, qu'on dict qu'il se voulut desrober pour aller en Flandres. » (*Œuvres complètes*, etc., t. I, p. 126.)

ne pouvoir céder à son désir de voir le roi son beau-frère et la reine sa belle-mère, mais que cette entrevue pourrait exciter de la jalousie parmi les princes chrétiens; qu'il n'en serait pas de même d'une entrevue de la reine sa femme avec la reine-mère; qu'il donnait donc volontiers son consentement à celle-ci. Il y eut quelques discussions sur le point de savoir si l'entrevue aurait lieu en Espagne ou en France : les ministres espagnols n'insistèrent pas, et Bayonne fut acceptée par eux (1).

Élisabeth de Valois se mit en route le 9 avril; ce jour-là toute la population de Madrid fut sur pied pour assister au départ de sa souveraine bien-aimée. Don Carlos, les princes de Bohême, don Juan d'Autriche et tous les grands lui firent cortége jusque près du lieu où elle devait s'arrêter la première nuit.

Le roi l'avait précédée de quelques jours; elle le retrouva à Guadarrama. Là ils se séparèrent de nouveau, pour aller faire leurs pâques, la reine au monastère de la Mejorada, le roi au couvent de Guisando. Ils ne se rejoignirent qu'à Valladolid (2).

Durant le trajet de la reine de Madrid à Valladolid, don Carlos l'envoya visiter trois fois, témoignant ainsi l'attachement et le respect qu'il professait pour elle (3).

(1) Mémoire adressé par Saint-Sulpice à sa cour, le 21 janvier 1565.

(2) Lettres de Saint-Sulpice à Charles IX et à Catherine de Médicis, écrites de Medina del Campo, les 12 et 19 avril 1565.

(3) On lit dans un compte de dépenses de Melchor de Herrera : « A don « Juan de Cárdenas 17,418 maravedís que Su Alteza le mandó dar,

Philippe II s'était proposé d'abord d'envoyer le prince, son fils, tandis que la reine et lui seraient absents, en pèlerinage à Notre-Dame de Guadalupe : il changea d'opinion depuis, par des motifs sur lesquels il est à regretter que Saint-Sulpice s'exprime en termes trop énigmatiques ([1]), et fit venir le prince auprès de lui, au monastère de Guisando ([2]).

Le roi et la reine séjournèrent quelque temps à Valladolid, où, en leur honneur, les principaux seigneurs d'Espagne coururent eux-mêmes les taureaux, et se livrèrent aux exercices du jeu des cannes. La reine profita de ce séjour, pour aller visiter les monastères, les jardins et les lieux de plaisance des environs; chaque après-midi était consacrée à ces excursions, dans lesquelles elle était toujours accompagnée de don Carlos et de don Juan d'Autriche ([3]).

Philippe II prit congé de sa femme, le 15 mai, à Cigalès, à deux lieues de Valladolid. Il avait eu l'intention d'aller avec elle jusqu'à Burgos, et les habitants de cette ville avaient fait de grands préparatifs pour la

« por otros tantos que de su propio dinero gastó en haber ido y vuelto « tres veces á visitar, por mandado de Su Alteza, á la reyna nuestra « señora, al camino yendo desta villa de Madrid á Valladolid para Bayona, « por el mes de abril de 1565. » (Archives de Simancas : *Contadurías generales*, 1a época, leg. 1070, pliego 6o.)

([1]) Lettre secrète du 16 mars 1565. Saint-Sulpice, après y avoir dit que le roi a changé d'opinion, ajoute : « ce qui n'est encores guières divul- « gué, et n'est besoing qu'on en parle, car l'occasion de ce ne s'en peult « aussi encores escripre. »

([2]) Lettre de Tisnacq à Viglius, du 16 avril 1565. — Lettre de Saint-Sulpice, du 19 avril.

([3]) Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, écrite de Villanueva, le 16 mai 1565.

réception de leurs souverains : mais, la peste y ayant éclaté, il lui fallut renoncer à son projet, et il fit prendre à la reine le chemin de Soria. On remarqua qu'Élisabeth versait des larmes en recevant les adieux du roi ([1]).

Apres avoir passé une quinzaine de jours à Bayonne, avec la reine sa mère et le roi son frère, Élisabeth reprit le chemin de l'Espagne. Philippe II l'attendait à Ségovie : il alla au-devant d'elle jusqu'à Sepulveda, à dix grandes lieues de là. Don Carlos vint lui-même à leur rencontre, à une distance de trois lieues : d'aussi loin qu'il aperçut la reine, il mit pied à terre pour la saluer, montrant un grand empressement à lui baiser la main ([2]). C'était le 30 juillet. Cette entrevue fut marquée par un incident digne d'être rapporté. Don Juan d'Autriche avait quitté la cour à l'insu du roi, pour aller assister en volontaire à la défense de Malte, assiégée par les Ottomans. Le roi, dès qu'il en avait été informé, avait expédié des courriers dans toutes les directions, afin qu'on ne laissât pas don Juan exécuter son projet ; il avait fait partir plusieurs officiers attachés à sa maison, avec l'ordre de le ramener ; il lui avait écrit à lui-même, le menaçant de sa disgrâce, s'il ne revenait au plus tôt. Don Juan avait obéi, mais non sans résistance : il était déjà en

([1]) Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, écrite du monastère de Rodillas, le 23 mai 1565.

([2]) « .... Et travailla assez de luy prendre la main pour la luy baiser, et elle n'oblya de lui rendre bien son salut.... » (Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, écrite de Ségovie, le 11 août 1565.)

Catalogne, et une foule de gentilshommes, animés par son exemple, accouraient, de divers points de la Péninsule, pour se ranger sous sa bannière [1]. Don Juan, qui accompagnait le prince d'Espagne, n'avait pas encore vu le roi depuis son équipée. Il courut à lui, et lui demanda pardon. Le roi le reçut affectueusement, l'embrassa, puis il lui dit d'aller baiser la main de la reine. Élisabeth lui ayant demandé, en riant, si les Turcs et les Mores étaient des hommes de guerre, il répondit, avec un accent de tristesse, qu'il n'avait pas été assez heureux pour qu'on lui permît de s'en assurer [2].

Don Carlos, malgré tous les avertissements, continuait de se livrer à ses excès de bouche habituels; ils lui occasionnèrent une nouvelle indisposition, qui toutefois fut de peu de durée [3]. Le roi et la reine s'étaient établis à la maison du Bois, avec la princesse doña Juana, les princes de Bohême et une partie de la cour; il alla les y retrouver [4]. Il revint, ainsi qu'eux,

[1] Cabrera, lib. V, cap. XXIV, pp. 360 et 361.

[2] Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, du 11 août 1565.

[3] Le prince d'Orange écrivait au comte Louis, son frère, le 2 novembre 1565, que le prince d'Espagne, après avoir mangé seize livres de fruit, et quatre livres de raisin, avait bu là-dessus de l'eau par deux fois : ce qui lui avait occasionné une syncope, et déterminé sa maladie : « Es soll auch der printz von Hispanien, gleichwie vorhin « 16 pfund obs, also itzunder 4 pfund trauben geszen, und darauff zwen « wasser-trunck gethan haben, darauss er zu schwachheit gefallen und « kranck worden seye. » (*Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, publiées par M. Groen Van Prinsterer, t. I, p. 434.)

[4] Lettre de Saint-Sulpice à Catherine de Médicis, écrite de Ségovie, le 9 septembre 1565.

à Madrid, à la fin d'octobre (1). Le 13 novembre, il se porta avec le roi au devant du cardinal Ugo Buoncompagni, légat de Pie IV, qui faisait son entrée dans cette capitale (2). Il accompagna son père à Tolède, lorsque, deux jours après, Philippe s'y rendit pour recevoir le corps de saint Eugène (3) : Charles IX, sur les instances du roi son beau-frère, venait de gratifier de cette précieuse relique l'église métropolitaine de la cité impériale, malgré les représentations du chapitre de l'abbaye de Saint-Denis, où elle était conservée depuis plusieurs siècles (4).

(1) Lettres du Sr de Fourquevaulx à Charles IX, des 23 octobre et 5 novembre 1565.

(2) Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 24 novembre 1565. — Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 5 décembre 1565.

(3) Lettre de l'archevêque de Rossano, du 5 décembre 1565. — Lettre de Tisnacq à Viglius, du 16 décembre.

(4) Cabrera, *Felipe II*, liv. VI, chap. XXII et XXIII, pp. 351 et 356.

CHAPITRE VIII.

Ouvertures faites à Philippe II en vue du mariage de don Carlos. — Catherine de Médicis propose pour lui Marguerite de Valois sa fille. — Les princes de Lorraine mettent en avant Marie Stuart. — L'empereur Ferdinand tâche de faire préférer l'archiduchesse Anne, sa petite-fille. — La princesse doña Juana prétend la préférence pour elle-même. — Observation sur la reine Élisabeth d'Angleterre. — Don Carlos se montre réservé à l'égard de Marguerite de Valois. — Il ne peut souffrir doña Juana. — Il trouve mieux à son gré Marie Stuart. — Mais l'archiduchesse Anne lui plaît davantage, et il annonce l'intention de n'en épouser pas d'autre. — Politique de Philippe II relativement au mariage de son fils. — Il incline pour une alliance avec la branche allemande de sa maison. — L'empereur veut avoir une réponse catégorique. — Explications qu'il a avec le comte de Luna, ambassadeur d'Espagne à Vienne. — Démarches qu'il fait faire par son ambassadeur à Madrid. — Réponse dilatoire de Philippe II. — L'empereur n'insiste pas. — Négociation du cardinal de Lorraine à Inspruck, pour le mariage de Marie Stuart avec l'archiduc Charles. — Fâcheuse impression qu'elle produit en Écosse et en Angleterre. — Lethington, secrétaire d'État d'Écosse, propose formellement à l'évêque d'Aquila, ambassadeur de Philippe II à Londres, le mariage de Marie Stuart avec don Carlos. — L'évêque rend compte de cette proposition au roi. — Perplexité de Philippe. — Il fait à son ambassadeur une réponse ambiguë. — L'évêque insiste pour avoir des instructions plus positives, et envoie, en attendant, une personne de confiance à Marie Stuart. — Philippe lui mande de donner suite aux ouvertures de Lethington. — Catherine de Médicis a vent de ce qui se passe; elle tâche de s'en éclaircir; réponse de Ruy Gomez à l'ambassadeur de France à Madrid. — Embarras de Philippe II, qui s'aug-

mente par les instances que lui fait faire l'empereur, pour qu'il se décide d'une manière ou de l'autre. — Préoccupation que lui donne le caractère de son fils. — Il cherche à gagner du temps. — Il est disposé à préférer doña Juana; mais il trouve dans don Carlos une répugnance invincible pour une union avec sa tante. — Il rompt la négociation d'Écosse. — Il donne des espérances à l'empereur Maximilien. — Don Carlos se prononce résolûment pour l'archiduchesse. — Catherine de Médicis revient, à Bayonne, sur le mariage de Marguerite de Valois avec le prince d'Espagne. — Philippe lui déclare catégoriquement qu'il est engagé envers l'empereur.

Quelles que fussent les imperfections physiques et morales de don Carlos, et quoique, depuis l'âge de quatorze ans, sa santé languissante fît naître des appréhensions continuelles pour sa vie, il n'y avait pas de princesse, en Europe, qui n'eût été fière de donner sa main à l'héritier présomptif du plus puissant empire de la chrétienté. Aussi. bien avant que le roi son père songeât à le marier, des ouvertures lui avaient été faites, de plus d'un côté, en vue de ce mariage.

Les premières vinrent de Catherine de Médicis. Non contente d'avoir pour gendre le souverain actuel des Espagnes, la veuve d'Henri II aurait voulu qu'une autre de ses filles s'assît à son tour sur le trône de Ferdinand et d'Isabelle : elle proposait pour don Carlos madame Marguerite, née le 14 mai 1553, plus jeune ainsi de huit ans que le prince des Asturies. Le 28 juillet 1560, le cardinal de Lorraine, écrivant, par son ordre, à l'ambassadeur de

France à Madrid [1], le chargea de pressentir adroitement le roi catholique sur ses intentions relativement à son fils : la cour de Lisbonne faisait en ce temps-là solliciter la main de la princesse Marguerite pour le roi don Sébastien ; « mais — disait le cardinal à « l'ambassadeur — s'il y avait espérance du prince « d'Espaigne, nous l'aymerions beaucoup myeulx « qu'aultre party qui se pust présenter [2]. » Catherine ajoutait, de sa main : « Set heune dè chause de « set monde que je désirerès le plus, que de la voyr « auprès de sa seur..... [3]. » On pense bien que, dans sa correspondance avec la reine Élisabeth, elle ne négligeait pas de lui recommander les intérêts de la jeune Marguerite ; voici, entre autres, les termes dans lesquels elle le faisait : « L'évesque de Limoge m'a « mandé que le prince n'a plus la fièvre. Si cela « continue d'estre guéri, ne perdez pas l'aucasion de « garder qui ne soit marié hà aultre femme que à « vostre seur....., et me sanble que y devez mestre « tous vos sin san..... : car aultrement vous seriez « en danger d'estre la plus malheureuse du monde, « si vostre mary venoit à mourir, luy estant roy, « coment il seroit, si n'avest aypousé quelque femme « qui feût heun vous-même, come seret vostre « seur..... Cela, ma fille, fet que me semble que « devés commenser de louin à bâtir.....; et en set

[1] Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges.

[2] *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, etc. ; publiées par M. Louis Paris ; Paris, 1841, in-4°, p. 436.

[3] *Ibid.*, p. 440.

« faysant, vous fairés ynfiniment pour vous et pour « tous nous aultres issy [1]. »

Peu de temps après ces tentatives de la reine-mère à Madrid, François II mourut [2]. Marie Stuart restait veuve à l'âge de dix-huit ans. C'était un immense malheur pour elle que la perte de son mari : les princes de Lorraine, ses oncles, jugèrent qu'il serait réparé, s'ils parvenaient à lui faire épouser le fils du roi d'Espagne; le cardinal s'en ouvrit à Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, ambassadeur de Philippe II à Paris [3]. A la vérité, elle était plus âgée de deux ans et demi que don Carlos; mais les rares agréments réunis en sa personne rachetaient bien, et au delà, cette légère différence d'âge. « Elle était grande et « belle. Ses yeux respiraient l'esprit et resplendis- « saient d'éclat. Elle avait les mains les mieux tour- « nées du monde. Sa voix était douce, son aspect « noble et gracieux, son langage animé, et son attrait « irrésistible..... Son éducation extrêmement soignée « avait ajouté des talents variés à ses grâces natu- « relles. Outre le latin, qu'elle savait et parlait bien, « elle était instruite dans l'histoire, connaissait les « langues vivantes, excellait dans la musique, chan- « tait fort agréablement en s'accompagnant du luth, « et composait des vers que louaient Ronsard et du « Bellay. D'un esprit vif et ouvert, d'un caractère

(1) Lettre sans date, dans les *Négociations, lettres*, etc., p. 814.

(2) Le 5 décembre 1560.

(3) Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 décembre 1560, citée par M. Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, t. I, p. 102.

« insinuant et aimable, elle était l'ornement de la « cour dont elle faisait les délices ([1]). » A ce portrait de Marie Stuart, tracé par un éminent historien, nous ajouterons qu'elle pouvait être regardée comme un des plus brillants partis de l'Europe, car elle apportait en dot à son mari un royaume et des droits éventuels à la succession de la couronne d'Angleterre.

Catherine de Médicis fut informée des communications faites à l'ambassadeur d'Espagne au nom des princes lorrains ; elle écrivit aussitôt à l'évêque de Limoges, afin qu'il se mît en peine de savoir l'accueil qu'elles recevraient de la cour de Madrid ([2]) ; elle eut soin aussi, comme c'était sa coutume, de réclamer l'intervention de la reine, sa fille. Elle l'exhorta à agir de concert avec l'évêque ; elle désirait que l'un et l'autre usassent de tous les moyens qui étaient en leur pouvoir pour faire écarter les propositions de la maison de Guise. Cette affaire lui tenait extrêmement au cœur : « Il n'y a rien — mandait-elle à l'évêque — « que je ne veuille plutôt tanter et hazarder que de « veoir ce qui me desplairoit tant, et qui nous seroit « à elle (Élisabeth) et à moy si dommageable, et à ce « royaulme aussi..... ([3]) » Elle se plaignit au car-

([1]) *Histoire de Marie Stuart*, t. I, pp. 39, 40, 47.

([2]) Lettre du 19 décembre 1560, dans les *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, etc., p. 787.

([3]) Lettre du 1er avril 1560 (1561, n. st.), dans les *Négociations, lettres*, etc., p. 844.

Le 12 janvier précédent, Chantonay écrivait à Philippe II : « La « reyna tiene grandes celos del casamiento del principe d'España con « la reyna Maria. » (Archives de l'Empire, à Paris, collection de Simancas, B 12, n° 64.)

dinal de Lorraine lui-même qu'on parlât d'un nouveau mariage pour la reine d'Écosse, lorsque la cendre du roi son époux était à peine refroidie : le cardinal lui répondit qu'il n'en savait absolument rien, mais qu'il n'était pas étonnant que le mariage d'une reine fût le sujet des conversations, car on s'occupait de celui de la moindre dame de la cour ([1]). Alors, ainsi qu'une de ses lettres nous l'apprend, elle mit en œuvre des moyens détournés pour faire renoncer les princes de Lorraine à leur dessein; elle ne nous dit pas quels étaient ces moyens, mais ils durent être habilement choisis, puisqu'elle parvint à son but ([2]). Au moment

([1]) « He sabido que han pasado algunas palabras, sobre el casamiento del príncipe d'España con la reyna María, entre la reyna y el cardenal, quexándose la reyna de que todo el mundo hablava en este casamiento, y diziendo que le parecia que salian muy temprano estas vozes. El cardenal respondió que no sabia cosa ninguna dello, pero que no era maravilla que se echasse juizio sobre el casamiento de una reyna, pues se echava sobre el de la menor dama de la corte.... » (Lettre de Chantonay à Philippe II, du 12 janvier 1561 : Archives de l'Empire, à Paris, collection de Simancas, B 12, nº 64.)

([2]) Elle s'exprimait ainsi dans une lettre du 3 mars 1560 (1561, n. st.) à l'évêque de Limoges, après avoir dit qu'elle voulait qu'on sût à Madrid combien elle avait à cœur le mariage de sa fille Marguerite avec le prince d'Espagne : « Au moins, cela servira pour rompre l'autre coup (le « mariage de Marie Stuart), auquel je donneray de deçà *sourdement* tout « l'ordre que je pourray ; et jà y a si bon commencement, que ceulx « qui ont mis en avant ceste menée, et celuy mesme à qui elle touche, « sont bien empeschez à couvrir ce qui y est, et s'i monstrent si refroi- « diz qu'ils veuillent faire croire qu'il n'en est rien, ou endormir la « chose, jusques à ce qu'ils y croient plus d'asseurance. » (*Négociations, lettres*, etc., p. 818.)

Quatre années après, lord Lethington, premier ministre d'Écosse, causant avec l'ambassadeur de Philippe II à Londres, don Diego Guzman de Silva, lui dit que la reine-mère avait fait appel aux sentiments patriotiques du cardinal de Lorraine et du duc de Guise ; qu'après leur

où Marie Stuart quittait la France, elle consulta le duc de Guise sur son mariage. Le duc s'excusa de lui donner conseil, ne pouvant, lui dit-il, lui conseiller ce qui lui convenait le mieux ([1]).

L'empereur Ferdinand aussi avait pensé au prince d'Espagne pour l'aînée de ses petites-filles, l'archiduchesse Anne. Il n'adressa pourtant point, d'abord, au roi son neveu de proposition formelle à cet égard; il se contenta de lui faire insinuer que la princesse serait probablement demandée par le roi de France, et il le pria de lui dicter la réponse qu'il aurait à donner à ce monarque ([2]) : mais son but était trop

avoir représenté que, si leur nièce épousait le prince d'Espagne, il pourrait arriver que les États du roi catholique s'augmentassent de l'Écosse et de l'Angleterre, elle les avait conjurés, avec les plus vives instances, de ne concourir en aucune manière à un mariage qui pouvait avoir pour la France des conséquences aussi préjudiciables, et que le duc et le cardinal lui avaient donné leur parole qu'ils agiraient conformément à ce qu'elle souhaitait d'eux, parce qu'ils préféraient le bien de la France à l'avantage de leur nièce. (Voy. *Histoire de Marie Stuart,* par M. Mignet, t. I, p. 148.)

Cette histoire, toute à l'honneur des princes lorrains, ne semble guère d'accord avec le langage tenu par Catherine de Médicis, dans sa lettre du 3 mars 1561. En admettant qu'elle soit vraie, le cardinal de Lorraine n'aurait-il pas eu d'autre motif de céder aux désirs de la reine-mère? n'aurait-il pas craint, par exemple, en les contrariant, de se voir privé des riches bénéfices qu'il possédait en France? L'évêque d'Aquila écrivait de Londres, le 17 juillet 1563, au comte de Luna, ambassadeur d'Espagne à Vienne : « Como el cardenal tiene temor de perder los bene- « ficios que tiene en Francia, en ninguna manera osará dar su voto para « cosa que no contente á Franceses, aunque en secreto lo desee cuanto « es razon.... » (Archives de Simancas, *Estado,* leg. 816.)

([1]) *Histoire de Marie Stuart,* par M. Mignet, t. I, p. 148.

([2]) « S. C. R. M^d^,.... me ha dicho Su M^d^ que, no teniendo V. M^d^ hija con que el rey de Francia pueda casar, le paresce que seria á propósito una de sus nietas ó hijas, de lo cual sin parescer y voluntad de V. M^d^

facile à pénétrer pour qu'il échappât à la sagacité de Philippe II. D'ailleurs, il ne tarda pas à abandonner ce langage qui servait à déguiser sa pensée, pour manifester ouvertement ses intentions. Sous bien des rapports, la jeune archiduchesse convenait à don Carlos. Elle était âgée de quatre ans moins que lui ([1]); elle était jolie. Le comte de Luna la peignait en ces termes, lorsqu'elle venait à peine d'accomplir sa douzième année : « Ce que je puis dire « de la princesse Anne est tout à son avantage, parce « que, à ce qu'il me paraît, on ne saurait demander « mieux. Pour son âge, elle montre beaucoup d'in- « telligence et une remarquable tranquillité. Elle est « très-dévote ; elle a le meilleur caractère qu'on « puisse avoir. Elle est bien faite. Elle sera grande, « car elle l'est déjà, et elle croît à vue d'œil, telle- « ment qu'on lui donnerait quinze à seize ans ; sa « figure est charmante. Sa mère l'élève avec un soin « extrême ; elle ne la quitte pas : elle et le roi l'ado- « rent et l'aiment plus que tous leurs autres enfants. « En résumé, il est certain, selon moi, qu'on ne sau- « rait désirer plus de qualités qu'elle n'en a, dans une « femme qui serait destinée à devenir la compagne « du prince ([2]). »

él no tratará ; que pide y ruega mucho á V. Md le haga saber lo que en esto le parece y quiere que se haga.... » (Dépêche du comte de Luna à Philippe II, écrite de Vienne, le 28 décembre 1560 : Archives de Simancas, *Estado*, leg. 650.)

([1]) Elle était née à Valladolid, le 1er novembre 1549.

([2]) « .... La relacion que de la ynfante Ana puedo hacer es muy buena, porque, á lo que á mí me parece, no hay mas que pedir, porque

Mais il y avait, à la cour et dans la famille même de Philippe II, une princesse qui se croyait appelée, plus que toute autre, à devenir la femme de don Carlos : c'était la propre sœur du roi, doña Juana.

Restée veuve, à l'âge de dix-huit ans et demi, de l'infant don Juan, héritier de la couronne de Portugal, doña Juana était réputée l'une des plus belles, des plus gracieuses femmes de Castille, et d'éminentes vertus rehaussaient encore sa grâce et sa beauté [1]. Depuis son veuvage, les prétendants ne lui avaient pas manqué : elle s'était vue recherchée, presque en même temps, par le duc de Ferrare, de la maison d'Este, et par le prince de Florence, François de Médicis, fils de Cosme. Elle avait rejeté bien loin la recherche du premier, qu'elle regardait comme « trop

de su edad tiene muy buen entendimiento y gran reposo ; es muy devota, y tiene la mejor condicion que se puede pedir ; tiene linda disposicion, y será grande, porque agora lo está, y crece mucho, que parece de quince ó deciseis años ; tiene arto buen gesto : tiénela su madre muy bien criada ; no se aparta della, y ansí ella y el rey la adoran y quieren mas que á todos los otros ; y es cierto que, á mi parecer, no se pueden desear mejores prendas en una persona, para compañía del príncipe, que ella tiene.... » (Dépêche écrite de Prague, le 19 janvier 1562, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 425.)

(1) « La principessa..... stimata la più bella di quella provincia,.... » dit l'ambassadeur vénitien Badoaro, dans sa relation au sénat, faite en 1557. (Voy. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 62.)

Un autre Vénitien disait d'elle, en 1572 : « È questa principessa di « bellissime maniere, di faccia delicata, di pelo bruno e di carnagione « bianchissima, di vita esemplare e di statura grande. È proportionnata « molto, et in ogni sua azzione grandissima d'ingegno e di prudenza. » (*Ibid.*, p. 174.)

« basse et petite pour sa qualité (1) ; » le second n'avait pas mieux réussi auprès d'elle. François de Médicis vint en personne à la cour d'Espagne (2). Le duc Cosme entretenait d'étroites relations avec Philippe II, dont la bienveillance lui avait valu l'acquisition de Sienne, et était le fondement de son influence en Italie. Il ne croyait pas trop présumer de sa fortune, en se flattant que son fils serait agréé de la princesse : il eût été disposé, en ce cas, à abdiquer en sa faveur (3). Philippe II fit au prince de Florence un accueil affectueux; mais, dans sa cour, il n'en fut pas de même : la prétention de François de Médicis parut indiscrète et choqua tout le monde; don Carlos, en particulier, s'en montra blessé à un tel point qu'il pouvait à peine le voir. Quant à doña Juana, elle déclara, de la manière la plus explicite, qu'elle ne prendrait jamais pour mari le fils d'un marchand (4).

(1) Expressions de l'évêque de Limoges, dans une dépêche à Catherine de Médicis, du 9 mars 1562.

(2) Au mois d'août 1562.

(3) « .... Vedendosi d'avere da sè solo acquistato uno Stato di Siena, che pareva avere dell' impossibile,....: gli pare molto più facile di conseguire una donna, quand'anche dovesse rinunziare del tutto lo Stato al figliuolo per incoronarlo, ad imitazione di Carlo V, perchè questa regina se ne venisse assolutamente regina di Toscana. » (Relazione di Firenze, di messer Vincenzo Fideli, tornato da quella corte, l'anno 1561, dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*, série II, t. I, p. 360.)

(4) « .... Questa andata del principe partorì diversissimi effetti, perchè fu tenuta in Ispagna leggerezza del principe l'aspirare al matrimonio di una tanta principessa, la quale ebbe a dire più volte che non piglierebbe per marito mai il figliolo di un mercante ; ed il principe per il suo procedere si acquistò l'odio di tutta la corte, e massime del principe di

C'était sur don Carlos que doña Juana avait arrêté ses vues. La Providence n'avait pas permis qu'elle s'assît sur le trône de Portugal, qui lui était destiné : le trône de Castille pouvait seul, dans sa pensée, la dédommager de ce qu'elle avait perdu. Et sa manière de sentir à cet égard n'était pas nouvelle : dès 1556, deux ans après la mort de son époux, Jean III, roi de Portugal, à son instigation certainement, avait représenté à Philippe II, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne à Lisbonne, les avantages qui résulteraient d'une union entre elle et le prince des Asturies (1). Une objection grave pouvait cependant y être faite : doña Juana comptait dix ans de plus que son neveu (2). Malgré cela, les Espagnols, se ressouvenant de la prudence, de la sagesse, de la justice qu'elle avait déployées dans le gouvernement de la monarchie à une

Spagna, il quale appena pativa di vederlo.... » (Relazione di Firenze, del clarissimo M. Lorenzo Priuli, ritornato ambasciator l'anno 1566, dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*, série II, t. II, p. 82.)

(1) « Los dias pasados, se me olvidó de escribir á V. M. cierta plática que el serenissimo rey pasó conmigo en presencia de la serenissima reyna. diciendo que él queria tanto á la princesa mi señora como quiso á su hijo, y que, pues Nuestro Señor le habia llevado á su marido, que no deseaba cosa mas que vella casada con su nieto, y que era cosa que á Vuestras Magestades estaba muy bien, vella remediada y casada tan bien; que no habia ningun principe en el mundo con quien ella estubiese tan bien casada, ni el príncipe mi señor con ninguna muger mejor, para bien de los reynos de V. M. y de todos; que no eran tan diferentes las edades que no estubiese bien, y que de la princesa ya se tenia esperiencia que tendria hijos, y que él estaba determinado de lo enviar á decir á S. M. y á V. M..... » (Dépêche de don Luis Sarmiento de Mendoza écrite au roi, de Lisbonne, le 10 juin 1556 : Archives de Simancas, *Estado*, leg. 378.)

(2) Elle était née à Madrid le 23 juin 1535.

époque difficile, lui étaient généralement favorables ([1]).

Nous ne comptons pas, parmi les princesses qui aspiraient à la main de don Carlos, Élisabeth d'Angleterre : car nous ne saurions, en vérité, prendre au sérieux le reproche que cette reine faisait à don Diego Guzman de Silva, ambassadeur de Philippe II à sa cour, qu'on ne l'eût pas proposée au prince d'Espagne ([2]). Jamais Élisabeth ne voulut réellement s'assujétir aux liens du mariage, et don Carlos aurait été le dernier qu'elle eût accepté pour époux.

Le fils de Philippe II n'était pas d'humeur à se laisser marier contre son gré. On le savait : aussi Élisabeth de Valois et les dames françaises de sa cour ne laissaient-elles échapper aucune occasion de faire valoir en sa présence les avantages de madame Mar-

([1]) Les ambassadeurs vénitiens Andrea Badoaro et Augostino Barbarigo disaient d'elle, dans leur relation de 1561, que nous avons plusieurs fois citée : « È stimata da S. M. C., così da tutta la Spagna, per il prudente « governo ch' ella ha fatto di quel regno, nell' assentia del re.... »

([2]) « Con ocasion de las vistas concertadas de la reina de España con su madre la reina de Francia en Fuenterrabía, movió Isabel nuevamente la platica de casamiento, en la cual dijo á Guzman de Silva.... que estaba quejosa de que no se la hubiese propuesto al príncipe don Carlos. » (*Apuntamientos para la historia del rey don Felipe II, por lo tocante á sus relaciones con la reina Isabel de Inglaterra*, par don Tomas Gonzalez, dans le tome VII des *Memorias de la real Academia de la historia de Madrid*, p. 307.)

Dans une lettre de Guzman de Silva au roi, du 10 juillet 1564 (*Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 509), nous trouvons le passage suivant, qui confirme le fait rapporté par le chanoine Gonzalez : « La reina tornóme á preguntar en lo pasado « de V. M. y si el príncipe habia crescido. Yo le dije que sí; y estuvo « pensando un poco, y dijo : *En fin todos me desdeñan : entiendo que* « *se ha tratado de casarle con la de Escocia.* »

guerite. Au mois de février 1561, Élisabeth étant à Tolède, sa mère lui envoya son portrait, avec ceux de ses fils et de ses deux autres filles. Don Carlos les vit, et dit plusieurs fois en riant : *Mas hermosa es la pequeña*, « la petite est la plus jolie. » Élisabeth l'assura que sa sœur était bien faite ; madame de Clermont ajouta que c'était une belle femme pour lui : il rit de nouveau et ne répondit rien (1). A son retour de Bayonne, Élisabeth rapporta un portrait de sa sœur, alors âgée de douze ans ; elle le montra au prince. Don Carlos, l'ayant contemplé longtemps, dit qu'elle avait les yeux beaux, la bouche belle, qu'elle était toute belle. Mais on ne put tirer autre chose de lui (2).

Soit qu'il la trouvât trop âgée, soit parce qu'elle lui avait en quelque sorte servi de mère, ou par d'autres motifs, don Carlos ne voulait pas entendre parler, pour sa femme, de doña Juana. Un jour qu'il causait familièrement à Alcala (c'était quelque temps avant sa chute) avec le fils de don Garcia de Tolède, son gouverneur, celui-ci, à propos des bruits qui couraient d'un prochain mariage entre lui et sa tante, lui demanda quels étaient ses sentiments pour la princesse. Il répondit avec vivacité « que plutôt se laisseroit-il « mourir, si son père vouloit le forcer de l'épouser, « pour ne l'aimer en façon que ce fût (3). » Doña

(1) Lettre d'Élisabeth de Valois à Catherine de Médicis, dans les *Négociations, lettres et pièces*, etc., p. 805.

(2) Mémoire de Saint-Sulpice, du 11 août 1565.

(3) Lettre de l'évêque de Limoges à Catherine de Médicis, du 3 janvier 1562.

Juana se flatta pendant quelque temps de vaincre l'indifférence de son neveu (1); elle fut très-affectée du dédain dont elle était l'objet de sa part : « la pauvre « dame en maigrit à vue d'œil, » écrivait l'évêque de Limoges à sa cour (2).

Marie Stuart aurait plu davantage à don Carlos ; cette alliance répondait mieux à ses aspirations ambitieuses. Il disait à ce même fils de son gouverneur dont nous venons de faire mention (il comptait alors seize ans et demi à peine) « que, pour sa grandeur, « et avoir tiltre et moien d'estre ès Païs-Bas quelque « chose plus que lieutenant de son père, qui estoit « jeune, et duquel il ne pouvoit de longtemps attendre « grands estatz, il avoit l'œil sur la royne d'Escosse, « pour la cognoistre belle, saige et bonne catholique, « et maistresse de ses droictz, alléguant ce que luy « en avoient rapporté les seigneurs qui l'avoient vue

(1) « La princesse fait estat de son neveu, et ne se peult dire qu'il en faille ne penser ne croire aultre particularité : car ce roy est du tout gaigné, et d'autant plus que, le duc d'Albe et prince d'Evoly estans, avec infiniz adhérens, ennemys à mort, et maintenant balançant leur faveur, ladicte dame princesse, qui est fine et assez bien garnye d'amys, a réduict son frère là.... » (Lettre de l'évêque de Limoges à Catherine de Médicis, du 3 juillet 1561.)

« .... Jamais ne divisa-l'on plus asseurément du mariage du prince d'Hespaigne et de sa tante, qui, sans faire semblant d'y penser, en faict bien la belle et gaillarde.... » (*Id.*, du 21 juillet 1561.)

« .... Madame, il semble que vous n'estes pas assez satisfaicte de moy en ce qui concerne le mariage du prince, vous ayant mandé résolûment ce que j'en sçavois. Pour cela, madame, je ne lairray tousjours à vous dire la vérité, non pas que je vous en veuille désespérer, mais vous représenter à l'œil l'asseurance que la princesse y a, et tous les siens.... » (*Id.*, du 1er octobre 1561.)

(2) Lettre à Catherine de Médicis, du 15 avril 1562.

« en France ([1]). » Il s'en était expliqué aussi avec la reine Élisabeth, de manière à lui faire comprendre qu'il appréciait les avantages que Marie Stuart apporterait en dot à son mari, et particulièrement ses prétentions sur le royaume d'Angleterre ([2]).

Plus tard, lorsqu'il eut vu un portrait de sa cousine Anne d'Autriche, il la trouva si à son gré qu'il exprima résolùment l'intention de l'épouser et de n'en épouser pas d'autre ; on l'entendit déclarer, à cette occasion, qu'en toutes choses il obéissait au roi son père, mais qu'en ce qui concernait son mariage et le choix de celle avec laquelle il devait passer sa vie, cela le regardait ; il dit encore qu'il ne croyait point que le roi voulût mettre obstacle à son bonheur, ni le contraindre à se marier avec une femme qu'il n'aime-

([1]) Lettre de l'évêque de Limoges, du 3 janvier 1562.

([2]) « La royne catholicque et moy avions mis peyne de pénétrer, par tous les moyens que nous avons peu, au secret de ce mariage de la royne d'Escosse avec le prince d'Hespaigne.... Et reméмoroys là-dessus plusieurs choses : premièrement, ce que, à ce propoz, le susdict prince avoit dict à la royne catholicque, qu'on luy avoit parlé de troys partys ; l'ung de madame, l'aultre de la fille aisnée du roy des Romains, et le tiers de la royne d'Escosse. Et discourant les occasions qui le convieroient d'entendre à l'ung ou l'aultre des troys, avoit dict de ce dernier qu'on l'avoit asseuré qu'elle estoit fort belle : joinct que, ayant d'assez longtemps faict sonder de ce propoz le confesseur, il avoit respondu n'y avoir pour encores rien en termes ; toutesfois, que la consommation n'en seroit que proffitable au bien de la chrestienté, pour tenir en bride la royne d'Angleterre et ses subgectz, et avoir par ce moyen ung bon pied dedans ceste isle, pour la réduire ung matin, ou de gré ou de force, à l'obéissance de l'Église, et que ladicte royne d'Escosse avoit de si bonnes prétentions en Angleterre, que le party en pourroit estre à l'advenir bien fort grand. » (Lettre secrète de Saint-Sulpice, du 11 octobre 1563.)

rait pas [1]. D'autres faits semblent prouver qu'il avait vraiment conçu un attachement sérieux pour l'archiduchesse, sans la connaître. Nous citerons le suivant. Il se trouvait au bois de Ségovie, avec le roi et la reine, au mois d'août 1565. Une après-dînée, la reine le fit monter avec elle et plusieurs dames de sa cour dans une charrette à bœufs, pour aller visiter le parc. Comme il fut quelque temps sans parler, elle lui demanda où étaient ses pensées; il répondit qu'elles étaient à plus de deux cents lieues de là. « Et où est « cela si loin? » dit la reine. — « A ma cousine, » repartit-il [2].

Philippe II entendait bien faire servir aux intérêts de sa politique et à l'affermissement de sa puissance le mariage de son fils [3]. Par ce motif, quoique lui et

[1] Voy. les lettres du Sr de Chantonay, ambassadeur à Vienne, écrites à Philippe II, le 20 mai et le 30 juin 1565, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, pp. 213 et 377.

[2] Lettre secrète de Saint-Sulpice, du 9 septembre 1565.

[3] C'est ce que l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, n'avait cessé d'écrire à Catherine de Médicis. Il lui mandait, le 10 mars 1561 : « En fin de compte, ils prendront ce qu'ils trouveront le plus à leur « avantage; » et le 25 avril suivant : « Le roy catholique branle çà et « là, faisant son prouffit et monstre de sa marchandise, pour déguiser « ses intentions doubles, et enfin accommoder ses affaires du meilleur : « en quoy il est vray, comme Dieu, qu'ils regardent la Flandre et ce qui « la peut toucher plus que chose du monde. » (*Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, pp. 823 et 856.) Le 6 février 1562, lui rendant compte d'une conversation que la reine Élisabeth avait eue avec son mari, et dans laquelle elle avait mis en avant d'abord madame Marguerite, puis doña Juana, il lui disait : « La sub-« stance de toute la response fut comme de coustume, et telle qu'elle est « ordinaire de ceulx qui, soubz couleur d'un bon mariage, désirent « d'entretenir ung chascun, sans désespérer personne, jusques au pren-« dre. » Il en concluait « qu'icy l'on prendroit le meilleur, et celluy

ses ministres berçassent d'espérances Catherine de Médicis, il ne songea pas un instant à unir don Carlos à Marguerite de Valois ([1]). Il n'avait rien à gagner de ce côté : son propre mariage avec la sœur de Marguerite le mettait en possession de tous les fruits qu'il pouvait tirer d'une alliance entre sa maison et celle de France. Il ne prêta pas l'oreille, non plus, aux premières ouvertures qui lui furent faites au nom de Marie Suart. Ce fut pour sa nièce, l'archiduchesse Anne, qu'il pencha dès le principe : en lui faisant épouser le prince d'Espagne, il resserrait son union avec la branche de sa maison qui occupait le trône impérial, et par là il acquérait des garanties pour la sûreté des Pays-Bas, qui était l'un des principaux objets de ses combinaisons politiques. L'empereur son père, d'ailleurs, en mourant, lui avait recommandé ce mariage de préférence à tout autre, si la disproportion d'âge qu'il y avait entre don Carlos et doña Juana ne permettait pas que le prince épousât sa tante ([2]). Quant

« qui seroit, en biens et seureté d'Estatz du Pays-Bas, plus utile, comme « il sembloit que non-seulement le conseilloient ceulx de par deçà, « mais tous autres ministres de S. M. »

([1]) Encore au mois d'août 1563, lorsque Philippe II chargeait expressément son ambassadeur à Londres de négocier le mariage du prince avec Marie Stuart, à certaines conditions, Ruy Gomez disait à Saint-Sulpice « que le mariage du prince n'estoit tant hors d'espoir comme « l'on eust pensé, mais que l'indisposition et l'imbécillité qui se voyoit « en sa personne avoit retenu son père jusques icy de traicter rien de « son mariage, de peur que de luy bailler sitost femme portast préjudice « à avoir lignée. » Il l'assurait en même temps qu'il n'était pas question de l'archiduchesse Anne. (Lettre secrète de Saint-Sulpice, du 15 août.)

([2]) C'est ce que don Martin de Guzman, ambassadeur de l'empereur

à Marie Stuart, il se montrait disposé à seconder les desseins de l'empereur Ferdinand, qui avait jeté les yeux sur elle pour l'archiduc Charles, son troisième fils ([1]). Il transmit des instructions dans ce sens au comte de Luna, son ambassadeur à Vienne, mais en évitant soigneusement de s'engager sur aucun point.

L'empereur aurait voulu une réponse plus catégorique. La cour de Fontainebleau venait de lui faire demander la main de l'archiduchesse Anne pour le roi Charles IX, et cette demande était appuyée des sympathies des princes et des peuples d'Allemagne. Il exprima à Philippe II, par l'organe de don Martin de Guzman, son ambassadeur à Madrid, le désir de savoir si son intention était que l'archiduchesse fût gardée pour le prince d'Espagne, ou si l'on pouvait la donner à la France ([2]).

La question était précise; mais le cabinet de Madrid n'était jamais embarrassé de trouver des moyens évasifs. Philippe fit déclarer, par le duc d'Albe, à don

Ferdinand à Madrid, assura à l'évêque de Limoges. (Dépêche de l'évêque à Catherine de Médicis, du 16 février 1562.)

([1]) Les vues de Philippe II, telles que nous les énonçons ici, résultent d'une dépêche du 13 octobre 1561 du comte de Luna, ambassadeur d'Espagne à Vienne, en réponse à une lettre que ce monarque lui avait écrite le 28 août. (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 650.) La lettre du 28 août n'a pas été trouvée dans les archives de Simancas.

([2]) « .... Desea Su Md Cesarea saber la voluntad de V. Md C. en si se deba tratar del casamiento de su nieta la mayor con Francia, ó si es la de V. Md que se guarde para el príncipe, y se trate de dar la segunda nieta á Francia, porque, no habiendo V. Md de venir en lo primero, no se perdiese ocasion de remediar la mayor, por no tener en esto la claridad de V. Md que la suya desea.... » (Mémorial de don Martin de Guzman à Philippe II, sans date : Archives de Simancas, *Estado*, leg. 651.)

Martin de Guzman que, son fils étant malade et très-jeune encore, il paraissait que le moment n'était pas venu de traiter de son mariage; qu'il priait en conséquence l'empereur de trouver bon que cette négociation fût remise à plus tard; que si, dans l'intervalle, quelque autre occasion qu'il n'entrevoyait pas actuellement venait à s'offrir, à l'avantage des deux maisons, auxquelles tout était commun, il lui en donnerait connaissance, et prendrait son avis ([1]).

Ferdinand ne se paya pas de ces raisons. Ayant appris, au commencement de 1562, l'amélioration qui s'était manifestée dans l'état de don Carlos, il expédia un courrier à son ambassadeur, afin qu'il sollicitât du roi catholique une réponse positive. Il s'en expliqua aussi avec le comte de Luna. Il lui dit qu'aucun parti ne convenait autant au prince d'Espagne que sa petite-fille, non-seulement pour les rapports d'âge qu'il y avait entre eux et les belles qualités de l'archiduchesse, mais encore pour d'autres considérations d'une haute importance, et qui touchaient le bien d'eux tous et la conservation de la maison d'Autriche ([2]); il l'engagea à

([1]) « .... Lo que sobresto V. M. habia escrito y mandado decir á Martin de Guzman por el duque de Alba, que es en suma que, por estar el príncipe indispuesto, y en edad que con su parescer no se podia tratar de semejante cosa, á V. M. le parecia que no era tiempo de tratar dello; que S. M. tuviese por bien que se dejase esta plática para adelante; que si en tanto se ofreciese otra cosa, la cual al presente no vía, que le pareciese conveniente á esta casa de V. M. y suya, que todo era uno, que V. M. le daria cuenta dello, para hacello con su parescer.... » (Dépêche du comte de Luna à Philippe II, du 19 janvier 1562, ci-dessus citée.)

([2]) « .... Que, por parecerle à S. M. que al presente no hay cosa mas conveniente ni mas á propósito del príncipe, ansí por la conformidad

faire au roi, son maître, un portrait fidèle et consciencieux de la jeune princesse (¹); il ajouta que, s'il savait quelque autre parti qui convînt mieux au roi ou au prince, il le verrait préférer avec beaucoup de plaisir (²).

Le comte de Luna s'efforça de le persuader que le roi ne ferait rien, en ce qui concernait le mariage de son fils, non plus qu'en d'autres affaires d'une égale importance, sans prendre son avis, et que, dans l'état où le prince se trouvait, après les fièvres dont il avait souffert si longtemps, il pouvait y avoir de graves inconvénients à le marier.

L'empereur avoua que le comte avait quelque raison; il lui dit que jamais il ne conseillerait au roi une chose qui pourrait avoir les conséquences qu'on avait vues en Portugal (³). « Je vais, comte — poursuivit-il « — vous parler en confidence, et pour que cela ne

de las edades y buenas partes que la ynfanta tiene, como por otras cosas que aun importan mas, que se pueden considerar, para el bien de todos y conservacion desta casa.... » (Dépêche du comte de Luna, du 10 janvier 1562.)

(¹) Le comte de Luna le fit. Nous avons cité, p. 179, le portrait de l'archiduchesse Anne, tel qu'il fut envoyé par lui à Philippe II.

(²) « .... Y que dijese, demás desto, á V. M. y le certificase que, si viese otra cosa, ú la entendiese, que le pareciese que á V. M. ó al príncipe les conviniese mas, lo tendria por bueno, y le daria mucho contentamiento. » (Dépêche du comte de Luna, du 19 janvier 1562.)

Dans une lettre autographe au roi, du 14 janvier 1562, Ferdinand lui tenait le même langage : « .... Certificando á V. A. que, si supiese yo « que algun otro casamiento estaria mejor al príncipe y al bien de nues- « tras casas que este, no trataria del en manera alguna. » (*Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 419.)

(³) Allusion au mariage de l'infant don Juan avec la princesse doña Juana.

« sorte pas d'ici. Savez-vous ce qui me meut à faire
« cette démarche ? C'est qu'on me mande, de Flandre
« et d'Italie, qu'il est question du mariage du prince
« avec la sérénissime princesse de Portugal, et que
« l'affaire est même si avancée qu'on a écrit à Rome
« pour les dispenses..... Je la fais aussi parce que,
« bien que la princesse de Portugal soit une personne
« telle qu'elle ne laisse rien à désirer, je trouve
« l'alliance de ma petite-fille plus à propos pour le
« prince. D'abord, il y a entre eux conformité d'âge;
« ensuite, par cette alliance, le roi catholique acquiert
« en Allemagne des parents et des amis (ce que ne
« donne pas l'alliance avec la princesse); et quoique,
« pour le présent, il ne paraisse pas en avoir besoin,
« il lui importe de pouvoir compter sur eux dans
« l'avenir. Il y a à dire encore que la princesse a dix
« ou onze ans de plus que le prince, et c'est beaucoup :
« car, lorsqu'il deviendra homme, elle commencera
« à vieillir, et ce n'est pas là un petit inconvénient.
« En outre, et indépendamment des liens étroits de
« parenté qu'il y a entre eux, se marier avec une
« personne à qui l'on doit le respect qu'on porte à
« une mère, ressemble à je ne sais quoi. Enfin, bien
« que la princesse soit très-jolie, je crois que l'archi-
« duchesse satisfera ceux qui la verront. Les motifs
« qui paraissent avoir déterminé, ou qui détermine-
« raient le roi à ce mariage, sont que le prince est
« jeune ; que la princesse est très-capable, et l'aidera
« à gouverner ; que, marié avec elle, le roi pourra
« ou le laisser en Espagne, ou bien l'envoyer en Italie

« ou en Flandre. Ces motifs ont une certaine appa-
« rence de fondement ; mais je vous dis que, comme
« le démontre l'expérience, une semblable combi-
« naison peut avoir des inconvénients très-graves, et
« auxquels il serait difficile de remédier, au point de
« vue du gouvernement, aussi bien que par rapport
« au bonheur du prince et à la tranquillité de son
« père. Je n'insiste pas sur ces considérations parti-
« culières : le roi est doué d'une telle prudence, qu'il
« les appréciera mieux que personne [1]. »

[1] « Mas díjome : Hablando con vos, conde, en confidencia, y para
« que no salga de aquí, os hago saber que yo me muevo á esto, porque
« de Flandes y de Italia me escriben que se trata este casamiento con la
« serenísima princesa de Portugal, y que la plática iba tan adelante que
« se habia enviado por la dispensacion á Roma.... Y por esta la hago,
« y por parecerme que, aunque la princesa sea tal persona que no haya
« mas que pedir en ella, tengo por mas á propósito y mas conveniente
« para el príncipe el de mi nieta, ansí por la conformidad de las edades,
« y porque con ella se toman en estas partes mas deudos y amigos, que,
« aunque al presente no parece que sean menester, importa el confir-
« mallos para lo de adelante, y que aquestos no se toman con la princesa;
« y que tambien lleva al príncipe diez ú once años, que para llevarlos la
« muger al hombre es mucho, porque cuando él venga á ser hombre,
« será ella entrada en dias, que no es poco inconveniente ; y después el
« deudo tan grande, que parece no sé qué casar con persona á quien se
« debe el respeto de madre ; y que aunque la princesa sea muy hermosa,
« creo que la ynfanta no dejará de contentar á los que la vieren. Las
« causas que escriben que al rey le mueven ó le podrian mover á hacer
« este casamiento, dicen que son que el príncipe es moço, y que la
« persona es muy bastante y le podria ayudar á gobernar, y que en su
« compañía le podria ó dejar en España, ó enviar á Ytalia ó Flandes ; y
« aunque esto tiene una color y aparencia, os digo que las mas veces
« suele traer grandes inconvenientes, y que se pueden remediar muy
« mal, ansí para lo que toca al gobierno como para lo que toca al con-
« tentamiento del príncipe, como tambien para lo que toca al descanso
« y sosiego de su padre. Y porque el rey es tan discreto que todo lo

Le comte de Luna ne répliqua rien; il était sans instructions. Il rendit compte au roi de tout son entretien avec l'empereur, en l'accompagnant de quelques réflexions pour lesquelles il sollicitait l'indulgence de son maître. Selon lui, le roi ne devait actuellement ni s'engager ni engager le prince, car, d'un moment à l'autre, il pouvait se présenter une occasion qui fût plus avantageuse à sa couronne et à la grandeur de sa maison : objet que devait avoir principalement en vue un souverain si puissant, et qui était si près de parvenir à la monarchie universelle (1). « Ce qui me fait dire ceci, — ajoutait-il — c'est qu'on « tient pour certain que la reine d'Angleterre ne peut « avoir d'enfants, qu'elle a peu de santé, et qu'à son « défaut, la reine d'Écosse est héritière de ce royaume. « S'il en était ainsi, la chose vaudrait la peine qu'on « y regardât. Un point à considérer encore, c'est que « les Guise, oncles de la reine d'Écosse, sont les « hommes les plus catholiques de France, qu'ils sont « détestés et maltraités de Vendôme (2), dans les « mains duquel est aujourd'hui le gouvernement, et « qui le conduit de manière à n'en faire attendre que « les plus fâcheux résultats. Tout cela, j'en suis

« entenderá tan bien como se lo sabrá nadie decir, yo no quiero tratar « destos particulares. » (Lettre du comte de Luna, du 19 janvier 1562.)

(1) « .... Pues de una hora á otra se podria ofrecer cosa que fuese mas á propósito de los Estados de V. M. y de la grandeza de su sucesion, con que principalmente se ha de tener cuenta, especialmente un rey tan grande como V. M. y que tan propinco está á la monarquía del mundo. » (*Ibid.*)

(2) Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

« assuré, V. M. l'aura déjà pesé dans sa sagesse et « sa prudence ; l'occasion, quand elle s'offrira, la « trouvera en mesure d'en profiter, et, quand il en « sera temps, elle accomplira ce qu'elle est obligée de « faire comme prince si catholique et si valeureux. « Pour cette entreprise, elle doit se fier en ses forces, « et non en des alliances, ni en des promesses qu'on « lui fait peut-être sans avoir l'intention de les accom- « plir [1]. »

Don Martin de Guzman, ayant reçu le courrier de l'empereur, demanda audience au roi catholique, et lui fit la communication dont il était chargé. Philippe II, suivant sa coutume, prit un délai pour répondre. Le 7 mars, le duc d'Albe dit, de sa part, à l'ambassadeur de Ferdinand « que Dieu savait s'il y « avait quelque chose en cette vie qu'il désirât plus « et qui pût lui donner plus de contentement que de « voir son fils avec une compagne telle que la prin-

[1] « He querido decir esto, porque se tiene por cosa cierta que la reina de Yuglaterra no puede baber hijos, y que tiene poca salud, y que en su defeto la de Escocia es sucesora de aquel reino; que si aquesto fuese, no seria de dejar de mirar en ello, y tambien en que los de Guisa, sus tios, son los mas católicos que hay en Francia, y son aborrecidos y maltratados de Vandoma, en cuya mano está agora el gobierno, el cual le lleva por un camino de que no se puede esperar menos de que las cosas de aquel reino han de dar al través. Todo lo cual tengo por cierto que V. M., como príncipe tan sabio y prudente, tiene bien considerado, y muy prevenido estará á la mira para no perder la ocasion, cuando se ofreciere, y fuere tiempo de hacer lo que, como príncipe tan católico y valeroso, fuese obligado ; para lo cual se ha de hacer fundamento en sus fuerzas, y no en ligas ni otras ofertas, que se puede sospechar que son mas para meter á V. M. en necesidad que para cumplirlas. » (Dépêche du comte de Luna, ci-dessus citée.)

« cesse Anne, tant pour la naissance de cette prin-
« cesse, et parce qu'elle était fille de princes auxquels
« il avait voué une si vive affection, que pour le
« respect et l'amour filial qu'il portait à l'empereur,
« mais que l'indisposition du prince d'Espagne était
« dans les mêmes termes que par le passé [1]; que sa
« faiblesse était toujours extrême, et que la maladie
« l'avait tant travaillé qu'il n'avait pu prendre sa
« croissance, ni se développer selon son âge, comme
« Martin de Guzman lui-même en était témoin [2]. »
Le roi était donc, pour le moment, dans l'impossibilité de se résoudre sur le mariage de son fils; il suppliait l'empereur de ne pas s'en formaliser, en l'assurant que ce point et toutes les autres affaires qui leur étaient communes seraient réglés d'accord avec lui, après un plus mûr examen, et pour le plus grand bien de leurs deux maisons [3].

Philippe envoya copie de cette réponse au comte

[1] Voy. p. 190.

[2] « .... Que Dios sabia si havia cosa en esta vida que él mas desease, ni de que mas contentamiento pudiesse recibir, que de ver á su hijo en tal compañía, assí por ser hija de tales padres á quien él ama tanto, como por la observancia y amor de hijo que tiene al emperador, mas que la indisposicion del príncipe se estava en los mismos términos que por lo passado, y la flaqueza tan grande que la enfermedad le tenia tan opprimido que no le dexava medrar en la disposicion, ni mostrar los otros effectos que se requerian á su edad, como el mismo Martin de Guzman lo havia visto y sabia.... » (*Respuesta que dió el duque de Alba á Martin de Guzman, en Madrid, á 7 de marzo 1562*, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 498.)

[3] « ....Assí suplicava á Su Magestad Cesarea tomasse á buena parte esta dilacion, pues era para hacerlo con mas comunicacion, y encaminarlo para mayor bien de todos. » (*Ibid.*)

de Luna, afin que, dans ses rapports avec l'empereur, il y conformât ses discours. En même temps, il l'initia aux secrets de sa politique : « Il faut que vous sachiez « — lui écrivit-il — qu'il importe au bien de mes « affaires et de la chrétienté de tenir le prince libre « de tout engagement, pour beaucoup de raisons, « jusqu'au moment même où son mariage devra avoir « lieu. Tel est mon but, et ce qui convient pour nous « tous ([1]). » Il l'autorisa aussi à dire et à certifier à l'empereur que les renseignements qu'on lui avait donnés touchant le mariage du prince avec sa tante étaient inexacts ; que jamais ce mariage n'avait été dans la pensée du roi. Enfin il lui recommanda de faire en sorte que S. M. I. patientât jusqu'à ce que la santé du prince fût rétablie, et qu'on vît la tournure que prendraient les affaires publiques et celles de la maison d'Autriche : ce délai tournerait à leur avantage commun ; lorsque le temps en serait venu, ils verraient ce qu'ils auraient à faire. S. M. I. pouvait s'assurer d'ailleurs que le parti auquel, de son côté, il se déterminerait, lui serait dicté par son respectueux attachement pour elle, ainsi que par son désir de complaire au roi, son beau-frère, et à sa sœur ([2]).

([1]) « .... Por demás de aquello, es bien que entendais que al bien de mis negocios y de la cristiandad conviene tener al príncipe libre, por muchos respectos, y no prendalle hasta el mismo tiempo en que se huviere de casar ; y este es mi fin y lo que conviene para todos.... » (Lettre du 10 mars 1562, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 445.)

([2]) « Por lo que decís que Su Magestad Cesarea se da priesa en lo que toca á este casamiento, por lo que ha entendido y le avisan de algunas

A l'empereur, qui lui avait écrit de sa main ([1]), Philippe répondit en se référant à ce que don Martin de Guzman et le comte de Luna lui déclareraient : « C'est — lui disait-il — ce qui convient au bien de « tous; et V. M. doit le prendre ainsi, puisqu'elle « doit être persuadée que, si j'agis de la sorte, ce n'est « pas faute d'amour réciproque pour V. M., ainsi que « pour mon beau-frère et ma sœur, ni parce que je « méconnaîtrais tout ce que vaut pour mon fils une « compagne telle que l'archiduchesse ([2]). »

Le comte de Luna comprit et remplit parfaitement les vues de son maître. L'empereur, cette fois, ne fit nulle objection : il écrivit, de sa main, au roi catholique qu'il demeurait satisfait des explications données à son ambassadeur; qu'il espérait que le prince recouvrerait la santé, et qu'alors le roi se ressouviendrait de sa petite-fille ([3]).

partes que se trata de casalle con la princesa mi hermana, y que se havia embiado á procurar la dispensacion, podreis dezir y certificar á Su Md que no es así, ni nunca me pasó por pensamiento, y que, hasta que el príncipe esté en buena disposicion, y veamos como se encaminan los negocios públicos y los de nuestra casa, pues todo ha de redundar en beneficio comun, Su Md se debe contentar desta dilacion ; que á su tiempo veremos lo que mas converná, y yo, por mi parte, lo miraré con el amor y observancia que le tengo á él, y el deseo de complazer á mis hermanos.... » (Lettre du 10 mars 1562, déjà citée.)

([1]) Le 14 janvier 1562. Voy. la note 2 à la page 190.

([2]) « .... Es lo que conviene al bien de todos, y así lo debe tomar V. M., pues no queda por falta de correspondencia de amor que yo tenga á V. M. y á mis hermanos, ni por dejar de conocer la calidad de tal compañía.... » (Lettre du 12 mars 1562, *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI. p. 420.)

([3]) « Señor,.... tambien recebí anteyer tarde la otra carta de V. A. de

Cependant Marie Stuart avait refusé les offres de mariage des ducs de Nemours et de Ferrare, princes qu'elle trouvait trop petits et trop faibles pour elle : elle n'avait pas accepté davantage le comte d'Arran, que la reine d'Angleterre voulait lui faire épouser [1]. Le mari qu'elle désirait — elle ne s'en cachait point — était don Carlos [2] : le prince des Asturies lui paraissait, de tous ceux qui prétendaient ou pouvaient prétendre à sa main, le seul qui fût en position de fortifier son trône. Ses ministres, la plupart des seigneurs et la grande majorité de ses sujets partageaient sur ce point sa manière de voir. Les Français s'étaient fait détester en Écosse ; les Anglais n'avaient jamais pu s'y faire aimer : la nation écossaise, pour s'affranchir de la tyrannie des uns, de l'arrogance des autres, et

doce deste,.... y quedé satisfecho con lo que me escribe V. A. cerca del casamiento del príncipe mi sobrino con mi nieta, y con la respuesta que en él se dió á Martin de Guzman, teniendo esperanza que Nuestro Señor dará salud al príncipe mi sobrino, y que á su tiempo se acordará V. A. de este negocio. » (Lettre écrite de Prague, le 30 mars 1562 : *Coleccion de documentos inéditos*, t. XXVI, p. 441.)

(1) *Histoire de Marie Stuart*, par M. Mignet, t. I, p. 150.

(2) « Dice Moreta (ambassadeur de Savoie) que ella está puesta en casarse muy altamente, y que no disimula lo del príncipe nuestro señor. » (Lettre d'Alvaro de la Cuadra, évêque d'Aquila, ambassadeur de Philippe II à Londres, au cardinal de Granvelle, du 3 janvier 1562 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 815.) — « Este Moreta me dice que, cuando allá estuvo, le hablaron de propósito algunos consejeros de la reyna en el casamiento del príncipe nuestro señor, y le certificaron que no habia hombre en el reyno, cathólico ni herege (sacado el conde de Harem) que no lo desease en estremo, y que la reyna misma está con este pensamiento y esperanza : por lo cual dió poca audiencia al casamiento del duque de Ferrara, para el cual habia ido allá Moreta, etc. » (Dépêche de l'évêque d'Aquila au roi, du 27 janvier 1562 : *ibid.*)

faire valoir les droits de la maison de Stuart au trône d'Angleterre, appelait de ses vœux une alliance avec l'Espagne ([1]). Les protestants, malgré leurs scrupules sur l'article de la religion, pensaient à cet égard comme les catholiques : la seule chose qu'ils demandassent, c'était que la reine ne sortît pas d'Écosse jusqu'à ce qu'elle eût des enfants; elle pourrait alors, en les y laissant, aller où bon lui semblerait ([2]). Mais ces dispositions, ces vœux de Marie Stuart et de la nation écossaise ne pouvaient aboutir à rien, s'ils n'étaient pas portés, d'une manière officielle, à la connaissance du roi Philippe : or, il semblait à Marie qu'elle compromettrait sa dignité de femme, en faisant la première démarche, et ses oncles de France n'osaient agir pour elle, de crainte du ressentiment de Catherine de Médicis ([3]). Un instant elle eut la pensée de se mettre

([1]) « Escoceses nos desean, y aborrecen á Franceses, y á Yngleses quieren como suelen. Y porque veen agora de acordio á Franceses y Yngleses contra ellos, aunque con diversos fines, proveen la hora de meterse debajo de la mano del rey nuestro señor, para egecutar (*sic*) á estos, y librarse de la tiranía de los otros. » (Lettre de l'évêque d'Aquila au cardinal de Granvelle, du 17 janvier 1562 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg 816.)

([2]) « Dice Moreta que, preguntando á la reyna como tomarian este casamiento los hereges del reyno, le respondió que muy bien, y que, aunque les pesase por lo de la religion, era tanto lo que atendian á la egecucion de su derecho en este reyno, que no harian dificultad en esto, con que estuviesen seguros que esta no saliese de Escocia, sino cuando hubiese ya hijos; que entonces, con quedar allá sucesor, la dejarian á ella ir donde quisiere; y desta opinion dice este que es milord Jaimes, y todos ó la mayor parte de los señores del reyno.... » (Lettre de l'évêque d'Aquila au cardinal de Granvelle, du 3 janvier 1562, ci-dessus citée.)

([3]) « .... El Ledinton se calentó mas en el negocio, diciendo que, si no habia hablado en él hasta agora, era por no ser lícito á las mugeres

en rapport avec l'ambassadeur d'Espagne à Londres ; elle fut retenue par l'appréhension qu'il ne communiquât sa lettre à la reine Élisabeth ([1]).

Tandis que Marie Stuart était dans ces dispositions, elle apprit que le cardinal de Lorraine, son oncle, venait de traiter de son mariage à son insu. Les choses s'étaient passées comme nous allons le dire.

L'empereur Ferdinand, après la mort de François II, avait envoyé à Paris le baron de Polweiler, avec la mission de complimenter le nouveau roi : c'était un gentilhomme de la Haute-Alsace, alors à son service, et qui passa depuis à celui de Philippe II. Polweiler, selon ses intructions, avait profité de son séjour à la cour de France, pour sonder le cardinal de Lorraine sur l'accueil que recevrait de la reine douairière une proposition de mariage entre elle et l'un des archiducs ([2]). Le cardinal, à la suite de ses pourparlers

buscar marido, y los tios de Francia, por respecto de la reyna, no lo habian osado proponer, y así andaban todos inciertos.... » (Précis d'une dépêche de l'évêque d'Aquila à Philippe II, du 18 mars 1563 : Archives de Simancas, *Estado*, leg. 816.)

([1]) « .... Tambien dice Moreta que pensó la reyna de escribirme á mi una carta por comenzar á tener inteligencia conmigo, pero que lo dejó de hacer, temiendo que yo no lo dijese à esta reyna.... » (Lettre de l'évêque d'Aquila au cardinal de Granvelle, du 3 janvier 1562, ci-dessus citée.)

([2]) Le comte de Luna écrivait de Vienne, le 24 mai 1561, à Philippe II : « Cuanto al casamiento del archiduque Carlos, me dijo (el emperador) « que lo que pasaba en este negocio era que, cuando Polvailler habia « ido á Francia á visitar al nuevo rey, el cardenal de Lorena hablando « con él, y viniendo de unas pláticas en otras, le habia dicho que le « parescia que seria á propósito el casamiento del archiduque con la « reina viuda, etc. » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 650.)

Ce texte n'est pas clair ; il laisse du doute sur le point de savoir si la

avec Polweiler, avait dépêché une personne de confiance à Marie Stuart, qui n'était plus à la cour, afin de connaître ses vues. Elle avait répondu : qu'elle s'en remettait entièrement à ses oncles et à leur mère du soin de lui conseiller la détermination qu'elle avait à prendre ; qu'elle suivrait leurs avis en petite-fille et nièce obéissante ; qu'elle savait qu'elle pouvait se confier en eux, et qu'ils ne lui conseilleraient rien qui ne lui fût honorable, utile et avantageux ; qu'ayant plus d'expérience et de prudence qu'elle, ils connaissaient mieux ce qui lui convenait qu'elle-même ; qu'elle préférait enfin, pour tout dire, faire mal, en se conduisant selon leur avis, que faire bien d'une autre manière (1). Les choses n'avaient pas été plus loin pour le moment.

Au mois de février 1563, le cardinal de Lorraine, qui assistait au concile de Trente, alla trouver l'empereur à Inspruck. Il lui dit que, s'il désirait qu'un

proposition vint du cardinal ou de Polweiler ; mais la lettre de l'empereur du 9 mars 1563, dont on trouvera des extraits dans plusieurs des notes suivantes, prouve qu'elle fut faite par ce dernier.

(1) « Tambien hizo el cardenal de Lorena mencion que sobre lo que ántes le habia hablado Polviler sobrel casamiento de su sobrina viuda de Francia y reyna de Escocia con mi hijo, que él luego habia despachado un criado de la dicha reyna, hombre muy confidente, para ella sobre el dicho negocio, el cual era vuelto, y traido respuesta que la dicha reyna su sobrina lo remitia todo á ellos, es á saber á su madre y hermanos, y que le aconsejasen, fuese ó de casarse, ó con quien, ó de qué manera ; que holgaria como su obediente nieta y sobrina, y que sabia que se podia confiar dellos que no le aconsejarian cosa que no le fuese honrosa, útil y provechosa, y que, como de mas edad y prudencia, sabrian mejor lo que le convenia que ella misma, y que aunque hiciesen el contrario, se queria ántes dejar engañar por su consejo y seguirlo, que acertar de otra manera.... » (Lettre autographe de l'empereur à Philippe II, du 9 mars 1563 : Archives de Simancas, *Estado,* leg. 816.)

de ses fils épousât la reine d'Écosse, ils s'y emploieraient très-volontiers, lui, son frère et sa mère; que ce mariage leur paraissait convenable sous tous les rapports, qu'ils n'en sauraient imaginer de meilleur, qu'ils étaient certains que la reine-mère et le roi de France l'approuveraient et le favoriseraient ([1]). L'empereur alors proposa, pour la reine, l'archiduc Charles, qui pouvait, mieux que son frère Ferdinand, résider en Écosse, et il fut convenu que le cardinal enverrait à sa nièce, par la voie de Flandre, la même personne de confiance qui déjà s'était rendue auprès d'elle ([2]), afin qu'elle fît tenir, aussitôt que possible, à lui, à son frère et à leur mère, un pouvoir suffisant pour conclure le mariage ([3]).

([1]) « Por conclusion, dijo que, si yo queria proceder en este casamiento por uno de mis hijos, que lo podia hacer, y que su madre y hermano y él lo procurarian de muy buena gana, como casamiento que les parescia á propósito para todas partes, y el mejor que ellos podian pensar, y que sabian que dél se holgarian la reyna y rey de Francia, y lo amarian de favorescer. » (Lettre de l'empereur à Philippe II, du 9 mars 1563, déjà citée.)

([2]) C'était un gentilhomme français, nommé de Crocq, qui avait été au service de Marie Stuart, pendant son séjour en France. Il passa par Londres, se rendant en Ecosse, dans les premiers jours du mois de mai 1563.

L'évêque d'Aquila, en l'annonçant à Philippe II, ajoutait : « El « embaxador de Francia me ha dicho que este Krok lleva un despacho « del rey de Francia para la reyna, por el qual le persuade á dar oydos « al casamiento del archiduque Carlos, persuadiéndola á ella con muchas « razones. Dice que la respuesta que el emperador ha dado al cardenal « de Lorena sobrello ha sido que, si la reyna es contenta, él embiará « sus embaxadores á Escocia á tratar del negocio; y me certifica el « dicho embaxador que es assí, y que él ha visto todo el despacho y « instrucciones.... » (Lettre du 9 mai 1563, dans le registre *Négociations d'Angleterre*, t. I, aux archives du royaume de Belgique.)

([3]) « Le respondimos que en cuanto tocaba á la reyna de Escocia con

Les pourparlers d'Inspruck furent divulgués en Angleterre par l'ambassadeur de France, à qui Catherine de Médicis en donna avis [1], et bientôt après en Écosse. Ils produisirent dans ce dernier pays une fâcheuse impression. Ni la reine ni la nation écossaise ne trouvèrent à leur gré un prince, né en Allemagne, qui n'avait que la cape et l'épée, et dont le seul mérite consistait à être parent du roi d'Espagne [2]; Marie Stuart, pour apaiser les esprits, assura qu'elle était dans une entière ignorance de ce que le cardinal, son oncle, avait négocié, et elle en témoigna son mécontentement [3].

uno de mis hijos, que es verdad que Polviler lo habia propuesto, y que pues víamos su buena voluntad que tenia él y su madre y hermano, por muchos respectos lo teníamos por mejor con Carlos, y principalmente que podria mejor residir con la reyna y aquel reyno que no Fernando, de manera que vino tan adelante la plática que venimos á resolvernos en que él enviaria luego de aquí, por el camino de Flandes, aquel criado do la reyna que tenia aquí consigo, y con él le avisaria desta nuestra buena respuesta, y la aconsejaria y pediria que luego enviase poder suficiente á su madre, hermano y á él para poder concluir el dicho casamiento.... » (Lettre de l'empereur du 9 mars 1563, déjà citée.)

(1) Lettre de l'évêque d'Aquila à l'empereur, du 10 avril 1563. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 816.)

(2) « .... Apuntándole Quadra (á Lethington) lo del archiduque Carlos, le respondió que tampoco cuadraria á su ama ni á su reyno, pues se sabe que no tiene de bueno mas que el deudo de S. M. » (Précis d'une lettre de l'évêque d'Aquila au roi, du 18 mars 1563 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 816) — « Letinton me dijo clara y afirmativamente que la reyna su ama no holgaba de casar con hombre nacido en Alemania, y especialmente con quien no tenia sino la espada y la capa. » (Lettre du même évêque au comte de Luna, du 17 juillet 1563, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 451.)

(3) « .... Arto ha tenido que hacer la reyna en satisfacer los Escoceses en este caso (el casamiento del archiduque), diciéndoles que ella no sabe nada de lo que el cardenal ha tradado ; pero esto no se le cree

En Angleterre, l'émotion ne fut guère moins vive; il y avait là trois prétendants à la main de la reine d'Écosse : lord Henry Darnley, fils du comte de Lennox, de la maison de Stuart, et de lady Marguerite Douglas, descendante des Tudor; le comte d'Arundel, d'une haute naissance, mais déjà avancé en âge, et dont les prétentions se fondaient sur l'influence de sa famille (1), enfin le comte de Warwick, frère de lord Robert Dudley, favori de la reine Élisabeth (2). Les catholiques aussi bien que les protestants y désapprouvaient le mariage avec l'archiduc (3).

Sur ces entrefaites, William Maitland, lord Lethington, fut envoyé par Marie Stuart à Londres. Lethington

nadie.... » (Dépêche de l'évêque d'Aquila au roi, du 3 avril 1563 : Archives de Simancas, *Estado*, leg. 816.)

« .... Sé que la reyna de Escocia se habia descontentado mucho de lo que el cardenal platicaba en este negocio del archiduque, ántes aun que Ledinton me hablase, porque Ledinton mismo me dijo que la reyna se enfadaba de lo que el cardenal hacia, y él andaba por aqui desinformando á los que pensaban que podria ser que la reyna se casase con el archiduque, y dando toda la culpa dello al cardenal. » (Lettre de l'évêque d'Aquila au comte de Luna, du 17 juillet 1563, ci-dessus citée.)

Le secrétaire Raulet écrivait encore à l'ambassadeur d'Espagne, le 25 avril 1563, de Saint-André : « Ay trouvé S. M. aucunement esmer-« veillée d'où estoit sorty le bruict qui couroit en Angleterre, que mon-« seigneur le cardinal de Lorraine avoit traitté et conclud son mariage « à Ispruck, pour estre chose dont S. M. n'avoit ouy parler. » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 816.)

(1) « .... Hombre principal, pero ya de edad, fundado en el favor de sus deudos y linage. » (Lettre de l'évêque d'Aquila à l'empereur, du 10 avril 1563, ci-dessus citée.)

(2) Lettre citée à la note précédente.

(3) « En Inglaterra no satisface el casamiento del archiduque ni á los católicos ni á los hereges. » (Lettre de l'évêque d'Aquila au comte de Luna, du 17 juillet 1563.)

était le principal secrétaire d'État d'Écosse, l'un des personnages les plus considérables de ce royaume et le chef du parti protestant ([1]); du reste, homme de bien, fidèle à sa reine et désireux de sa grandeur, quoique très-obstiné dans les opinions religieuses qu'il avait embrassées ([2]). L'objet avoué de sa mission était de s'interposer dans les différends de la France avec l'Angleterre qui s'était emparée du Havre de Grâce; mais le but réel en était d'obtenir que la reine Élisabeth déclarât la reine d'Écosse son héritière, comme plusieurs fois elle en avait manifesté l'intention : si elle s'y refusait, Lethington devait passer en France, sous prétexte d'y négocier un arrangement avec la couronne britannique, et y traiter du mariage de sa maîtresse avec le roi Charles IX ([3]).

L'ambassadeur de Philippe II à Londres, Alvaro de

([1]) « Ledinton, que es un secretario de aquella reyna, persona principal en aquel reyno, y especialmente con la parte de los protestantes, de los cuales él como caudillo vino aquí, enviado de su ama. » (Lettre de l'evêque d'Aquila au comte de Luna, du 17 juillet 1563, déjà citée.)

([2]) « La reyna.... sírvese mucho deste Ledinton, el cual es obstinatísimo en sus opiniones, pero en lo demás fiel y hombre de bien, à lo que parece, y deseoso de la grandeza de su ama. .. » (Lettre de l'évêque d'Aquila à l'empereur, du 10 avril 1563, ci-dessus citée.)

Dans la même lettre, il dit que « Ledinton es el que lo gobierna todo « con el conde de More (Murray), hermano bastardo de la reyna. »

([3]) « Ledinton vino.... con ocasion en lo público de interponerse entre la reyna de Inglaterra y el rey de Francia en estas diferencias de Abre de Graz ; pero en sustancia su venida era procurar con esta reyna que declarase á la de Escocia por su heredera, como muchas veces ha dado intencion de quererlo hacer, y caso que esto no hubiese efecto, pasar á Francia, como que iba á tratar del concierto, y tratar del casamiento de su ama con aquel rey. » (Lettre de l'évêque d'Aquila, du 17 juillet 1563, ci-dessus citée.)

la Cuadra, évêque d'Aquila, reçut de Lethington lui-même la confidence des desseins de sa souveraine. Il avait invité ce ministre à dîner. Pour le faire parler, il lui dit que, à son avis, le seul moyen qu'eût la reine d'Écosse de parvenir plus tard au trône d'Angleterre, était d'accepter le mari qui lui serait proposé par la reine Élisabeth. Lethington répondit que jamais sa maîtresse n'épouserait un protestant, et qu'elle n'accepterait ni un protestant ni un catholique de la main d'Élisabeth, lui offrît-on même de la déclarer héritière de la couronne : car cette reine voudrait lui donner pour époux quelqu'un de ses vassaux, et elle se marierait bassement, sans sortir des embarras où elle était, puisque, d'une part, avec ses forces seules, elle serait dans l'impuissance de faire exécuter la déclaration qu'elle aurait obtenue, tandis que, de l'autre, elle s'aliénerait l'affection des catholiques [1]. Lethington ajouta qu'il ne pouvait être question ni du comte d'Arran, ni du duc de Ferrare : sa maîtresse détestait le premier, et elle avait refusé le second, malgré toutes les instances de la reine-mère. Elle était résolue de mourir plutôt que de prendre un mari qui ne fût pas égal à celui qu'elle

[1] « .... Respondió el Ledinton que en esto habia dos dificultades : la una, que su ama en ninguna manera se casaria con protestante, y la otra que ni con católico ni protestante, por mano de la de Inglaterra, aunque por solo esto la declarasen por sucesora, porque, demás que pensaria darle por marido algun vasallo suyo, casando bajamente, le quedaba la misma dificultad que agora, porque sin fuerzas propias nunca podria egecutar la declaracion que se hiciese, y perderia las voluntades de los católicos.... » (Précis de la lettre de l'évêque d'Aquila à Philippe II, du 18 mars 1563, déjà citée.)

avait perdu ([1]); par ce motif, elle repoussait aussi la recherche de lord Henry Darnley ([2]). Son désir eût été de s'unir au prince d'Espagne : vu l'opposition qu'y mettaient la reine-mère de France et la reine d'Angleterre, elle avait pensé au roi Charles IX; au cas qu'elle échouât de ce côté, mais en ce cas seulement, elle pourrait accepter l'archiduc Charles; encore ne l'épouserait-elle que si le roi catholique faisait à son cousin des avantages considérables et presque impossibles ([3]).

S'ouvrant de plus en plus à l'évêque d'Aquila, Lethington en vint à lui proposer formellement le mariage de sa maîtresse avec le prince d'Espagne : si le roi catholique, lui dit-il, voulait y entendre, il se ferait presque le maître du monde : car il ajouterait à ses domaines les royaumes d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande, dans la possession desquels il entrerait sans aucune difficulté, à cause de la grande inclination qu'avaient les catholiques pour ce mariage,

([1]) « .... Y que no habia que tratar del conde de Aran ni del duque de Ferrara, porque al primero aborrescia, y al segundo habia desechado, aunque la habia apretado sobrello la reyna madre, porque está resuelta de morir ántes que tomar marido desigual al que perdió.... » (Précis de la lettre de l'évêque d'Aquila à Philippe II, du 18 mars 1563, déjà citée.)

([2]) Lettre de l'évêque d'Aquila au cardinal de Granvelle, du 8 mars 1563 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 816.

([3]) « Cuanto al matrimonio de su ama con el rey de Francia, dice que lo propondrá, no por cumplimiento, como yo pensaba, sino porque con efecto vendria en ello la reyna su ama, á mas no poder, visto que la reyna madre le estorba el casamiento del príncipe nuestro señor, que es donde ella tiene el pensamiento, lo cual me ha confesado ingenuamente; y dice que, no sucediendo el de Francia, de muy mala gana vendria en el del archiduque Carlos, sino fuese con grandes abonos y asistencias del rey nuestro señor, y tales que por ventura no son platicables. » (*Ibid.*)

ainsi que pour la réunion des trois couronnes ([1]). L'évêque objecta la différence de religion. Lethington lui répliqua qu'à la vérité la plupart des nobles écossais étaient protestants, mais qu'ils étaient si obéissants et si attachés à leur reine, que, la voyant décidée à se marier avec un catholique, ils applaudiraient à un choix avantageux au royaume; qu'il était certain, du reste, qu'en considération d'un tel mariage, on permettrait aux catholiques de vivre dans leurs maisons à leur mode, d'y célébrer leurs messes, et même d'avoir leurs églises propres ([2]). Il lui dit encore que la reine sa maîtresse possédait, en Écosse et en France, 200,000 ducats de revenu, et qu'elle en avait 800,000 en argent et en joyaux ([3]).

L'évêque d'Aquila rendit compte de son entretien avec Lethington au roi et au cardinal de Granvelle. Il assura le roi qu'en Angleterre le mariage du prince d'Espagne avec la reine d'Écosse avait de nombreux partisans; que quelqu'un était venu lui offrir de se mettre à la tête de 500 chevaux, pour en appuyer la conclusion; que d'autres lui avaient fait des offres non moins importantes ([4]). Il écrivit à Granvelle : « Selon

([1]) « .... Si S. M. quisiese atender á este casamiento, demás de dar á su hijo una tal muger, cási le venia á hacer monarca, con añadir á sus Estados aquellos reynos d'Escocia, Inglaterra ó Irlanda, la posesion de los cuales se le daria sin ninguna dificultad, por la grande inclinacion que los católicos tienen á este casamiento y á la conjuncion de aquellas coronas. » (Précis de la lettre de l'évêque d'Aquila à Philippe II, du 18 mars 1563, déjà citée.)

([2]) *Ibid.*

([3]) *Ibid.*

([4]) *Ibid.*

« moi, ce mariage est conclu, si S. M. le veut : il a « pour résultat la sûreté des Pays-Bas, le maintien « de la religion catholique dans ces provinces, et, « comme le dit Lethington, il est le chemin qui mène « directement à la monarchie universelle ([1]). » Dans une dépêche postérieure, il manda au roi, comme le tenant de Raulet, secrétaire de la reine d'Écosse, bien intentionné et catholique, que le comte de Murray, frère naturel de la reine, était tout à fait porté pour le mariage de sa sœur avec don Carlos ; que tous généralement en avaient un extrême désir, et qu'enfin il n'y avait pas en Écosse moins de catholiques que de protestants, surtout parmi le peuple ([2]). Quelques jours après, il lui fit savoir que la reine Élisabeth venait de proroger le parlement, et que dix ou douze des seigneurs qui en faisaient partie, au moment de retourner chez eux, lui avaient renouvelé leurs instances pour le mariage de la reine d'Écosse ; que quelques-uns d'entre eux avaient même été jusqu'à lui offrir de s'obliger sur-le-champ, par des actes formels, envers ladite reine et le prince d'Espagne con-

([1]) « A mi juicio, este casamiento está hecho, si Su Magestad quiere, y trae consigo el remedio de la religion y la seguridad dessos Estados, y, como Ledinton dice, seria camino derecho para la monarchía.... » (Lettre du 8 mars 1563, ci-dessus citée.)

([2]) « Este secretario Raulet (dans un autre passage il le qualifie de *buena persona y católica*) me ha dicho que es grandísimo el deseo que milord Jaimes tiene del casamiento del príncipe nuestro señor, y que todos generalmente lo desean en estremo, y que en lo de la religion no hay menos católicos que hereges, especialmente el pueblo que dice ser muy bueno.... » (Dépêche du 3 avril 1563 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 816.)

jointement ([1]). A l'en croire, il régnait, parmi les seigneurs d'Angleterre en général, beaucoup de mécontentement contre la reine Élisabeth, et cette reine n'avait aucune force, étant mal vue, méprisée, sans troupes, sans argent, sans alliances, ayant enfin tout le monde contre elle ([2]).

Ces communications de son ambassadeur à Londres émurent vivement Philippe II. Pour réunir l'Angleterre à la monarchie espagnole, et pour y restaurer la religion catholique, il avait, neuf années auparavant, épousé Marie Tudor, qu'il n'aimait pas, qui était beaucoup plus âgée que lui, et dépourvue d'agréments personnels; après la mort de Marie, il avait recherché la main d'Élisabeth, quoique des considérations de la nature la plus grave dussent l'en détourner, et qu'il s'exposât sciemment à un refus qui aurait porté atteinte à sa considération ([3]) : maintenant on lui proposait, pour son fils, une princesse jeune, belle, gracieuse, ornée de tous les dons de l'esprit et du corps,

([1]) « Al partir destos caballeros y señores para sus casas, se me ha tornado á hacer mucha instancia, de parte de diez ó doce dellos, sobre el negocio del casamiento de la reyna de Escocia.... Algunos destos caballeros me ofrecian obligárseme y hacer pleito homenage desde luego á la reyna de Escocia y al príncipe nuestro señor juntamentè, lo cual he desviado cortesmente.... » (Dépêche du 24 avril 1563 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 816.)

([2]) « .... Ninguna sustancia tiene esta reyna, estando, como está, tan mal quista y menospreciada, sin gente y sin dinero y sin concordia, y con todo el mundo enemigo. » (*Ibid.*)

([3]) Voy. sa lettre du 10 janvier 1559 au comte de Feria, son ambassadeur à Londres, dans les *Apuntamientos* de don Tomás González. (*Memorias de la real Academia de la historia de Madrid*, t. VII, p. 405.)

qui non-seulement apportait à son mari des droits au trône d'Angleterre, mais encore placerait tout de suite sur sa tête la couronne d'Écosse ; on lui faisait entrevoir la perspective du rétablissement du culte catholique dans ces deux pays ; on le flattait enfin de l'espoir d'arriver par là à la monarchie universelle. Quoi de plus fait pour tenter un monarque ambitieux, et dont le zèle pour la foi était si ardent ! Philippe d'ailleurs avait à craindre, s'il se montrait dédaigneux d'avantages aussi brillants, que le roi de France n'en profitât pour lui-même. Sa perplexité fut grande toutefois : car il était engagé envers l'empereur, il l'était même doublement, par ce qui s'était passé entre eux au sujet du mariage du prince des Asturies avec l'archiduchesse Anne, et par l'intention qu'il lui avait manifestée de seconder de son influence celui de l'archiduc Charles avec Marie Stuart. Pour surcroît d'embarras, les cortès de Castille, assemblées à Madrid, lui exprimèrent le vœu, fondé sur des raisons majeures d'intérêt public, que le prince épousât sa tante (1).

Sa réponse fut celle d'un prince dont la politique manquait de résolution et de franchise. Il écrivit à l'évêque d'Aquila :

« Voyant que le mariage de mon fils avec la reine

(1) « L'on tient pour tout résollu le mariaige du prince avec la fille aisnée du roy de Boesme, bien que les estatz de Castille ayent requis le roy cathollicque de le vouloir marier avecques la princesse, pour aulcunes occasions et commoditez bien considérables : à quoy Sadicte Majesté Cathollicque a faict responce qu'ilz feussent de bonne espérance en cela ; qu'il estoit délibéré de le marier avec une Castillane.... » (Dépêche de Saint-Sulpice à Charles IX, du 8 juillet 1563.)

d'Écosse peut procurer le moyen de remédier aux maux de la religion en Angleterre, j'ai décidé d'en admettre la négociation. Vous y donnerez donc suite, par la même voie qui a servi à l'entamer, si vous tenez cette voie pour sûre et pour secrète. Vous leur direz (¹) qu'ils vous déclarent particulièrement les intelligences qu'ils ont en Angleterre, afin que vous, comme quelqu'un qui sait ce qu'elles peuvent valoir, m'informiez de ce qui en est, avec votre avis. Vous m'instruirez ponctuellement de tout, sans en venir à aucune conclusion, jusqu'à ce que vous appreniez de moi ce qu'il m'aura paru convenable de faire; vous pourrez les assurer toutefois que mon intention est telle que je l'ai exprimée plus haut. Vous leur recommanderez le secret sur toutes les circonstances de la négociation; il faut que cette affaire soit conclue avant que d'être divulguée, pour qu'elle produise les avantages qu'on doit s'en promettre : car, si les Français la découvrent, ils en auront une extrême appréhension, emploieront tous leurs moyens, tout ce qui est en leur pouvoir, pour y mettre obstacle; n'y réussissent-ils même pas, ils tâcheront d'en rendre les résultats stériles, à cause du dommage qu'ils en doivent recevoir; quant à la reine d'Angleterre et à ses hérétiques, qui y sont si spécialement intéressés, vous jugerez facilement de ce qu'ils feraient. Le secret est donc nécessaire, et vous vous appliquerez à en persuader ceux avec qui vous traiterez, pour qu'ils le

(¹) A Lethington et à Raulet.

fassent bien comprendre à la reine, leur maîtresse.

« L'empereur, se confiant en ce que le cardinal de Lorraine lui a dit, et ne connaissant pas la volonté de la reine d'Écosse et de ses ministres aussi bien que vous me l'avez fait connaître, regarde comme assuré le mariage de l'archiduc son fils avec ladite reine. Certes, si j'en voyais l'apparence, et qu'on pût attendre de ce mariage les fruits qu'il paraît à présent qu'on tirera de celui du prince mon fils, j'y donnerais la main avec plus de plaisir qu'à l'autre, pour la grande affection que je porte à l'empereur et à ses enfants. Ce qui m'a décidé à embrasser cette affaire, sans attendre que S. M. I. soit désabusée de l'opinion qu'elle a, c'est le rapport que vous m'avez fait du peu de goût que la reine et ses ministres montrent pour une alliance avec l'archiduc, dans la persuasion des médiocres avantages qu'elle leur offre; c'est aussi, et plus particulièrement, l'avis que vous m'avez donné de leur dessein de négocier le mariage de la reine avec le roi de France : car je me souviens de la peine et de l'inquiétude où j'étais, dans le temps qu'elle fut mariée au roi François. A coup sûr, si ce roi eût vécu, la guerre aurait éclaté entre nous, lui voulant envahir l'Angleterre, comme il y était résolu, et moi étant obligé de défendre la reine Élisabeth. Or, faire la guerre pour des intérêts étrangers est chose fâcheuse, et je l'aurais faite surtout avec déplaisir pour une personne qui m'en aurait eu le gré que vous savez [1]. »

[1] Lettre du 15 juin 1563, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 447.

Philippe II chargeait ensuite son ambassadeur de continuer à encourager les Anglais catholiques et bien intentionnés par la voie indirecte qu'il avait employée jusque-là, et sans se montrer en aucune manière du monde. Il lui recommandait de même de ne faire aucune démarche qui pût le compromettre, dans le but de connaître et d'accroître les intelligences que les Écossais avaient en Angleterre.

Le duc d'Albe écrivit une lettre particulière à l'évêque d'Aquila, pour insister sur le secret que prescrivait le roi ([1]).

L'évêque, en recevant ces dépêches, fut déconcerté. Les instructions qu'on lui transmettait étaient loin de répondre aux exigences de la situation. Depuis l'envoi de ses derniers rapports, Lethington était retourné de France en Écosse ([2]) : il avait eu pour réponse de Catherine de Médicis, que la reine, sa maîtresse, voulût attendre une couple d'années, et qu'alors le roi l'épouserait certainement ([3]). Il était venu peu après à Londres, et la reine Élisabeth lui

([1]) Elle est du 16 juin 1563. (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 816.)

([2]) Lettre de l'évêque au cardinal de Granvelle, du 17 mai 1563. (*Ibid.*)

([3]) « .... Ledinton.... me dijo, en lo de la negociacion con el rey de Francia, que tenia entendido que, si ella (Marie Stuart) queria aguardar un par de años, el casamiento habria efecto sin falta. » (Lettre de l'évêque d'Aquila au duc d'Albe, du 17 juillet 1563, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 455.)

L'évêque est moins affirmatif dans une lettre du même jour au comte de Luna ; il y dit seulement que le mariage *pourra* avoir lieu : « Segun « Ledinton me ha dicho, lo han dicho en Francia que, si la reyna qui- « siese aguardar un par de años, el casamiento con aquel rey podria « efectuarse. » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 816.)

avait dit, d'un ton plein de hauteur, que, si la reine d'Écosse épousait un prince de la maison d'Autriche, elle aurait en elle une ennemie, tandis qu'elle promettait de la déclarer son héritière, si elle se mariait à sa satisfaction (1). Il était à craindre que Marie Stuart, voyant les hésitations du roi catholique, effrayée des menaces de la reine d'Angleterre, sollicitée par ses sujets, et probablement par Lethington lui-même, d'épouser un protestant, ne prît un parti qui aurait des conséquences funestes, non-seulement pour la religion, mais encore pour la conservation de la tranquillité dans les Pays-Bas (2).

Dans ces circonstances, l'évêque trouvait que la commission qui lui était donnée n'avait ni l'efficacité ni le caractère décisif qu'il aurait fallu. Pour un mal aussi dangereux, le remède lui paraissait faible. Il appréhendait que ceux avec qui il avait traité ne prissent la détermination du roi pour un refus : car, qu'était-il besoin qu'il leur demandât les intelligences

(1) « V. E. habrá entendido el fiero que esta reyna hizo á Ledinton, al partir de aquí para Escocia, diciéndole que, si su ama se casaba con hombre de la casa de Austria, la tendria por enemiga, y que al contrario, si se quisiese casar á su satisfacion, prometia declararla por heredera.... » (Lettre de l'évêque d'Aquila au duc d'Albe, du 17 juillet 1563, ci-dessus citée.)

(2) « .... Temo que la de Escocia, desconfiada de los casamientos que pretende, y ametrentada de los fieros que esta se le hace, y de la instancia que le deben de hacer sus vasallos para que se case con algun protestante, y Ledinton entre ellos, no se deje persuadir á alguna cosa que pueda hacer mas daño que provecho, no solamente á las cosas de la religion, mas aun á la conservacion destos Estados de Flandes que están tan peligrosos cuanto V. E. sabe. » (*Ibid.*)

que la reine d'Écosse avait en Angleterre ? Lethington et lui s'étaient confié mutuellement, et au long, tout ce qu'ils savaient à cet égard : c'étaient les mêmes individus qui avaient parlé à l'un et à l'autre, qui les avaient engagés à proposer le mariage de la reine avec le prince d'Espagne, qui leur avaient offert leur concours, qui leur avaient donné la liste des personnes d'autorité, catholiques et autres, prêtes à soulever le peuple pour le service de ladite reine..... Après de pareilles confidences, il n'était pas douteux qu'ils n'envisageassent une telle demande comme ayant pour but de les amuser..... En outre, leur défendre de donner de la publicité à cette affaire, c'était faire naître en eux le soupçon que le roi ne pensait pas à la conclure; de cette publicité, en effet, dépendaient la considération de la reine et la manifestation des volontés de ses adhérents, lesquels, sans cela, n'oseraient jamais se découvrir. Quant aux inconvénients qui en pourraient résulter, Lethington, avec qui il en avait parlé souvent, était d'avis qu'on y remédierait, en tenant la conclusion secrète jusqu'au moment où le roi serait en mesure de soutenir ce qui serait conclu, et de mettre à exécution ce qu'il y aurait à faire : bien entendu que la reine aurait la certitude de cette conclusion..... En procédant de la sorte, l'évêque était persuadé que tout irait bien. En suivant les instructions qu'il venait de recevoir, il craignait que la reine et ses ministres ne s'imaginassent qu'on voulait se jouer d'eux, qu'ils n'en conçussent de l'indignation, que ceux qui étaient divisés dans son royaume ne se rapprochassent pour

agir dans un but commun, qu'enfin tout cela n'eût de mauvaises suites [1].

[1] « Digo que la comision que S. M. me dá en este negocio no es tan eficaz ni tan resoluta como seria menester.... Para enfermedad tan peligrosa el remedio me paresce flaco.... Cuando vean agora que en lugar de respuesta se les hace una protesta tan incierta, no sé si la tendrán por negativa, ó lo que pensarán dello, porque pedirles yo que me den informacion de las inteligencias que aquella reyna tiene en Inglaterra, para que yo pueda avisar dellas á S. M. y darle mi parescer, estas son todas cosas que Ledinton sabe que están hechas, porque él me ha dicho á mí sus inteligencias, y yo no he podido esconder de las mias, porque las mismas personas que me han hablado á mí y hecho instancia que yo propusiese á S. M. este negocio, las mismas le han hablado á él, y ofrecídosele y persuadídole á este casamiento, y aun dádole lista de todas las personas, tanto católicas como otras, que tienen alguna auctoridad en este reyno, y que podrian mover gente en servicio de aquella reyna.... Yo no dudo sino que le parescerá entretenimiento el pedirle agora cuenta de cosas de que tan largamente él y yo habemos platicado.... Tras esto, el haberles de prohibir que no se aprovechen de la publicacion deste negocio, les dará manifiesto argumento de que S. M. no está con pensamiento de concluirlo, dependiendo desta publicacion toda la reputacion de aquella reyna, y el poder deducir en acto las voluntades de sus aficionados, los cuales sin esto jamás osarán descubrirse. Y cuanto á lo que S. M. dice en su carta de los inconvenientes que desta publicacion se seguirian, y que se estragaria el fruto que deste casamiento se podria esperar, si esto se publicase, le parece á Ledinton, con quien he hablado destos artas veces, que á todo se podria remediar con tener secreta la conclusion dél hasta tanto que S. M. estuviese á punto para juntamente con publicarse sustentar lo hecho y meter en egecucion lo que se hubiese de hacer ; pero este aguardar habria de ser, como él dice, estando la reyna segura de la conclusion.... Yo para mí creo que haciéndose desta manera, y acudiendo S. M. á esta ocasion con las fuerzas y consejo necesario, no habria que dudar sino que, con la ayuda de Dios, todo sucederia bien. Al contrario temo que, por esta via que se me ordena que tome, no les demos ocasion de sospechar que nuestro negocio sea entretenimiento, y que esto no les cause alguna indignacion que haga juntar á los que agora están divididos, y que al fin nos produzga algun mal efecto.... » (Lettre de l'évêque d'Aquila au duc d'Albe, du 17 juillet 1563, déjà citée.)

La Cuadra adressa ces réflexions au duc d'Albe. En même temps, comme il était essentiel d'empêcher que Marie Stuart ne contractât d'autres liaisons, il fit partir pour l'Écosse, sous le prétexte d'y rechercher des pirates qui avaient capturé un navire espagnol venant des Indes, une personne sûre, chargée de faire savoir à la reine qu'il avait des choses importantes à lui communiquer touchant son mariage; que, ne pouvant l'aller trouver, et elle n'ayant pas d'ambassadeur à Londres, il la priait de lui envoyer, pour recevoir cette communication, quelqu'un de confiance, qui fût bien instruit de l'état des choses en Écosse, et de tout ce qui se traitait en Angleterre [1].

Philippe II allait se mettre en route pour l'Aragon, quand le duc d'Albe plaça sous ses yeux la lettre de son ambassadeur. Il écrivit incontinent à l'évêque d'Aquila qu'il s'était mépris sur ses intentions. « En « vous marquant — lui dit-il — qu'il me paraissait « bien de suivre l'affaire, et en vous donnant com- « mission pour cela, je vous parlais d'une manière « assez positive. Le secret que je vous recommandais « et que je vous chargeais de recommander à ceux « avec qui vous traitiez, n'était point un obstacle. « C'en était moins encore un, que l'ordre que je vous « donnais de vous enquérir des intelligences qu'ils « ont en Angleterre : car, en tout cas, il sera besoin « de le savoir, avant de conclure. Enfin, vous pres- « crire de négocier sans vous engager en rien, n'était

[1] Lettre de l'évêque d'Aquila au roi, du 17 juillet 1563, aux archives de Simancas, *Estado,* leg. 816.

« pas montrer peu de goût pour cette négociation. Je « vous mande ceci par ce courrier qui va à Trente, « afin que vous sachiez que j'attends avec impatience « d'être informé de ce que vous aurez fait, et de l'état « dans lequel sont actuellement les choses : je vous « écrirai ensuite plus au long sur le tout. En ce mo- « ment je ne pourrais le faire, ayant le pied dans « l'étrier, pour me rendre aux cortès de Monzon [1]. »

Luis de Paz (c'était le nom de la personne que la Cuadra venait d'envoyer en Écosse) s'y rendit par l'Irlande, afin d'écarter les soupçons sur le véritable objet de son voyage. Arrivé au lieu où Marie Stuart faisait sa résidence, il se découvrit à Lethington. Dans un conseil où celui-ci assistait avec la reine et le comte de Murray, il fut décidé qu'elle recevrait en public l'agent espagnol, qui la supplierait à haute voix de lui prêter faveur pour la punition des pirates à la recherche desquels il était, et qu'ensuite elle éloignerait ceux dont elle serait accompagnée, de manière

[1] « .... No lo entendistes como fué mi intencion, pues diciéndoos que á mí me parescia bien que se platicase, y dándoos comision para ello, no habia mas que decir, ni lo estorbaba el encargaros el secreto, y mandaros á vos que se le encargásedes á ellos, ni menos mandaros que supiésedes dellos las inteligencias que tienen en ese reyno, de quien se piensan y podrán favorecer, porque esto en todo caso seria menester saberlo ántes de la conclusion ; y tambien el déciros que platicásedes sin concluir nada, no fué mostrar poca gana al negocio. Y así, con este correo que va á Trento, os he querido escribir esto, para que entendais que espero con deseo saber lo que habreis platicado, y en el estado que habreis hallado y están las cosas, para poderos escribir mas largo sobre todo : que agora no puedo, por estar el pié en el estribo para ir á las córtes de Monçon.... De Madrid, á 15 de agosto 1563. » (*Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 460.)

qu'il pût lui dire librement ce qu'il avait à lui communiquer. Les choses se passèrent ainsi. L'audience finie, un nouveau conseil fut tenu entre la reine, Murray et Lethington : on y fit choix de l'évêque de Ross pour la conférence que proposait l'ambassadeur de Philippe II. Ce prélat avait une excellente occasion de passer en Angleterre : il devait aller en France pour le rétablissement de sa santé ; il était même déjà muni d'un passeport de la reine Élisabeth ; sa présence à Londres n'exciterait ainsi aucune défiance ; nul ne désirait, d'ailleurs, plus que lui l'alliance de la reine avec l'héritier présomptif de la couronne d'Espagne ; il convenait donc, sous tous les rapports, à la mission pour laquelle il était désigné. Mais, au moment où il aurait fallu qu'il se mît en route, la maladie dont il souffrait l'en empêcha : alors on le remplaça par le secrétaire Raulet. Quand Raulet arriva à Londres, l'évêque d'Aquila venait de mourir [1]. Sur l'ordre de la reine, sa maîtresse, il alla trouver aux Pays-Bas le cardinal de Granvelle [2]. Le cardinal ne connaissait pas les dernières instructions données par le roi à son ambassadeur à Londres ; il ne connaissait pas non plus les relations que l'évêque d'Aquila avait eues avec Raulet : il commença par se défier de celui-ci ; ensuite

[1] Le 24 août 1563. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 225.)

[2] *Relacion de la comision que el embajador obispo la Cuadra dió á Luis de Paz de lo que habia de decir á Ledinton, secretario de la reyna de Escocia, y después á ella, quando allá le envió : en Monçon, á 5 de otubre* 1563, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 462.

il éluda des explications pour lesquelles il n'était pas autorisé, et il engagea Marie Stuart à attendre qu'un successeur eût été donné à l'ambassadeur défunt ([1]).

Malgré tout le secret, toutes les précautions apportés dans cette négociation entre Marie Stuart et l'Espagne, quelque chose en avait transpiré : Catherine de Médicis écrivit à la reine catholique et à son ambassadeur à Madrid, afin qu'ils ne négligeassent rien pour savoir ce qui en était. Mais Philippe II n'avait pas l'habitude de dévoiler à sa femme les mystères de sa politique : Élisabeth ne put rien découvrir. Saint-Sulpice se flatta d'être plus heureux, en s'ouvrant confidentiellement au prince d'Eboli, qui faisait profession d'un grand attachement à la reine-mère et au roi de France. En digne ministre du prince le plus dissimulé de l'Europe, Ruy Gomez lui fit une réponse qui, sous les apparences de la franchise, était calculée de manière à l'abuser entièrement sur le véritable état des choses ([2]). Il lui dit que messieurs de Guise, dans la vue de ressaisir l'influence qu'ils avaient eue sous le règne de François II, désiraient beaucoup plus marier la reine d'Écosse avec le roi Charles ou le

([1]) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, pp. 208, 298, 340, 341, 358, 359, 362, 383, 396, 397, 398. — *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, pp. XII et suiv.

([2]) « Ledict prince, après avoir bien diligemment noté tout mon discours, le redisant luy-mesmes de mot à mot en hespagnol, pour veoir s'il l'avoit bien comprins, affin, à mon advis, d'en entretenir puis après le roy son maistre, me fit une responce d'homme bien vif et non endormy en l'apparence des choses. » (Lettre secrète de Saint-Sulpice, du 11 octobre 1563.)

duc d'Orléans qu'avec le prince d'Espagne, et qu'afin d'amener la reine-mère à ce mariage, le cardinal de Lorraine publiait que les partis ne manquaient pas à sa nièce, qu'en outre de l'archiduc Charles, le comte de Luna l'avait fort sollicité pour don Carlos : il ajouta — c'est Saint-Sulpice qui parle — « qu'il me pouvoit « bien asseurer que, si ledict comte s'estoit advancé « d'en parler, qu'il l'avoit faict sans charge, car il « sçavoit bien que, de la part du roy son maistre, « ny en aucune façon, de deçà l'on ne luy en avoit « rien mandé, et qu'il croyoit que tous ces tretz pro- « cédoient du vif esprit et intention du cardinal pour « faire réussir les choses au point qu'il désiroit; en « somme, que c'estoit propos de gens oisifz qui ima- « ginoient et se proposoient les choses qui n'estoient « point, n'ayant rien de cela été aulcunement traitté « icy [1]. »

En réalité, et quelque affirmatif que semblât le ton de la dernière dépêche adressée par Philippe II à son ambassadeur à Londres, il s'en fallait de beaucoup qu'il fût résolu à poursuivre la négociation avec Marie Stuart. Don Martin de Guzman, qui était allé trouver l'empereur Ferdinand à Vienne, et l'avait suivi à Inspruck, revint en ce temps à sa cour : il était chargé de lui faire les instances les plus pressantes pour qu'il se décidât, d'une manière ou de l'autre, sur le mariage de son fils avec l'archiduchesse Anne, car le roi de France sollicitait vivement la main de la princesse [2].

[1] Lettre secrète de Saint-Sulpice, du 11 octobre 1563, déjà citée.
[2] Voy. la lettre de Philippe II au duc d'Albe, écrite de Monzon, le

Son irrésolution s'en augmenta. Elle devint encore plus grande à l'arrivée en Espagne des princes de Bohême : les premiers discours que lui tinrent le cardinal d'Augsbourg et le baron de Dietrichstein, dont ces princes étaient accompagnés, eurent pour objet d'obtenir de lui une déclaration positive de ses intentions. Il était préoccupé aussi du caractère et de l'humeur de son fils : sous ce rapport, il reconnaissait que le vœu qui lui avait été exprimé par les cortès de Castille ne manquait pas de fondement ni d'opportunité. On discourait beaucoup de tout cela à sa cour : « Les gens de bon advis — écrivait l'ambassadeur « de France — disent qu'il n'y a grande apparence « de mariage de la royne d'Écosse avec le prince « d'Espaigne, parce que à la qualité dudict prince ne « convient party qui ne soit plus aisé et plus esloigné « de troubles et d'entreprinses que celluy de ladicte « royne, avecques ce que les Escossois ne sont pour « permettre plus que leur princesse s'en aille hors du « pays, ny qu'elle introduise un mary dedans qui ne « soit pour y demeurer..... (1). »

Gagner du temps était le système favori de Philippe II (2) : il répondit aux ambassadeurs impériaux qu'il ferait connaître ses intentions à leur maître par le seigneur de Chantonay, qui allait à Vienne rem-

12 octobre 1563, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 225.

(1) Lettre secrète de Saint-Sulpice, du 1er novembre 1563, écrite de Balbastro.

(2) « Dezia muchas vezes que el tiempo y él para otros dos.... » (*Don Felipe el Prudente*, par Vander Hammen, Madrid, 1632, p. 134.)

placer le comte de Luna, mort depuis plusieurs mois ([1]); il différa ensuite le départ de Chantonay aussi longtemps qu'il le put.

A son retour d'Aragon, il sembla disposé à écouter les désirs de la nation espagnole, en donnant la préférence, pour son fils, à la princesse doña Juana : il portait une grande affection à sa sœur; il appréciait ses hautes qualités; il espérait par elle posséder mieux le prince. Toute sorte de moyens et d'artifices furent mis en œuvre pour faire revenir don Carlos de la répugnance que lui avait toujours inspirée une union avec sa tante; mais il demeura inébranlable ([2]), et les

([1]) C'est ce que Saint-Sulpice dit dans une lettre secrète du 11 mai 1564. Il l'avait appris, à Barcelone, de la bouche du cardinal d'Augsbourg.

([2]) « Le roy catholicque vouldroit marier son filz avecques la princesse sa sœur, ainsi que toute l'Hespagne le désire, à cause des qualitez assez imbécilles de luy, qui pourroient estre grandement aidées et secourues par les perfections qui sont en elle, qui s'y est tousjours aussy beaucoup attendue ; et son frère, qui l'ayme et estime, ne l'en vouldroit frustrer, et espéreroit, par le moyen d'une telle sœur, posséder mieulx son filz, lequel commence à se monstrer assez rebours à luy et à ce qu'il luy ordonne.... Il presse, tant qu'il peult, d'effectuer les choses pour la princesse, et dict-on que cela est bien avant, et que chascun jour s'essayent nouveaulx moyens et artifices pour y faire condescendre le prince, qui, à ce que j'entendz, s'y rend tousjours assés froid et difficile.... » (Lettre secrète de Saint-Sulpice, écrite de Madrid, le 12 juin 1564.)

« Ce que je mandiz dernièrement que le mariage du prince d'Hespaigne avecques la princesse sa tante seroit pour estre effectué, avoit lors tant d'apparence, qu'il sembloit que toutz en la maison de ce roy n'entendissent en aultre chose.... L'on voulut bien encor faire cest essay pour le contentement de ladicte princesse, bien qu'on y eust tousjours cogneu le prince répugnant, lequel ayant de mesme ceste fois esté persévérant en sa première opinion, l'on dict que le roy catholicque a du tout résolu sa sœur qu'il ne falloit plus qu'elle s'y actendît : ce que, pour sa vertu, elle a monstré porter bien patiemment ; mais l'on a opinion qu'elle est

paroles brutales qu'il adressa aux cortès de Castille, au mois de janvier 1567, montrèrent à quel point il avait été irrité de ces tentatives faites en opposition à ses sentiments.

Il ne restait donc plus qu'à choisir entre Marie Stuart et l'archiduchesse Anne. Philippe II s'était désabusé de l'idée que, par le mariage de son fils avec la veuve de François II, l'Écosse et l'Angleterre pourraient devenir des annexes de la monarchie espagnole, et la religion catholique y être rétablie, ou, plutôt encore, l'état physique et moral du prince. ainsi que les difficultés attachées à une pareille entreprise, l'en avaient dégoûté (¹). En outre, la situation des Pays-

pour s'en rendre en ung monastère . . » (Lettre secrète de Saint-Sulpice, écrite de Madrid, le 31 juillet 1564.)

Voy., dans Koch, *Quellen zur Geschichte des Kaisers Maximilian II*, pp. 118, 124 et 130, les lettres du baron de Dietrichstein à l'empereur, des 19 avril, 29 juin et 2 juillet 1564.

(¹) Voy. le texte de sa lettre, du 6 août 1564, au cardinal de Granvelle, dans l'*Histoire de Marie Stuart*, par M. Mignet, t. I, p. 159.

Un passage de la lettre du duc d'Albe au roi, du 21 octobre 1563, qui est insérée dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 235, fait mieux comprendre encore les motifs qui déterminèrent Philippe II. Le duc, dont le roi avait demandé l'avis sur le mariage de son fils avec Marie Stuart, s'exprime ainsi : « Si el negocio conviene « hacerse ó no, yo no sabria decir á V. M. otra cosa que lo que en « Madrid, en presencia del prior don Antonio y de Ruy Gomez, le dije : « á la edad, la persona y habilidad del príncipe nuestro señor se debe « tener gran respeto para el fruto que deste negocio se piensa sacar. « Esto todo se ha de dejar al juicio de V. M., que sus criados no nos « hemos de meter en este juicio. Inconvenientes, trabajos, peligros no « se pueden en ninguna manera del mundo excusar en este negocio, « porque V. M. tendrá contra sí á Francia y á Inglaterra, y podria ser « que al emperador.... La persona de V. M. ha de ser la que haga al « efecto, y esta ha de estar en Flandes. »

Bas lui faisait de plus en plus comprendre l'importance de resserrer l'union entre les deux branches de sa famille, et d'empêcher que le roi des Romains ne s'alliât à la maison de Valois ([1]). Il fit savoir à son nouvel ambassadeur à Londres, don Diego Guzman de Silva, que si, de la part de la reine d'Écosse, on cherchait à renouer avec lui les négociations entamées avec son prédécesseur, il aurait à s'en excuser de son mieux, et à plaider, avec toute l'adresse et la chaleur possible, les intérêts de l'archiduc Charles ([2]); il ajouta cependant que, si les Français mettaient sur le tapis le mariage de leur roi avec Marie Stuart, dans ce cas, vu les graves inconvénients qui en pourraient résulter, il prêterait de nouveau l'oreille aux ouvertures qui lui avaient été faites pour son fils ([3]).

([1]) « Le roy catholique.... veoit aussy d'ailleurs que l'alliance du roy des Romains luy est fort nécessaire, tant pour se conjoindre davantage en nouvelle proximité de parentage et en nouvelle assurance d'amytié entre eulx, que pour guarder qu'ung aultre n'y entre. » (Lettre secrète de Saint-Sulpice, du 12 juin 1564, ci-dessus citée.)

([2]) « .... En resolucion es mi voluntad que, si se os hablase en ello,... os salgais lo mejor que pudiéredes de la plática de mi hijo, y que apreteis con toda buena manera y dexteridad la del archiduque Carlos mi primo.... » (Dépêche du 6 août 1564, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVI, p. 521.)

([3]) « .... Solo una cosa se habia olvidado de advertiros, y es que de tal manera procureis de caminar en este negocio que no pierdan los Franceses el temor al casamiento del príncipe mi hijo, y no viendo ó estorbando lo del archiduque, procuren de tomar á la reyna de Escocia para el rey de Francia, que seria tan dañoso y traeria consigo tantos inconvenientes, que en este caso solo, cuando tal se entendiese, volveria á la plática del príncipe mi hijo.... » (*Ibid.*)

Malgré le refus de Philippe II, et lorsque déjà Marie Stuart était décidée à épouser lord Henry Darnley, Lethington fit encore, à Londres, au

Cette réserve était-elle sérieuse? Il est permis d'en douter. Quoi qu'il en soit, Chantonay fut chargé de faire à l'empereur Maximilien (Ferdinand était mort le 25 juillet) une de ces « belles responces pleines « d'espérances et bien coulourées [1] » par lesquelles son maître ne s'engageait à rien. Dans une instruction particulière et secrète dont il était porteur, le roi lui avait exprimé ainsi sa volonté : « Vous direz à l'em- « pereur, mon frère, que, toutes les fois qu'il a été « question du mariage de la princesse Anne avec mon « fils, j'ai toujours parlé avec cette affection, cette « sincérité et cette franchise dont il convient d'user « entre nous, et que je lui parlerai de même aujour- « d'hui; que déjà je lui ai fait savoir que mon fils « n'était point dans une situation physique qui per- « mît de le marier; que je suis forcé encore, non « sans une vive douleur, de lui répéter la même « chose; que, bien que mon fils ait dix-neuf ans « accomplis, et qu'on voie d'autres jeunes gens tardifs, « Dieu a voulu qu'il le fût plus qu'eux tous; que, « quoique ma coutume soit d'être si vrai dans mon « langage qu'il n'est pas besoin d'autre garant de ce « que j'avance ici, ils pourront s'assurer, auprès des « personnes qu'ils jugeront à propos, si ce que je « leur dis est une excuse afin de traîner l'affaire en

mois d'avril 1565, une tentative auprès de l'ambassadeur Guzman de Silva, pour renouer la négociation de son mariage avec don Carlos. Il y a là-dessus une dépêche détaillée de cet ambassadeur, en date du 26 avril, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 530.

[1] Expressions de Saint-Sulpice dans sa lettre secrète du 12 juin 1564, déjà citée.

« longueur, ou un obstacle trop réel à sa conclusion, « comme je le crois ; que, dans ce dernier cas, il faut « que nous prenions tous patience, et que nous « ajournions cette affaire jusqu'au moment où le « mariage pourra s'effectuer : car s'il avait lieu aupa- « ravant, le mal qui en résulterait serait commun à « nos deux familles, pour l'intérêt que les uns et les « autres nous y avons ; enfin qu'une des stipulations, « et la principale, dont nous aurons à convenir, « quand cette affaire se traitera, est le mariage de « l'archiduchesse Élisabeth avec le roi de Portugal, « notre neveu, puisque cette princesse ne saurait être « nulle part ailleurs aussi fêtée et honorée, ni aussi « près de sa sœur ; que là elles pourront en quelque « sorte se croire toujours ensemble, et qu'il nous « importe tant à tous deux qu'elle n'épouse pas un « autre prince (1). »

(1) « .... Direis al emperador mi hermano que, otras vezes que en este negocio se ha platicado, yo be hablado siempre con aquel amor, synceridad y llaneza que conviene usar siempre entre nosotros, y con la mesma le hablaré agora, sin perdonar á mi hijo, por llevar siempre este camino ; que otras vezes les he hecho saber la mala disposicion que en mi hijo havia para poderle dar muger, que ha sido la causa de no averse llegado este negocio al cabo, y que, no sin gran dolor mio, de nuevo le digo ahora que la misma causa milita al presente, aunque mi hijo tiene ya XIX años, que, aunque otros mozos hazen tarde, Dios es servido que el mio pase tan adelante á los otros todos como esto ; y aunque mi costumbre es hablar siempre tanta verdad que por esto no bavia menester mas testigo, podrán informarse de las personas que les parresciere, si esto que yo les digo es escusa para alargar el negocio, ó tan verdadero impedimento para no concluyrlo como á mí me paresce; que siendo esto assí, será menester hayamos todos paciencia, y alarguemos este negocio para quando el tiempo nos muestre poderse tratar de la efectuacion dél, pues del hazerse sin tiempo tan comun seria el daño, y

Maximilien répondit à Chantonay qu'il était touché de la sincérité avec laquelle le roi lui faisait connaître ses sentiments, et qu'il voulait aussi s'expliquer avec franchise; qu'il était instruit du peu de santé du prince d'Espagne, mais qu'il ne pouvait rester dans l'incertitude sur le sort de sa fille; qu'il désirait savoir positivement si don Carlos l'épouserait, quand sa santé serait meilleure : dans le cas contraire, il la donnerait au roi de France, qui le sollicitait et le faisait solliciter vivement par la plupart des électeurs (1).

A cette époque, une amélioration notable se fit remarquer dans l'état de don Carlos : le baron de Dietrichstein, fidèle aux instructions de l'empereur, en tira argument pour demander que le roi ne différât plus sa résolution (2). Philippe II était dans un embarras qu'accrurent encore les informations reçues de Chantonay. L'empereur avait appris, par des lettres de son ambassadeur à Madrid, que le prince

por las prendas que los unos y los otros metemos en él; y que entiendan que uno de los capítulos, y el principal, que havemos de assentar, quando este negocio se tratare, es el casamiento de la infante Isabel con el rey de Portugal, nuestro sobrino, pues en ninguna parte podrá estar tan servida y regalada como allí, y tan cerca de la princesa su hermana, y podrán dezir no apartarse de la compañía que agora tienen, y al particular de nuestros comunes negocios tanto conviene no casarse en otra parte. » (*El capitulo que se dió á parte á Chantoné, cuando fué á Alemania, sobre lo del príncipe, en Madrid, á 12 de setiembre* 1564 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 652.)

(1) Lettre de Chantonay au roi, écrite de Vienne, le 31 mars 1565. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 106.)

(2) Lettre de Dietrichstein au roi, écrite d'Aranjuez, le 11 mai 1565. (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 657.)

souhaitait passionnément d'épouser sa cousine; qu'il s'était exprimé à cet égard de la manière la plus énergique, et avait voulu avoir un portrait de la princesse devant lequel on le voyait souvent en contemplation (1). Il avait su de plus, par la même voie, que lors de sa chute à Alcala, dont un rendez-vous donné à l'une des filles du concierge du palais avait été, comme on l'a vu, la cause, don Carlos avait fait vœu de ne jamais s'approcher d'une autre femme; qu'ainsi il n'en était aucune dont il eût envie de s'occuper (2). Ces particularités avaient causé un vif plaisir à la famille impériale, et augmenté l'inclination qu'elle avait pour le mariage de l'archiduchesse Anne avec le prince.

C'était le moment où la reine Élisabeth de Valois partait pour Bayonne avec le duc d'Albe. Philippe II, qui voulait encore temporiser, répondit au baron de

(1) Nous trouvons la description de ce portrait dans un inventaire, rédigé le 9 février 1568, de l'argent, des bijoux et d'autres choses qui étaient dans un petit coffre confié à la garde du secrétaire Gaztelú. Nous la donnons ici :

« Un retrato de la infanta Ana, hija del emperador Maximiliano, de seda de colores, con tres rubies y tres esmeraldas y ocho perlas en la cabeça, y con el brazo izquierdo un rubí y una esmeralda con dos perlas, y en los brahones de entrambos braços otros cinco perlas; puesto en una caja redonda de ebano, con una moldadura de plata sobredorada. » (Arch. de Simancas, *Contaduria mayor de cuentas*, 1a época, leg. 1050.)

(2) « Que quando S. A. dió la cayda en Alcala, havia hecho voto de no llegarse jamás á otra muger, y assí ny curava ny queria enamorarse de ninguna.... » (Lettre de Chantonay à Philippe II, du 20 mai 1565, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 213.)

Philippe II écrivit, de sa main, sur le dos de cette lettre, en la renvoyant au secrétaire Zayas : *Esta no vea nadie:* « Que personne ne voie « celle-ci. » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 653.)

Dietrichstein qu'il se résoudrait sur le fait du mariage dès que le duc reviendrait de France. Une pareille réponse ne pouvait causer qu'une médiocre satisfaction à Vienne : l'empereur dit assez froidement à Chantonay qu'il passerait encore par ce délai, quoique le roi eût eu assez et trop de temps pour prendre un parti [1].

Catherine de Médicis, malgré toutes les observations que lui avaient faites, pour l'en dissuader, l'évêque de Limoges et le seigneur de Saint-Sulpice, son successeur à Madrid, n'avait pas cessé de nourrir l'espoir qu'elle marierait sa fille Marguerite avec le prince d'Espagne. A Bayonne, elle proposa formellement ce mariage au duc d'Albe, en même temps que celui du roi de France avec l'archiduchesse Anne, et de doña Juana avec le duc d'Orléans [2]. Raymond de Pavie, seigneur de Fourquevaulx, qui, dans l'automne de 1565, alla remplacer Saint-Sulpice à Madrid, fut chargé de suivre avec chaleur cette négociation auprès du roi, du duc d'Albe et du prince d'Eboli. Le duc avait témoigné à Saint-Sulpice qu'il approuvait assez les mariages mis en avant par la reine-mère; Ruy Gomez lui avait promis d'y être favorable [3] : mais, en tenant ce langage, ces ministres le trompaient, car la façon de penser de leur maître leur était bien

(1) Lettre de Chantonay au roi, du 30 juin 1565, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. XXVI, p. 544.

(2) Mémoire particulier de Saint-Sulpice, du 11 août 1565. — Mémoire de Catherine de Médicis, envoyé au Sr de Fourquevaulx, sur ce qui a été traité à Bayonne, du 28 novembre 1565.

(3) Mémoire particulier de Saint-Sulpice, du 11 août 1565.

connue. Le roi mit fin aux poursuites de Catherine de Médicis, en déclarant, d'une façon catégorique, à la cour de France, qu'il avait pris, en ce qui concernait le mariage de son fils, des engagements dont il lui était désormais impossible de revenir [1].

[1] Réponse du roi catholique sur les traités proposés à Bayonne, présentée par son ambassadeur à la reine très-chrétienne : sans date. (Correspondance de Fourquevaulx, t. I, p. 66.) — Voy. aussi la lettre de Philippe II à don Francés de Alava, son ambassadeur en France, dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. IX, p. 549.

CHAPITRE IX.

Dissensions entre don Carlos et le roi. — Portrait de Philippe II : son caractère, ses goûts. ses habitudes, son système de gouvernement, ses ministres. — Remontrances qu'il fait à son fils et qui sont mal accueillies par le prince. — Griefs de don Carlos contre le roi : il est mécontent de n'avoir point de pouvoir, de n'être pas placé à la tête du gouvernement des Pays-Bas, du retard apporté à son mariage avec l'archiduchesse Anne. — Il blâme tout ce que fait son père, et le tourne même en ridicule. — Son mécontentement s'étend aux ministres et aux serviteurs du roi ; scène violente qu'il fait au président d'Espinosa. — Ses propres officiers sont vus par lui avec déplaisir ; mauvais traitements qu'ils essuient de sa part. — Ses procédés envers la princesse doña Juana et les princes de Hongrie. — La reine Élisabeth est seule l'objet de ses déférences ; explications à ce sujet ; fables débitées sur une prétendue inclination réciproque de la reine et du prince. — La reine douairière de Portugal, Catherine d'Autriche, cherche à ramener don Carlos à de meilleurs sentiments pour son père. — Son ancien précepteur, l'évêque d'Osma, y emploie aussi son zèle et son influence. — Estime et affection de don Carlos pour Honorato Juan ; marques qu'il lui en donne. — Lettre notable que Juan lui écrit, en quittant la cour. — Mort de Juan. — Nouvelle grossesse d'Élisabeth de Valois ; joie que Philippe II en éprouve. — Élisabèth se rend au bois de Ségovie où le roi l'avait précédée. — Don Carlos reste à Madrid ; remarque à ce sujet. — Il va plus tard rejoindre la famille royale. — La reine accouche d'une fille. — Don Carlos en est le parrain ; débilité physique qu'il montre en cette occasion. — Noms d'Isabel-Clara-Eugenia que reçoit la jeune infante ; motif de chacun d'eux. — Don Carlos donne un nouveau sujet de mécontentement à son père, en frappant don Diego de Acuña, l'un

de ses gentilshommes. — Le roi le réprimande, fait passer Acuña à son service, et le gratifie d'une commanderie supérieure à celle qu'il avait.



Depuis quelque temps déjà, don Carlos ne vivait pas dans une parfaite harmonie avec le roi. Des dissensions plus graves s'élevèrent bientôt entre eux. Elles étaient inévitables : car, par le caractère, les goûts, les habitudes, le prince était, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'antithèse vivante de son père [1]. Les détails que nous avons empruntés aux récits de Brantôme, aux dépêches du baron de Dietrichstein, aux rapports des ambassadeurs de Venise, forment, croyons-nous, dans leur ensemble, un portrait assez fidèle et assez complet de don Carlos : il convient que nous fassions connaître aussi Philippe II.

Ce monarque, qui avait été élevé selon les plus minutieuses prescriptions de l'étiquette espagnole, s'était montré, de bonne heure, jaloux à l'excès de sa dignité. Il était encore enfant lorsque le cardinal de Tavera, archevêque de Tolède, entrant dans sa chambre au moment qu'on l'habillait, son gouverneur voulut qu'il invitât ce prince de l'Église à se couvrir : sans avoir l'air de l'entendre, il prit son bonnet, le mit sur sa tête, et puis il dit au prélat : « Cardinal,

[1] « Adeo dissimillimi sunt moribus pater et filius, » écrivait le garde des sceaux Hopperus au président Viglius, le 26 avril 1567. (*J. Hopperi epistolae ad Viglium*, etc., Lovanii, 1765, p. 126.)

« vous pouvez vous couvrir maintenant [1]. » A sa première sortie d'Espagne, pour se rendre auprès de l'empereur son père aux Pays-Bas, il déplut, par sa fierté et sa hauteur, dans tous les pays qu'il traversa; les Italiens ne le trouvèrent pas plus à leur gré que les Allemands et les Belges. Il fallut que le cardinal de Trente d'abord, ensuite la reine Marie de Hongrie, et enfin l'empereur lui-même, lui fissent des observations sérieuses sur les conséquences que pourrait avoir une conduite qui lui aliénait l'esprit des peuples. Il eut la sagesse de le comprendre : dès ce moment, un changement sensible se fit remarquer dans ses manières; la raideur, le dédain, firent place, en lui, à de la courtoisie et de la bienveillance [2]. A la diète d'Augsbourg de 1550, on le vit s'appliquer à gagner l'amitié des princes de la Germanie, allant dîner chez eux, les conviant à sa table, et, comme il ne possédait pas leur langue, leur parlant en latin [3].

(1) CABRERA, *Felipe II*, liv. I, chap. I, p. 4.

(2) Voy. les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, pp. LI, 38, 123, 183.

(3) Antoine Perrenot, évêque d'Arras, écrivait à la reine Marie de Hongrie, le 13 octobre 1550 : « Monseigneur nostre prince faict très-bien « son debvoir maintenant avec les électeurs et autres princes de la « Germanie, et parle avec eulx latin. »

Et le 30 octobre : « J'envoye à V. M. lettres que monseigneur nostre « prince lui escript. V. M. feroit, à mon advis, bonne œuvre, s'il luy « plaisoit, en respondant, louher, sans dire de qui elle l'a entendu, ce « que l'on dit du contentement qu'il donne aux princes allemands, con- « versant et devisant avec eulx comme il faict. » (Archives du royaume, à Bruxelles.)

Voir aussi, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 123, note 2, ce que l'ambassadeur Marillac écrivait là-dessus au connétable de France, le 21 octobre 1550.

Quoiqu'il fût d'une taille au-dessous de la moyenne, il régnait dans toute sa personne un air de majesté que rehaussait encore sa manière de se vêtir, à la fois élégante et simple, car il ne portait que du drap de soie, à l'exclusion de l'or et de l'argent ([1]). Son abord était grave, mais il recevait avec affabilité et il écoutait avec attention ceux qui avaient à l'entretenir ([2]). Jamais il ne se fâchait, quelque chose qu'on pût lui dire ([3]). Habituellement il ne regardait pas son interlocuteur ; il tenait les yeux baissés, et s'il les levait, c'était pour les promener çà et là ([4]). Il parlait si bas que le seigneur de Fourquevaulx, ambassadeur de Charles IX, ne put entendre presque rien de ses paroles, à la première audience qu'il eut de lui ([5]). Ses réponses étaient en général précises et gracieuses ; le plus souvent, il les accompagnait d'un sourire aimable, mais il évitait de décider ou de s'engager sur les

([1]) « Puesto en solio, coronacion, ó en otro acto mayor público, con esta grandeza parecia divinidad su autoridad y gloria. » (CABRERA, liv. V, chap. XVII, p. 275.) — « Non usa nel vestire oro nè argento, ma solamente panni di seta e con pochi lavori; e veste molto gentilmente, portando panni che gli stanno soprammodo bene ed attilati....» (Relation de Giovanni Soranzo, de 1565, dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti,* série I, t. V, p. 112) — « È attillatissimo nel vestire, e tanto che non si può vedere cosa più perfetta. » (Relation d'Alberto Badoero, de 1578, *ibid.*, p. 276.)

([2]) *Relazioni degli ambasciatori veneti,* etc., série I, t. V, passim.

([3]) « Ascolta ognuno con molta pazienza, nè per cosa che se gli dica, brava nè si altera. » (Relation de Sigismondo Cavalli, de 1570, *Relazioni,* etc., série I, t. V, p. 183.)

([4]) Relation de Federico Badoero, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II,* p. 38.

([5]) *Relations des ambassadeurs vénitiens,* etc., p. 170, note 1. Fourquevaulx eut sa première audience au mois d'octobre 1565.

demandes qui lui étaient faites : il voulait prendre le loisir de les examiner et de les faire examiner par ses ministres. Il était réservé surtout dans ses communications avec les ambassadeurs étrangers, qu'il invitait presque toujours à lui remettre des mémoires ou des notes sur les sujets dont ils venaient de l'entretenir (1).

Quand il était à Madrid, il donnait audience à tous ceux qui la demandaient. En se rendant de sa chambre à la chapelle où, chaque matin, il entendait la messe, en sortant de la chapelle pour aller se mettre à table, enfin en retournant à sa chambre après son dîner, il recevait toutes les suppliques qu'on voulait lui présenter, et si quelque personne témoignait le désir de lui adresser la parole, il s'arrêtait pour écouter ce qu'elle avait à lui dire (2).

La délicatesse de sa complexion lui imposait plus d'un ménagement : il dormait beaucoup ; il était très-réglé dans sa manière de vivre, ne mangeant ni poisson ni fruits, dont son père faisait une consommation immodérée, et se nourrissant des mets les plus substantiels (3). Le vendredi-saint était le seul jour de l'année où il ne fût pas servi de viande sur sa table ; les autres jours de jeûne prescrits par l'Église, il avait reçu du pape la permission d'en manger, pourvu qu'il le fît d'une seule espèce, telle que chapon, veau,

(1) *Relazioni degli ambasciatori veneti*, etc., série I, t. V, passim.

(2) Relations de Paolo Tiepolo, de Giovanni Soranzo, de Sigismondo Cavalli, dans le tome cité des *Relazioni*.

(3) Voy. les relations de Michele Suriano, de Paolo Tiepolo, de Giovanni Soranzo, de Sigismondo Cavalli, de Lorenzo Priuli, d'Alberto Badoero, dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. III et V.

bœuf ou mouton ([1]). Les vendredis, les samedis et les vigiles, il dînait toujours en particulier, pour ne pas donner un mauvais exemple ([2]). Sa tempérance était remarquable; il vidait, deux fois ou deux fois et demie au plus, à son repas, un verre de cristal, de médiocre grandeur ([3]).

Soit en particulier, soit en public, il dînait ordinairement seul ; ce n'était que dans des occasions extrêmement rares qu'il admettait à sa table la reine, le prince son fils, ou la princesse sa sœur. D'autres, quels qu'ils fussent, n'étaient pas jugés par lui dignes de s'y asseoir ([4]).

Il n'y avait personne, à sa cour, qui remplît plus ponctuellement que lui ses devoirs religieux. Il assistait avec régularité aux offices divins, et communiait quatre fois au moins par année. Il connaissait, aussi

([1]) « Dal venerdì santo in fuori, mangia sempre carne ; e il digiunò delle altre vigilie ha facoltà di farlo con mangiar d'una cosa sola, ma cio sarà cappone, vitello e cosa tale.. . » (Relation de Sigismondo Cavalli, déjà citée, p. 183.)

([2]) « Il venerdì, sabato e le vigilie, per non dar cattivo esempio, sempre mangia ritirato.... » (Relation de Giovanni Soranzo, déjà citée, p. 112.)

([3]) « Nel bever è modestissimo, nè beve nel suo desinare più di due volte ... » (Même relation, *ibid.*) — « Beve due volte, o due volte e mezzo, in un bicchiere di cristallo di mediocre tenuta.... » (Relation d'Alberto Badoero, *ibid.*, p. 276.)

([4]) « Mangia S. M. ordinariamente sola, non facendo degno di stare alla sua tavola altri che la serenissima regina, il principe e la principessa, i quali però chiama rarissime volte, e scorrono molti e molti mesi prima che mangi con alcun di loro.... » (Relation de Giovanni Soranzo, *l. c.*) — Dans sa relation de 1563, Paolo Tiepolo dit de même, à propos du dîner du roi : « Che fa alcune volte in pubblico e altre ritirato, ma quasi sempre solo, perchè rarissimè mangia colla moglie, col figlio e colla sorella, che altri non è fatto degno della sua mensa.... » (*Ibid.*, p. 64.

bien qu'un ecclésiastique même, les cérémonies de l'Église [1]. En toute occasion, il témoignait son respect de la religion et de ses ministres. Pendant qu'il tenait les cortès de Monzon [2], il arriva un jour qu'allant à cheval de son palais au lieu où les cortès étaient assemblées, il rencontra le saint sacrement qu'on portait à un malade : il descendit aussitôt de cheval, accompagna le prêtre, son bonnet à la main, jusqu'à la maison où celui-ci était appelé, attendit à la porte qu'il eût rempli les devoirs de son ministère, et enfin reconduisit le saint sacrement, toujours la tête découverte, à l'église d'où il avait été tiré [3].

Ses passe-temps étaient des plus paisibles. Les fêtes, les spectacles, avaient peu d'attrait pour lui. Dans sa jeunesse, en Espagne et aux Pays-Bas, il avait quelquefois pris part à des joûtes et à des tournois, mais il l'avait fait moins par goût que pour l'opinion du monde [4]. Ce qu'il aimait, et sa nature lui en faisait en quelque sorte un besoin, c'était la campagne, la solitude [5]. Aussi, bien souvent, il quittait à l'improviste Madrid, pour aller, tantôt au Pardo, tantôt à Aranjuez ou à l'Escurial, quand il eut

(1) Relation de Paolo Tiepolo, déjà citée, p. 62. — Relation de Matteo Zane, de 1584, dans les *Relazioni*, etc., série I, t. V, p. 360.

(2) Voy. pp. 98 et suiv.

(3) Relation de Giovanni Soranzo, déjà citée, p. 112.

(4) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, etc., p. 39.

(5) Il avait eu ce goût de bonne heure. Le 19 février 1559, il écrivait, de Bruxelles, à Granvelle et à Ruy Gomez, qui se trouvaient au congrès de Cateau-Cambrésis : « Por el provecho que vos, Ruy Gomez, sabeys « que me haze á la salud el ejercicio y el campo, etc. » (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 491.)

fait bâtir ce somptueux monastère. Là il ne s'entourait que d'un petit nombre de ses serviteurs, ne recevait les ambassadeurs étrangers que dans des occasions extraordinaires et pressantes, et ne communiquait avec ses propres ministres que par écrit ([1]). On se tromperait pourtant, si l'on s'imaginait qu'il allàt chercher dans ces résidences un repos absolu de l'esprit : loin de là, il y travaillait plus encore peut-être qu'en son palais de Madrid ([2]).

Il entretenait des bouffons dont il s'amusait quelquefois dans sa chambre; c'était d'eux, car ils s'introduisaient partout, qu'il apprenait les faits et gestes des personnes de sa cour : il était extrêmement curieux de renseignements de ce genre ([3]).

([1]) Ama sopra ogni cosa la quiete e l'ozio, del tutto lontano dai negozi, i quali quanto sia possibile fugge ed abborrisce. Però, così spesso, si parte all' improvviso, fuori della espettazione di ognuno, alcune volte innanzi giorno, con soli cinque o sei in compagnia, dal loco dove sta la corte, e si ritira in solitario, dove ha le sue delizie, e consuma il tempo in una estrema tranquillità e riposo, senza voler udir cosa che gli dia impaccio o pensiero.... » (Relation de Paolo Tiepolo, déjà citée, p. 64.) — Voy. aussi la relation de Sigismondo Cavalli, déjà citée, p. 182.)

([2]) L'ambassadeur Fourquevaulx écrivait à Charles IX le 30 novembre 1567 : « Quand il s'esloingne ainsi de la multitude, c'est pour mieulx « adviser à ses négoces, car il n'est jamais oisif, ni plus attentif à ses « affaires qu'estant seul en ses maisons des champs. » La chose est confirmée par Hopperus, qui en pouvait parler plus pertinemment encore. Voici ce qu'il mande à Viglius, dans une lettre du 2 novembre 1569 : « Rex nondum ex agro reversus est; sed hac septimana spe- « ramus ad futurum. Et vero cum morem habet, ut, sive adsit, sive non « adsit, ne minimam quidem partem temporis, in rebus cum summa « diligentia administrandis, amittat; nec quidquam ad illum prescri- « bimus tam parvum ad quod non continuo sua manu respondeat. » (*Joachim Hopperi epistolae ad Viglium*, p. 145.)

([3]) « È amicissimo di certa sorte di buffoni, con i quali si trattiene

Il était très-adonné aux femmes (1). Si l'on en croit un écrit fameux, lorsqu'il épousa la princesse Marie de Portugal, un mariage secret le liait à doña Isabel Osorio, de laquelle il avait plusieurs enfants (2). Pendant son séjour aux Pays-Bas, il avait eu une fille d'une jeune Bruxelloise (3). Après son retour en Espagne, il vécut, pour ainsi dire, publiquement avec doña Eufrasia de Guzman, dame de la princesse sa sœur, qu'il fit épouser au prince d'Ascoli, dans le temps qu'elle était enceinte de son fait (4). Élisabeth

alle volte, ed è curiossimo di saper tutti gli andamenti delle persone di qualità della corte, e si serve per lo più di loro per istrumento di questa sua curiosità, poichè s'intromettono da per tutto.... » (Relation de Matteo Zane, déjà citée, p. 361.) — Voy. aussi les relations de Federico Badoero, de Paolo Tiepolo et de Francesco Vendramino, dans les *Relazioni*, etc.

(1) « Nelli piaceri delle donne è incontinente.... » (Relation de Federico Badoero, de 1557, *Relazioni*, etc., série I, t. III, p. 234). — « Gl'intertenementi suoi sono...., ma più di tutto le donne, delle quali mirabilmente si diletta, e con loro di nascosto ben spesso si ritrova.... » (Relation de Paolo Tiepolo, déjà citée, p. 63.) — « Molto ama le donne, con le quali spesso si trattiene nei detti luoghi del Pardo et di Aranguez. » (Relation de Giovanni Soranzo, déjà citée, p. 114.)

(2) *Apologie de Guillaume de Nassau, prince d'Orange*, p. 38 de l'édition originale de Leyde.

(3) « Ha avuto, essendo in Fiandra, con una giovane die Brusseles, una figliuola, la quale fa nutrire in quei paesi molto secretamente.... » (Relation de Giovanni Soranzo, l. c.)

(4) *Apologie de Guillaume de Nassau*, l. c. — « Dopo che si ritrova in Spagna, ne ha avuta un' altra (figliuola) con donna Eufrasia de Guzman, che era dama della principessa sua sorella, e ha maritata la madre nel principe d'Ascoli con dote onorata, etc.... » (Relation de Giovanni Soranzo, l. c.)

L'évêque de Limoges écrivait à Catherine de Médicis, le 3 juillet 1561 : « Le roy est à son plaisir, pour les chasses, qu'il a proches, *et assez* « *d'autres bonnes cognoissances en ceste ville*, qui pour cela *ne le font* « *pas estre mauvais mary*, car il est des bons du monde. »

de Valois n'ignorait pas sa conduite : mais, douée d'une sagesse et d'une raison au-dessus de son âge, tolérante ainsi que sa mère lui avait appris à l'être par son exemple, elle supportait les galanteries de son mari sans jamais faire entendre un seul mot de plainte, ne manifestant qu'un désir, celui de lui complaire, n'ayant d'autre volonté que la sienne (¹) : on pourrait même supposer, en lisant quelques-unes de ses lettres à Catherine de Médicis, que les soins et l'affection du roi la rendaient « la femme la plus heureuse du monde » (²). Il est juste de dire que Philippe,

Saint-Sulpice, successeur de l'évêque à l'ambassade de Madrid, mande à sa cour, dans une lettre secrète du 7 octobre 1564, que Ruy Gomez lui a dit que la grande maladie de la reine avait augmenté l'affection de son mari pour elle ; « et adjousta quelques choses *de ses amours* « *passées, qui avoient cessé et estoient hors de la maison*, de sorte que « tout alloit si bien qu'il ne se pouvoit désirer mieulx. »

Les relations de Philippe avec la princesse d'Eboli sont trop connues pour que nous ayons à en parler.

(¹) « Sa la regina che il re fa molti disordini con donne, ma avendo imparato la tolleranza de sua madre, pazientemente lo sopporta senza mai dir parola di risentimento.... Così ella, savia sopra l'età sua, cerca in tutti i modi mostrar di riportarsi alla volontà del re, e di non voler più innanzi di quello che piace a lui. .. » (Relation de Paolo Tiepolo, déjà citée, p. 72.) — « La serenissima regina.... è stimata da tutti molto savia e prudente, in modo che molto supera l'età sua.... Con tutto questo S. M., prudentemente dissimulando sempre, non dimostra alcuna mala satisfazione, ne mai parla di simili cose, e sempre si mostra desiderosa di satisfare il re, e voler tutto quello ch' esso vuole.... » (Relation de Giovanni Soranzo, déjà citée, p. 117.)

(²) Une fois elle écrivait à la reine, sa mère, à propos d'un endroit (qu'elle n'indique pas) où elle se trouvait et qui était peu plaisant : « Vous dirès-ge, madame, que sy se n'estoit la bonne compaignie où je « suis en se lieu, et l'heur que j'ai de voir tous les jours le roy mon « seigneur, je trouverois se lieu l'un des plus fâcheux du monde. Mais « je vous assure, madame, que *j'ay un si bon mary et suis si heureuse*

s'il la négligeait, avait toujours pour elle les plus grands égards, et qu'il lui donna même, en certaines occasions, des marques d'une véritable tendresse (1).

On a reproché à ce prince de manquer de libéralité, de se montrer économe jusqu'à la parcimonie (2); on a fait la remarque qu'il laissait vacantes les principales charges de sa cour, pour n'en pas supporter la dépense (3); on a dit que sa maison semblait être plutôt celle d'un pauvre gentilhomme que d'un grand roi (4); on a ajouté que les murs de son palais étaient nus en été, et que, s'ils étaient tendus en hiver, c'était plutôt afin de parer au froid que pour la décoration des appartements (5). Combien il serait à souhaiter, pour sa mémoire, que l'histoire n'eût pas d'autres reproches à lui faire!

Dans le gouvernement de ses États, il ne suivait pas

« que, quant il le seroit cent fois davantage, je ne m'y fascheroy « point. » Une autre fois elle lui disait que le roi faisait office de bon mari; que, tant qu'elle avait eu la fièvre, il n'avait pas bougé un instant d'auprès d'elle, et elle ajoutait : « *Je vous dirés comme je suis la plus « heureuse fame du monde.* » (*Négociations*, etc., *relatives au règne de François II*, pp. 703 et 813.)

(1) Voy., dans les *Négociations*, etc., *relatives au règne de François II*, pp. 803 et 809, les lettres de madame de Clermont à Catherine de Médicis, écrites en 1561, et dans l'*Histoire d'Élisabeth de Valois*, par M. le marquis Du Prat, pp. 233, 239, 458, ce que l'ambassadeur Fourquevaulx mandait à la reine-mère le 4 février et les 4 et 18 août 1566.

(2) Relations de Giovanni Soranzo, de Gioan Francesco Morosini, de Matteo Zane, de Tommaso Contarini, de Francesco Vendramino.

(3) Relation de Francesco Vendramino.

(4) « Nel governo della sua casa somiglia più ad un povero gentiluomo che ad un gran re. » (Relation de Gioan Francesco Morosini, de 1581, *Relazioni*, etc., série I, t. V, p. 325.)

(5) Relation de Tommaso Contarini.

le même système que l'empereur son père. Charles-Quint avait toujours eu un ministre chargé de la principale direction de ses affaires : il ne voulut avoir que des conseillers qui lui donnassent leur avis lorsqu'il lui plairait de les consulter, et sur les choses dont il jugerait à propos qu'ils prissent connaissance, se réservant de dicter lui-même ses déterminations à ses secrétaires, avec lesquels il travaillait directement.

Deux de ces conseillers toutefois, le prince d'Eboli et le duc d'Albe, jouirent, au début et dans les quinze premières années de son règne, d'une influence considérable auprès de lui. J'ai parlé plus haut du prince d'Eboli ([1]). Le duc d'Albe avait été beaucoup employé par l'empereur ; il avait une expérience consommée des affaires militaires et politiques ([2]) ; c'était « un grand personnage, » selon le mot du cardinal de Granvelle ([3]). Ruy Gomez et Fernando Alvarez de Tolède prétendaient tous deux à la prépondérance dans le conseil ; l'opinion de l'un était assez ordinairement opposée au sentiment de l'autre ([4]). Philippe, comme j'en ai fait l'observation ailleurs, ne voyait pas avec déplaisir cette rivalité de ses ministres ; il y trouvait, au contraire, l'avantage de les tenir plus sûrement

([1]) Pag. 156-158.

([2]) « Il duca d'Alva, grave d'età, cognizione ed esperienza, avanza di gran lunga tutti gli altri di reputazione e di consiglio. » (Relation de Paolo Tiepolo, déjà citée, p. 68.)

([3]) Lettres de Granvelle au prieur de Bellefontaine, t. I, p. 318, à la bibliothèque de Besançon.

([4]) Relation de Michele Suriano, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 130, et d'Antonio Tiepolo, *ibid.*, p. 150.

dans sa sujétion, d'être moins accessible à des surprises, de connaître mieux la vérité sur les choses dont il lui importait d'être éclairci [1]. Dans les matières d'État, de guerre et de gouvernement, il déférait surtout aux avis du duc d'Albe; dans les concessions de grâces et la distribution des honneurs, il s'en remettait volontiers à ce que lui proposait le prince d'Eboli [2].

Peu après le retour du roi en Espagne, le duc d'Albe réussit un instant à écarter Ruy Gomez du maniement des affaires d'État; déjà il se flattait que son crédit serait désormais sans partage. C'était se méprendre étrangement sur le caractère du maître. Un jour que le roi était enfermé avec le secrétaire Erasso [3], le duc se présenta à la porte de sa chambre. Il en avait une clef comme grand majordome, mais il essaya en vain de s'en servir, le roi ayant mis la sienne en la serrure, pour empêcher qu'on n'entrât.

(1) *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. LIX.

(2) « Siccome nelle cose di guerra e nelle risoluzioni importanti di cose di Stato, deferisce sempre più il consiglio, e il re medesimo, al duca d'Alva, perchè ha più esperienza che Ruy Gomez, così in contrario nelle cose di grazia, di danari, di mercedi, di pagamenti e simili, per l'affezione del re, ha Ruy Gomez sempre il meglio. » (Relation d'Antonio Tiepolo, de 1567, dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. V, p. 147.)

(3) Francisco de Erasso était conseiller au conseil des finances, secrétaire des conseils des Indes et des ordres, et, depuis que Juan Vazquez s'était retiré, il remplissait aussi la charge de secrétaire d'État pour les affaires de Castille. (Voy. les *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. V, p. 65.) — Erasso était fort en faveur auprès du roi à cette époque, mais depuis il fut disgracié.

Il frappa; Erasso vint savoir qui c'était, mais n'ouvrit point. Le duc fut obligé d'attendre plus d'une heure dans l'antichambre, confondu avec les officiers inférieurs du palais. Il en fut si mortifié qu'il prétexta des affaires de famille pour se retirer pendant quelque temps dans ses terres (1).

A l'époque où nous sommes parvenu, Philippe II avait tout récemment appelé à faire partie de son conseil un personnage qui bientôt y acquit la principale autorité : je veux parler de don Diego d'Espinosa, que, de simple conseiller au conseil de Castille, il fit gouverneur ou président de ce tribunal, le plus élevé de tous ses royaumes, en remplacement de Juan Rodriguez de Figueroa, mort le 25 mars 1565 (2). L'impartialité et la loyauté d'Espinosa, la promptitude et l'habileté avec lesquelles il expédiait les affaires, le discernement et la droiture qu'il apportait dans le choix des candidats pour les offices ecclésiastiques et civils dont la présentation était un des attributs de sa charge, son détachement de toute espèce de passions et d'intérêts en dehors du service public, plurent tellement au roi (3), qu'il accumula sur la tête de ce

(1) Ces curieuses particularités sont consignées dans un mémoire que l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, envoya au cardinal de Lorraine, le 26 septembre 1560. (Voy. *Négociations*, etc., *relatives au règne de François II*, pp. 558-562.)

(2) DAVILA, *Teatro de las grandezas de Madrid*, p. 363.

(3) « Il re era così fastidito e stanco delle parzialità del suo consiglio, che quando ha trovato uno libero da queste passioni e di buona intenzione, gli ha posto tutto il governo nelle mani. E veramente il cardinale è schietto e libero servitor del suo principe, senza dipendenze e senza parentado di signori, il che è stimato molto dal re, nè fino a qui mostra

ministre les dignités et les honneurs : il le fit inquisiteur général, lorsque l'archevêque de Séville, Fernando de Valdès, lui témoigna le désir, motivé sur son grand âge, de résigner ces difficiles et importantes fonctions ([1]); il sollicita et obtint pour lui, de Pie V, le chapeau de cardinal ([2]); il le gratifia de l'évêché de Sigüenza, l'un des plus riches d'Espagne ([3]), et tout cela en moins de trois années. Il n'y eut pas un second exemple, sous ce règne, d'une élévation aussi éclatante et aussi rapide ([4]).

di stimar molto l'interesse suo particolare, nè di lasciar majorasco molto ricco in casa sua. Si affatica e travaglia grandemente, ed ha assai buon giudicio, ma non è molto pratico de' negozj di Stato, essendo poco tempo che li tratta; tuttavia per giornata si va accomodando. » (Relation de Sigismondo Cavalli, déjà citée, p. 180.) — « Parlando di questi (le cardinal d'Espinosa, le duc d'Albe et Ruy Gomez), dico esser nel cardinale molta diligenza e molto pensiero alle cose del suo re; è uomo di gran fatica, e però il re sopra di lui scarica quasi tutti i negozj, confidando dover aver da questa persona, non molto nobile, più sincera relazione e più sincero parere che dagl' altri due.... » (Relation d'Antonio Tiepolo, de 1572, *Relazioni*, etc., série I, t. V, p. 218.)

([1]) Au mois de novembre 1566.

([2]) Au commencement de 1568. Dans une lettre du 17 avril de cette année au cardinal Alessandrino, l'archevêque de Rossano, nonce de Pie V à Madrid, lui fait part de la gratitude du président d'Espinosa pour sa promotion à la dignité de cardinal, et du plaisir que le roi aussi en éprouve.

([3]) L'archevêque de Rossano mandait au cardinal Alessandrino, le 1er mai 1568, que le roi avait nommé le cardinal d'Espinosa évêque de Sigüenza, avec réserve d'une pension de 3,000 ducats pour lui, cardinal Alessandrino : ce qui n'empêcherait pas qu'il ne restât encore à Espinosa 100 écus à dépenser par jour.

([4]) Déjà le 26 janvier 1567, le garde des sceaux Tisnacq écrivait au président Viglius : « Et se dict vulgairement qu'il (Espinosa) a heu, « contre l'expectation commune, beaucoup de bonheur en peu de « temps. » Le 25 mai 1568, c'était bien autre chose : « Le président, « naguère cardinal, lui mandait-il, est évesque de Sigüenza, et s'entent

Un autre personnage qui avait aussi beaucoup d'influence était l'évêque de Cuenca, confesseur du roi. Fray Bernardo, qui avait pris le nom de Fresneda, du lieu de sa naissance (il était de si basse extraction qu'on ne connaissait aucun de ses parents), appartenait à l'ordre de Saint-François. Il était devenu le confesseur de Philippe II, par la protection de Ruy Gomez, alors que le fils de Charles-Quint n'était encore que prince des Asturies. Son ambition n'avait pas de bornes. Bien différent en cela de Ruy Gomez, qui jamais ne se targuait de la faveur du roi, et qui évitait jusqu'aux occasions de se montrer en public (1), il aimait à faire parade de son crédit ; il était heureux de voir que chacun lui rendît honneur. Comme il avait le privilége d'entrer dans tous les conseils (2), il n'y avait pas de choses dont il ne cherchât à s'entremettre. Il avait de l'esprit et discourait bien de la plupart des matières, mais il était peu versé dans les

« que le pape le dispense pour demeurer icy en court à ses charges ; « ET EN AURA PROU. »

(1) « Ruy Gomez.... ne' suoi ragionamenti non si vanta mai della grazia ch' egli abbia col re. Dai luoghi pubblici sta lontano più che tutti gli altri, nè si vede ch' egli cherchi di lasciarsi veder al volgo, per godere di quello che sogliono goder volentieri gli uomini vani.... » (Relation d'Antonio Tiepolo, de 1572, déjà citée, p. 219.)

(2) C'était surtout pour la décharge de sa conscience, que Philippe II avait donné à son confesseur l'entrée dans tous les conseils : « Questa « sua devozione è una delle principali cause che gli ha fatto porre il « reverendissimo vescovo di Cuenca suo confessore in tutti i consigli, « e volerlo presente in tutte li deliberazioni per discarico della sua « coscienza, parendogli che essendo quello presente, e dicendo lui la « opinione sua in tutti i negozi, lei non debba restar caricata di alcuna « operazione. » (Relation de Giovanni Soranzo, déjà citée, p. 112.)

affaires d'État. Le roi faisait grand cas de lui, et le consultait très souvent (1). A la dignité épiscopale et à la charge éminente de confesseur il réunissait les fonctions de commissaire de la *cruzada* (2) ; en l'absence de l'archevêque Valdès, il le suppléait comme inquisiteur général, et il remplissait l'office de grand chapelain, quand l'archevêque de Saint-Jacques n'était pas à la cour (3).

Après les ministres qui viennent d'être nommés, le comte de Feria, le prieur don Antonio de Tolède, beau-frère du duc d'Albe, et don Juan Manrique étaient ceux auxquels le roi accordait le plus de confiance.

(1) « .... Il confessore del re,.... quanto si possa immaginar ambizioso, onde facilmente abbracia quanti negozi gli vengono proposti, e s'intromette in molte cose, desiderando che si conosca quanto vaglia e possa ... (Relation de Paolo Tiepolo, déjà citée, p. 68.) — « Il vescovo di Cuenca, confessore di S. M., frate dell' ordine di S. Francesco, nominato fra Bernardo di Fresneda, nato in detto luogo di Castiglia così bassamente che non vien nominato alcun suo parente, è asceso in tanta grandezza con la sua buona fortuna e con l'ajuto e favore di Ruy Gomez, il quale lo fece accettare da S. M. per confessore mentre era principe. È ambiziosissimo, s'intromette in tutti i negozi, entra in tutti i consigli, ed ha molto piacere d'esser fatto capo in tutte le cose e d'esser molto onorato da tutti.... Ha nome di saper poco, e particolarmente dei maneggi di Stato.... Il re lo stima molto, comunicando con lui tutte le cose, e spesse volte lo vuole in camera solo, e con lui sta lungamente. L'autorità e grandezza sua ogni giorno va crescendo.. . » (Relation de Giovanni Soranzo, déjà citée, p. 90.) — « .... Il vescovo di Cuenca, confessore di S. M., che entra nei consigli : persona d'ingegno vivo, e che intende e discorre bene delle materie. Ha servito assai, e per le sue mani passano moltissime faccende.... » (Relation de Sigismondo Cavalli déjà citée, p. 181.)

(2) Nous donnerons, dans le chap. XI, quelques détails sur ce subside dont les rois d'Espagne jouissaient en vertu de bulles des papes.

(3) Relation de Giovanni Soranzo.

Sur les matières de droit public et les questions litigieuses, il prenait habituellement l'avis du docteur Martin de Velasco ([1]), des conseils de Castille, de la *cámara* et des finances, qu'Antonio Perez appelle « une grave personne de ce temps-là ([2]). »

Il ne présidait que très-rarement son conseil; il en expliqua la raison à Antonio Perez, un jour qu'il discourait familièrement avec lui : « Vous saurez, « Antonio Perez, lui dit-il, que l'empereur, mon « seigneur, me donna sur ce point un avis tout à « fait en particulier; il me dit qu'un roi ne devait « pas tenir en sa présence les conseils d'État, mais « bien ceux de guerre, lorsqu'il était en campagne, « parce que, dans les dangers de la guerre, la pré- « sence du prince calme et modère, excite et anime « les plus et les moins courageux. Dans les conseils « d'État il en est tout autrement. Si le prince y « assiste, les conseillers ne découvrent pas autant « leurs intentions et leurs fins : chose de grande « importance pour le succès des résolutions que pren- « nent les princes. Mais cela s'entend en ce sens, que « le prince a un serviteur fidèle et dévoué, qui lui « rapporte tout ce qui se passe ([3]). » Et ce « serviteur

([1]) « .... Si serve anco spessissimo il re dei consigli del dottor Velasco, massime quando occorre trattar in jure e far scritture d'importanza in cose ardue, per esser grandissimo valentuomo e gran jurista.... » (Relation de Sigismondo Cavalli, déjà citée, p. 182.)

([2]) « Grave persona de nuestros tiempos.... » (*Obras y relaciones*, p. 71, édition de 1631.)

([3]) Antonio Perez, *Obras y relaciones*, p. 449.

Tout le monde n'en jugeait pas à cet égard comme Philippe II. L'am-

« fidèle et dévoué, » Philippe l'avait alors dans la personne d'Antonio Perez lui-même ; il l'avait également en Gabriel de Zayas, son autre secrétaire d'État, comme il l'avait eu, avant eux, en Gonzalo Perez, père d'Antonio.

Il exigeait, d'ailleurs, de ses secrétaires une abnégation égale à leur dévouement. Ils ne pouvaient penser que par lui et pour lui. Les lettres particulières qui leur étaient écrites, ou qu'ils écrivaient, devaient être mises sous ses yeux, aussi bien que les dépêches officielles.

Il voulait surtout que ceux que leur charge rendait dépositaires des secrets de l'État, eussent une conduite et des mœurs qui fussent des garants de leur discrétion : par ce motif, à la mort de Gonzalo Perez (1), il hésita à donner sa place à son fils, malgré la bonne opinion qu'il avait de ses talents et les recommandations instantes du prince d'Eboli ; sa répugnance se fondait sur ce qu'Antonio était jeune encore, répandu dans le monde et dissipé (2). Aussi ne connaissait-on pas de cour, en Europe, où il fût plus difficile de pénétrer les mystères de la politique qu'à celle de

bassadeur vénitien Lorenzo Priuli, dans la relation qu'il lut au sénat, le 28 juin 1576, signale avec détail les inconvénients graves qui résultaient, pour la bonne expédition des affaires, de la règle que s'était faite ce monarque, de ne point assister aux assemblées de son conseil. Voy. *Relazioni degli ambasciatori veneti,* série I, t. V, p. 253.

(1) Au mois d'avril 1566.

(2) « No le dió, luego que vacó, el oficio á Antonio Perez, por ser moço derramado, i querria el rey gran virtud i recogimiento en los ministros i oficiales participantes á sus secretos. » (Cabrera, liv. VII, chap. VII, p. 413.)

Madrid ; les choses même qui auraient pu être divulguées sans le moindre inconvénient, restaient ensevelies par les ministres dans le silence le plus profond (1). C'était un sujet de grand désappointement pour les diplomates.

On citerait bien peu de souverains qui aient autant travaillé que Philippe II dans le cabinet. Les dépêches de ses ambassadeurs et de ses vice-rois, les rapports de ses ministres, les consultes de ses conseils, les mémoires et requêtes des particuliers, il voulait tout lire, et il apostillait tout de sa main ; il revoyait et corrigeait les minutes de ses secrétaires (2). Il avait établi pour règle que la moindre décision devait être revêtue de sa signature ; l'ambassadeur vénitien Giovanni Soranzo mentionne jusqu'à des cédules accor-

(1) Voy., dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, pp. 221 et 243, ce que disaient là-dessus Tommaso Contarini en 1593, et Francesco Vendramino en 1595. Le système de silence qu'ils avaient trouvé en vigueur à la cour de Madrid y avait été pratiqué de tout temps sous le règne de Philippe II. Lors des troubles des Pays-Bas en 1566, le Sr de Fourquevaulx, ambassadeur de France à Madrid, avait été particulièrement chargé par Charles IX de s'enquérir de ce qu'il y avait de vrai dans l'intention, attribuée au roi d'Espagne, de passer en Flandre et de confier la régence de ses royaumes à la reine Élisabeth, sa femme. Fourquevaulx répondit à son souverain qu'il n'était pas facile de le satisfaire : « car — lui disait-il — au conseil de « guerre n'entrent sinon le duc d'Albe, Ruy Gomez, don Jehan Manrique, le prieur don Antonio et un secrétaire d'État, *desquels on ne « saurait arracher une parole de ce qu'ils arrestent entre eulx*, et moins « de ce qui est résolu par le roy. » (*Histoire d'Élisabeth de Valois*, par M. le marquis Du Prat, p. 244.)

(2) Voy., à ce sujet, dans la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. IV, p. 494, une lettre très-curieuse du garde des sceaux Hopperus au conseil d'État des Pays-Bas.

dant vingt ducats de gratification, jusqu'à des permissions telles que d'exporter un cheval des royaumes d'Espagne, auxquelles il fallait qu'elle fût apposée ([1]). Cette application infatigable au travail, cette volonté de connaître et de décider des questions même les moins importantes, ne tournait pas à l'avantage de la chose publique : au contraire, l'expédition des affaires en souffrait considérablement ; souvent, quand une décision était prise, elle arrivait trop tard. C'est ce qui faisait dire à un autre diplomate vénitien que rien n'était insupportable comme de négocier à la cour de Madrid ([2]).

Il était doué d'un bon jugement et d'une mémoire heureuse ; il avait des notions de géographie, d'histoire, de mathématiques ; il possédait plusieurs langues ; il aimait les arts : les soins que s'était donnés le savant Siliceo, son maître, pour former son intelligence, n'avaient pas été employés sans succès. Mais il avait un défaut qui lui aurait fait perdre le fruit des plus belles qualités, défaut d'une gravité extrême dans le chef d'une grande monarchie : il ne savait pas prendre un parti ; il consultait, il délibérait, alors qu'il aurait fallu agir. Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, qui le connaissait bien, n'écrivait pas sans raison au cardinal de Granvelle, son frère : « Quant à nostre

([1]) *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. V, p. 115.

([2]) « .... Non potendo S. M. supplire a tutte le cose, vengono tanto ritardate le espedizioni, che tutto si fa fuori di tempo, ed è cosa insopportabile negoziar a quella corte.... » (Relation de Lorenzo Priuli, de 1576, dans les *Relazioni*, etc., série I, t. V, p. 255.)

« maistre, tout va de demain à demain, et la princi-
« pale résolution en toutes choses est de demeurer
« perpétuellement irrésolu [1]. » Cette indécision dans le caractère fut cause de presque tous les malheurs de son règne.

Dans ses rapports avec les souverains étrangers, il faisait profession d'être observateur scrupuleux de sa parole [2].

Nous avons dit, en l'un des précédents chapitres, qu'il abhorrait la guerre ; il ne l'avait faite, au commencement de son règne, que parce qu'il y avait été forcé. Aussi s'empressa-t-il de traiter avec le pape Paul IV à des conditions si peu honorables pour lui que Charles-Quint, alors retiré dans le monastère de Yuste, ne put s'empêcher d'en témoigner tout haut son mécontentement [3] ; et, après les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines, qui avaient frappé la France de terreur, il ne songea qu'à entrer en accommodement avec Henri II [4]. Rien n'était plus opposé

(1) Lettre du 6 octobre 1565, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p 568.

(2) « S. M. fa professione d'esser osservantissima della sua parola, nè fin qui si è veduto che abbia mancato a' principi di quanto loro ha promesso.... » (Relation de Sigismondo Cavalli, déjà citée, p. 192.)

(3) Voy. *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, t. I, pp. 228 et 245 ; t. II, pp. 304 et 306.

(4) Les négociations se ressentirent du vif désir de Philippe II de conclure la paix. Granvelle écrivait, de Cercamp, le 2 novembre 1558, au confesseur du roi : « O sea por nuestros peccados, ó, porque assí lo « quiere Dios, por otra cosa, no andan estos Franceses camino (si no se « mudan) de hacer paces, *y deve nos dañar haver ellos entendido la « gana que dellas tenemos*, y nos la querrian vender cará.... » (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 354.)

à ses penchants que cette ambition, ce désir de gloire dont l'empereur avait été possédé, et qui l'avait fait s'engager dans de si grandes entreprises. Le mouvement, les fatigues répugnaient à sa nature. Il se souciait moins d'augmenter ses États que de les conserver ([1]).

Si le soin d'entretenir la paix avec ses voisins formait l'une des bases de son système politique, et s'il voyait avec déplaisir toute altération de l'ordre de choses existant en Europe ([2]), il y avait un point qui faisait plus particulièrement encore l'objet de ses préoccupations : c'était le maintien, dans toute leur pureté, dans toute leur intégrité, du dogme catholique et de l'autorité du saint-siége en matière de foi. Animé pour la religion d'un zèle qu'il poussait jusqu'au fanatisme — nous en avons déjà fait la remarque ([3]) — il se croyait appelé à être le bouclier de l'Église, dans un temps où elle était attaquée de toutes parts, et il était autorisé à le croire par le langage du souverain pontife lui-même ([4]). De là les mesures acerbes qu'il

([1]) « Il re s'è visto, sin dai primi suoi anni, incliuare alla pace, esser inimico di guerra, non desiderare maggior stato di quello che s'abbia, e come in questo è caldissimo ed ardentissimo, così in quest'altro dell' acquistare esser tepido e forse pieno di ghiaccio. » (Relation d'Antonio Tiepolo, de 1572, déjà citée, p. 220.)

Dans sa relation de 1576, déjà citée (p. 258), Lorenzo Priuli dit aussi : « Ha sempre S. M. mostrato l'animo inclinato a conservar gli stati suoi « con la pace, e non ad ampliarli con la guerra. »

([2]) « È nimicissimo di sentir rumori o innovazioni nella cristianità, nè può aver maggior dispiacere che quando gli van negozj tali per le mani. » (Relation de Sigismondo Cavalli, déjà citée, p. 183.)

([3]) Pag. 57.

([4]) Granvelle lui écrivait de Rome, le 23 décembre 1566, au sujet de

prit afin que l'hérésie ne pénétrât point ou ne s'étendit pas dans les provinces soumises à son sceptre; de là son intervention dans les discordes religieuses de la France, qui commença aussitôt après son alliance avec la maison de Valois et ne finit en quelque sorte qu'avec sa vie; de là encore l'opposition énergique qu'il fit, à Vienne et à Rome, aux vues de l'empereur Maximilien II concernant le mariage des prêtres (¹); de là enfin cette invasion de l'Angleterre préméditée dès le principe de son règne, quoiqu'il n'ait essayé de la réaliser que longtemps après.

Il ne faudrait pas croire toutefois que son dévouement au saint-siége fût entièrement désintéressé : les *cruzadas,* les subsides sur le clergé et les autres grâces ecclésiastiques qu'il en obtenait, sous prétexte de faire la guerre aux Turcs, lui valaient chaque

Pie V : « Él quiere muy tiernamente á V. M. y entiende, y lo dice muchas « vezes, que es V M. la sola columna y fundamento de la religion. » (*Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas,* t. II, p. LVIII.)

Le nonce de Pie V à Madrid, l'archevêque de Rossano, rendant compte au cardinal Alessandrino, dans une dépêche du 28 septembre 1567, d'une conversation qu'il avait eue avec Philippe II, lui rapportait ainsi le langage du roi : « Che conosce l'obbligo che io gl'havea detto che tiene « a nostro signore Dio, poichè pare che habbia permesso che in Sua « Maestà sola si posi hormai ogni speranza della defensione et restau- « ratione della religione cattolica, e che cercarà di non esser ingrato di « questo favore che l'omnipotente Dio fa più a Sua Maestà che a gl'al- « tri principi secolari.... » — Voy., dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti,* série I, t. V, pp. 62, 329 et 367, ce que disent, à ce sujet, Paolo Tiepolo, Gioan Francesco Morosini et Matteo Zane.

(¹) Voy. le t. IX des *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle,* et notamment la lettre de Philippe II au seigneur de Chantonay, son ambassadeur, du 31 mars 1565.

année plusieurs millions d'or; il avait besoin aussi d'être bien avec la cour de Rome pour la sécurité de ses États d'Italie. Ce dévouement n'empêchait pas d'ailleurs que, dans les occasions, il ne fît sentir sa domination à l'Église, car il prétendait que le clergé lui fût soumis comme tous les autres ordres de citoyens : rien ne fut plus fréquent, sous son règne, à Milan, à Naples, en Sicile, que les conflits de juridiction ecclésiastique entre ses ministres et ceux du souverain pontife. Dans les Pays-Bas il fit promulguer une pragmatique aux termes de laquelle nulles bulles, provisions ni autres dépêches ou impétrations de Rome ou des légats et nonces apostoliques ne pouvaient être reçues et mises à exécution qu'après avoir été vues et *placétées* par le conseil privé ou le conseil souverain de Brabant(1). En Espagne, son conseil s'attribuait le pouvoir d'admettre, de rejeter, de modifier les ordres et les décrets pontificaux : là l'alcade ou le corrégidor qui n'avait pas été excommunié au moins pendant dix mois n'était pas réputé bon ministre ; on tenait pour le meilleur celui qui s'opposait le plus aux prétentions de la cour de Rome (2). C'est par ces procédés, ainsi que l'a dit un écrivain français dans une magnifique étude sur la politique religieuse de

(1) Cette pragmatique est de l'année 1574. — Voy. LOYENS, *Tractatus de curia Brabantiae*, p. 287, et VAN ESPEN, *Opera omnia*, t. I, p. 567.

(2) « Non è tenuto per buon ministro quell' alcalde o corregidor che non sia stato almeno dieci mesi scomunicato, e quello è tenuto per meglior ministro che fa maggior forza contra la giurisdizione ecclesiastica.... (Relation d'Agostino Nani, de 1598, dans les *Relazioni*, etc., série I, t. V, p. 485.)

Philippe II [1], qu'il acheva de façonner tout le clergé de la péninsule en instrument ardent et docile de l'autorité royale.

Il gouvernait l'Espagne, selon l'expression d'un diplomate vénitien, avec une verge de fer [2]. Un jour le cardinal archevêque de Séville lui dit que, d'après les rapports des confesseurs, tous les pénitents faisaient entendre des plaintes contre lui : il répondit que, puisqu'ils avaient la langue libre, il était bien qu'ils eussent les mains liées [3].

Sous ses prédécesseurs, l'ambition des grands avait plus d'une fois causé des troubles dans la monarchie et tenu en échec le pouvoir royal; il prit à tâche, pendant tout son règne, de les abaisser, les écartant avec soin des charges principales de l'État, les soumettant à la juridiction des tribunaux du royaume comme les moindres de ses sujets : on raconte même que, si quelqu'un d'eux s'enrichissait par la sagesse de sa conduite ou par quelque événement heureux, il cherchait à lui faire faire de la dépense, afin qu'il se ruinât [4]. Il fit cesser, par des poursuites et des peines

[1] M. le vicomte DE MEAUX. Voy. *Le Correspondant*, année 1860, t. XLIX, pp. 221 et suiv., t. L, p. 666 et suiv.

[2] « Governa il re questi popoli di Castiglia con virga ferrea.» (Relation de Gioan Francesco Morosini, déjà citée, p. 293.)

[3] « Il cardinal di Siviglia disse alla M. S. che i confessori gli riferivano, tutti i penitenti essere mal contenti di lei, ed essa rispose che poichè avevano sciolta la lingua, era bene che avessero legate le mani. » (Relation d'Agostino Nani, déjà citée, p. 488.)

[4] « Di questi grandi si serve il re manco che può, anzi procura di tenerli bassi per ogni verso, e quando alcuno di essi, o per buon governo o per buona fortuna, diventa danoroso, procura il re dargli occa-

sévères, les divisions qu'entretenait dans plusieurs provinces la rivalité séculaire de familles puissantes, les Zúñiga et les Carabajal à Plasencia, les Chaves et les Vargas à Truxillo, les Avila et les Villavicencio à Xerez, les Medina Sidonia et les d'Arcos à Séville, les Agramontais et les Beaumontais en Navarre, les Oñez et les Gamboa en Biscaye (¹).

Dans les choses qui régardaient l'intérieur de son palais, de même que dans les affaires de son empire, il voulait être le maître absolu. Le châtiment qu'il infligea au duc d'Albe (²), à la stupéfaction de toute

sione di spendere, per tenerlo estenuato.... Sono questi grandi e signori sottoposti alla giustizia del regno niente meno che il più abietto e più basso uomo della plebe.... » (Relation de Gioan Francesco Morisini, déjà citée, pp. 289 et 290.)

Déjà, en 1565, Giovanni Soranzo signalait en ces termes les intentions du roi à l'égard des grands : « Avendo S. M. grandissimo desiderio « di levare le grandezze e autorità che hanno i signori di Spagna, onde « cerca quanto può ogni occasione per abbatterli e dominare quella « provincia con altra maniera ed altro imperio di quello che hanno « fatto i suoi predecessori.... » (Relation déjà citée, p. 96.)

(¹) Cabrera, liv. V, chap. XVII, p. 273.

(²) En décembre 1578. Le duc d'Albe fut relégué à Uzeda, d'où le roi ne le rappela qu'en 1580, lorsqu'il eut besoin de lui pour commander l'armée destinée à entrer en Portugal. Voy. la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*. t. VII, pp 464 et suiv., et Herrera, *Historia general del mundo*, partie II, liv. IX, chap. XII.

Une des pièces les plus curieuses publiées dans la *Coleccion de documentos* est, sans contredit, un billet du président du conseil de Castille Pazos, en date du 26 novembre 1578, où il rend compte au roi d'une conversation qu'il a eue avec le duc d'Albe sur l'affaire de son fils : « Il me dit avec quelque colère : *Que veut S. M. faire de nous autres?* « *Veut-elle nous faire couper la tête? Elle le peut, ou nous chasser* « *d'ici ; nous irons en d'autres états ou royaumes. Celui qui tant de* « *fois exposa sa vie pour le service de S. M., ne devait pas s'attendre* « *à une telle injure.* » Il ajouta que le président était obligé, en

l'Espagne, parce que don Fadrique, son fils, n'avait pas tenu ses engagements envers doña Madalena de Guzman, dame de la reine Anne, en est un témoignage éclatant. Il n'y avait personne, en Castille, si élevé que fût sa naissance ou son rang, qui, au moindre signe d'un alguazil le touchant de sa baguette au nom du roi, n'allât de soi-même se constituer prisonnier (1).

On ne saurait contester qu'il ne fût grand zélateur de la justice (2) : sa maxime était qu'elle devait être égale pour tous, pour les humbles comme pour les puissants, pour les pauvres comme pour les riches (3), et il apportait la plus scrupuleuse attention dans le

conscience, de conseiller au roi de ne plus se mêler de cette affaire et de la remettre au juge ecclésiastique ; que la justice le voulait ainsi, qu'on ne devait pas plus la lui dénier qu'au plus pauvre vassal, qu'il la demanderait en conseil, et il répéta : *Que le roi nous fasse couper la tête*. Le président lui répondit qu'il n'y avait pas matière à couper tant de têtes. Il répliqua : *Ce que S. M. fait est plus que de nous les couper*, etc.

(1) C'est la remarque que fait l'ambassadeur vénitien Morosini, dans sa relation de 1581 : « Non s'ha alcuno che ad un minimo cenno d'un aguzzino, così detto da loro, che con una bacchetta li tocca a nome del re, non vadino a porsi prigione da per sè. » (Voy. *Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*, 2e série, t. IX, p. 84.)

La même observation est contenue dans la relation faite, en 1563, par Paolo Tiepolo : « Vien però esercitata la giustizia con grande e mirabil favore, perchè senza adoperar la forza e moltitudine di officiali, un solo esecutore, il quale si conosce per certa bacchetta che porta in mano, è sufficiente a metter qual si voglia in prigione. .. » (*Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. V, p. 20.)

(2) « La giustizia gli è raccommandatissima, » dit Paolo Tiepolo, dans sa relation de 1563, p. 62.

La plupart des autres ambassadeurs vénitiens rendent hommage au zèle de Philippe II pour la justice.

(3) « .... Fué en el hazer justicia tan libre é igual que.... la prontitud del castigo igualaba los ricos á los pobres, los poderosos á los humildes.... » (CABRERA, liv. X, chap. V, p. 736.)

choix des magistrats appelés à la rendre. Il faisait régulièrement visiter les tribunaux de ses royaumes, afin de s'assurer que tout s'y passait conformément aux lois, et de contenir chacun de ses officiers dans les bornes du devoir (1); il visita lui-même, un jour, le conseil suprême de Castille, remplissant à la fois l'office de juge et celui de secrétaire (2). Une foule d'ordonnances émanées de lui attestent sa sollicitude pour cette branche importante de l'administration publique. Ses ministres s'inspirant de ses pensées, tous les délits étaient l'objet d'une prompte répression. Aussi le nombre en diminua beaucoup sous son règne, et l'on pouvait, en toute sécurité, dans la Vieille et la Nouvelle Castille, voyager la nuit aussi bien que le jour, tandis que l'Aragon, le royaume de Valence et de Catalogne, où les *fueros* mettaient des restrictions à son autorité, étaient infestés de brigands et de voleurs de grands chemins (3).

Trop de faits ont prouvé son insensibilité, sa dureté de cœur, pour qu'elle puisse être mise en doute :

(1) « Siempre tuvo este rey por constante que era grande remedio para la conservacion de la justicia el de las visitas, » dit Herrera, *Historia general del mundo*, part. II, liv. XI, chap. VIII, p. 448, édit. de 1606.

Cabrera appelle les visites qu'ordonnait Philippe II, « remedio de las « quexas, freno de los oficiales, custodia de las leyes, universal con- « tento i esperanza de pueblos, indicio mayor de la santa intencion del « rey católico. » (*Felipe II*, liv. V, chap. XVII, p. 273.)

(2) Cabrera, liv. XII, chap XXI, p. 1063.

(3) Relation d'Antonio Tiepolo de 1567, ci-dessus citée.

Le secrétaire Courtewille écrivait au chef et président Viglius, le 24 mai 1563 : « La justice est icy telle que l'on peult aller par toute « l'Espaigne avecq une bourse en la main, sans que personne osast faire « oultraige. »

disons seulement ici, d'après le témoignage d'un ambassadeur qui avait résidé plusieurs années à sa cour, qu'il ne faisait jamais grâce à un condamné, quoique la clémence soit la plus belle vertu des rois ([1]).

Nul ne savait mieux réprimer les mouvements de son âme : il ne manifestait pas plus une joie extrême, en apprenant un événement heureux pour sa couronne, qu'il ne se troublait à la nouvelle d'un désastre, si grand qu'il fût ([2]). Il ne s'abandonnait point à la colère ([3]). Tout en lui était calculé : l'expression du

([1]) « È di natura piuttosto severa, per no dire crudele, che altrimenti;... nè si sa che mai ad alcuno condannato abbia fatta grazia alcuna.... » (Relation de Morosini, déjà citée, p. 324.)

([2]) « Modera con facilità tutti gli affetti, nè perchè l'impresa d'Inghelterra gli sia infelicemente riuscita, o perchè i suoi eserciti abbiano patito tanti sinistri accidenti in Fiandra, ha punto mutato la calma e uniformità della fascia.... » (Relation de Tommaso Contarini, de 1593, dans les *Relazioni*, etc., série I, t. V, p. 422.) — « Vive con l'animo così giusto e costante, et così ben composto, che non mostra mai alterazione alcuna per disgracia o avversità che in alcun tempo gli sopravvenga.... » (Relation de Francesco Vendramino, de 1595, *ibid.*, p. 445.)

Dans une Vie de Philippe II, attribuée sans raison à Antonio Perez (MS. Bb 122 de la Bibliothèque nationale, à Madrid), l'auteur rapporte, comme preuves de la modestie de ce monarque dans la prospérité et de sa constance dans l'adversité, qu'à la nouvelle de la victoire de Lépante, il ne changea point de visage et dit ces seules paroles : *Mucho ha aventurado don Juan* (don Juan a risqué beaucoup), et que, quand on lui apprit le désastre de l'invincible armada, il répondit, avec la même tranquillité : *Contra los hombres la embié, no contra los vientos y la mar* (je l'avais envoyée contre les hommes, et non contre les vents et la mer).

Voy. aussi les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, etc., p. LXXI.

([3]) « .... Ut quantumcumque pius ipse, clemens et taciturnus sit, nec unquam animi irati vel minimam dederit significationem.... » (Lettre d'Hopperus à Viglius, du 30 mai 1567, dans *Joach Hopperi Epistolae*, p. 128.)

visage aussi bien que les paroles. Il ne faisait et ne disait rien sans l'avoir pesé, et, ce que dans les autres on aurait regardé comme fortuit, était réglé et combiné par lui avec réflexion (1). On peut juger de sa sincérité et de sa franchise par cette maxime que rapporte de lui l'ambassadeur Fourquevaulx : « qu'il estoit « d'opinion que les grands princes qui dient ouverte- « ment qu'ils fairont quelque chose concernant leur « service, que c'est en intention de ne le faire « point (2). » Un autre diplomate le peignait parfaitement en deux mots, lorsqu'il disait que c'était « un « seigneur et prince plein d'artifice, et père, pour « ainsi parler, de la dissimulation (3). »

Il ne se familiarisait avec aucun de ses serviteurs, pas même avec les plus anciens et les plus intimes, mais il conservait toujours la gravité inséparable, à ses yeux, de la dignité royale (4) : différent encore,

(1) « .... Non esce mai parola della sua bocca, nè atto alcuno della sua persona, che non sia molto bene ponderato e pesato, sicchè anco quelle cose che in altri sono giudicate fortuite, in S. M. sono regolate e moderate da una incomparabile prudenza ... » (Relation de Tommaso Contarini, de 1593, dans les *Relations des ambassadeurs venitiens*, etc., p. 223.)

(2) Lettre du 8 mai 1568 à Catherine de Médicis.

Le secrétaire Courtewille, écrivant, le 30 décembre 1564, au chef et président Viglius, lui marquait que la nécessité du voyage du roi aux Pays-Bas l'engagerait probablement à ne plus le différer, et, ajoutait-il, « ce que S. M. n'en fait semblant nous fait croire que tant plus « est-elle d'intention d'y aller. »

(3) « .... Il quale è signore e prencipe pieno di artificio, et padre, si può dire, delle simulationi.... » (Relation de Francesco Vendramino, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 247.)

(4) Relation d'Antonio Tiepolo de 1567, déjà citée, p. 155.

en cela, de Charles-Quint, à qui il arrivait souvent de plaisanter avec les officiers de sa chambre, surtout avec le baron de Montfalconnet, l'un de ses maîtres d'hôtel, dont il aimait les saillies, pleines de vivacité et de finesse (1).

Il supportait beaucoup de ceux qui le servaient, et prêtait difficilement l'oreille aux accusations dirigées contre eux; il les défendait même, afin que le prestige de l'autorité ne souffrît point des fautes imputées à ceux qui en étaient les dépositaires. Mais quand l'un de ses ministres ou de ses agents avait encouru sa disgrâce, jamais plus il ne lui rendait sa faveur (2).

Il n'oubliait et ne pardonnait point les injures. Il savait toutefois dissimuler son ressentiment et en suspendre les effets jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion opportune de le faire éclater : c'est pourquoi l'on disait en Espagne que, du sourire du roi au

(1) Relation de Marino Cavalli sur Charles-Quint, dans *Les monuments de la diplomatie vénitienne*, p. 109.

(2) « Da quelli che lo servono sopporta molte cose, e spesso le difende, se ben son fatte senza suo ordine, per non diminuir la riputazione e autorità de' suoi magistrati : ma quando finalmente ne piglia uno in disgrazia, mai più lo rimette o gli perdona. » (Relation de Sigismondo Cavalli, déjà citée, p. 183.)

Lorenzo Priuli, dans sa relation déjà citée (p. 271), dit aussi : « Nei « suoi ministri comporta e sopporta il re molte imperfezioni, anco a « maleficio delle cose sue medesime.... »

Paolo Tiepolo avait dit avant eux : « A imitazione del padre, permette « molte cose a' suoi ministri, per non levar loro il credito e la reputa- « zione, nè solamente manca di castigarli, ma ancora di mostrar pur un « minimo segno d'alterazione contra loro.... » (Relation déjà citée, p. 63.)
Voy. aussi Cabrera, liv. XII, chap. XXI, p. 1063.

couteau, il n'y avait d'autre distance que l'épaisseur du couteau ([1]). S'il ne se pressait pas de frapper ceux qu'il prenait en haine, une fois qu'il avait commencé de les persécuter, il ne s'arrêtait plus ; sa vengeance était implacable ([2]).

Tel était le souverain qui disposait des destinées de vingt nations diverses; tel était le père de don Carlos.

Philippe II ne pouvait voir, avec indifférence, ni les excès de bouche que faisait son fils et qui détruisaient sa santé, ni les extravagances et les brutalités auxquelles il se livrait et qui compromettaient sa dignité autant que sa réputation. Il l'en reprenait fréquemment, et même avec sévérité. L'orgueil du

([1]) « .... È molto vendicativo, nè si scorda facilemente l'ingiurie, ma sa coprire molto bene i suoi affetti, procedendo sempre con gran flemma; di maniera che dicono in Spagna, per proverbio, che dal riso del re al coltello non vi sia distanza alcuna, perchè se bene avrà determinato di castigar uno, venendo gli colui dinanzi, gli mostrerà quella medesima cera che faceva prima.... » (Relation de Giovan Francesco Morosini, déjà citée, p. 324.) — « Vale molto il re in dissimulare e tener nascoste le passioni dell' animo suo; ma l'artificio non basta però a coprire l'intimo dell' affetto, essendosi sempre S. M. dimostrata ricordevole dell' ingiurie ricevute e difficile al perdonare.... » (Relation de Matteo Zane, déjà citée, p. 362.)

Cabrera dit, de même que l'ambassadeur Morosini dans un des passages de son histoire, « que de su risa al cuchillo avia poca distancia » (liv. X, chap. V, p. 736). Il dit ailleurs : « Su risa i cuchillo eran con- « fines » (liv. VII, chap. XXII, p. 474).

Et Antonio Perez : « No hay dos dedos de su risa al cuchillo.... » (Retrato, pp. 24, 216.)

([2]) « Ha questa natura e proprietà il re, che non si presto piglia in odio alcuno, non lo castiga o fa vendetta; ma quando entra in una di queste vie, segue innanzi senz' alcuna remissione. » (Relation de Sigismondo Cavalli, déjà citée, p. 183.)

prince se révoltait contre ces observations, qui étaient chaque fois une cause de nouvelle aigreur entre eux (1).

De son côté, don Carlos avait des griefs contre le roi : il se rappelait que son père, à l'âge de seize ans, avait été investi par l'empereur du gouvernement des royaumes d'Espagne; il en comptait dix-neuf, et il n'avait aucun État à régir, aucune charge qui lui donnât quelque pouvoir. Il manifestait, en toute rencontre, l'humeur qu'il en ressentait (2). Il attachait une médiocre valeur à la grâce que le roi lui avait

(1) Saint-Sulpice, ambassadeur de France à Madrid, ayant félicité le roi de la convalescence de son fils, Philippe le remercia, disant « qu'à « présent le prince estoit assez bien guéry de sa fiebvre; adjoustant, « avecque un soubzrire, qu'il espéroit qu'avec l'advertissement *qu'il luy « faisoit assez souvent de ne faire plus tant de désordres* contre sa « santé, et avec les inconvéniens de maladye où il retomboit à tout « coup, il se rendroit, possible, plus saige et plus chastyé pour l'adve- « nir. » (Lettre de Saint-Sulpice à Charles IX, du 9 septembre 1565.) — « .... Era stato alcuna volta il padre costretto a garrirlo, e con acerbe reprensioni a mostrargli che a re e a prencipe, come gli era, non convenivano nè vita nè costumi così fatti : di che quel giovane si era fieramente sdegnato.... » (ADRIANI, *Istoria de' suoi tempi,* t. V, p. 135, édit. de 1823.)

HERRERA parle dans le même sens : « Su padre procurava mostrarle « que à rey ni príncipe como él era, convenia tal manera de proceder : « de que recibia el príncipe gran pesadumbre. » (*Historia general del mundo,* t. I, liv. X, chap. II, p. 291, édit. de 1601.)

(2) Fourquevaulx écrivait à Catherine de Médicis, le 21 novembre 1565 : « L'on s'apperçoit qu'il s'ennuye de n'avoir desjà quelques grands Estatz « en son pouvoir, pour y commander. »

Dietrichstein mandait à l'empereur, le 2 janvier 1566 : Le principal « sujet de plainte que le prince a contre son père, c'est que, malgré « son âge, il n'a ni commandement ni pouvoir, mais est traité comme « un *minor annis.* » (KOCH, *Quellen zur Geschichte des kaisers Maximilian II,* p. 151.)

faite de l'appeler à siéger au conseil d'État, et ce n'était pas sans raison : car les grandes questions politiques, les affaires majeures de la monarchie étaient rarement soumises aux délibérations de ce conseil ; le roi les traitait en particulier avec ceux de ses ministres qui étaient le plus avant dans sa confiance.

Don Carlos avait été destiné, dès son enfance, au gouvernement des Pays-Bas. La fièvre continue dont il fut atteint, sa chute à Alcala, les maladies qu'il eut depuis, n'avaient pas permis, pendant plusieurs années, qu'il quittât l'Espagne : il était le premier à le reconnaître. Mais ces obstacles n'existaient plus ; sa santé était rétablie ; il pouvait aisément supporter les fatigues du voyage : pourquoi donc son père ne réalisait-il pas une intention qui était de notoriété publique en Europe [1] ? Il s'en offensait et s'en plaignait avec amertume.

Il était mécontent aussi de ce que le roi différait de le faire recevoir, comme héritier présomptif de la couronne, par les cortès d'Aragon, de Catalogne et de Valence. Enfin il lui en voulait du retard qu'il apportait dans la conclusion de son mariage avec l'archiduchesse Anne [2]. On a vu qu'il s'était pris

[1] Fourquevaulx nous en donne la raison dans une de ses lettres à Catherine de Médicis (elle est datée du 21 novembre 1565) : « Bien « des personnes, dit-il, doutent que le roi veuille quitter l'Espagne ;... « et moins permettra-t-il que le prince en sorte sans luy : car c'est un « jeune personnage sujet à sa teste, et facilement fairoit-il telles choses « entre les Italiens et les Flamans, dont l'un et l'autre se repenti- « roient.... »

[2] Voy. les lettres du baron de Dietrichstein à Maximilien II, du

d'une sorte de passion pour sa cousine, et sans doute l'idée qu'en le mariant avec la fille aînée de l'empereur, son père ne pourrait se dispenser de lui faire la cession ou du moins de le mettre à la tête de quelqu'un de ses États, n'était pas étrangère à ce sentiment. Aussi, lorsque Chantonay était parti pour Vienne, il lui avait recommandé de lui donner souvent des nouvelles de la famille impériale, mais surtout de la princesse qu'il regardait comme sa fiancée (1). Afin de montrer encore plus combein il était porté pour ce mariage, il se mit à étudier la langue allemande (2).

On ne s'étonnera pas que, dans les dispositions où il était, don Carlos blâmât tout ce que faisait le roi (3); mais si l'on en croit Brantôme, il poussait plus

22 octobre 1565 et du 2 janvier 1566, dans Koch, *Quellen*, etc., pp. 149 et 151.

(1) Chantonay se garda bien de satisfaire à ce désir, et surtout de l'informer des instances que l'empereur et l'impératrice faisaient pour la conclusion du mariage. (Voy. sa lettre du 31 mars 1565 à Gonzalo Perez, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVII, p. 529.)

(2) Son professeur s'appelait Louis Morisot. On lit, dans les comptes de la maison de don Carlos :

« .... Mas 35,600 maravedís que, por libranza de Rui Gomez fecha en Madrid, á último de junio de 1568, pagó á Luis Morisot, que enseñaba á S. A. la lengua alemana, por sus gajes desde 1° de julio de 1566, que comenzó á servir, hasta último de junio de dicho año de 1568, á razon de cien maravedis al dia.... » (Archives de Simancas, *Contadurías generales*, leg. 1054.)

(3) « Il resprouve et mesprise communément toutes les actions du roy son père, » écrivait, le 3 novembre 1565, à Catherine de Médicis le seigneur de Fourquevaulx, ambassadeur de France à Madrid.

Dietrichstein mande aussi à l'empereur, le 24 janvier 1566, que le

loin encore l'oubli du respect qu'il devait à son père : « Il fit fère — dit cet écrivain — un livre de papier « tout en blanc, et, par mocquerie, fit mettre en la « subscription et au commencement dudit livre : « *Los grandes viages del rey don Felipe*, et au « dedans y avoit : *El viage de Madrid al Pardo, del* « *Pardo al Escurial, del Escurial à Aranges, de* « *Aranges à Tolledo, de Tolledo à Valledolit, de* « *Valledolit à Burgos, de Burgos à Madrid, y del* « *Pardo á Aranges, de Aranges al Escurial, del* « *Escurial á Madrid*, etc. ; et ainsi, de feuillet en « feuillet, en emplit le livre par telles inscriptions « et escriptures ridicules, se mocquant ainsy du roy « son père et de ses voyages et pourmenades qu'il « faisoit en ses maisons de plaisance. Ce que le roy « sceut, et en vit le livre, et dont il en fut fort aigry « contre luy [1]. »

Le mécontentement que don Carlos avait du roi prenait, de jour en jour, le caractère d'une véritable aversion ; il s'étendait aux ministres et aux serviteurs de son père, à ceux surtout qu'il honorait particulièrement de sa faveur. On rapporte que, rencontrant au palais le président du conseil de Castille, don Diego d'Espinosa, qui avait mis obstacle à ce qu'un comédien, nommé Cisneros, donnât une représentation devant lui, il le saisit par le pan de sa robe, et, mettant la main à son poignard, lui

prince, dans la liberté de ses discours, n'épargne pas le roi (Koch, *Quellen*, etc., p. 151.)

[1] *Œuvres complètes de Brantôme*, etc. Paris, 1822, t. I, p. 321.

dit avec colère : « Méchant petit prêtre, vous osez « vous attaquer à moi, en empêchant Cisneros de « venir me servir ! Par la vie de mon père, je vous « tuerai. » On ajoute que, s'il ne se porta point aux dernières violences, ce fut parce que Espinosa lui demanda grâce à genoux. Si ce fait est vrai [1], on peut juger de l'impression qu'il produisit sur Philippe II.

Les propres officiers de don Carlos étaient, pour la plupart, mal vus de lui, par la seule raison que c'était le roi qui les lui avait donnés : on sait déjà comment il les traitait ; le témoignage de Brantôme à cet égard est corroboré par celui de l'ambassadeur de Florence Leonardo de Nobili [2]. Du reste, sa tante elle-même, la princesse doña Juana, avait souvent à se plaindre de ses procédés, et s'il montrait quelques égards à ses cousins, les princes de Hongrie et de Bohême, c'était à cause de l'archiduchesse Anne, leur sœur [3]. Une seule personne à la cour se voyait

[1] Nous n'en avons d'autre garant que Cabrera (liv VII. chap. XXII, p. 469), et il ne nous inspire pas une entière confiance. On pourrait croire d'ailleurs, d'après les termes dans lesquels cet historien le raconte, qu'Espinosa était cardinal et évêque, quand don Carlos se porta à cette violence envers lui ; ce serait une erreur : Espinosa ne reçut le chapeau et ne fut pourvu d'un évêché qu'après l'emprisonnement du prince. (Voy. p 248, notes 2 et 3.)

[2] « Infra S. M. e il prencipe è una malissima satisfazione, talmente che non potendo S. A. dimostrarsi con altro, odia tutti li servitori che le ha dado suo padre, e in ogni poca d'occasione da loro e pugni e minaccia di pugnalarli. » (Lettre de Nobili au duc Cosme de Médicis, du 24 juillet 1567.)

[3] C'est l'observation que fait Dietrichstein dans une lettre du 26 septembre 1565, à Maximilien II. Voy. Koch, *Quellen*, etc., p. 148.

l'objet de ses déférences et de ses hommages : c'était la reine ([1]).

Catherine de Médicis, en se séparant de sa fille, n'avait certainement pas oublié de lui faire sentir combien il lui importait de captiver la bienveillance du prince d'Espagne. Il était naturel de supposer que don Carlos survivrait à son père, et le sort d'Élisabeth, celui des enfants qu'elle aurait eus du roi, se seraient alors trouvés en ses mains. Un autre motif encore faisait désirer à Catherine que sa fille pût prendre de l'ascendant sur le prince : c'était le projet qu'elle avait conçu, et qu'elle poursuivit, on l'a vu, avec tant d'insistance, de marier Marguerite, son autre fille, avec l'héritier de la monarchie espagnole.

Hâtons-nous de le dire : la bonté, la générosité innées d'Élisabeth furent, bien plus que des calculs d'intérêt personnel, le mobile de sa conduite envers le prince son beau-fils. A son arrivée en Espagne, elle trouva don Carlos en proie à un mal qui le minait : elle compâtit à sa situation ; elle s'efforça de

([1]) « Quant au prince, il est aujourd'huy le plus honneste et obéissant du monde : car, bien qu'il resprouve et mesprise communément toutes les actions du roy son père, et qu'il n'aye agréable chose que la princesse ny que les petis princes d'Hongrie facent ou dient, il faict neanmoins semblant de trouver bon tout ce que la royne vostre fille faict et dit, et n'y a personne qui dispose de luy comme elle, et c'est sans artifice ni faincte : car il ne sçait faindre ne dissimuler. » (Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 3 novembre 1565.)

Fourquevaulx écrivait encore à la reine-mère, le 12 septembre 1567 : « Mais de tant que ledict fils hait son père, de tant augmente son affec- « tion vers la royne sa belle-mère, car c'est à elle qu'il a tout son « recours, et S. M. est si sage qu'elle s'y gouverne discrètement. »

le consoler, de lui inspirer de la résignation et du courage; elle l'admit dans son intimité, ne négligeant rien de ce qui était propre à le distraire, à lui procurer des « passe-temps honnêtes [1]. » Ce corps infirme et cet esprit malade réclamaient des soins, des ménagements; elle prodigua au prince, avec une douceur angélique, tous ceux qui étaient en son pouvoir. Elle ne cessa point, tant qu'il vécut, de s'intéresser à sa destinée. Elle aurait voulu qu'il dépendît d'elle de mettre un terme à la discorde qui régnait entre lui et son père [2].

Don Carlos fut touché de l'accueil et des attentions de la reine. Cette nature intraitable ne put résister à l'influence de tant de grâces et de vertus. Lui qui ne connaissait nul frein à ses volontés, dont l'arrogance était redoutée de tous ceux qui l'approchaient, — en présence d'Élisabeth, il se montrait plein de respect, de prévenance, de soumission. Il aimait à prendre part à ses jeux; il recherchait les moyens de lui complaire; en toute occasion il témoignait la sympathie qu'il professait pour elle : nous en avons cité plusieurs

[1] « Pendant l'absence de S. M., M. le prince d'Espaigne, aux jours qu'il n'a point la fiebvre, l'a visitée (la reine) : ayant ladicte dame mis toute la peine qu'il a esté possible à luy donner, aux soirs, quelque plaisir du bal et autres honnestes passe-temps, desquels il a bon besoin.... » (Lettre de l'évêque de Limoges à Charles IX, du 1er mars 1560, dans les *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, p. 290.)

[2] « La reyna i la princesa, por lo que le amaban como tia i madre, i aver tenido primero nombre de marido, procuraban reconciliarle con el rey; mas la obstinacion de padre i hijo impidió la concordia. » (Cabrera, liv. VII, chap. XIII, p. 443.)

exemples (1). Nous trouvons encore, à cet égard, dans les comptes de ses dépenses, des indications qui ne doivent pas être négligées : tantôt c'est une bague en rubis (2), tantôt ce sont des tapis d'or et de soie (3), dont il fait présent à la reine ; une autre fois il lui donne un coffret et une peinture (4) ; une autre fois encore, il lui envoie un chapeau de paille garni d'un crancelin d'or, et auquel était attaché, en forme de médaille, un Jésus en diamant que supportaient des anges et qui était entouré de rubis et d'émeraudes (5). Les dames d'Élisabeth étaient fréquemment aussi l'objet de ses libéralités.

Les poëtes et les romanciers ont transformé en une passion ardente le respect et la sympathie de don Carlos pour la reine sa belle-mère (6) ; ils ont été plus

(1) Pag. 160 et 167.

(2) « .... Una sortija de un rubí que S. A. mandó dar á la reina nuestra señora.... » (*Colección de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXVII, p. 87.)

(3) « .... Dió S. A. dos alhombras de oro y seda á la reina nuestra señora ... » (*Ibid.*, p. 92.)

(4) « .... Una arca y un retablo que S. A. mandó dar á la reina nuestra señora.... » (*Ibid*, p. 89.)

(5) « En Madrid se dió á la reina nuestra señora un sombrero de paja con un crancelin de oro tirado que hizo un tirador de oro portugués, el cual sombrero llevaba una medalla hecha un Jesus de diamante, y por título del Jesus un rubí y esmeralda encima del título, con unos niños que le tenian, esmaltados de blanco, y en la misma medalla puesta una espiga de oro tirado. » (*Ibid.*, p. 95.)

(6) Nous regrettons que des esprits sérieux aient adopté cette fable. Dans les *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, recueil de documents d'une haute valeur historique, M. Louis Paris donne (p. 460) une lettre d'une dame de la cour d'Élisabeth à Catherine de Médicis, où l'on lit : « La royne et la princesse

loin : ils ont fait partager cette passion par Élisabeth, cette princesse si pure, cette épouse si chaste et si attachée à son mari. Le roman et le théâtre n'ont rien de commun avec l'histoire [1]. Nous avons dit les seuls rapports qu'il y eut entre le fils et la femme de Philippe II ; nous n'ajouterons qu'un mot : don Carlos était aussi peu fait pour éprouver de l'amour que pour en inspirer [2].

La mésintelligence qui régnait entre le prince et le roi n'était un mystère, à Madrid, ni pour les courtisans ni pour les ambassadeurs étrangers. Le peu d'amis qu'avait don Carlos s'en affligeaient, convaincus qu'elle ne pourrait avoir que des suites fatales pour

« (doña Juana) sopent souvent en un jardin qui est prés de la mèson, « et le prince avec elles, qui aime la royne singulièrement, de façon « qu'il ne ce peult soler de an dire bien. *Je croys qu'il voudroit estre « davantage son parant.* » Sur cette dernière phrase, M. Paris dit en note : « Voilà certainement l'indication de l'amour du jeune don Carlos « pour Élisabeth. » Nous ne le comprenons pas ainsi, et, à nos yeux, il est évident que la dame en question veut faire allusion au mariage de don Carlos avec Marguerite, sœur de la reine. Il n'aurait pas été « davantage son parant, » en se faisant aimer d'elle.

M. le marquis du Prat nous paraît lui-même avoir attaché trop d'importance à ce fragment de lettre. (Voy. *Histoire d'Élisabeth de Valois*, p. 132 et suiv.)

(1) Dans un livre publié par Mme Martha Walker Free, sous le titre de *Élisabeth de Valois, queen of Spain, and the court of Philipp II* (Londres, 1857, 2 volumes in-12), et qui contient un grand nombre de documents tirés des archives et des bibliothèques de Paris, on trouve, t. II, p. 134, un dizain en français prétendûment adressé par don Carlos à Élisabeth. Don Carlos ne faisait pas de vers et ne parlait pas le français.

(2) Nous avons sous les yeux l'inventaire, dressé après la mort de don Carlos, de ses livres et de ses objets d'art. Nous trouvons, parmi ces derniers, un portrait de la reine Élisabeth, mais nous y trouvons aussi ceux de Philippe II, de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, etc.

lui. La reine douairière de Portugal, Catherine d'Autriche, son aïeule et sa grand'tante, n'était pas celle qui s'en inquiétât le moins; elle portait une vive affection à son petit-fils, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu : elle essaya de le ramener à une conduite plus digne de lui, et à de meilleurs sentiments pour son père [1]. Son ancien précepteur, l'évêque d'Osma, y employait aussi tout son zèle et tout ce qu'il avait d'influence sur l'esprit de son élève. Don Carlos, si dur pour tant d'autres, avait toujours honoré, respecté, aimé Honorato Juan. Nous avons cité les termes dans lesquels il s'exprimait sur son compte en une circonstance solennelle [2]. Plusieurs lettres qu'il lui écrivit et qui ont été conservées sont tout autant significatives : dans l'une il appelle Juan le plus grand ami qu'il ait au monde, il promet de faire ce que Juan lui demandera [3]; dans une autre il lui marque qu'il est fou de plaisir en pensant qu'il va bientôt le voir [4]. C'était sur ses instances, on le sait, que le roi avait conféré à Juan l'évêché d'Osma; ce fut aussi à sa prière que, par un bref du 13 mars 1566, Pie V exempta ce prélat de la résidence dans son diocèse pendant six mois de l'année [5]. Don Carlos ambitionnait, pour

(1) Voy. l'extrait d'une de ses lettres dans Kircher, *Principis christiani archetypon*, p. 184.

(2) Pag. 131, 141.

(3) « . .. Mi mayor amigo que tengo en esta vida, que haré lo que vos me pidiéredes.... » (Kircher, p. 184.)

(4) « .... Y estoy loco de placer de vuestra venida ... » (Lettre du 23 janvier 1565, dans Kircher, p. 182.)

(5) Kircher, p. 180.

son précepteur, une dignité plus éminente encore que celle dont il avait été revêtu : il écrivit au pape, et il pressa vivement son nonce à Madrid, l'archevêque de Rossano, afin qu'Honorato Juan fût élevé au cardinalat ([1]), comme l'avait été le précepteur de son père, Juan Martinez de Siliceo.

L'évêque d'Osma avait un sincère attachement pour son royal élève, quoiqu'il ne se dissimulât ni ses défauts ni ses torts Obligé de quitter la cour, au commencement de 1566, pour aller dans l'Estrémadure respirer un air plus favorable à sa santé, il voulut faire entendre encore une fois au prince le langage de la raison et du devoir. Il lui écrivit, de Valladolid, une lettre que nous traduirons presque tout entière, malgré son étendue, parce qu'elle servira à faire apprécier en même temps et le maître et le disciple.

« La prière que j'adresse à Votre Altesse, lui disait-il, est de se ressouvenir de trois choses que je lui ai souvent mises devant les yeux.

« La première est l'amour et la crainte de Dieu, avec ce qui en dépend, et qui consiste à tenir grand compte de ses commandements, à les observer aussi

([1]) « Il prencipe di Spagna mi disse, ricevendo quel breve di Sua Santità, che io scrivessi a Sua Beatitudine che si ricordasse et li concedesse quello ch'egli l'havea dimandato ; et perchè stava con gran piacevolezza ragionando, li dissi : « Io lo farò, benchè non sappia di che gli « scriverò » Sua Altezza con un certo solito suo riso disse che vorrebbe che Sua Santità facesse cardinale il suo maestro il vescovo d'Osma. » (Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alessandrino, du 30 juin 1566 : MS. de la bibliothèque nationale de Madrid, X 172, pp. 115-119.)

bien intérieurement qu'extérieurement, pour le bon exemple que V. A. est obligée de donner à tout le monde ; à entendre la messe et les offices divins avec attention et dévotion ; à respecter les choses de l'Église et ses ministres, ainsi que les ordres religieux, sans montrer de partialité pour aucun de ceux-ci, car ils sont également bons et approuvés, et en les considérant, au contraire, en les favorisant, en les gratifiant tous indistinctement. Je supplie aussi V. A. de se rappeler qu'elle doit regarder comme tout à fait siens les choses et les ministres du saint office, et leur être toujours favorable : si, dans tous les temps, cela fut juste et très-agréable à Dieu, aujourd'hui c'est d'une nécessité absolue, non-seulement pour ce qui touche l'honneur et le service de Notre-Seigneur, mais aussi pour ce qui concerne, en particulier, l'état royal, la tranquillité de ces royaumes et leur bonne administration.

« La seconde chose, après ce qui touche Dieu, est que V. A. obéisse à son père, le servant, le satisfaisant en tout ce qu'il vous ordonnera et que vous saurez qu'il désire pour votre propre bien et avantage. Si même V. A. laisse de côté l'obligation que Dieu en a si expressément et si spécialement imposée, et la récompense temporelle qu'il a attachée à l'accomplissement de celle-ci, outre l'éternelle, elle reconnaîtra que cette voie est la plus unie et la plus directe pour parvenir à ses fins, et y être aidé de Dieu, qui lui servira ainsi de boussole et de guide. De cette façon, V. A. aura pour elle le public, qui naturellement voit avec satisfaction les enfants respecter leurs parents et

leur obéir. Et elle doit tenir pour très-certain, comme ce l'est, que tous les autres chemins sont dangereux et trompeurs, et qu'ils conduisent à des embarras réels, sans aucun avantage, parce que Dieu le permet ainsi.

« La troisième chose est que V. A. s'applique, en tout temps, à traiter ses serviteurs, en faits et en paroles, avec amour et douceur. Comme je l'ai dit plus d'une fois à V. A., c'est là une des choses qui d'ordinaire donnent et peuvent donner le plus de lustre à un prince, qui ont le plus de retentissement, non-seulement dans son propre pays, mais encore chez les nations étrangères, et qui servent le mieux à faire connaître son caractère et son inclination : car il y a lieu de présumer que tel il est avec ce petit nombre de gens qu'il voit habituellement, tel il sera avec tout le monde, et que, s'il traite mal ceux qui le servent nuit et jour, il sera peu disposé à traiter bien ceux qui à peine pourront l'approcher, loin de pouvoir le servir.

« V. A. doit observer la même conduite envers les serviteurs et les ministres de son père : on juge habituellement que le fils est d'autant plus ami du père et désire d'autant plus le contenter, qu'on le voit montrer de l'affection à ceux que le père aime et honore.

« Ce que je dis des serviteurs et des ministres, je l'applique également à tous les autres, puisque V. A. doit être le père de tous, après les longs et bienheureux jours du roi, notre seigneur. Que V. A. accueille donc ceux qui viennent la voir et la servir; qu'elle les écoute avec bienveillance; s'ils la supplient de demander pour eux quelque chose à son père, que, sans

s'engager trop, elle leur promette d'en parler à Sa Majesté, et qu'elle lui parle en effet, la sollicitant de les favoriser en ce qui sera juste et possible ; enfin qu'elle leur dise peu de paroles, mais distinctes et claires, sans leur faire de questions étrangères à l'objet dont ils l'auront entretenue, ni les obliger à des réponses difficiles et dont ils seront aises de pouvoir se dispenser.

« Surtout je supplie V. A. d'avoir une très-grande attention à n'offenser qui que ce soit, en particulier ni en général : car, ainsi que je le lui ai dit souvent, c'est là pour les rois une chose dangereuse et qui peut avoir les plus fâcheuses conséquences, en leur faisant perdre l'amour de leurs sujets, comme des exemples notables l'ont prouvé. Il est clair, en effet, que de pareilles offenses ne se prennent de personne plus mal que des princes, par la raison que chacun désire être honoré d'eux et obtenir leur faveur, et que ceux qui reçoivent cette injure, ne pouvant s'en venger par une injure semblable ou par d'autres, la ressentent d'autant plus vivement.

« Pour prévenir cet inconvénient, j'ai toujours trouvé avantageux de ne pas s'enquérir de la vie des autres, ni de chercher à savoir les fautes commises par eux : l'expérience nous apprend que de cette curiosité naît un autre mal, car celui qui ne fait pas de questions ne connaît pas tant de particularités, et, ne les connaissant pas, n'a pas tant à dire ni tant d'occasions d'offenser. Il arrive ordinairement aussi que cela ne reste pas secret; il en résulte alors des troubles sérieux dans la maison même du prince et dans son

royaume, et, à la fin, il perd tout crédit auprès des gens, qui, n'osant plus se fier à lui, ne lui disent pas ce qu'il lui importe de savoir. Or c'est là une perte qui est grande pour tous ; mais, pour les princes, elle est d'une portée incalculable.

« Je sais bien que j'aurais pu me dispenser de dire tout cela à V. A., puisque Dieu lui a donné un si bon entendement ; qu'elle a à son service des personnes qui lui font souvent des observations semblables et d'autres encore ; puisque surtout je l'ai déjà différentes fois entretenue moi-même de cet objet : mais il me resterait des scrupules, si je ne l'en entretenais de nouveau en ce moment.

« Je supplie humblement V. A. de me pardonner cette prolixité, en l'attribuant au désir que toujours j'ai eu de la servir, d'être témoin de l'amour de Dieu et du monde pour elle, de la voir croître enfin pour les grands effets que réclament les conjonctures dans lesquelles il a plu au Tout-Puissant de la donner à ces royaumes, la première et la seconde fois [1].

« Que Dieu garde Votre Altesse, etc. Valladolid, 10 janvier.

« Humble domestique de Votre Altesse,

« HONORATO JUAN [2]. »

On ne connaît pas l'impression que ces remontrances et ces conseils si paternels et si sages produisirent sur

[1] Double allusion à la naissance de don Carlos et à sa guérison à Alcala.

[2] Cette lettre est dans KIRCHER, p. 186.

don Carlos ; on sait seulement qu'il ne réforma ni sa conduite ni son caractère. Ce furent, au surplus, les derniers avertissements qu'il reçut de son ancien précepteur : cet homme de bien succomba, peu de temps après [1], à la maladie qui le travaillait depuis deux années. A son lit de mort, il voulut encore donner une preuve de sa tendresse pour le prince : il l'institua son héritier universel, l'autorisant à modifier son testament en tout ce qu'il jugerait à propos [2].

Depuis l'accident arrivé à Élisabeth de Valois, en 1564, Philippe II n'était pas sans inquiétude sur la chose du monde qui le préoccupait le plus, je veux dire la perspective d'une lignée qui pût assurer la continuation de sa dynastie, car il ne mettait guère d'espoir à cet égard dans le prince son fils. Aussi apprit-il avec bonheur, au commencement de 1566, que la reine était de nouveau enceinte. Dès ce moment, il l'entoura des soins les plus assidus, des attentions les plus délicates. Il résolut qu'elle ferait ses couches au château de Valsain, dans le bois de Ségovie [3], et, le 19 mai, il lui fit prendre le chemin de cette

(1) Le 30 juillet 1566. (Kircher, p. 216.)

(2) *Ibid.*, p. 212.

On trouve, dans les comptes de dépenses de don Carlos, qu'il envoya 2,000 écus aux exécuteurs du testament d'Honorato Juan, à Osma, « para « cumplir el ánima y testamento del dicho obispo en las cosas necesarias. » (Archives de Simancas, *Contadurías generales*, 1a época, leg. 1050.)

(3) Il ne reste plus aujourd'hui que des ruines du château de Valsain, dont la construction remontait au XIIIe siècle.

Philippe II datait du *Bois de Ségovie* les dépêches auxquelles il apposait sa signature, pendant qu'il habitait ce château.

Plusieurs membres de la famille royale, des personnes de la cour et le

résidence royale, où il l'avait précédée de quelques jours. Pendant ce temps, la princesse doña Juana se rendait à Aranjuez avec les princes de Hongrie. Don Carlos resta seul de la famille royale à Madrid ([1]). Il n'en était pas fâché : au contraire, il lui semblait que, en l'absence du roi, il y était le maître; il allait chaque soir souper à la *casa real del Campo,* lieu de plaisance situé en face du palais, sur l'autre rive du Manzanarès. La natation était un de ses goûts favoris; il s'y livrait souvent en compagnie de don Juan d'Autriche, qui continuait d'être avec lui dans les meilleurs termes ([2]). Du reste, il menait à Madrid sa vie habituelle ([3]). A la fin du mois de juin, il partit pour le château de Valsain, où toute la famille royale fut bientôt après rassemblée.

La reine accoucha heureusement d'une fille dans la nuit du 11 au 12 août. La cour attendait l'événement avec anxiété, car, depuis plusieurs jours, Élisabeth souffrait d'une fièvre tierce. Sa délivrance

roi lui-même y étant tombés malades en 1566, il n'y retourna presque plus après cette époque.

([1]) Lettre d'Alonso de Laloo au comte de Hornes, écrite de Madrid, le 29 mai 1566, dans *Montigny's leven en dood,* de M. Van Vloet, Bylage, p. 1. — Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, écrite de Madrid, le 5 juin.

([2]) Au mois de septembre suivant, au château de Valsain, don Juan devint quasi perclus des bras et des mains, pour s'être trop fréquemment baigné, avec don Carlos, en une petite rivière passant dans le bois de Ségovie. (Lettre de Fourquevaulx à Charles IX, du 11 septembre 1566.)

([3]) « El príncipe nuestro señor siempre ha estado aquí, y le parece que en ausencia del padre es *sui juris*. Él haze la vida acostumbrada. Va cada dia cenar á la casa del Campo, donde tambien se baña.... » (Lettre d'Alonso de Laloo, du 29 mai 1566.)

ne dissipa pas entièrement les craintes qu'on avait conçues ; la fièvre durait toujours ; elle se changea même en tierce-double, et, le 19 août, l'état de l'auguste princesse fut assez grave pour qu'on la crût à deux doigts de la mort ([1]). Elle ne tarda toutefois pas à se rétablir.

Certain désormais de la fécondité de sa femme, Philippe II accueillit l'enfant qu'elle venait de mettre au monde avec autant de joie que si elle lui eût donné un fils ([2]). Il désigna don Carlos pour en être le parrain ; la marraine qu'il choisit fut sa sœur, doña Juana. Le baptême fut administré à la princesse, le 25 août, dans la chapelle du château, par l'archevêque de Rossano, Giovanni-Battista Castagna, nonce du pape, et qui devint pape lui-même, vingt-cinq ans après, sous le nom d'Urbain VII ([3]) : telle était la débilité physique de don Carlos, que don Juan

([1]) C'est l'expression dont se sert Fourquevaulx, dans une dépêche à Charles IX, du 23 août 1566. — Tisnacq écrivait à Viglius le 22 du même mois : « Nous nous sommes icy, ces jours passez, trouvez, depuis « l'accouchement de la royne, en grand doubte de sa disposition et « reconvalescence, ayant esté lundy dernier en extrême dangier, voire « sy avant, comme se m'est dict, qu'elle a esté oncques en l'aultre « maladie qu'elle eust passé deux ans. »

([2]) « Je fus, vendredy dernier, seiziesme de ce moys, féliciter la naissance de l'infante à Leurs Majestés Catholicques......... » Le roy catholicque (après la délivrance de la reine) voulsit voir l'infante et la feit veoir à la royne sa femme, puis s'en alla à la chapelle remercier Dieu fort dévotement, disant à tous qu'il estoit le plus content prince du monde, et trop plus aise d'avoir une fille que si ce fût un infant.... » (Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 18 août 1566.)

([3]) Lettre de Tisnacq à Viglius, du 29 août 1566. — Lettre de Courtewille à Viglius, du 30 août.

d'Autriche dut, à sa place, tenir l'infante et la rapporter dans la chambre de la reine. Don Carlos, selon ce qu'un ambassadeur écrivit à sa cour, n'avait de force que dans les dents [1].

Ce fruit si ardemment désiré de l'union de Philippe et d'Élisabeth de Valois reçut les trois noms d'Isabel-Clara-Eugenia : le premier, en mémoire de la reine catholique, sa trisaïeule, et de l'impératrice Isabelle, femme de Charles-Quint ; le deuxième, par le motif que la délivrance de la reine avait eu lieu le jour de Sainte-Claire ; le troisième, parce que, étant allée, le 14 novembre, à Getafe, à deux lieues de Madrid, voir passer le corps de saint Eugène [2], elle avait fait vœu, si elle devenait mère, d'appeler du nom de ce saint l'enfant qu'elle aurait [3]. Ce fut cette princesse à qui, trente-deux années plus tard, Philippe II céda les Pays-Bas, en la mariant avec l'archiduc Albert, l'un des fils de Maximilien II.

Quelques jours avant l'accouchement de la reine, don Carlos avait donné un nouveau sujet d'indisposition à son père. Philippe s'était enfermé avec plusieurs de ses ministres, pour délibérer sur des affaires

[1] Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 26 août 1566.

[2] Voy. p. 171.

[3] Lettre de Fourquevaulx à Catherine de Médicis, du 26 août 1566. L'ambassadeur, après avoir raconté ces particularités, qu'il tenait de la reine elle-même, ajoute : « Tellement qu'elle pense avoir conceu ceste « infante la nuit ensuivant, car elle fut de retour vers le roy son mary. »

Courtewille, dans sa lettre du 30 août à Viglius, déjà citée, rapporte les mêmes circonstances à peu près que l'ambassadeur de Charles IX ; il dit de plus : « Je tiens que son principal nom sera *la infanta doña Ysabel.* » L'événement justifia cette conjecture.

d'importance. Don Carlos, curieux de connaître ce dont ils parlaient, appliqua son oreille à la porte de la chambre où ils étaient réunis. Il se trouvait là exposé à la vue des dames de la reine, qui étaient dans les appartements supérieurs, et des pages, qui étaient en bas. Don Diego de Acuña, l'un de ses gentilshommes, lui en fit l'observation; il lui dit aussi que le roi pourrait sortir subitement, et qu'il s'étonnerait de le trouver en cet endroit. Don Carlos en voulait depuis longtemps à Acuña [1]; il prit mal ses paroles; il s'oublia même jusqu'à le frapper du poing. Le roi, qui le sut, réprimanda vertement son fils [2]. Il attacha depuis à sa propre maison don Diego de Acuña, qui ne pouvait plus rester au service du prince, après avoir reçu de lui un tel outrage, et le gratifia d'une commanderie supérieure à celle dont il avait joui jusqu'alors [3].

[1] D'après une lettre de Dietrichstein à Maximilien, du 19 avril 1564, don Carlos détestait Acuña, parce que celui-ci l'avait obsédé pour qu'il épousât sa tante doña Juana. (Koch, *Quellen*, etc., p. 119.)

[2] « No puedo dexar de avisar á V. S. como estos dias, estando Su Magd. en la cámara del consejo d'Estado sobre las cosas de Flandes, el príncipe nuestro señor se puso arrimo á la cerradura de la puerta para escucharlo. Y como don Diego de Acunha le dixese que Su Magd. saldria, y que Su Alteza se fuese de ally, porque le veyan de arriba las damas de la reyna, y de abaxo los pages, le començó el príncipe á tratar mal, y aun dar de pescoşones con los puños cerrados.... Su Magd. lo ha sabido, y ha reñido mucho á su hijo.... Al dicho don Diego trae de mucho tiempo odio, y dize que quantos años le ha servido, tantos le trae enfadado.... » (Lettre d'Alonso de Laloo au comte de Hornes, écrite de Ségovie, le 3 août 1566, dans *Montigny's leven en dood*, Bylage, p. 18.)

[3] La commanderie d'Acuña était de 2,000 écus; le roi lui donna celle du seigneur de la Chaulx, qui était de 3,000. (Lettre de Jean de Noircarmes, seigneur de Selles, au comte de Hornes, écrite de Madrid, le 27 mars 1567, aux Archives du royaume.)

CHAPITRE X.

Troubles dans les Pays-Bas. — Origine, causes et caractère de ces troubles. — Philippe II, à son départ de ces provinces, veut y laisser trois mille Espagnols, pour garder les places fortes ; mécontentement qu'en conçoit la nation. — Autres griefs des Belges. — Placards sur la religion. — Inquisition. — Ordres rigoureux donnés par Philippe. — Nouveaux évêchés ; causes qui les rendent impopulaires. — Jalousie des grands contre le cardinal de Granvelle, dont le renversement devient le but des efforts communs des mécontents. — Imputations dirigées contre ce ministre et dont l'histoire doit le justifier. — Le roi résiste d'abord à l'opposition, mais il finit par céder, et invite le cardinal à s'éloigner des Pays-Bas. — Mortification que Granvelle en éprouve. — Il quitte Bruxelles. — Situation des Pays-Bas après sa retraite. — État de la religion : calvinisme ; luthéranisme ; secte des anabaptistes ; répugnance des juges à appliquer les placards ; murmures du peuple lors des exécutions capitales ; protestants arrachés des mains des officiers de justice ; prisonniers délivrés par force ou évadés par la connivence ou l'incurie des magistrats ; refus de concours aux inquisiteurs ; progrès des idées de tolérance ; dépopulation du pays ; émigrations en Angleterre ; machinations des émigrés contre le gouvernement du roi. — État des finances : vieille dette envers les gens de guerre ; emprunts faits par les villes de Flandre pour le roi ; sommes levées en Allemagne et aux Pays-Bas ; déficit dans les aides accordées par les états ; insuffisance du produit des domaines pour couvrir les dépenses de l'administration ; arriéré des traitements et des pensions ; mauvais état des places fortes ; impossibilité de payer l'entretien des détenus condamnés aux galères. — Envoi du comte d'Egmont en Espagne. — Accueil qu'il reçoit du roi, de la famille royale et de toute la cour. — Réponses du roi sur les points mentionnés en son instruction et les représentations particulières qu'il y a ajoutées. — Faveurs personnelles sollicitées par Egmont et que le roi

lui accorde. — La duchesse de Parme nomme une commission composée d'évêques, de magistrats et de théologiens, pour discuter les questions que soulève l'état de la religion. — Résultats des délibérations de celle-ci : elle propose des modifications dans l'application des placards. — Publication du concile de Trente. — Aplanissement des difficultés que l'érection des nouveaux évêchés avait fait naître. — La duchesse envoie au roi les délibérations des évêques, des magistrats et des théologiens ; elle lui propose la révision des instructions des inquisiteurs, la nomination de nouveaux membres du conseil d'Etat, et la subordination à ce conseil des conseils privé et des finances. — Fray Lorenzo de Villavicencio : quel était ce moine ; ses voyages ; ses écrits et ses sermons contre les protestants ; ses démêlés avec le magistrat de Bruges ; ses lettres au secrétaire Erasso et au roi ; son départ pour l'Espagne ; influence qui peut être attribuée à ses rapports, à ses conseils et à ses exhortations sur les déterminations de Philippe II. — Le roi se prononce contre toute modification aux placards ; il n'admet pas la subordination des conseils privé et des finances au conseil d'État ; il augmente d'un seul membre ce dernier conseil, et son choix ne tombe sur aucun des candidats présentés par les seigneurs ; il réitère les ordres donnés par lui précédemment pour l'exécution d'anabaptistes prisonniers ; il ne veut pas que le moindre changement soit apporté à l'exercice de l'inquisition. — Murmures que ces résolutions excitent. — Écrits contre le roi et la religion semés dans le pays. — Irritation des seigneurs. — Le prince d'Orange, le marquis de Berghes, le comte d'Egmont, déclarent qu'ils n'exécuteront pas les ordres venus de Madrid ; lettre du comte d'Egmont au roi. — Requête des quatre chefs-villes de Brabant contre l'inquisition. — Confédération des nobles. — Assemblée des seigneurs à Breda et Hoogstraeten. — La duchesse de Parme appelle à Bruxelles les chevaliers de la Toison d'or et les gouverneurs. — Requête que lui présentent les confédérés. — Sa réponse. — Envoi à Madrid du marquis de Berghes et du baron de Montigny.

Cependant des événements de la nature la plus grave se passaient dans les Pays-Bas.

Philippe II, à son départ de ces provinces, y avait laissé les esprits mal disposés pour son gouvernement.

Sous prétexte de les assurer contre toute agression éventuelle, et d'épargner à la nation les charges qu'elle aurait eu à s'imposer pour la solde de troupes indigènes, il avait voulu y conserver, après la paix, trois mille hommes d'infanterie espagnole, dont il avait formé les garnisons des places frontières. C'était blesser les Belges dans ce qu'ils avaient de plus susceptible : leur fierté nationale et leur sollicitude jalouse pour les libertés publiques. Déjà, pendant la guerre, alors qu'il s'agissait d'assembler une armée considérable, les états généraux avaient demandé que les deux tiers au moins des gens à lever par le roi fussent pris dans le pays [1] : de quel œil la nation devait-elle voir que, en temps de paix, la garde des places fortes fût confiée à des étrangers, comme si les Belges n'étaient pas en état de les garder eux-mêmes? Cela seul eût suffi pour soulever une opposition générale contre la détermination du roi; mais il y avait quelque chose qui la rendait plus insupportable encore : c'était l'idée que les Pays-Bas pussent être assujettis

[1] « Atteudu, disaient-ils, que les inhabitans et subgectz des Pays-Bas sont naturellement plus inclins et affectionnez au service de leur prince et à la défense de leurs foyers, leurs femmes, enfans et biens, ayans aussi plus parfaicte cognoissance de la situation, entrées, yssues, passaiges et destroictz, que les estrangiers; aussi que lesdicts subgectz de par deçà, qui ont tousjours esté tenus pour gens belliqueulx, se pourroient abastardir et rendre du tout inhabiles à la guerre, en les délaissant. » (Remontrance faite au roi, le 17 décembre 1557.)

à la couronne d'Espagne de la même manière que l'étaient l'État de Milan et les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne [1].

En vain Philippe plaça les troupes espagnoles sous le commandement supérieur du prince d'Orange et du comte d'Egmont [2]; en vain il s'engagea à pourvoir à leur solde avec régularité, ce qui devait écarter toute crainte de désordre de leur part : aux états qu'il tint à Gand [3], les représentants du pays, d'une voix unanime, lui demandèrent le renvoi en Espagne de ces soldats étrangers dans des termes si pressants, qu'il lui fallut y consentir. Mais il ne le fit que comme contraint et forcé; on le vit bien au délai qu'il apporta dans l'accomplissement de sa promesse [4]. Aussi cette satisfaction donnée au sentiment national n'effaça point les mauvaises impressions que les Belges avaient reçues de leur souverain.

Ils avaient d'ailleurs contre lui d'autres et de sérieux

(1) Cette idée subsista même après que les Espagnols furent partis. Granvelle disait au roi, dans une lettre du 10 mars 1563, à propos de l'antipathie universelle qu'il y avait aux Pays-Bas pour la nation espagnole : « Lo qual paresce que nasce de la sospecha que tienen « de que se tenga fin de subjectarlos á los Españoles, y reducirlos « á la forma que están las provincias de Italia que son debaxo de la « corona d'España.... » (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 53.)

(2) Elles formaient deux *tercios* ou régiments, de huit enseignes chacun : l'un était commandé par le mestre de camp Julian Romero, l'autre par don Juan de Mendoza.

(3) Voy. p. 52.

(4) Les Espagnols ne quittèrent les Pays-Bas qu'au mois de janvier 1561. Le roi avait promis aux états généraux de les en faire sortir dans le délai de trois à quatre mois.

griefs. Ils se plaignaient de la rigueur avec laquelle il exigeait que les placards [1] promulgués pour le maintien de la foi catholique fussent exécutés et que l'inquisition papale fût exercée. Ils étaient mécontents aussi des nouveaux évêchés dont il avait sollicité et obtenu l'érection de Paul IV.

Les placards, qui avaient été faits par l'empereur, étaient d'une sévérité draconienne. Il suffisait de s'être trouvé à un prêche, d'avoir en sa possession des livres défendus, d'avoir reçu des personnes suspectes d'hérésie et de leur avoir fourni des vivres, de n'avoir pas dénoncé, lorsqu'on en avait connaissance, le lieu où des hérétiques se réunissaient, etc., pour encourir la peine de mort : les hommes étaient exécutés par l'épée, et les femmes enfouies vivantes. Ceux qui persistaient en leurs erreurs étaient livrés aux flammes [2].

L'établissement de l'inquisition était aussi l'ouvrage de Charles-Quint [3]. Elle avait été introduite aux Pays-Bas sous le pontificat d'Adrien VI. Elle s'exer-

[1] C'était le nom qu'on donnait communément. dans les Pays-Bas, aux édits des souverains.

[2] Voir, aux *Placards de Flandre*, liv. I, p. 186, l'ordonnance de Charles-Quint donnée à Augsbourg, le 25 septembre 1550, et dans laquelle les ordonnances précédentes avaient été refondues.

Il est important de remarquer que l'édit du 7 octobre 1531, qui servit de base à tous les placards postérieurs, avait été fait avec le concours des principaux conseils des Pays-Bas, des chevaliers de la Toison d'or et des états généraux.

[3] Nous avons donné d'assez grands détails à ce sujet dans la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, pp. CVIII et suiv.

çait par le ministère de plusieurs inquisiteurs généraux que nommait le pape, sur la présentation ou avec le consentement du souverain, et qui se choisissaient eux-mêmes des subdélégués dans les provinces. Un acte de l'empereur du dernier février 1546, renouvelé et, dans quelques-unes de ses dispositions, modifié le 31 mai 1550, servait d'instruction aux inquisiteurs. Diverses ordonnances du même monarque avaient enjoint à ses conseils, justiciers et officiers, ainsi qu'aux officiers de ses vassaux, de faire appréhender et garder en leurs prisons tous ceux, ecclésiastiques ou laïques, que les inquisiteurs et leurs subdélégués leur dénonceraient, de donner à ceux-ci toute aide et assistance, sans délai ou difficulté quelconque, et sans souffrir ni permettre qu'il leur fût fait aucun obstacle ou injure [1]; de déférer à la réquisition des inquisiteurs, lorsqu'ils réclameraient leur présence pour le prononcé des jugements rendus par eux, ou les inviteraient à faire annoter et inventorier les biens des personnes infectées ou suspectes d'hérésie qui se seraient absentées par crainte de la justice [2]. Tous huissiers et sergents d'armes étaient tenus de mettre à exécution les citations, ajournements, intimations, actes et ordonnances qui émanaient des inquisiteurs ou de leurs subdélégués [3].

Quelque dures que fussent les dispositions des placards, l'opinion publique, sous le règne de Charles-

[1] Ordonnance du dernier février 1545 (1546, n. st.).
[2] Ordonnance du 31 janvier 1554 (1555, n. st.).
[3] Ordonnance du 1er février 1554 (1555, n. st.).

Quint, ne s'était pas révoltée contre elles, parce que la dureté en était mitigée par la manière dont les juges les appliquaient ([1]). L'empereur lui-même avait trouvé qu'elles étaient excessives, et les avait adoucies en plusieurs points ([2]).

L'inquisition ne s'était pas universellement ni sans opposition établie dans les Pays-Bas. Le Brabant l'avait repoussée avec énergie. Elle était restée inconnue au pays de Luxembourg et à la province de Groningue. Si en Gueldre et en Frise des inquisiteurs avaient quelquefois exercé leur office, c'était en vertu de commissions spéciales, dans des cas exceptionnels, et ils y avaient été envoyés du dehors ([3]).

Philippe II, parvenu à la souveraineté des Pays-

([1]) C'est ce que le comte d'Egmont fit observer à la duchesse de Parme, à la réception de la fameuse dépêche de Ségovie, du mois d'octobre 1565, ainsi qu'elle l'écrivit au roi le 9 janvier 1566 : « I quali placarti — « disait le comte — eranno stati fatti dall' imperatore, di santa memoria, « più per terrore che per metterli in essecutione con quel rigore che « V. M. comanda che si faccia al presente... »

([2]) L'ordonnance du 25 septembre 1550 menaçait du châtiment réservé aux hérétiques mêmes les personnes qui auraient présenté requête pour grâce, en faveur des fugitifs, bannis ou latitants ; elle défendait aux tribunaux d'altérer, modérer ou changer les peines en façon quelconque. Par une déclaration du 27 janvier 1554 (1555, n. st), Charles-Quint permit que des requêtes lui fussent adressées, ainsi qu'a ceux de ses conseils qui avaient le pouvoir de faire grâce; de plus, il autorisa les juges inférieurs, quand des individus prévenus d'hérésie seraient traduits devant eux, et qu'ils les trouveraient dignes d'indulgence, à modérer la peine que ceux-ci auraient encourue, si le conseil provincial, auquel ils en référeraient, était de cet avis.

([3]) Lettre française de la duchesse de Parme à Philippe II, du 3 avril 1566, dans le *Supplément à Strada,* t. II, p. 311. — Instruction donnée au marquis de Berghes et au baron de Montigny, le 29 mai 1566.

Bas, se contenta d'abord de confirmer purement et simplement l'instruction donnée aux inquisiteurs par son père, le 31 mai 1550 ([1]), et l'ordonnance que l'empereur avait rendue, le 25 septembre de la même année, en matière de religion ([2]). Mais, au moment où il allait retourner en Espagne, il jugea à propos de manifester, d'une façon plus explicite, les principes selon lesquels il entendait que ses États de Flandre fussent gouvernés par rapport à la foi ; il le fit au moyen de la lettre aux conseils de justice dont nous avons parlé plus haut ([3]). Il déclarait, dans cette lettre, que son intention était, non-seulement d'empêcher que les erreurs semées par les hérétiques ne s'accrussent, mais encore de les extirper autant qu'il en aurait le pouvoir. Il ordonnait aux conseils d'exercer à cet égard une stricte surveillance sur les officiers de leur ressort. Il leur recommandait l'exécution ponctuelle des placards. Il voulait qu'elle eût lieu « avec toute « rigueur, sans y respecter personne que ce fût, » et qu'on procédât aussi bien « contre les juges qui usaient « de dissimulation et de connivence » que contre les transgresseurs. Il défendait aux conseils de recevoir l'excuse de ceux qui, sous couleur de la rigueur de la loi, hésitaient à l'appliquer, « puisque, leur disait-il, « nous ne vous avons député, ny eulx aussi, juges, « pour juger de la loy et des édictz, ny pour déclairer

([1]) Déclaration donnée à Bruxelles, le 28 novembre 1555. (*Placards de Brabant*, t. I, p. 41.)

([2]) Ordonnance du 20 août 1556. (*Ibid.*, p. 45.)

([3]) Pag. 52.

« s'ilz sont trop ou peu modérez ou sévères, mais pour « procéder punctuellement selon la forme desdicts « édictz, déclairer les peines contre ceulx qui y contre- « viendront, conforme au contenu d'iceulx, et les faire « exécuter : vous doibgant et à tous aultres souffir, « pour faire cesser tout scrupule, que lesdicts édictz « et placcars soient faictz par le prince, qui a povoir « de statuer... » Il leur enjoignait de faire procéder contre quiconque « aux choses de la religion et du « service de Dieu donneroit opinion froide, » fût-il de leur collége. Enfin il leur signifiait qu'ils n'eussent à admettre ou commettre, dans les charges de la magistrature municipale ni dans les offices de judicature et autres, personne qui fût infecté, noté ou suspecté d'hérésie, ou qui n'eût toujours été réputé bon catholique [1].

La création de nouveaux évêchés, nous l'avons dit ailleurs [2], était une mesure politique, sage, réclamée par le bien de la religion et les besoins spirituels des peuples. Le projet en avait été conçu sous le règne de Charles-Quint, et, afin de le réaliser, des démarches avaient été faites à Rome à différentes reprises. Rien n'eût été plus populaire alors aux Pays-Bas. Venant de Philippe II, dont la nation se défiait, cette innovation fut envisagée tout autrement. Plusieurs causes y concoururent.

[1] Nous avons donné, dans notre *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. I, p. 332, le texte de cette lettre, qui était datée du 8 août 1559, à Gand.

[2] *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. xcvii et suiv.

Les seigneurs furent blessés de ce qu'une mesure d'une importance aussi capitale avait été prise par la seule initiative du roi, sans qu'on les eût consultés, et même à leur insu (¹). La noblesse vit avec déplaisir que le grade de docteur fût exigé pour les prébendes attachées à chaque cathédrale (²) : quoique lettrés, les nobles n'étaient pas gradués d'ordinaire. Ce sentiment fut partagé par beaucoup de moines, auxquels les mêmes prébendes devenaient également par là inaccessibles (³). Sous Charles-Quint, il n'avait été question que de six ou sept évêchés nouveaux ; Philippe II en avait réclamé quatorze (⁴) : on le soupçonna de vouloir faire, des prélats qui seraient appelés, sur sa présentation, à gouverner ces diocèses, autant d'instruments de sa politique religieuse. Les adversaires du gouvernement parvinrent même à accréditer l'opinion, dans le public, que l'établissement de tous ces évêchés était un acheminement à l'introduction de l'inquisition d'Espagne (⁵).

(¹) Voy. la lettre de Granvelle au roi, du 6 octobre 1562. (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. I. p. 216.)

(²) D'après la bulle d'érection, il devait y avoir, en chaque église cathédrale, neuf prébendes à conférer à des personnes doctes et graduées, savoir : les trois premières à des théologiens, les trois suivantes à des jurisconsultes, les trois dernières à des nobles gradués en théologie ou en droit canon.

(³) Voy. la lettre citée de Granvelle.

(⁴) A Malines, Bois-le-Duc, Anvers, Bruges, Gand, Ypres, Ruremonde, Namur, Saint-Omer, Harlem, Middelbourg, Leeuwaerde, Deventer et Groningue.

(⁵) Voy. les lettres de Granvelle au roi et à Gonzalo Perez, des 12 mars, 14 mai et 14 juin 1562, dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. 200, 201, 203

L'opposition qu'ils rencontraient devint plus vive encore lorsque, pour les doter, Pie IV, sur les instances du roi, eut statué qu'on leur annexerait les abbayes situées dans leur voisinage. Cette combinaison avait un double avantage au point de vue du gouvernement : elle exonérait le trésor des pensions qu'il aurait dû payer aux nouveaux prélats, d'après la bulle de Paul IV ; elle faisait entrer dans les états les évêques, dont le roi se flattait que le concours lui serait acquis, quand il aurait des demandes à faire à ces corps représentatifs de la nation, au lieu des abbés, qui y contredisaient fréquemment. Les abbés composaient, dans presque toutes les provinces des Pays-Bas, le premier ordre des états.

Mais ces mêmes raisons, la dernière surtout, étaient aussi celles qui faisaient repousser, par l'opinion publique, le plan que la bulle de Pie IV avait sanctionné.

A ces causes de mécontentement et à des embarras financiers dont nous parlerons dans la suite de ce chapitre, vint se joindre, pour rendre plus difficile encore la marche de l'administration, la jalousie des grands contre le cardinal de Granvelle, jalousie qui prit bientôt le caractère d'une haine déclarée. Dès lors tous les vœux, tous les efforts des mécontents, se réunirent pour conspirer le renversement de ce ministre. Une ligue à la tête de laquelle se placèrent le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes, fut formée ouvertement dans ce but.

Les promoteurs de la coalition imputaient à Gran-

velle d'avoir écrit au roi que, tant qu'il ne ferait pas couper la tête à une demi-douzaine d'entre eux, il ne serait point seigneur des Pays-Bas; ils prétendaient savoir aussi qu'il avait engagé le roi à venir avec une armée dans ces provinces, afin de les conquérir et de les mettre sous le joug. Ils l'accusaient encore d'y vouloir introduire l'inquisition d'Espagne : c'était pour cela, suivant eux, qu'il avait conseillé l'érection des nouveaux siéges épiscopaux et s'était fait donner l'archevêché de Malines ([1]).

Aujourd'hui que les correspondances les plus secrètes de Granvelle avec Philippe II ont vu le jour, l'histoire peut et elle doit proclamer l'injustice des imputations dont ce prélat était l'objet ([2]). Certes il y a plus d'une chose à blâmer dans la conduite de Granvelle, mais il s'en fallait de beaucoup qu'il fût aussi noir que ses ennemis prenaient à tâche de le représenter. Il n'était cruel ni par tempérament ni par principes. Formé à l'école politique de Charles-Quint et de la reine Marie de Hongrie, la violence

([1]) « ... Si dolevano che il cardinale dovesse haver scritto a V. M. che lei non saria mai signore di queste provincie, fin a tanto che non havesse fatto tagliar la testa a mezza docena di questi signori; che sapevano che solecitava V. M. perchè quella venisse in questi Stati, et che vi venisse potente per conquistar di nuovo queste provincie, et por loro il freno che volesse; che il prefato cardinale voleva introdurre la inquisitione in questi Stati, et che senza dubio a questo fine si facevano li nuovi vescovadi, et egli aveva preso il primo... » (Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 14 juin 1562 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 521.)

([2]) Nous nous permettons de renvoyer au jugement que nous avons porté sur Granvelle, et que nous avons appuyé d'actes et de faits nombreux, dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. CLIX-CLXXXII, t. II, pp. LI-LVI.

était un moyen qui répugnait à ses maximes de gouvernement autant qu'à son caractère; dans le temps même qu'il était accusé de provoquer l'oppression des Pays-Bas, il écrivait à Gonzalo Perez, à propos d'ordres venus de Madrid pour que des troupes fussent envoyées au secours des catholiques de France : « Ces pays ne sont pas comme l'Italie et Milan, où « l'on peut prendre les mesures que l'on veut. Leur « conservation importe tant à Sa Majesté qu'avant de « donner des ordres de là-bas d'une manière si abso- « lue, il faut considérer ce qui est exposé d'ici tou- « chant l'état où sont les choses, et, conformément à « cela, ce qui se peut et ne se peut point (1). »

Philippe II lutta contre l'opposition pendant deux ans et demi (2) : il lui en coûtait de sacrifier le cardinal; il avait dit à Gonzalo Perez que, plutôt que d'y consentir, il s'exposerait à perdre les Pays-Bas (3).

(1) « No son estos Estados como Italia y Milan, para que se puedan tomar espedientes á voluntad. Y importa tanto à Su Magestad la conservacion d'estos Estados que, antes de mandar tan absolutamente las cosas, es menester considerar lo que se representa de aquí del estado en que está, y conforme á esto, lo que se puede ó no se puede. » (Lettre du 6 juillet 1562 : Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 522.)

(2) La première lettre que le prince d'Orange et le comte d'Egmont écrivirent au roi contre le cardinal de Granvelle, est du 23 juillet 1561 ; Philippe II y répondit le 29 septembre suivant. Le 11 mars 1563, Orange et Egmont, auxquels s'était joint le comte de Hornes, lui adressèrent une nouvelle lettre, où ils demandaient, d'une manière plus explicite, le renvoi du cardinal ou leur démission; il y fit réponse le 6 juin. Le 29 juillet 1563, les trois seigneurs lui écrivirent de nouveau, pour lui déclarer qu'ils étaient bien résolus à ne plus paraître au conseil d'État, tant que le cardinal y assisterait.

(3) Voy. la lettre de Perez à Granvelle, du 15 juin 1563, dans les *Papiers d'État du cardinal*, t. VII, p. 102.

Il savait qu'il n'avait point de ministre plus dévoué et plus capable ; il croyait que sa justice, autant que son intérêt, lui faisait un devoir de soutenir un homme d'État qui avait rendu à son père et à lui-même de si éminents services. Par-dessus tout cela, il regardait la concession qu'on cherchait à lui arracher, comme un acte qui pouvait porter atteinte à sa dignité et à sa réputation en Europe : il s'était refusé longtemps, malgré les instances les plus vives de Catherine de Médicis, à rappeler l'ambassadeur qu'il avait en France, et qui était précisément un frère du cardinal (1). Ces considérations n'empêchèrent pas pourtant qu'il ne finît par céder. Le 22 janvier 1564, il adressa à Granvelle une lettre, de sa main, où il l'invitait à s'éloigner des Pays-Bas, sous le prétexte d'aller voir sa mère en Bourgogne (2).

Granvelle avait plusieurs fois écrit à son maître qu'il était prêt à quitter les affaires, si sa retraite pouvait conduire au rétablissement de la tranquillité ; que le roi devait, sans aucun égard pour lui, prendre telle détermination qu'il jugerait utile à son service ; qu'il lui obéirait de bon cœur (3). Il avait tenu le même langage à Gonzalo Perez (4). Il avait fait des déclarations analogues à la duchesse de Parme (5). Il sentait

(1) Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay. Voy. p. 224.

(2) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 285.

(3) Lettres des 6 octobre 1562, 10 mars, 14 avril, 14 juillet, 11 août 1563, dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. 217, 238, 245, 257 et 264.

(4) Lettres des 17 et 27 juin 1563. (*Ibid.*, p. 253.)

(5) Lettre de la duchesse au roi, du 13 mars 1563. (*Ibid.*, p. 242.)

parfaitement que, le roi ne venant point aux Pays-Bas, il lui était difficile d'y rester [1] : les avanies auxquelles il se voyait en butte, les dangers mêmes qu'il courait, y rendaient sa position des plus critiques, et l'on n'est pas surpris de ce qu'il dit dans une de ses lettres, « que Perez ne le reconnaîtrait plus, tant ses « cheveux ont blanchi [2]. » Il fut néanmoins humilié du congé que le roi lui donnait, et surtout de la forme dans laquelle il lui était donné : il ne lui paraissait pas équitable qu'après une si longue carrière ministérielle, on le renvoyât « sans satisfaction aucune [3] ; » peut-être s'était-il laissé aller à l'espoir, dont le berçait Perez, qu'il serait appelé, comme du temps de Charles-Quint, à diriger les affaires de la monarchie [4]. Mais ni le caractère du roi, ni les sentiments des personnes qui l'entouraient, n'autorisaient de telles espérances. Le duc d'Albe, que Granvelle plaçait au nombre de ses amis et avec qui il entretenait une correspondance suivie, aurait été vraisemblablement celui qui eût vu de l'œil le plus jaloux son arrivée à Madrid ; il n'entendait pas avoir en lui un rival, et moins encore un supérieur ; le crédit dont Ruy Gomez jouissait auprès du roi ne l'offusquait déjà que trop : lui-même il avait la prétention d'être fait chef du gouverne-

[1] Voir sa lettre à Philippe II, du 12 novembre 1563. (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 274.)

[2] Voir ses lettres des 8 septembre 1563 et 21 janvier 1564. (*Ibid.*, pp. 268, 284.)

[3] Voir sa lettre du 27 juin à Perez, ci-dessus citée.

[4] Voir la lettre de Perez du 21 juillet 1563. (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 258.)

ment et ministre suprême, comme le connétable de Montmorency l'avait été en France, sous Henri II (¹).

Il fallut pourtant que le cardinal se résignât à son sort; il quitta Bruxelles le 13 mars.

C'était un grand triomphe pour l'opposition que la retraite de Granvelle : mais, au fond, la situation des Pays-Bas n'en était guère changée; elle restait pleine de difficultés et de périls.

A la suite de la paix conclue avec la France, le calvinisme s'était aisément introduit dans les provinces qui confinaient à ce royaume. Les huguenots qui vinrent y chercher un refuge contre les persécutions auxquelles ils étaient en butte sous le règne de François II (²), en avaient été les premiers apôtres. Durant la guerre civile qui éclata après la mort de ce monarque, l'amiral Coligny et le prince de Condé, comprenant l'avantage qu'il y aurait pour leur parti, au double point de vue de la politique et de la religion, à se créer des alliés dans les États voisins, firent partir pour les Pays-Bas des ministres chargés d'y prêcher les doc-

(¹) « Il duca d'Alva.... non può patir d'esser fatto nelle deliberazioni uguale a gli altri, e vorria, come si dice, che il re lo facesse capo e supremo ministro nel governo, rinunziando tutto il carico a lui, non altramente che solesse già fare in Francia il re Enrico col contestabile.... » (Relation de Paolo Tiepolo, de 1563, déjà citée, p. 68.)

(²) La duchesse de Parme écrivait, le 10 novembre 1560, aux gouverneurs des provinces frontières : « Je suis de bon lieu advertie comme « grand nombre de réfugiez de plusieurs coustelz, tant du royaulme « de France que d'ailleurs, pour le fait de la religion, et pour craincte « qu'ilz ont de y estre chastiez pour leurs sectes et hérésies, viennent « cercher et prendre résidence ès pays de par deçà, par la hantise et « fréquentation desquelz les bons subjectz de S. M. pourroient facillement estre séduictz, etc.... » (Archives du royaume.)

trines de Calvin ([1]). Ces prédicateurs eurent assez de succès pour que, déjà à la fin de 1561, le gouvernement se vît obligé de proscrire un livret où l'on réclamait la même confession que les sectateurs du réformateur génevois venaient de présenter au roi de France ([2]).

Ce fut surtout à Valenciennes et à Tournay que le calvinisme fit des prosélytes. Les manifestations auxquelles il donna lieu dans ces deux villes, les désordres qu'il y occasionna ([3]), mirent le gouvernement dans la nécessité d'y envoyer des troupes et des commissaires investis de pouvoirs extraordinaires. Les mesures énergiques qui furent adoptées y rétablirent l'autorité de la loi, mais n'extirpèrent point les semences que les opinions nouvelles y avaient déposées.

Celles-ci s'étaient de même répandues, avec une merveilleuse rapidité, dans la châtellenie de Lille ([4])

([1]) Le 14 mai 1563, le marquis de Berghes mandait à la duchesse de Parme : « Ceste esmotion qui est venue à Valenciennes et à Tournay, « n'est sortie qu'à l'occasion de certains prédicans *nouveaulx* que à des- « pêché l'admiral de France exprès à nous troubler nostre peuple.... » (Archives du royaume.)

([2]) Circulaire aux conseils de justice et aux officiers royaux, du 4 novembre 1561. (*Ibid.*)

([3]) En 1561, 1562 et 1563. Voir, aux Archives du royaume, la correspondance du gouvernement avec le marquis de Berghes, le baron de Montigny, les officiers royaux et les magistrats, à Valenciennes et à Tournay, et les commissaires envoyés sur les lieux.

([4]) « Diverses assemblées des hérétiques se sont faites depuis les Pasques en la chastellenie de Lille, dont, entre autres, les aucunes ont esté de plus de cinq cens, les aultres de plus de xiic ou xiiic personnes, sans diverses aultres assemblées de ung cent, deux ou iiic et en dessoubz, èsquelles plus grandes assemblées preschoit ung gentilhomme de France duquel n'avons sceu attaindre le nom, soy faisant partout

et dans la basse Flandre, particulièrement à Armentières, à Bergues-Saint-Winnoc, à Hondschote, où de nombreuses manufactures entretenaient une population ouvrière considérable [1]. Elles avaient pénétré, par Metz et Thionville, jusque dans le quartier wallon du Luxembourg, où toutefois elles ne parvinrent pas à prendre racine [2].

Le luthéranisme avait de bonne heure envahi les Pays-Bas, et les actes de rigueur exercés par l'archiduchesse Marguerite, tante de Charles-Quint, contre la communauté des augustins d'Anvers et la corporation des tapissiers de Bruxelles [3], n'en avaient pas arrêté la propagation. Les relations commerciales de ces pays avec l'Allemagne, le séjour qu'y firent, pendant les guerres contre la France, les troupes allemandes qui pratiquaient la religion réformée, contribuèrent nécessairement à ce qu'elle s'y développât. Les provinces du nord étaient celles où la confession d'Augs-

nommer *monsieur*, sans plus. » (Lettre de l'inquisiteur Titelmans à la duchesse de Parme, du 3 décembre 1563, aux Archives du royaume.)

(1) Les commissaires envoyés par le conseil de Flandre dans la Flandre occidentale lui écrivaient, de Hondschote, le 28 mars 1561 (1562, n. st.) : « Semble que ce mal s'est largement espars en ce quartier « et ailleurs. Les fugitifz et banniz de Baillœul, ensemble les entachez « des aultres lieux, se sont en grand nombre fourrez audit Hondschote, « pour y cuider estre incognuz, à cause qu'il y a si grande multitude de « gens, que l'on estime bien porter à XVIII ou XX^{m} testes en tout. » (*Ibid.*)

(2) Mémoire de frère Barthélemy Balan, cordelier, du 5 septembre 1564; lettre du conseil de Luxembourg à la duchesse de Parme, du 6 septembre; lettres de la duchesse au conseil et au seigneur de Schauwembourg, du 15 septembre. (*Ibid.*)

(3) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. XXXI. — *Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, p. LII.

bourg comptait le plus grand nombre d'adhérents.

La secte des anabaptistes, longtemps inconnue hors de la Frise et de la Nord-Hollande, avait peu à peu gagné presque tout le pays. En 1561, l'inquisiteur Tiletanus découvrit qu'elle avait des églises ou communautés à Ypres, Poperinghe, Menin, Armentières, Hondschote, Tournay, Anvers; dans cette dernière ville, ses membres étaient si nombreux que, pour faire en secret leur cène ou, comme ils disaient, leur fraction du pain, ils devaient se diviser en plus de vingt assemblées, qu'ils tenaient à des époques et en des lieux différents : personne n'était admis à prendre part à la cène, s'il ne se faisait rebaptiser ou s'il n'avait été rebaptisé auparavant. Gand, Courtray, Roulers, Halewin, Wervicq, renfermaient aussi beaucoup d'anabaptistes [1]. Mais nulle part la secte n'étalait ses doctrines avec autant de hardiesse qu'en Hollande. Là on entendait dire publiquement qu'on n'était pas baptisé, et qu'on ne voulait pas l'être avant le temps; il y avait même des gens qui allaient jusqu'à avancer que le baptême n'était nécessaire ni aux petits enfants ni aux grandes personnes, quand les parents étaient chrétiens, et qu'il suffisait de naître chrétien, pour être sauvé [2]. Les anabaptistes reconnaissaient

[1] *Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, pp. 478, 484, 507.

[2] « . . . El anabaptista y sacramentario se va ya estendiendo tanto que en Olanda publicamente osan decir que no están baptizados ni quieren serlo hasta su tiempo. En este año ha levantado el demonio otra heregía infernal nueva, la cual es que hay hombres que dicen no ser necesario el baptismo ni a chicos ni á grandes, cuando los padres son

l'autorité d'un chef qu'ils qualifiaient de prince souverain (1). Chose digne de remarque! Il y avait beaucoup de femmes parmi ces sectaires, et elles n'étaient ni les moins obstinées dans leur opinion, ni les moins ardentes à faire des prosélytes.

Malgré les ordres donnés par le roi, à son départ des Pays-Bas, et qu'il avait plusieurs fois réitérés, malgré les injonctions de la gouvernante, c'était avec une répugnance extrême que les juges appliquaient les placards, et le plus souvent ils se refusaient à les appliquer (2). Le conseil de Flandre, en 1561, avait envoyé des commissaires tirés de son sein dans la châtellenie de Warneton, pour procéder contre des individus qu'on lui signalait comme suspects d'hérésie; ces commissaires trouvèrent si grand le nombre de ceux qui avaient encouru les peines statuées par les placards, qu'ils crurent devoir réclamer de nou-

cristianos; que basta nacer de padres cristianos para salvarse. » (Lettre de fray Lorenzo de Villavicencio au secrétaire Erasso, du 25 juin 1564: Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 526.)

(1) Il se nommait Joachim le Sucrier, selon la lettre de Tiletanus à la duchesse de Parme, du 14 novembre 1561.

(2) Le conseiller d'Assonleville, envoyé à Tournay par la duchesse de Parme, lui écrivait le 21 avril 1562: « La justice commenche, en plu-
« sieurs lieux, comme m'a esté icy dict par bons personnaiges, de vou-
« loir user de connivence et dissimulation à semblables désordres. »
(Archives du royaume.)

« Une bonne partie des officiers, juges et magistratz faisoient difficulté suyvre les ordonnances, non-seullement ès cas où chéoit quelque juste modération, mais aussi contre les opiniâtres héréticques, ny mesmes contre les séducteurs et corrupteurs, s'excusans en général que les placcars estoient par trop durs, sanguinolens, et que l'on ne les povoit observer. » (Instruction donnée au marquis de Berghes et au baron de Montigny, le 29 mai 1566.)

velles instructions. Le conseil en référa à la gouvernante; selon lui, les placards devaient être appliqués seulement aux relaps, dogmatiseurs, ministres, à ceux qui avaient prêté leurs maisons pour y tenir des prêches, et il fallait pardonner aux autres (1) En 1562, il y avait au château de Tournay une douzaine de prisonniers pour cause d'hérésie; dans le nombre étaient quatre jeunes filles et quatre jeunes garçons. Tous étaient pertinaces, et par conséquent passibles de la peine de mort. Les officiers du bailliage demandèrent à la gouvernante qu'il leur fût permis de différer de cinq ou six mois la prononciation de leurs sentences, et, dans cet intervalle, de faire endoctriner les prisonniers par des ecclésiastiques, pour les ramener à la vraie foi : « car, lui disaient-ils, ce n'est pas chose que « l'on ne doibve bien peser, que d'envoier légièrement, sans meure considération, à perdition éternelle les âmes de onze ou douze créatures pour lesquelles, aussy bien que pour nous, nostre Seigneur « et Sauveur a respandu enthièrement son sang (2). »

Quand, après avoir été admonestés par le gouvernement à plusieurs reprises, les juges ordonnaient une exécution capitale, le peuple en murmurait tout haut (3), et il ne s'en tenait pas toujours là : au mois d'octobre 1564, à Anvers, un moine apostat, Chris-

(1) Lettre du 4 septembre 1561. (Archives du royaume.)

(2) Lettre du 12 décembre 1562. (*Ibid.*)

(3) Le 24 septembre 1562, les officiers du bailliage de Tournay écrivaient à la duchesse de Parme que, lors de l'exécution de Guillaume Cornu, « y eubt grande exclamasse et murmure, et apparence de « tumulte. » (*Ibid.*)

tophe Fabricius, ayant été condamné au supplice du feu par sentence des échevins, des huées se firent entendre contre l'exécuteur, et des pierres lui furent jetées ([1]). Plus d'une fois, des attroupements tumultueux avaient arraché des mains des officiers de justice des protestants qu'ils conduisaient en prison ([2]), et, en 1561 à Messines, en 1562 à Valenciennes, des détenus condamnés pour hérésie avaient été délivrés par force. La surveillance qu'exerçaient les magistrats sur les prisons n'était pas d'ailleurs bien minutieuse, et, soit connivence, soit incurie de leur part, il arrivait fréquemment que des prisonniers prévenus d'attentat contre les édits sur la religion s'évadassent ([3]).

Les inquisiteurs n'étaient plus respectés ([4]). En dépit des édits royaux, les magistrats dont ils récla-

([1]) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VIII, pp. 236, 425, 442.

Des historiens rapportent que des billets écrits avec du sang furent répandus, où l'on menaçait ceux qui avaient pris part à la condamnation ou à l'exécution de Fabricius; ce fait est démenti par les margrave, bourgmestres et échevins d'Anvers qui, le 22 novembre 1564, écrivaient à la duchesse de Parme : « Ne trouvons aulcuns billetz contenantes telles menasses, ou escriptz de sang, avoir esté semez ou « affixez. » (Archives du royaume, reg. *Correspondance d'Anvers*, 1561-1568.)

([2]) Notamment à Tournay et à Anvers, en 1562.

([3]) Voir, entre autres, la lettre de la duchesse de Parme au grand bailli de Gand, du 15 juin 1560, touchant cinq anabaptistes qui, le jour de la Pentecôte, s'étaient évadés de la prison de cette ville. (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, p. 479.)

On lit, dans l'instruction donnée à Berghes et à Montigny, le 29 mai 1566 : « Quand aulcuns criminelz chargez d'hérésie estoient prisonniers, « l'on les gardoit ung an, deux ou trois, sans en faire chastoy, et sou- « vent l'on les laissoit eschapper de prison.... »

([4]) HOPPERUS, *Mémorial*, 2e partie, chap. VIII.

maient le concours se refusaient à le leur prêter, et l'on vit même, à Bruges, le bailli de l'inquisiteur Titelmans arrêté et conduit en prison, avec ses sergents, par ordre des échevins, pour avoir pris un bourgeois suspect d'hérésie [1].

Le principe de la tolérance religieuse se propageait de plus en plus dans le pays [2] : une grande partie de la noblesse, de la jeune noblesse surtout qui avait étudié dans les universités d'Allemagne et de France, était à cet égard en communauté de sentiments avec le peuple et la bourgeoisie. Tel de ces jeunes gentilshommes n'hésitait pas à dire : « Je suis vassal du « roi et son serviteur; je lui donnerai ma fortune et « ma vie; je mourrai pour son service : mais mon « âme, qu'a le roi à y voir ? qu'est-ce que cela lui fait, « si je la veux donner au diable [3]? » Les seigneurs du conseil d'État, dans leurs conversations avec les membres des conseils privé et des finances, donnaient clairement à entendre qu'il fallait, suivant eux, octroyer la liberté de conscience à chacun en sa maison, et la communion sous les deux espèces [4]. Même au au sein du conseil privé, il y avait des ministres qui

[1] Lettre de fray Lorenzo de Villavicencio au roi, du 20 septembre 1564. (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 526.)

[2] Dans un mémoire envoyé au roi au commencement de 1565, fray Lorenzo disait : « En todos los Estados pretenden.... libertad de reli- « gion, que viva cada uno como quisiere, y impunicion de hereges ... »

[3] « Hay cavalleros que dicen « : Yo soy vassallo del rey y su servi- « dor, y le daré mi hacienda y vida, y moriré por su servicio ¿ Mas con « mi ánima qué tiene el rey que ver ? Si yo la quiero dar al diablo, que « se le da al rey ? » (Mémoire cité en la note précédente.)

[4] HOPPERUS, *Mémorial*, chap. III.

étaient d'avis qu'on n'usât plus de rigueur envers les hérétiques [1].

Le pays cependant se dépeuplait d'une manière effrayante. Tous ceux que frappaient des sentences de bannissement, ceux qui se voyaient l'objet de poursuites criminelles ou craignaient de le devenir [2], ceux enfin qui voulaient confesser en liberté la croyance qu'avaient embrassée leurs cœurs, allaient chercher un refuge à l'étranger, et ils y portaient leurs biens, leur industrie, leur trafic, avec leur haine pour le gouvernement qui les forçait d'abandonner leur patrie. L'Angleterre était le pays qui donnait asile au plus grand nombre ; on n'estimait pas à moins de vingt mille, en 1563, le nombre des Flamands qui s'étaient établis à Londres, à Sandwich et dans les environs [3].

[1] Lettre de Viglius à Granvelle, du 27 avril 1565, dans les *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, p. 370.

[2] Un seul exemple fera voir combien le nombre en était considérable. Dans un rapport du 4 janvier 1562, des commissaires du conseil de Flandre envoyés dans la Flandre occidentale disent qu'ils ont banni *trente-trois personnes* de la paroisse de Kemmele, châtellenie de Warneton ; qu'ils en ont banni *vingt* à Messines ; qu'ils ont résolu d'en bannir *cent soixante-treize* de la ville et châtellenie de Bailleul, et en ont ajourné *soixante-deux*, qui se sont retirées en Angleterre. » (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, p. 487.)

Nous lisons encore, dans une lettre du 2 novembre 1561, écrite à la duchesse de Parme par les commissaires qu'elle avait envoyés à Tournay, que, à l'occasion des arrestations ordonnées par eux, « plusieurs com« plices et suspectz se rendent journellement fugitifz, transportant leurs « meubles à Anvers et ailleurs ; que le mesme advient en plusieurs « lieux, spécialement dans la Flandre occidentale, d'où ils se retirent en « Angleterre ; que d'autres, après avoir demeuré en Angleterre, passent « à Francfort, Emden, Wesel, Strasbourg, etc. » (Archives du royaume.)

[3] *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 247.

Et ce n'était pas seulement une perte irréparable pour les Pays-Bas que ces émigrations incessantes, c'était aussi une menace et un danger : car les émigrés, en même temps qu'ils sollicitaient les Anglais de les aider à rentrer dans leur pays, ne négligeaient rien pour exciter leurs amis qui y étaient demeurés à se soulever contre la domination du roi d'Espagne (1).

L'état des finances n'était pas moins inquiétant que celui de la religion.

Il était dû aux soldats qui avaient servi dans les dernières guerres quatre millions de florins. Le gouvernement avait imaginé, pour se libérer envers eux, d'ouvrir une grande loterie, dont le bénéfice était évalué aux deux tiers environ de cette somme ; ils auraient fait l'abandon de l'autre tiers : mais cette opération n'était praticable que si le trésor d'Espagne fournissait deux cent mille écus pour en couvrir les frais et constituer des prix de nature à exciter le public à y prendre part (2).

Les villes de Flandre avaient prêté leur crédit au roi pour la levée de différentes sommes. Le roi, qui avait promis de les en décharger, n'accomplissait pas

(1) « D'aultre part, sçait S. M. comme l'on ha eslé ung temps et l'on est encoires avec les Anglois, y estans de ce costé réfugiez par milliers des subgectz d'icy, à cause des sectes, qui journellement sollicitent non-seullement lesdicts Angloys pour les ayder à remettre et restituer en leurs maisons, mais aussi ceulx qui sont encoires par deçà à faire quelque commotion pour par ce boult y pouvoir retourner.... » (Instruction donnée au comte d'Egmont le 23 janvier 1565.)

(2) Lettres de la duchesse de Parme au roi, des 12 mars 1563 et 10 avril 1565. (Reg. *Correspondance avec Philippe II, 1562-1568.*)

sa promesse. A la fin de 1564, elles restaient redevables de plusieurs centaines de mille florins, et leurs bourgeois se voyaient, à Anvers et ailleurs, journellement exposés à des poursuites dans leurs personnes et dans leurs biens [1].

Il avait été fait, aux Pays-Bas et en Allemagne, sur des lettres données par les receveurs des revenus royaux, des emprunts dont le chiffre excédait trois millions cinq cent mille florins. Les prêteurs sollicitaient instamment afin d'être remboursés ; ceux d'Augsbourg, d'Ulm et de Nuremberg entretenaient même, à cet effet, un agent spécial à Bruxelles [2]. Le gouvernement était sans aucune ressource pour les satisfaire.

Il n'avait même pas les moyens de subvenir aux besoins ordinaires de l'État.

Le pays n'accordait de subsides que pour le payement des compagnies d'ordonnance et des troupes qui avaient remplacé les Espagnols dans les places frontières, et ces subsides présentaient encore un déficit annuel que les finances espagnoles devaient combler [3].

Le produit des domaines, qui en d'autres temps avait couvert les dépenses de l'administration, était

(1) Lettres de la duchesse, des 14 août 1562, 15 février et 7 août 1563, 29 mars 1564, 24 janvier 1565. (Reg. *Correspondance avec Philippe II, 1562-1568.*)

(2) Lettres de la duchesse, des 15 février 1563 et 8 octobre 1564. (*Ibid.*)

(3) Il était de 110,000 florins : c'est ce que, dans les dépêches officielles du temps, on appelle le *court*.

de deux cent mille florins au-dessous des rentes et des autres charges auxquelles il était affecté ([1]).

Il ne restait donc rien au gouvernement pour faire face aux nécessités les plus urgentes. Aussi les traitements des employés et des membres mêmes des conseils collatéraux étaient arriérés de plusieurs années ; les pensions ne se payaient pas ; les places frontières étaient dépourvues d'artillerie et de munitions ; dans plusieurs d'entre elles les fortifications tombaient en ruine.

Telle était la pénurie du trésor que la gouvernante s'était vue dans le cas d'écrire au roi qu'elle serait forcée de faire exécuter ou mettre en liberté des détenus condamnés aux galères, s'il ne prenait des mesures pour qu'on les transportât en Espagne, attendu l'impossibilité où l'administration était de fournir à leur entretien dans les prisons ([2]).

Ce fut au milieu de ces circonstances que Marguerite d'Autriche, d'accord avec le conseil, résolut d'envoyer le comte d'Egmont en Espagne ([3]).

([1]) Lettre de la duchesse de Parme, du 29 novembre 1564. (Reg. *Correspondance avec Philippe II, 1562-1568.*)

([2]) « L'on m'a fait rapport que par deçà y a grant nombre de prisonniers condempnez aux galères, qui se gardent jusques à ce qu'il y ait commodité de navires pour les emmener, et cependant coustent. Et n'estant Jehan Fernandez de Çamora furny de deniers pour payer les despens, comme il a déclairé, je me suis advisée d'en escripre à V. M., afin de y vouloir pourveoir : autrement, *l'on seroit constraint de les exécuter ou relaxer selon leurs mérites,* ou de les abandonner à autres Gênevois qui les poursuivent, *pour excuser les despens, ausquelz l'on ne peult icy furnir.* (Lettre du 6 janvier 1564, *ibid.*)

([3]) Voy. p. 165.

Dans l'instruction qui lui fut remise, la situation des Pays-Bas, telle que nous venons de la retracer, était peinte des plus vives couleurs. Egmont devait s'appliquer à faire comprendre au roi l'urgence, non-seulement de secourir efficacement ces provinces, qu'avaient épuisées les subsides accordés, depuis trente ans, à leurs souverains, mais encore de calmer, par l'adoucissement des placards, la fermentation qui commençait à s'y manifester. Il lui était prescrit de ne pas cacher au monarque que, si les seigneurs étaient « tous entiers et bons catholiques et grands zélateurs « de la foi, » si la noblesse et les principaux des bonnes villes et du plat pays étaient aussi « assez « entiers, » si les conseils provinciaux, les universités, les gens d'Église se montraient « fermes en la religion « catholique, » le respect du peuple pour l'autorité et les ordonnances du prince n'était pas généralement ce qu'on pouvait désirer qu'il fût; qu'au contraire, en beaucoup d'endroits, elles étaient par lui « désestimées « et vilipendées (1). »

Philippe II fit l'accueil le plus distingué au vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines; il le combla d'attentions, lui donna audience autant de fois qu'il le voulut, écouta avec bonté toutes ses remontrances (2). La reine, le prince, la princesse doña Juana

(1) Instruction du 23 janvier 1565.

(2) Saint-Sulpice écrivait à Charles IX, le 16 mars 1565 : « Le comte « d'Egmont est à la veille de retourner aux Pays-Bas. Il a esté bien veu « et bien receu de son maistre, lequel luy a faict beaucoup de faveurs et « de privautez. »

ne le reçurent pas d'une manière moins flatteuse. Il eut un grand succès à cette cour où les étrangers réussissaient si difficilement : aussi, dit Brantôme, « c'estoit le seigneur de la plus belle façon et de la « meilleure grâce que j'aye veu jamais, fust-ce parmy « les grands, parmy ses pairs, parmy les gens de « guerre et parmy les dames ([1]). »

Egmont sollicita avec chaleur des résolutions favorables sur les objets dont il était chargé par son instruction. Il représenta, de plus, au roi la nécessité d'augmenter de quatre membres le conseil d'État, en lui désignant pour ces places le marquis de Berghes, le baron de Montigny, le comte de Meghem et le seigneur de Noircarmes. Il lui proposa, en outre, d'attribuer la connaissance de toutes les affaires du gouvernement à ce conseil, auquel les conseils privé et des finances seraient subordonnés : c'était une combinaison que les seigneurs avaient imaginée pour accroître leur influence, et ils la lui avaient particulièrement recommandée. Enfin il engagea le roi à donner à Meghem, avec les patentes de conseiller d'État, celles de maître de l'artillerie, dont la charge était vacante par la mort du seigneur de Glajon, à condition que Meghem rendît au comte de Hornes le gouvernement de la Gueldre, qui lui avait été retiré en 1559 ([2]).

Philippe II ne se décida qu'à l'égard des points contenus en l'instruction d'Egmont : il allégua, pour les

([1]) *Œuvres complètes de Brantôme*, édit. Buchon, 1838, t. I, p. 143.

([2]) *Recuerdo del conde d'Egmont, demás de lo contenido en su instruccion.* (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 527.)

autres, qui étaient contraires à ses idées, la convenance de prendre l'avis de la duchesse de Parme. Il accorda soixante mille écus pour le déficit des aides destinées à la solde des garnisons et des bandes d'ordonnance, deux cent mille écus pour la grande loterie des gens de guerre, cent cinquante mille ducats pour suppléer à l'insuffisance des ressources qui devaient couvrir les dépenses ordinaires de l'administration [1] : s'excusant de ne pas faire davantage, sur les armements auxquels l'obligeaient les menaces du Turc. Quant à la question religieuse, il déclara que c'était une chose à laquelle il fallait beaucoup réfléchir, comme étant la plus importante et la plus obligatoire de toutes, et qu'il aimerait mieux perdre cent mille vies, s'il les avait, que de consentir à ce qu'il fût apporté quelque changement à la religion [2] : il autorisa seulement sa sœur à appeler, sans bruit, en sa présence et celle des membres du conseil d'État, sous prétexte du concile de Trente, deux ou trois évêques, autant de théologiens et quelques conseillers choisis parmi ceux qui avaient le plus de zèle pour la religion, afin de discuter les meilleurs moyens d'endoctriner

[1] « La quantité de la provision pour un coup n'est sinon bien grande, » écrivait Tisnacq à Viglius, le 2 avril 1565

[2] « En lo de la religion, le direis que me paresce que ay mucho que mirar, como en la cosa mas importante y mas obligatoria que todas las otras,.... *y menos tengo de consentir que haya mudanza en ella, y en que no terné en nada perder cient mill vidas, si tantas tubiese, antes que consentirla....* » (Instruction du roi pour le comte d'Egmont, du 2 avril 1565). — Le passage imprimé en italique fut ajouté par le roi lui-même à la minute rédigée par Gonzalo Perez.

le peuple, de ramener les dévoyés, d'enseigner les enfants. Il permit que la même assemblée examinât s'il serait opportun d'adopter un autre système pour le châtiment des hérétiques, non pas en vue de les châtier avec moins de rigueur, mais afin de réprimer mieux leur impudence, afin d'empêcher surtout qu'ils ne se glorifiassent de mourir obstinés en leur hérésie, et qu'ils n'y fussent excités par d'autres, comme cela arrivait souvent ([1]).

Egmont avait des faveurs personnelles à réclamer du roi, et il faut bien le dire, elles n'étaient pas étrangères aux motifs qui lui avaient fait accepter, qui lui avaient fait désirer même cette mission à Madrid ([2]). Il avait acquis du duc Éric de Brunswick la seigneurie de Ninove, en Flandre, que le roi en 1557 avait engagée à ce prince pour vingt mille ducats; il aspirait à en devenir propriétaire effectif. Il souhaitait, d'un autre côté, d'ajouter à ses domaines la terre d'Enghien, en Hainaut, l'une des plus considérables des Pays-Bas et qui appartenait à la maison de Vendôme : un accord était sur le point de se conclure à ce sujet entre lui et le roi de Navarre, lorsque Antoine de Bourbon mourut le 17 novembre 1562; il continuait

([1]) « .... Se mire y platique si convenrá dar alguna otra forma en la manera del castigo de los hereges y desviados, no para que dexen de ser castigados,.... sino para reprimirlos en su insolencia y desvergüenza,... *y para escusar que ellos no se alaben y precien de morir en su maldad, ni otros los puedan ir animando á ello, como agora lo hacen....* »(Instruction du 2 avril 1565.) — Le passage en italique était aussi une addition du roi.

([2]) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 347.

la négociation avec le tuteur de ses enfants (1). Il demanda au roi le don absolu de Ninove, l'autorisation éventuelle de l'échanger contre Enghien et l'exemption des droits seigneuriaux qu'il y aurait, en ce cas, à payer au fisc ; il lui demanda aussi l'autorisation d'accepter une somme dont les états de Flandre étaient disposés à lui faire présent (2). Philippe se montra tout à fait gracieux à son égard (3) : il éleva de douze mille ducats l'engagère de Ninove, ce qui était au fond la même chose que s'il lui en transférait la propriété ; il lui accorda les autres points, sans restriction aucune (4).

La duchesse de Parme, ayant reçu les dépêches de son frère et entendu le rapport du comte d'Egmont, désigna, de l'avis du conseil, les évêques, les magistrats et les théologiens qui auraient à examiner les matières sur lesquelles le roi voulait bien souffrir que des discussions s'ouvrissent (5).

Cette commission, comme on dirait aujourd'hui,

(1) Lettres de la duchesse de Parme à Philippe II, des 13 novembre 1562 et 15 février 1563. (Archives du royaume, reg. *Correspondance avec Philippe II, 1562-1568.*)

(2) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. 345, 348.

(3) « Je pense, écrivit Tisnacq à Viglius, que l'on s'en trouvera par delà assez esbaby, et non sans cause. » (Lettre du 14 mai 1565.)

(4) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 348.

(5) C'etait Martin Rithovius, évêque d'Ypres ; Antoine-Joseph Havet, évêque de Namur ; Gérard d'Hemricourt, évêque de Saint-Omer ; Jacques Martens, président du conseil de Flandre ; Hyppolite Persyn, président du conseil d'Utrecht ; Antoine de Meulenaere, conseiller au grand conseil ; Josse Tiletanus, prévôt de Walcourt, théologien de Louvain ; Corneille Jansenius, destiné au siége épiscopal de Gand, et Volmar Bernaert, professeur de droit canonique à Louvain.

s'assembla pour la première fois le 29 mai : la duchesse en quelques mots, et le conseiller Hopperus dans un discours plus étendu, exposèrent les motifs pour lesquels elle était convoquée. Il fut délivré à chacun de ses membres un extrait des dépêches du roi en ce qui concernait leur charge ; la gouvernante les invita à y réfléchir mûrement, et leur recommanda le secret. Les discussions commencèrent le 1er juin ; elles durèrent trois jours. A la quatrième séance, les évêques, les magistrats et les théologiens, requis par la duchesse de dire librement et franchement leur avis définitif sur les questions qui avaient été débattues, l'exprimèrent à tour de rôle. Hopperus forma de leurs délibérations une espèce de procès-verbal auquel, le 8 juin, après l'avoir revu et modifié, ils apposèrent tous leur signature ([1]).

Relativement aux placards, le sentiment unanime de la commission fut qu'il ne convenait pas de les altérer, car les lois, les instructions, les exemples des pères de l'Église et des empereurs chrétiens prouvaient que les hérétiques ne pouvaient être contenus par la seule doctrine, mais qu'il fallait aussi les contenir par la crainte ; d'ailleurs, telle avait été toujours leur coutume que, si on leur faisait quelque concession, ils en profitaient pour demander davantage, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à tout ce qu'ils

([1]) *Sumario recopilado, por forma de verbal, de lo que pasó, sobre el punto de la religion, en el consejo de Estado.* (Archives de Simancas, *Estado,* leg. 529.) — Notules du conseil d'État rédigées par le secrétaire Berty. — *Mémorial* d'Hopperus.

prétendaient; si, au contraire, on leur résistait avec fermeté, ils perdaient courage et finissaient par se soumettre. Cependant, comme beaucoup de délits contre la religion demeuraient impunis, par la répugnance des juges à appliquer des dispositions qu'ils trouvaient excessives, ou par l'appréhension qu'ils avaient de tumultes populaires, la commission voulait que, en continuant de punir de mort les hérétiques obstinés, on prît en considération, pour les autres, leur état, leur âge, leur sexe, la qualité de leurs délits, et que les supplices du feu, du glaive, de la corde, de la suffocation, fussent remplacés, en certains cas, par la condamnation aux galères ou le bannissement. A l'égard des pénitents qui n'étaient ni docteurs, ni ministres, ni relaps, ni séditieux, elle pensait qu'à la peine capitale il fallait substituer celles de l'exil, de la relégation, de la prison ou d'autres de ce genre. Et en ce qui concernait les individus ayant contrevenu aux placards, sans toutefois être hérétiques ou sectaires, des amendes, les verges, une note d'infamie, le bannissement, lui paraissaient une correction suffisante. Mais ces modifications ne devaient pas, suivant elle, être déclarées par édit public; elles devaient faire l'objet d'une instruction secrète à adresser aux conseils de justice (1).

La duchesse de Parme ordonna, à cette époque, la publication du concile de Trente (2), qui, dans le

(1) Nous donnons ce résumé d'après le texte même de l'acte du 8 juin, qui est encore inédit.

(2) Circulaire du 11 juillet 1565 aux archevêques et évêques ; circu–

principe, avait soulevé beaucoup d'objections, mais qui finit par être généralement accepté et demeura comme loi de l'État, sous les réserves énoncées dans les lettres par lesquelles il fut envoyé aux archevêques et évêques ainsi qu'aux conseils de justice du pays [1]. L'année précédente, les débats animés auxquels l'érection des nouveaux évêchés avait donné naissance, s'étaient assoupis au moyen d'un concordat fait par le gouvernement, au nom du roi, avec les abbés de Brabant [2].

Ce fut le 22 juillet seulement que Marguerite envoya au roi l'écrit du 8 juin où étaient résumées les délibérations des évêques, des magistrats et des théologiens consultés sur la question religieuse. Elle

laire du 24 juillet aux conseils de justice, dans les *Placards de Flandre*, liv. II, p. 49, liv. III, p. 1357.

(1) Le prince d'Orange lui-même en convient dans sa lettre du 24 janvier 1566, qui est citée plus loin : « Quant à l'exécution du « concile, dit-il, oires que, au commencement, il y avoit quelque mal- « contentement et murmuration, toutesfois, veu qu'on y a despuis « adjousté aucunes réservations, je crois que en cest endroit il y aura « peu de difficulté. »

Ces réserves portaient sur les régales, droits, hauteurs, prééminences du roi, de ses vassaux, états et sujets, spécialement à l'égard de la juridiction laïcale, du droit de patronage laïque, des dîmes appartenant à des séculiers, ainsi que sur la surintendance et administration des hôpitaux et autres fondations pieuses dont les lois, magistrats et gens laïques avaient été en possession jusque-là.

(2) Par ce concordat, le roi s'engageait à impétrer du saint-siége que les abbayes d'Affligbem, de Saint-Bernard et de Tongerloo subsistassent dans leur état actuel, à condition de payer annuellement huit mille florins qui seraient affectés à la dotation de l'archevêché de Malines et de l'évêché de Bois-le-Duc. Il avait consenti, en 1563, à ce que l'érection de l'évêché d'Anvers fût provisoirement suspendue.

lui proposa, à cette occasion, de faire réviser les instructions des inquisiteurs, afin de les accommoder à l'esprit du temps; elle lui dit que la manière dont ils procédaient excitait des clameurs universelles, et que partout on se plaignait que les évêques et les gens d'Église voulussent introduire aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne, si ce n'était quelque chose de pire encore. Elle avait adopté les idées des seigneurs touchant la subordination au conseil d'État des conseils privé et des finances, et la nomination de nouveaux conseillers; elle insista auprès du roi sur ce que le comte d'Egmont lui avait remontré là-dessus [1].

Il y avait, depuis quelques années, aux Pays-Bas, un moine espagnol qui prenait une grande part aux agitations religieuses dont ces provinces étaient le théâtre. Fray Lorenzo de Villavicencio — c'était son nom — avait été reçu docteur en théologie à l'université de Louvain en 1558; il avait parcouru plusieurs contrées de l'Allemagne, déployant partout un zèle ardent pour la religion catholique, et une animosité extrême contre les sectateurs de Luther et de Calvin [2]. En 1561, il était venu fixer sa résidence à Bruges, où il remplissait les fonctions du saint ministère auprès des marchands de la nation d'Espagne établis en cette ville. Il avait publié plusieurs livres pour la défense de la religion et le

(1) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 360.

(2) Nous nous sommes occupé plus longuement de ce personnage dans le rapport qui est en tête du 2e volume de la *Correspondance de Philippe II*, etc., p. XVI et suiv.

maintien des droits de l'autorité ecclésiastique ([1]). Dans ses sermons, comme dans ses écrits, il se montrait l'adversaire passionné des novateurs. Il avait eu des démêlés avec le magistrat de Bruges, tant au sujet de l'administration du bien des pauvres qu'à cause des entraves apportées par celui-ci à l'exercice de l'inquisition.

Il adressa au secrétaire Erasso, sur les choses de la religion aux Pays-Bas, des lettres qui, ayant été lues par le roi, furent goûtées de ce monarque. Encouragé dès lors, non-seulement à continuer sa correspondance avec Erasso, mais encore à écrire au roi lui-même, il donna un libre cours à l'exagération de son zèle pour la foi. Ce fut lui qui dénonça le livre du docteur Baius, de Louvain, et demanda qu'il fût déféré aux universités d'Alcala et de Salamanque. Il engagea fortement le roi à être sans miséricorde pour les hérétiques, et pour les anabaptistes surtout ([2]): il le supplia de ne pas permettre qu'il fût porté atteinte à l'autorité de l'inquisition ([3]); il le détourna

([1]) Voy. la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, pp. XIV et suiv.

([2]) « Pido que se castiguen los hereges, » dit-il dans un mémoire adressé au roi à la fin de 1564. Il écrivait à Erasso le 25 juin précédent : « Vm. hará notable servicio á Dios, si advertiere á S. M. que sea servido « tornar á mandar que el decreto del emperador, de gloriosa memoria, « ordenado contra los anabaptistas, torne á ser guardado y en su fuerza, « y que por ninguna via se dé perdon á ningun anabaptista.... » (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 526.)

([3]) « .... V. M., pues tanto desea poner inquisicion, debe, y así selo suplicamos humilmente todos los católicos, ser servido mandar que no sea disminuida la autoridad del inquisidor en el tiempo que Dios á V. M. nos da por rey y señor, antes sea sustentada y autorizada.... » (Lettre au roi, du 20 septembre 1564, *ibid.*)

de prêter l'oreille à ce qui lui était allégué, que l'exécution des placards entraînerait des troubles : « au « contraire, l'assurait-il, si les hérétiques qu'il y a « aux Pays-Bas ne sont pas châtiés, on verra des « scandales et des séditions aussi cruelles qu'inévi- « tables (1). » En même temps il lui signalait les magistrats et les officiers de justice qui donnaient des marques de tiédeur dans l'application des placards. Les membres du gouvernement n'étaient pas à l'abri de ses accusations ; il dépeignait Viglius comme un fauteur de l'hérésie, et Hopperus était traité par lui avec tout aussi peu de ménagement.

Philippe II, sans ajouter une créance entière aux dires de fray Lorenzo, y prêtait une grande attention (2). Ce qui le prouve, c'est que, à la fin de 1564, il lui demanda deux mémoires : l'un sur les ministres de justice qui ne remplissaient pas les devoirs de leur charge, l'autre sur les mesures qu'exigeait l'intérêt de la religion (3).

Dans l'été de 1565, fray Lorenzo partit pour

(1) « .... Antes si los bereges que hay en los Estados no se castigan, habrá escándalos y sediciones muy ciertas y crueles.... » (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 526.)

(2) Le 30 décembre 1564, Philippe, envoyant à Gonzalo Perez certaines lettres et écrits de fray Lorenzo, lui disait que, quoique Mme de Parme et d'autres démentissent plusieurs des choses rapportées par ce religieux, il ne pouvait laisser d'en tenir beaucoup de compte (*yo no puedo dejar de tener mucho cuidado d'ellas*). Il le chargeait donc de voir ce qu'il conviendrait d'en écrire à sa sœur. Il voulait, du reste, communiquer le tout à son confesseur, l'évêque de Cuenca. (*Ibid.*, leg. 527.)

(3) Lettre de fray Lorenzo à Erasso, du 13 décembre 1564. (*Ibid.*, leg. 526.)

l'Espagne. Le roi était au bois de Ségovie; il alla l'y trouver. Philippe II lui donna plusieurs et de très-longues audiences ([1]).

Les rapports, les conseils, les exhortations de fray Lorenzo ne furent certainement pas sans influence sur les résolutions que prit le roi ([2]), et qu'il signifia à la duchesse de Parme par des lettres datées du 17 et du 20 octobre 1565.

La substance de ces résolutions était telle :

Le roi, ayant vu l'écrit des évêques, des conseillers et des théologiens, ne trouvait pas, comme eux, qu'il fût à propos d'adoucir le châtiment des hérétiques; il persistait à exiger que les placards de l'empereur

([1]) Tisnacq écrivait à Viglius, de Ségovie, le 25 septembre 1565 : « Il « s'est icy trouvé ung religieux espaignol augustin que tiens estre « celluy qui a escript contre le pensionnaire de Bruges, et ne l'ay veu, « qui s'est trouvé par plusieurs fois auprès de Sa Majesté et a heu, à « chasque, des audiences de deux ou trois heures, seul avec icelle. L'on « présuppose qu'il aura fait ample discours et relation de ce que passe « par delà, non-seullement sur ce de la religion, mais sur tout ce de « l'Estat et gouvernement, et cecy est icy, du moins pour la généralité « de ce rapport, comme chose vulgaire; et, à ce que m'a dit le sieur « Vandenesse (aide de chambre du roi), il auroit aussy de luy-mesme « entendu pluisieurs particularitez. Je pense qu'il pourroit bien estre « homme, comme sont pluisieurs aultres, pour s'avancer de dire ce « qu'il sçait et ce qu'il ne sçait.... »

([2]) « Je ne faiz doubte — mandait Tisnacq à Viglius le 21 octobre — comme pouvez aussi bien présumer, il y aura eu quelques consulteurs ou consulteur de par deçà, et aussy informateur de ce que peult passer par delà, et ay opinion que le religieux duquel escripviz dernièrement, que n'ay oncques veu, y aura esté grant part.... »

Fray Lorenzo écrivait lui-même, après son retour aux Pays-Bas, au mois de février 1566, que le public le regardait comme l'auteur et la cause de toutes les mesures prises par le roi. (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, p. XXI.)

son père et les siens fussent observés strictement, et, s'il y avait des juges qui n'osassent ou ne voulussent pas les observer, il commandait qu'on les lui désignât, pour qu'à leur place il en établît d'autres « de plus de cœur et de meilleur zèle (1). » La prééminence que la gouvernante et les seigneurs lui proposaient d'attribuer au conseil d'État sur les conseils privé et des finances, était chose si grave et si nouvelle qu'il croyait devoir y penser encore (2). Il ne lui paraissait pas nécessaire d'augmenter le nombre des membres de ce conseil, les assemblées les plus nombreuses étant ordinairement celles où il y avait le plus de confusion (3); toutefois il consentait à nommer un sixième conseiller (4), et c'était le duc d'Arschot qu'il avait choisi. Il invitait sa sœur à faire exécuter incontinent ce qu'il avait ordonné, dans des dépêches précédentes, à l'égard de plusieurs anabaptistes (5), et d'en

(1) Apostilles sur l'ecrit des évêques, etc.

(2) « .... Por ser cosa de tal calidad y nueva y que no he visto yo en essos Estados, quiero mirar mucho en ello.... » (Lettre du 20 octobre : Arch. de Simancas, *Estado,* leg. 525.)

Le fait est qu'il n'en voulait pas. Déjà il avait écrit à sa sœur, le 3 avril 1565, que ce serait faciliter aux seigneurs les moyens de se rendre maîtres de tout : « Seria abrirles un camino muy llano para « que, con vuestra mano y autoridad, ellos se apoderasen y hiciesen « patrones de todo. »

(3) « .... Me paresce que, aviendo cinco en el consejo d'Estado, de la calidad que son, no convernia que huviesse mas, porque donde hay muchos no puede dexar de haver confusion.... » (Lettre du 20 octobre.)

(4) Les cinq autres étaient le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le comte de Hornes, le baron de Berlaymont et le chef et président Viglius.

(5) Par une dépêche datée du 13 mai 1565, à Valladolid, il avait prescrit à sa sœur de faire punir du dernier supplice six anabaptistes prisonniers qui avaient sollicité leur grâce, en alléguant leur repentir.

user de même envers tous hérétiques, de quelque qualité qu'ils fussent, sans négligence ni dissimulation [1]. Il lui déclarait qu'il avait ressenti, jusqu'au fond de l'âme, ce qui s'était passé dans le sein du conseil au sujet de l'inquisition, et l'idée qui y avait été émise d'en restreindre l'exercice, en un temps où elle était plus nécessaire que jamais [2] : « Croyez, « lui disait-il, que je ne le souffrirai point, et que « cela ne convient ni au service de Dieu, ni au mien, « ni au bien des Pays-Bas.... Tenez aussi pour certain « qu'on vous abuse, en cherchant à vous persuader « que la rigueur de l'inquisition entraînera de grands « inconvénients : si les inquisiteurs ne procédaient « pas conformément à leur charge, les maux qui en « résulteraient seraient bien plus grands et se feraient « sentir plus vite. Vous comprendrez par là qu'il ne « saurait être question de leur donner de nouvelles « instructions, comme vous le proposez, mais qu'il « importe, et de cela je vous en prie aussi instam- « ment que je le puis, que vous les favorisiez, hono- « riez et animiez, sans les mander pour chaque « vétille, car cela les décourage et leur fait perdre « toute autorité [3]. En outre, vous devez enjoindre aux

(1) « .... Y así es mi volundad que se haga justicia agora en los que entonces lo mandé, y en los demás hereges que se prendieren, de qualquier calidad que sean, y que no haya en ello descuido ni disimulacion.... » (Lettre du 20 octobre.)

(2) « .... No puedo dexar de deciros.... lo mucho que he sentido, y me ha llegado al alma, de lo que ay se ha hablado en lo de la inquisicion,... y que agora, que hay mayor necesidad, se afloxe en ello.... » (*Ibid.*)

(3) Ceci était une allusion à ce que la duchesse lui avait écrit le

« juges séculiers, non-seulement de ne pas les entra-
« ver dans l'accomplissement de leurs fonctions, mais
« encore de leur prêter toute aide et faveur [1]. »

Il écrivit, de sa main, à la duchesse, afin d'appuyer sur ce qu'il attendait d'elle pour le maintien de la religion [2]. « Sans la religion, » — lui mandait-il dans sa dépêche en français qui devait être communiquée au conseil — « mes pays de delà ne vauldriont « riens. »

Les résolutions du roi ayant été communiquées aux gouverneurs et aux conseils de justice, « c'est « chose incroyable » — dit un historien, témoin des faits qu'il raconte — « quelles flammes jecta le feu « auparavant caché soubz les cendres [3]. » Des murmures s'élevèrent de tous les points des Pays-Bas.

22 juillet, que, sur des plaintes du sieur de Mansart, gentilhomme de Tournay, elle avait appelé les inquisiteurs à Bruxelles. Voy. *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 364.

(1) « Vos haveis de creer que no lo he de sufrir, ni conviene al servicio de Dios ni al mio ni al bien de aquellos Estados.... Y tened por cierto que no es como os informan, que se deve temer que succederán tantos daños é inconvenientes del rigor de la inquisicion, sino que succederán muy mas presto y muy mayores, si se dexa de proceder por los inquisidores como toca á sus officios, y que no conviene por agora mover la plática que dezis de dalles nuevas órdenes é instrucciones, antes conviene, y assí os lo ruego con todo el encarescimiento que puedo, que vos los favorescais, honrreis y animeis, y no los hagais venir ay por cada cosilla que se offreciere, porque esto es desanimarlos y quitarlos el auctoridad.... Y demás desto haveis de mandar scrivir á los juezes seculares que no solamente no les estorven en el exercicio de sus officios, mas antes les den todo favor y ayuda para ello.... » (Lettre du 20 octobre.)

(2) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 374.

(3) Hopperus, *Mémorial*, 2e partie, chap. VIII.

L'opinion se répandit généralement que le roi y voulait établir par force l'inquisition d'Espagne, dont le nom seul, comme l'évêque de Namur le marquait au cardinal de Granvelle, était en horreur aux habitants de ces provinces [1]; on disait qu'il faisait lever dans ce but dix mille Allemands qui seraient commandés par le duc Éric de Brunswick, et sept mille Espagnols [2]. A Anvers, à Bruxelles et dans d'autres villes, des écrits furent affichés et semés où la religion catholique était vilipendée, où l'on s'attaquait ouvertement à l'autorité royale. Déjà les idées de résistance commençaient à se répandre parmi les masses [3]. La cherté excessive des grains, la misère dont souffraient les classes nécessiteuses par la stagnation de l'industrie et du commerce, ajoutaient à la fermentation des esprits. Un soulèvement était d'autant plus à craindre que le gouvernement ne pouvait compter sur les troupes, dont la solde était arriérée de vingt-sept mois [4].

L'irritation des seigneurs était au comble. Non-

(1) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 385.

(2) Lettre de fray Lorenzo de Villavicencio à Gonzalo Perez, du 25 décembre 1565. (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 529.)

En rapportant ce bruit, fray Lorenzo ajoute : « Esta fama no sola- « mente anda entre el vulgo, mas los grandes la creen y publican. »

(3) Viglius écrivait à Granvelle le 20 décembre 1565 : « .... Desjà se « publie partout que le roy veult introduire l'inquisition d'Espaigne ; « que, si l'on veult faire observer les placcarts, il y aura une terrible « effusion de sang, laquelle l'on ne pourra plus comporter ; et l'essayant, « l'on verra qui sera le plus fort.... » (Archives de Simancas, *Estado*, leg. 528.)

(4) « .... Dovendosi alla gente di guerra due anni et tre mesi di paga.... » (Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 9 janvier 1566.)

seulement le roi n'avait pas tenu compte de leurs remontrances sur l'inquisition et les placards, non-seulement il n'avait eu nul égard aux changements qu'ils réclamaient dans l'organisation du conseil d'État, mais encore, en nommant un nouveau conseiller, il n'avait accepté aucun de leurs candidats : il avait préféré à ceux-ci le duc d'Arschot, qui avait tenu le parti du cardinal de Granvelle et s'était toujours montré en opposition avec eux. La plupart des gouverneurs déclarèrent sans détour à la duchesse de Parme qu'ils ne voulaient pas contribuer à faire brûler cinquante ou soixante mille personnes [1]. Le prince d'Orange lui écrivit que, si le roi « persistoit sur « ceste inquisition et exécution des placcartz, » il désirait être remplacé dans ses charges [2]. Le marquis de Berghes lui renouvela la demande, qu'il avait faite à différentes reprises, de sa démission [3]. Le comte d'Egmont lui dit à part, et ensuite en plein conseil, qu'il ne répondrait pas à sa dépêche, ayant fait savoir là-dessus son opinion au roi, mais que, si Sa Majesté se fût trouvée aux Pays-Bas, il aurait remis entre ses mains les gouvernements qu'elle lui avait confiés, comme il l'eût fait, quand il fut en Espagne, s'il avait

[1] « La maggior parte di questi signori che tengono governi mi hanno detto liberamente che non vogliono essere ministri nè essecutori di far abbruziar cinquanta o sesenta mila persone.... » (Lettre de la duchesse au roi, du 9 janvier 1566.)

[2] Lettre du 24 janvier 1566, écrite de Breda, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 110.

[3] Lettre du 8 janvier 1566, écrite de Mons. Voy. *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 386.

prévu qu'elle prît de telles résolutions ([1]). Dans sa lettre au roi, il lui représentait que les ordres qu'il venait de donner étaient « choses de difficile exécu- « tion », et lui exprimait la crainte que, par une telle rigueur non usitée aux Pays-Bas, le service de Dieu et le sien ne fussent « grandement retardés » ([2]).

La duchesse de Parme, à la réception des lettres du 17 et du 20 octobre, avait prévu que les résolutions du roi auraient les conséquences les plus désastreuses; elle n'avait pas craint de lui répondre qu'en les prenant il avait écouté de mauvais conseils ([3]). Ses prévisions tardèrent peu à se réaliser. Le 14 janvier 1566, les quatre chefs-villes de Brabant ([4]) présentèrent au tribunal souverain de cette province une remontrance contre les ordres qui leur avaient été notifiés, et particulièrement contre l'exercice de l'inquisition ([5]). Des avis parvinrent dans le même temps à Bruxelles, de différents côtés, qu'à l'exemple de ce qui s'était fait en France quelques années auparavant

([1]) « Il conte di Eghemont mi disse apparte, et poi nel consiglio, che non risponderebbe altrimente a me sopra le cose sudette, affermando di haver già scritto la oppinione sua a V. M., et che se la si fusse trovata qui presente, gli harebbe rimesso in mano li suoi governi, come harebbe parimente fatto, quando egli fu in Spagna, se havesse pensato che V. M. havesse presso questa ultima risolutione. » (Lettre de la duchesse au roi, du 26 février 1566.)

([2]) Lettre autographe datée du jour de Noël 1565, à Arras. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 530.)

([3]) « .... Per il che pare che V. M. sia stata mal consigliata in pigliar hora questa risolutione.... » (Lettre du 9 janvier 1566.)

([4]) Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-Duc.

([5]) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. II, p. 534.

pour la conservation de la liberté de conscience [1], il se formait, parmi la noblesse, une confédération dans le but de parvenir à l'abolition de l'inquisition et à un changement radical des placards [2]. On rapportait que les confédérés s'étaient ménagé des intelligences en France, en Angleterre et en Allemagne; qu'ils projetaient de lever, tant dans l'intérieur que hors du pays, quarante à cinquante mille hommes; que déjà les chefs de ces troupes étaient désignés [3]. Sur la fin de février, Berghes, Hornes, Montigny, se réunirent à Breda, chez le prince d'Orange, avec le comte de Schwarzbourg, beau-frère du prince, le marquis de Bade et les colonels allemands Van Holl et Westerholt qui s'étaient fait un renom dans les guerres passées; les principaux chefs de la confédération y étaient présents aussi. En se séparant, les mêmes personnages se donnèrent rendez-vous, à quelques jours de là, au château d'Hoogstraeten. Dans l'intervalle des deux réunions, Orange, Hornes, Montigny, accompagnés des comtes d'Hoogstraeten et de Culembourg et du seigneur de Brederode, allèrent trouver le duc de Clèves [4]. Ces allées et venues, ces conférences des principaux seigneurs du pays, firent naître partout une agitation extraordinaire.

(1) En 1562. Voy. les Mémoires de Condé, dans la *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. VI, p. 45.

(2) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 396.

(3) Instruction donnée au marquis de Berghes et au baron de Montigny, le 29 mai 1566.

(4) Lettre de fray Lorenzo de Villavicencio au roi, du 20 mars 1566. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 529.)

La gouvernante était en proie à une anxiété inexprimable. Ses angoisses redoublèrent, lorsqu'elle reçut la nouvelle que les gentilshommes confédérés se proposaient de venir, au nombre de cinq cents, lui exposer, dans une requête, les griefs et les vœux de la nation. Elle manda les chevaliers de la Toison d'or et les gouverneurs des provinces, pour les consulter sur la conduite qu'elle avait à tenir ([1]); ils s'assemblèrent en sa présence le 28 mars. Tous opinèrent pour que les placards fussent modérés et l'inquisition abolie ([2]).

La requête dont il était si grand bruit dans tous les Pays-Bas fut présentée à la duchesse de Parme, le 5 avril, par le seigneur de Brederode, à la tête d'environ deux cents gentilshommes ([3]). Les confédérés y demandaient qu'elle dépêchât vers le roi « homme « exprès et propre », afin de le supplier de pourvoir à la situation critique où se trouvait le pays, en abrogeant les placards, qui pourraient être remplacés par d'autres ordonnances faites de l'avis et consentement des états généraux, et que provisoirement elle sursît toute exécution des mêmes placards, ainsi que tout exercice de l'inquisition. La gouvernante leur répondit qu'elle enverrait vers le roi, et n'omettrait rien de ce qui dépendrait d'elle pour l'engager à condescendre à leur remontrance : que son pouvoir n'allait pas jusqu'à

([1]) *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 401.

([2]) Voir la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, pp. 355 et suiv.

([3]) C'est le nombre indiqué par la duchesse dans sa lettre au roi du 13 avril : « Brederodes venne da me, accompagnato da circa ducento « gentilhuomini.... »

suspendre l'exercice de l'inquisition et l'exécution des placards, mais qu'elle prendrait des mesures afin que, en attendant la décision de son frère, il fût procédé, tant par les inquisiteurs, là où il y en avait, que par les officiers royaux, « discrètement et modestement, « de sorte que l'on n'auroit cause de s'en plaindre. » Cette réponse avait été convenue avec les gouverneurs et les chevaliers de la Toison d'or. Elle ne plut que médiocrement aux confédérés ; toutefois il fallut qu'ils s'en contentassent. La gouvernante écrivit aux inquisiteurs généraux, ainsi qu'aux gouverneurs et aux conseils de justice des provinces, dans le sens de ce qu'elle venait de leur promettre [1].

Le marquis de Berghes et le baron de Montigny furent choisis pour aller solliciter du roi les concessions auxquelles il ne pouvait plus se refuser, sans exposer les Pays-Bas à une conflagration générale.

[1] La lettre aux gouverneurs et aux conseils des provinces, en date du 9 avril, se trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 554. La lettre aux inquisiteurs généraux Tiletanus et Baius, datée du 8 avril, est, en substance, conforme à celle qui fut adressée, le 10, aux inquisiteurs particuliers Titelmans et Bonhomme, et que la même *Correspondance* contient, t. II, p. 555.

FIN DU TOME PREMIER.



